



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

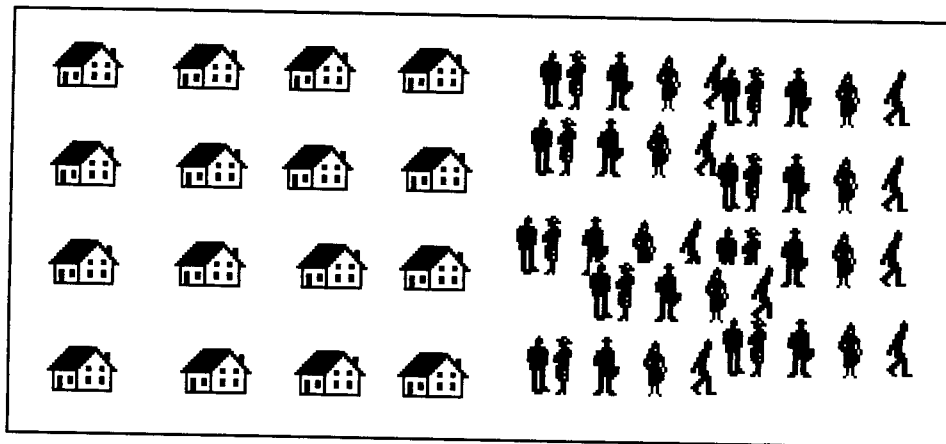
<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE LETTRES - METZ	
N° inv.	1993009L
Cote	L/M2 99/2
Loc	MAGASIN

Laurent Commaille

LES CITÉS OUVRIÈRES DE LORRAINE 1850-1940

Étude de la politique patronale du logement



Thèse présentée en vue de l'obtention du Doctorat d'Histoire de
l'Université de Metz

sous la direction du Professeur Alfred Wahl

Metz - 1998

Remerciements.

Je tiens à remercier ici tous ceux qui, à un moment ou un autre, m'ont apporté leur aide. Je pense particulièrement au personnel des Archives départementales de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle, à Nathalie Legrand et Pascale Leroy, ainsi qu'Odette Rupp, pour l'Espace Archives Usinor-Sacilor, à Martin Benedic et Carmen Weber, aux Archives des Houillères du Bassin de Lorraine, à M. Robinet, à Blois, pour les Archives de Pont-à-Mousson. Je n'oublie pas non plus les Archives nationales et la Bibliothèque nationale où j'ai rencontré serviabilité et dévouement dans des conditions parfois difficiles. Je remercie aussi le personnel des différentes bibliothèques que j'ai fréquentées, entre autres celle de l'École d'Architecture de Nancy, la Bibliothèque municipale de Nancy et j'ai une pensée particulière pour la patience des bibliothécaires de la Médiathèque de Metz, que j'ai souvent dérangés par mes curiosités insolites sans qu'ils s'en émeuvent. Merci aussi à (dans le désordre) Annette Maas, Cristoph Cornelißen, Antoinette Lorang, Piero-Dominique Galloro, Luc Delmas, Françoise Birck, Bernard Desmars, Pascal Brenneur, Marion Duvigneau...

Ainsi qu'à Stephan Leiner.

Sans oublier mon Directeur de Thèse, le Professeur Alfred Wahl.

À mon épouse, Nicole, et mes enfants, Jean-Baptiste, Anne-Éliane, Marie-Louise (†), qui m'a tant apporté, Anne-Victoire, Pierre-Charles et Marie-Alice.

Liste des principales abréviations :

A.D.M.	Archives départementales de la Meuse
A.D.M.M.	Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle.
A.D.Mos.	Archives départementales de la Moselle
A.D.V.	Archives départementales des Vosges
A.F.B.	Académie François Bourdon, Le Creusot
A.H.B.L.	Archives des Houillères du Bassin de Lorraine.
A.N.	Archives nationales
B.T.T.	Blanchisserie Teinturerie de Thaon
E.A.U.S.	Espace Archives Usinor-Sacilor
F.L.C.	Fonds Le Corbusier (Paris)
P.A.M.	Pont-à-Mousson (Société anonyme des Hauts-fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson)
P.V. ; C.A. ; A.G.	Procès-verbal ; Conseil d'Administration ; Assemblée générale
S.M.K.	Société métallurgique de Knutange

Liste des lieux les plus cités :

Ars-sur-Moselle	Moselle, à une quinzaine de kilomètres au sud de Metz
Freyming-Merlebach	Moselle, au sud-ouest de Forbach
Hagondange	Moselle, à une quinzaine de kilomètres au nord de Metz
Hayange	Vallée de la Fensch, au sud-ouest de Thionville, Moselle
Joeuf	Vallée de l'Orne, Meurthe-et-Moselle, à la frontière de la Moselle
Mancieulles	Bassin de Briey, Meurthe-et-Moselle
Moyeuvre	Vallée de l'Orne, Moselle, à côté de Joeuf
Neuves-Maisons	Meurthe-et-Moselle, au sud-ouest de Nancy
Nilvange	Vallée de la Fensch, Moselle
Petite-Rosselle	Moselle, à la frontière allemande, à proximité de Forbach
Thaon-lès-Vosges	À proximité d'Épinal, Vosges

Avant-propos

Les travaux présentés ici tirent leur origine de deux causes principales. La première est fortuite. Elle repose en quelque sorte sur le hasard qui a voulu que, dans le cadre du colloque de 1981 “Urbanisme et Architecture en Lorraine 1830-1930”, je sois amené à me pencher sur les cités ouvrières lorraines. Peu de recherches historiques portaient alors sur cette question, restée le domaine des sociologues et des urbanistes. Cela pouvait suffire, me semble-t-il, à éveiller la curiosité du chercheur.

La deuxième est plutôt personnelle. Naguère, dans une soutenance de thèse, un des membres du jury a fait remarquer ce qu’il peut y avoir d’autobiographique dans une telle entreprise. Sans aller trop loin dans l’auto-analyse, *a priori*, rien ne pouvait m’entraîner dans l’étude des cités ouvrières sinon, peut-être, une vocation rentrée d’architecte et le goût de l’histoire du paysage, et notamment des paysages industriels. Originaire d’un pays, le Nivernais, qui repose sur des couches géologiques proches de celles des côtes de Moselle et qui fut un pays de vieilles forges, de sidérurgie (Guérigny, Fourchambault...) et de charbon (La Machine), peut-être ai-je quelques chromosomes qui tressaillirent à la vue des vallées de la Fensch, de l’Orne ou des chevalements de Freyming-Merlebach. Même si cela peut sembler bizarre, voire presque pervers à certains (et, au premier chef, aux habitants), j’aime, pour reprendre l’expression d’Adrien Printz, les vallées usinières, le bourdonnement des usines, l’écheveau des voies ferrées, la sensation que l’on retire (retirait ?) d’une intense activité humaine, de l’oeuvre en train de se faire. D’aucuns ajouteront que c’est facile, vu de loin. J’ai habité

suffisamment longtemps Rombas (vallée de l'Orne) et côtoyé le monde de la sidérurgie pour ne pas ignorer la réalité des centres industriels. J'ai eu la chance de voir encore le ciel rouge sur la vallée de la Moselle, presque aux portes de Metz, les toits verts de mousse et d'herbe à cause des poussières rejetées par les cheminées. En ces temps-là le sol vibrait en permanence et la vie était rythmée par le mugissement du convertisseur et la relève des équipes. Bernard Lavilliers chantait "Fench Vallée" et cela sonnait vrai. Il y avait de la pollution (mais elle se voyait...), du bruit et de la peine mais aussi du travail et de l'espoir.

Aujourd'hui, de vastes espaces sont dénudés, vides. D'entre les broussailles surgit parfois le moignon de ce qui a été la base d'un haut-fourneau, un rail tordu, tronçon d'une voie ferrée qui se perd dans le néant d'un terrain vague. Et, à côté, conçues parfois pour être éphémères, subsistent les cités ouvrières alors même que les entreprises qui les ont secrétées ont disparu.

Voilà pour le côté émotif de la motivation. J'y ajouterai le goût d'aller au-delà des apparences, des idées reçues. Il est certain que vers 1980-81, les cités ouvrières avaient encore mauvaise réputation, que ce soit au niveau architectural et urbanistique, qui appelait immédiatement les adjectifs de sales, monotones, tristes etc..., qu'au niveau conceptuel où l'on voyait surtout en elles une formidable machine à dresser les ouvriers, la fabrique d'une nouvelle race d'individus dont l'aliénation programmée en ferait les esclaves dociles du grand capital, bref, une vision paupériste et industrielle du "Meilleur des Mondes" et de "1984". Or, la réalité, rencontrée sur le terrain lors de la préparation de ma communication au colloque mentionné plus haut, me donnait une impression très différente. Je découvrais la variété des cités et

surtout l'attachement des habitants à cette forme de logement. Peut-être ai-je trouvé des personnes arrivées au processus ultime de l'aliénation sus-évoquée puisqu'elles souhaitaient alors profiter du mouvement général de désengagement immobilier de l'industrie pour acquérir les maisons qu'elles occupaient, au lieu de se faire bâtir quelque coquet pavillon dans la banlieue de Metz ou de Nancy. Ayant ensuite travaillé dans d'autres directions, notamment les relations entre les impératifs de défense et l'aménagement du territoire, j'ai perdu de vue le monde industriel. Les méandres administratifs m'ayant contraint à changer de sujet de recherche et de directeur de thèse, j'ai, sur les conseils de M. le professeur Wahl, repris le chemin des cités. La confrontation avec les archives des entreprises devait petit à petit gauchir le projet de départ qui était d'approfondir mon schéma initial. Satisfaisant dans sa thématique, il aboutissait à une impasse du point de vue historique. Le maniement des archives des sociétés industrielles, en revanche, faisait surgir une vision de la politique patronale du logement autre que l'image communément admise du paternalisme intéressé et de l'oeuvre sociale.

INTRODUCTION

I. CADRES ET LIMITES DE LA RECHERCHE

I.1 Les objectifs.

Les travaux présentés dans cette étude n'ont pas eu pour but de mener une recherche exhaustive sur l'ensemble des cités ouvrières de l'espace lorrain, ni sur l'objet "cité" dans sa globalité. Cette démarche aurait conduit à un incontournable inventaire, intéressant, certes, dans ses aspects patrimoniaux et dans son inscription régionaliste, mais n'apportant pas de réponse satisfaisante à nos interrogations. À l'opposé, la monographie d'entreprise, même envisagée sous le seul registre du logement, n'aurait pas permis d'amener des conclusions utilisables au-delà même des limites du cadre de la recherche. Déterminer que telle société a telle politique du logement peut sembler suffisant, voire même valorisant au chapitre des résultats, mais n'apporte pas, à moins de s'insérer dans un vaste programme de recherche, d'éléments généralisables par rapport à l'histoire du phénomène industriel en France. Au contraire, réutilisés, lesdits résultats peuvent induire des conclusions erronées quant aux politiques patronales du logement. La monographie industrielle privilégie par ailleurs l'entreprise riche en fonds d'archives mais pas forcément représentative de sa branche ou de sa région.

Nos interrogations sont nées essentiellement de la lecture des documents imprimés, récents ou anciens, portant, à un moment ou

un autre, sur la question du logement, confrontée aux pièces d'archives provenant des entreprises elles-mêmes. Trois interprétations de la cité ouvrière en découlent. La première, la plus visible par le nombre des publications, notamment à la fin du XIXe siècle, tend à englober le logement patronal dans un mouvement général d'amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière. Une deuxième analyse est de voir dans la cité ouvrière un élément d'asservissement du prolétariat, prisonnier de son logement, qu'une attitude critique l'amènerait à perdre ou tenu, dans le cas de l'accession à la propriété, par ses remboursements. Pour certains auteurs la cité ouvrière participe d'une normalisation générale de la société dont les prémices apparaissent à l'époque des Lumières.

Englober la cité dans l'amélioration des conditions de vie des ouvriers est la lier à la fois au paternalisme, c'est-à-dire à des pratiques qui touchent aussi à la protection sociale, et à un certain rejet des dérives possibles de l'industrialisation. Faire de la cité une "oeuvre sociale" est donc la prendre aussi comme un instrument de défense des valeurs de la Société contre les menaces révolutionnaires des "partageux", des "collectivistes". Ce courant, aux origines réactionnaires, anti-libérales et anti-industrielles, voudrait voir le patronat s'engager dans une pratique philanthropique moralement réparatrice et socialement efficace. Des enquêtes de Villermé, de Blanqui à Robert Pinot, le secrétaire du Comité des Forges au début du XXe siècle en passant par Émile Cheysson¹ ou Georges Benoît-Lévy², inlassable promoteur des cités-jardins, les partisans de cette tendance ne ménagent pas leur peine. Conférences, expositions, brochures sont autant de moyens de faire

¹ Exemple : CHEYSSON Émile, *L'intervention patronale en matière de logements ouvriers*, Paris, Société d'Économie sociale, 1908, 15 p..

connaître leur point de vue. La Cité de Mulhouse ou les maisons construites à Noisiel par Menier sont leurs chevaux de bataille. Ce faisant, ils donnent des arguments à ceux qui voient dans la cité le moyen de faire taire les revendications ouvrières. Si Karl Marx n'a pas beaucoup écrit sur l'habitation ouvrière, Friedrich Engels a très tôt dénoncé les pratiques patronales sur les mêmes bases que les "philanthropes" anti-révolutionnaires. S'inscrivant dans cette tendance, des ouvrages relativement récents, comme celui de Rémy Butler et Patrice Noisette³ dénoncent la politique "bourgeoise" du logement menée par les autorités, aussi bien politiques qu'industrielles, du Second Empire à nos jours. Cette vision n'est pas dénuée de fondements (que l'on réfléchisse à la politique d'accès à la propriété menée après 1968...) mais englobe la cité ouvrière dans la totalité de la question du logement.

La dernière analyse, outre l'attrait de la nouveauté, puisque née dans les années soixante-dix alors que les autres étaient pratiquement contemporaines des premières cités, apportait une dimension supplémentaire par un décorticage brillant des discours consacrés au logement ouvrier. Structurée par la pensée de Michel Foucault et "popularisée" par "Le petit travailleur infatigable" de Lion Murard et Patrick Zylberman⁴, elle fait de la cité ouvrière, minière disent souvent les auteurs précités, un formidable instrument de domestication du prolétariat, le creuset d'une race

² BENOIT-LÉVY Georges, *La Cité-Jardin*, Paris, Bibliothèque du Musée social, H. Jouve, 1904, 287 p., plans et ill., photos en hors-texte.

³ BUTLER Rémy, NOISETTE Patrice, *Le Logement social en France 1815-1981, de la cité ouvrière au grand ensemble*, Paris, La Découverte / Maspéro, 1983, 201 p., ill..

⁴ MURARD Lion et ZYLBERMAN Patrick, *Le Petit Travailleur infatigable (Villes-usines, habitat et intimités au XIXe siècle)*, Paris, Recherches, 1976, 287 p. Même si nos conclusions vont dans des directions très différentes des auteurs du "Petit travailleur infatigable", nous ne dirons jamais assez notre dette envers eux, ne

nouvelle de travailleurs où les projections les plus folles des "hygiénistes" se marient à la gestion "économique", dans son sens courant et dans son sens éthymologique, des corps. Encadré dans son travail, l'ouvrier retrouve dans la cité les repères normatifs qui feront de lui un bon chef de famille, un bon géniteur et un bon producteur. Prise ainsi la cité serait le résultat abouti d'une stratégie, sinon totalitaire (aux aspects moraux les auteurs ajoutent souvent la référence aux casernes et aux camps militaires...), du moins globalisante, visant à supprimer les débordements de comportement d'une masse populaire incontrôlable.

Ces diverses interprétations, quel que fût le brillant de leur argumentation, ne pouvaient apparaître comme satisfaisantes au contact des documents provenant des entreprises. Gérard Noiriel, déjà dans "Longwy, Immigrés et prolétaires 1880-1980"⁵, tout en reprenant une partie des discours des "hygiénistes" et des analystes marxistes, nuancait, au contact des documents issus des entreprises, le discours convenu. Il est indubitable que sur tel ou tel point, la vision paternaliste ou normalisante pouvait l'emporter. Indéniablement, les efforts d'Armand Lederlin, le patron de la Blanchisserie Teinturerie de Thaon à la fin du XIXe siècle, portent la marque de son activisme social et de son bagage culturel. Mais, ces éléments ne sont pas les seuls à prendre en compte dans sa gestion du logement patronal. De même, une certaine distance existe entre le discours d'un Gabriel Hanra, le Directeur de la Mine de Mancieulles, choyé par le "Musée social", et ses pratiques de gestionnaire révélées par les procès-verbaux du Conseil d'administration de la Mine. Nous pourrions multiplier les exemples.

serait que par le formidable effet de "remue-ménages" provoqué par sa lecture.

N'apparaissait pas non plus, lors des premiers sondages effectués, de stratégie "normalisatrice".

Alors que nos premiers objectifs étaient d'aborder la cité ouvrière comme objet historique en soi, comme entité ayant sa propre histoire, il nous apparut d'une part que cette première approche ne pouvait mener qu'à une typologie stérile des cités ouvrières où le classement des formes, le dénombrement l'emporteraient sur les questionnements. D'autre part, essayer de confronter les interprétations évoquées plus haut aux matériaux fournis par les entreprises pouvait s'avérer beaucoup plus riche de sens.

Déterminé ainsi, notre questionnement principal s'avère assez simple et peut se présenter de la façon suivante :

Quelle est la vision patronale de la cité ouvrière ?

Ce qui amène, bien évidemment, à reprendre une partie des interprétations évoquées et à se demander si la politique patronale du logement en Lorraine participe d'une conception paternaliste de la gestion entrepreneuriale, si la cité ouvrière est une "oeuvre sociale", ou encore, si la cité ouvrière est un instrument de domination du prolétariat. L'inscription dans un temps relativement long (1850-1939) induit, bien entendu, la recherche de changements par rapport aux questions précitées. Si la cité est une "oeuvre sociale", ce que laissent supposer bien des écrits, en a-t-il toujours été ainsi ?

C'est à travers l'étude de la politique de construction des cités ouvrières qu'une tentative de réponse pouvait être apportée.

⁵ NOIRIEL Gérard, *Longwy, Immigrés et prolétaires 1880-1980*, Paris,

Afin d'obtenir des résultats probants, s'imposait le recours à une quantité suffisante d'informations excluant d'office la monographie d'entreprise, l'étude sectorielle ou locale. Seul un nombre conséquent d'entreprises peut offrir une interprétation, sinon totalement exacte, du moins vérifiable, par recoupements et par constitutions d'ensembles significatifs autour des éléments de base formés par les cités et organisés selon le questionnement.

Si l'exhaustivité n'a pas été atteinte, ce n'est pas par manque de détermination mais pour des raisons de lacunes archivistiques et, contraintes tout aussi matérielles, de temps disponible. La prise de conscience de l'intérêt que représente l'histoire des sociétés industrielles est relativement récente, dans ses grandes lignes, en Lorraine. La mise en place de structures comme le service des Archives des Houillères du Bassin de Lorraine ou l'Espace Archives Usinor-Sacilor de Sérémange témoignent de ce mouvement. Leur activité, dont il faut sans cesse se féliciter, a aussi pour corollaire le gonflement permanent des sources sujettes à de possibles investigations. Vouloir intégrer constamment les nouvelles informations engrangées aurait retardé, sans limite immédiatement discernable, la conclusion de ce travail. Il nous fallut même mettre en place des barrières sévères à l'intérieur des thèmes étudiés, certains pouvant devenir travaux de recherches à part entière ou, par addition d'exemples, submerger le sens sous l'addition quantitative.

Le choix de faire de la cité ouvrière, en tant que réalisation d'une politique patronale du logement, le centre de cette étude, pose aussi la question de l'intégration du rapport de l'ouvrier au logement

dans le cadre de la recherche. Cela peut paraître un truisme tant il est nécessaire qu'il y ait des ouvriers pour qu'existent les cités. En réalité, la démarche choisie marginalise l'examen des relations que les salariés des entreprises tissent avec leur entreprise autour du logement. Nous n'avons pas intégré, dans nos objectifs, l'analyse des comportements ouvriers face à la cité quand ils n'interféraient pas avec les programmes, les objectifs des entreprises ; Il y a toute une histoire du vécu de la cité ouvrière à faire. Certains témoignages existent déjà mais ils sont à manier avec prudence dans la mesure où ils s'inscrivent parfois dans la rétrospective nostalgique (n'oublions pas qu'en Lorraine les cités ouvrières restent souvent les derniers éléments d'une activité disparue) ou le militantisme syndical. Ils décrivent aussi un monde relativement récent par rapport à nos bornes chronologiques. Les ouvriers que nous avons fait figurer dans nos travaux, même si quelques cas particuliers émergent ici ou là, correspondent aux masses salariales nécessitant un effort particulier de construction telles que les envisagent les directions des entreprises. L'étude de l'ouvrier dans sa cité (mode de vie, sociabilité, intégration etc...), toute aussi passionnante qu'elle puisse être, correspond à un autre sujet de recherche.

À l'opposé, le choix de suivre la gestation des cités à partir des centres de décision des entreprises aurait pu nous conduire dans deux directions relativement complémentaires : l'analyse des systèmes de gestion et la mentalité des milieux dirigeants. Ce travail a été déjà fait pour ce qui est de la sidérurgie par Jean-Marie Moine⁶, par Claude Ferry⁷ et Georges Poull⁸ dans le monde du

⁶ MOINE Jean-Marie, *Les Barons du fer*, Les maîtres de forges en Lorraine, Metz, Presses Universitaires de Nancy, Éditions Serpenoise, 1989, 564 p., illustrations et tableaux.

⁷ FERRY Claude, *La Blanchisserie et Teinturerie de Thaon 1872-1914*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1992, 304 p., ill. .

textile. L'histoire de la gestion des entreprises est un domaine qui reste encore, au niveau lorrain, à développer⁹. Comme en ce qui concerne les ouvriers, ces aspect nous intéressent dans la mesure où ils influent sur les processus de construction et de décision. La "sobriété" des réalisations de Pont-à-Mousson est indissociable de l'esprit "économe" de Camille Cavallier qui marquera durablement l'entreprise. L'approfondissement de la recherche, toute tentante qu'elle soit, dans ces directions nous aurait éloigné de notre objet : la cité ouvrière en tant que réalisation patronale en matière de logement.

I.2 L'objet.

L'objet de cette recherche, appelé cité ouvrière pour plus de commodité et parce que c'est l'usage, correspond ici exactement aux ensembles de logements construits par les entreprises pour loger leur personnel ainsi qu'aux bâtiments nécessaires à leur fonctionnement (coopératives, écoles...), c'est à dire ce qu'en anglais on appelle "company town". Nous englobons dans la "cité" les maisons des employés, des cadres et des ingénieurs parce que ces derniers, même séparés par le revenu et le statut des ouvriers, restent des salariés de l'entreprise et que leur habitat participe de la même vision, ou tant s'en faut, que l'entreprise a sur le logement des ouvriers. Les remarques faites par Camille Cavallier, sur les maisons de ses ingénieurs, ne diffèrent pas, sur le fond, de ses

⁸ POULL Georges, *L'industrie textile vosgienne (1765-1981)*, Rupt-sur-Moselle (chez l'auteur), 1982, 474 p. ill. et tabl. et *Les fondateurs de l'industrie textile vosgienne 1800-1870*, Metz, Éditions Serpenoise, 1997, 291 p., ill..

⁹ Le travail de Claude Ferry porte néanmoins davantage sur la vie de l'entreprise B.T.T. que sur la personnalité de son dirigeant Armand

jugements sur celles des ouvriers. Il ne s'agit que d'un changement d'échelle, de budget et il le fait parfois sentir.

Il ne s'agit donc pas d'une étude du logement social en général (il faudrait auparavant déterminer si la cité en question appartient à ce domaine) non plus que du logement ouvrier. Sont donc exclus aussi bien les problèmes des populations ouvrières dans les villes, les remèdes qui y sont préconisés que la construction de logements par les municipalités, les pouvoirs publics en général. Les lotissements constitués pour loger, dans le cadre des politiques d'amélioration de l'habitat ouvrier, les classes populaires, notamment en région parisienne et autour des grandes villes, parfois baptisés "cité ouvrière", n'entrent pas non plus dans le cadre de nos recherches. C'est pour cela que nous limitons, par exemple, l'étude des habitations à bon marché aux seules sociétés constituées par les entreprises industrielles.

Ceci étant dit, se pose néanmoins la question des limites desdites cités. À partir de quel nombre de logements, de quelle organisation des bâtiments, peut-on parler de cité ouvrière ? La réponse est difficile à établir, ne serait-ce parce que le concept de cité n'est pas évident pour les industriels eux-mêmes. Dans la période qui va du milieu du XIX^e siècle aux années 1905-1906, rares furent les ensembles importants et fortement structurés construits d'un seul jet. Les cités s'édifient souvent par ajouts successifs de groupes de logements, de bâtiments. Aussi l'appellation "cité" porte-t-elle sur des éléments très disparates.

Figurent, sous le vocable "cité", selon les auteurs et les documents, aussi bien un immeuble ou groupe d'immeubles de centre ville (exemple, à Paris, la "Cité Napoléon", hors de notre sujet) que les

Lederlin. Mais la personnalité ce dernier est telle qu'elle influe

alignements de maisons ouvrières dans les nouveaux centres industriels.

D'autre part, elle n'est pas systématiquement employée et entre en concurrence avec d'autres termes, au sein même des entreprises, voire à l'intérieure d'une seule.

L'exemple de Mancieulles, en Meurthe-et-Moselle, dans le Bassin de Briey, est très parlant puisque les mots divers utilisés sont présentés ici dans un laps de temps très court, et parce que le directeur de la Mine, Gabriel Hanra, est assez ambitieux dans ce qu'il entreprend pour loger ses ouvriers (voir par ailleurs). Ainsi, nous avons, au Conseil d'Administration du 7 mars 1907¹⁰ :

- "nouveau quartier",
- "nos colonies".

Le même Conseil d'Administration¹¹, le 31 mai 1907, se permet un vocabulaire plus riche :

- "coron",
- "notre cité",
- "hameau ouvrier",
- "nouveau village"

Ajoutons le : "hameau des maisons du Directeur, de l'Ingénieur, du Comptable et des employés" encore appelé le "hameau du haut personnel"

Cependant, c'est certainement dans l'industrie textile que la confusion est la plus perceptible :

nettement sur ses choix de chef d'entreprise.

¹⁰ E.A.U.S. vers 44/760.

¹¹ Idem.

"La main d'oeuvre dans notre vallée étant toujours rare et exigeante, surtout en filature, nous avons dû construire encore 12 logements d'ouvriers. Les 3 cités étant entièrement terminées, nous les avons passées au compte d'immeubles indépendants pour la somme totale de 39 309,90 ."¹²

Affirme-t-on au tissage Saint-Maurice en 1885. Mais en 1892, le vocabulaire n'a pas changé :

"Les logements d'ouvriers faisant toujours défaut, nous avons construit cette année à Senones une belle cité de quatre grands logements, lieu dit les Aulnes, près du moulin du Houx."¹³

Non plus qu'en 1896 :

"Afin de rapprocher nos ouvriers de l'usine où ils sont occupés, nous avons utilisé le terrain disponible près de notre filature du Houx pour y construire une cité de quatre grands logements."¹⁴

À la Filature de Vincey :

"...l'amortissement des cités ouvrières est augmenté de 6 000 f, car cinq nouvelles cités ont dû être créées cette année, le besoin en était urgent."¹⁵

La distinction n'est pas plus nette dans une autre entreprise, la filature Cuny, à Thaon :

"2e Neuf cités ou maisons ouvrières en cinq groupes, contenant ensemble 37 logements situés à proximité de la filature de Thaon, lieux-dits la Croix Jean d'Arches, la Plaine, sur le Pré Jean Gromand et au pont de Bouxières."¹⁶

¹² A.D.V. 93 J, Tissage Saint-Maurice, 28 sept 1885, rapport de la Gérance à l'Assemblée générale des Actionnaires.

¹³ Idem, 26 sept 1892.

rapport gérance à AG des actionnaires

¹⁴ Idem, 28 sept 1896, rapport de la Gérance à l'Assemblée générale des Actionnaires.

¹⁵ A.D.V. 80 J 6, Filature de Vincey, Procès-verbal de l'Assemblée générale des Actionnaires du 9 décembre 1905.

¹⁶ A.D.V. 1 J 1228, Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 20 janvier 1908 (fonds Vologne), Société Cuny et Cie (filature) absorbée par la Filature de la Vologne. Extrait de l'inventaire.

En 1930, alors que les notions de cité et d'urbanisme sont maintenant des données acquises, des choses connues¹⁷, les tissages Chagué persistent à confondre logements, maisons et cités :

"À Travexin, pas de changement dans le matériel ; tous les nouveaux métiers SACM battent à notre entière satisfaction. Cependant, la pénurie des logements et les exigences toujours croissantes, mais assez légitimes, d'une main-d'oeuvre fidèle qui se fait de jour en jour plus rare, nous a conduits à construire une nouvelle cité de 5 logements, soit en tout 16 pièces."¹⁸

Le vocabulaire utilisé dans les entreprises de la Lorraine allemande entre 1870 et 1918 est plus limité : on ne trouve que "Colonie" ou "Kolonie" avec les variantes à base de mots composés comme : "Arbeiterkolonie".

Exemple : "die Colonie Stahlheim"¹⁹

Nous ne trouvons aucune mention de "Siedlung", même en ce qui concerne les fondations de coopératives de construction (Baugenossenschaften). Le mot "colonie" va perdurer, notamment dans le Bassin houiller où il est employé couramment chez Sarre et Moselle dans l'Entre-deux-guerres. On le trouve même sous la plume de François de Wendel²⁰.

Quand, à Hagondange, l'U.C.P.M.I. reprend le complexe édifié par Thyssen, un rédacteur anonyme présente l'ensemble des réalisations de l'entreprise et notamment la cité :

¹⁷ Le mot "urbanisme" entre dans la langue française en 1912.

¹⁸ A.D.V. 69 J, Tissages Chagué, Procès verbal de l'Assemblée générale des Actionnaires du 30 septembre 1930.

¹⁹ A.D.MOS. 21 AL 85, Procès-Verbal du Conseil d'Administration, rapport annuel 1898-1899.

²⁰ A.N. 189 AQ 168, Lettre de François de Wendel à la Direction des Houillères de Petite-Rosselle, Service des Cités, le 20 août 1927.

"Déjà en 1909/1910 après la mise en marche partielle de la cimenterie, la construction de la "Cité ouvrière" à Hagondange (Colonie) a été mise en oeuvre..."²¹

En jugeant utile d'assurer la traduction.

Mais il arrive qu'à l'extérieur de l'entreprise, dans les ouvrages portant sur l'amélioration du logement ouvrier, des expressions utilisées approchent de la conception que l'on peut avoir des cités ouvrières. Ainsi, Benoît-Lévy²² ou Dufourmantelle²³, inspirés par les exemples anglo-saxons, parlent de "villages patronaux"

Plus près de nous, dans le temps, Rolande Trempé dans "Les Mineurs de Carmaux" évoque les "hameaux ouvriers en voie d'édification" et un peu plus loin utilise l'expression : "construction de cités"²⁴. Jean-Pierre Frey, qui s'est penché sur Le Creusot, titre son ouvrage "La ville industrielle et ses urbanités"²⁵, se rapprochant ainsi de Jean-Michel Gaillard dont la thèse fut consacrée à la "ville-usine" de la Grand-Combe dans le Gard²⁶.

²¹ E.A.U.S., fonds de la Maison du Fer, M.D.F. DOC 12/101948.

Notice sur l'Usine d'Hagondange en 1919, présentation générale.

²² BENOÎT-LÉVY Georges, *La Cité-Jardin*, Paris, Bibliothèque du Musée social, H. Jouve, 1904, 287 p., plans et ill., photos en hors-texte.

²³ DUFOURMANTELLE Maurice, "La Réforme de l'Habitation populaire par les Cités-Jardins", Extrait de la *Revue économique internationale*, septembre 1910, 31 pages.

²⁴ TREMPÉ Rolande, *Les Mineurs de Carmaux, 1848-1914*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1971, 2 tomes, 1012 p., nombreux tableaux, page 259 et suivantes.

²⁵ FREY Jean-Pierre, - *La distinction ouvriers/employés La Ville industrielle et ses urbanités, Le Creusot 1870-1930*, Liège - Bruxelles, Mardaga, 1986, 386 p., ill., cartes et plans.

²⁶ GAILLARD Jean-Michel, *Un exemple français de "ville-usine" : La Grand-Combe (Gard) et sa "Compagnie des Mines" (1836-1921)*, Paris X, Nanterre, 1974, dact. 346 p..

Dans notre démarche, nous n'opposons pas de principes sémantiques limitatifs à la "cité". Une cité ouvrière peut en effet, si on la considère du point de vue de l'action patronale, s'arrêter à un groupe relativement limitée de maisons ; ce qui importe, c'est qu'elle soit considérée comme telle dans la gestion de la question du logement à l'intérieur de l'entreprise elle-même. L'histoire des cités, en tant que bâti, plaide pour cette vision élargie de leur définition car elles résultent très souvent d'une addition, étendue dans le temps, de groupes de bâtiments. La verrerie de Portieux a commencé par construire trois bâtiments de huit logements chacun²⁷....

I.3 Le temps : 1850-1940.

Les limites chronologiques que nous nous sommes données peuvent sembler à la fois éloignées l'une de l'autre, couvrant ainsi une période trop vaste, reflet de la tentation de l'étude séculaire et tomber trop facilement sur des dates symboliques. En réalité, il n'en est rien mais il est difficile de répondre en séparant les deux éléments. Ce choix, comme nous l'indiquons par ailleurs, est motivé par la nécessité, absolument indispensable, d'avoir une masse suffisante de documents pour aboutir à des conclusions, sinon totalement justes, du moins étayées par des sources incontestables. Le temps couvert par l'étude est aussi nécessaire afin de dégager, s'il s'en présente, une évolution de l'attitude patronale à l'égard des cités construites. D'autre part, les dates choisies correspondent à des

²⁷ A.D.Mos., 37 J 32, Vallérysthal/Portieux, Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des Actionnaires, 14 septembre 1872.

césures importantes pour l'histoire économique vue à travers le double prisme de la Lorraine et des cités ouvrières.

Au niveau national, l'affirmation du pouvoir personnel de Louis-Napoléon Bonaparte, au-delà des aspects politiquement négatifs qu'il présente et qu'il est difficile de nier, se traduit par un certain élan de l'économie française et une accélération de l'industrialisation.

Si la Lorraine n'était pas, tant s'en faut, un désert industriel, elle pouvait sembler retardataire comparativement à des régions comme le Nord ou le pourtour du Massif Central. Certaines formes archaïques d'activité industrielle, proches du *Verlagsystem*, se maintenaient dans l'industrie textile de la région de Briey, où cette activité a aujourd'hui complètement disparu. Pour Claude Ferry : "Le travail de la broderie était considéré comme la principale activité industrielle de la Lorraine avant l'essor de la sidérurgie"²⁸ Dans les Vosges, tissages et filatures, peu nombreux, paraissaient vivre dans la dépendance de l'industrie textile alsacienne tandis que la sidérurgie se concentrait à Hayange, berceau de l'entreprise de Wendel et dans quelques grosses forges disséminées dans la province²⁹, avec une "forte" concentration dans le sud-ouest du

²⁸ FERRY Claude, *ouv. cit.*, page 20; Claude Ferry s'appuie sur, entre autres : VOILLIARD Odette, "le travail des brodeuses lorraines au XIX^e siècle", *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, volume 45, Paris, 1961.

²⁹ Moyeuve : "Située dans la plus riante vallée qui s'ouvre à l'Est sur la belle plaine de Thionville, alimentée par un cours d'eau très-abondant, sans avoir jamais rien à craindre des inondations, réunissant sous le même hallier deux hauts-fourneaux, six feux d'affinerie, et tout à côté une platinerie, une fenderie, une clouterie, une scierie, entourée de vastes forêts et de côteaux où la mine abonde et s'exploite presque sans frais, cette usine deviendra bientôt, sans doute, la plus importante du département." dans : VIVILLE, *Dictionnaire du département de la Moselle*, Metz, 1817, 452 p.. L'usine de Moyeuve compte alors 97 ouvriers.

département des Vosges³⁰, en liaison avec la métallurgie haut-marnaise. Les quatre départements lorrains semblaient bien ruraux et endormis dans la première moitié du siècle. La vie urbaine se réfugiait surtout à Metz et Nancy. Cette dernière, un peu assoupie³¹, avait du mal à dépasser la perte de son statut de capitale ducale et, derrière le culte de Stanislas, entretenait le mythe d'une souveraineté perdue, tandis que s'affrontaient l'aristocratie "Vieux Nancy" et la bourgeoisie montante³². Metz semblait plus vive, politiquement plus ardente et contestataire, mais le poids de l'armée et de l'Église, principaux propriétaires du sol de la vieille cité, limitaient considérablement les possibilités d'extension intra et extra-muros³³, bloquant ainsi toute velléité industrielle nouvelle³⁴. Quant au Pays-Haut, Gérard Noiriel écrit, à propos de ce qui sera le principal bassin sidérurgique de la Meurthe-et-Moselle :

"Au milieu du XIXe siècle, rien n'annonce vraiment les formidables mutations des décennies suivantes. Longwy est un petit canton rural, peu peuplé, composé de quelques dizaines de villages autour d'un chef-lieu qui ne compte guère plus de 2 000 habitants.

³⁰ Voir : DOYEN Jean-Pierre et MALINVERNO Bruno, *L'ancienne métallurgie dans le département des Vosges*, Metz, Images du Patrimoine - Éditions Serpenoise, 1988, 64 p., pl. et ill.. (Ministère de la Culture - Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Région Lorraine)

³¹ Stendhal en fait une terrible description dans Lucien Leuwen : "Ce quartier avait l'air triste, et la rue du Reposoir paraissait une des plus belles mais des plus solitaires de la ville ; l'herbe y croissait de toutes parts. (...) en moins de trois quarts d'heure, grâce à la légèreté de son cheval, Lucien eut fait le tour de Nancy, triste bicoque, hérissée de fortifications." (STENDHAL, *Lucien Leuwen*, pp. 116-117 en Folio-Gallimard). Plus loin, Nancy est qualifiée de petite ville.

³² Voir : VOILLIARD Odette, *Nancy au XIXe siècle : 1815-1871, une bourgeoisie urbaine*, Paris, Éditions Ophrys, 1978, 391 p., pl. et ill..

³³ La période 1815-1870 se signale par un respect extrêmement tâtilon des zones de servitudes de la place forte. L'affaire d'un rucher placé audacieusement dans une de ces zones par un apiculteur imprudent remonta jusqu'au Ministère de la Guerre. Pas question, dans ces conditions, d'implanter une usine de quelque importance à Metz.

³⁴ Sous le Second Empire, le centre industriel le plus proche de Metz est Ars-sur-Moselle, à une quinzaine de kilomètres au sud.

Les voyageurs, plus que le travail des forges, évoquent les draperies et les tanneries. Surtout, Longwy est connue pour son rôle militaire..."³⁵.

La transformation de la Lorraine va se faire à partir de 1850, essentiellement sous l'effet de la révolution des transports. C'est en effet en 1850-51 que la ligne Paris-Strasbourg est ouverte. En 1852, Metz est raccordée à Sarrebruck. Parallèlement est mis en service le canal de la Marne au Rhin avec son embranchement du canal des Houillères. L'arrivée du chemin de fer va désenclaver la région et provoquer la mort des vieilles entreprises, de la draperie aux forges des Vosges occidentales. Ces dernières sont condamnées par la concurrence pouvant bénéficier de la houille transportée par le rail ou la voie d'eau. Elles n'ont d'autre choix que continuer à utiliser le bois ou de payer le charbon sept fois plus cher la tonne que les entreprises desservies par la Compagnie de l'Est. Le charbon, "sarrois" ou autre, transporté par wagon, entraîne le développement de nouveaux sites industriels.

Cette coupure de 1850, François Baudin, dans une étude récente consacrée à l'histoire économique et sociale de la Lorraine, en fait une des articulations majeures de la période contemporaine :

"Après 1850, nous assistons à la naissance de tout un monde qui se déchirera en 1914, mais qui entre 1860 et les premières journées d'août 1914, constitue un monde économique en soi. Eine Weltwirtschaft : expression qui ne met en cause qu'un élément de l'univers, "un morceau de planète" économiquement autonome, capable pour l'essentiel de se suffire à lui-même et auquel les liaisons et les échanges internes confèrent une certaine unité organique. (...) "

La Lorraine devient un "Espace qui initie pratiquement sa cohérence après 1850, alors qu'auparavant la dispersion dans les campagnes des industries locales et la domination du monde rural contiennent son économie. (...) En 1850, notre région se transforme. Les règles de l'ancien jeu économique sont modifiées, la croissance démarre et s'accélère. La décennie 1850-1860 marque une étape de transition entre un stade

³⁵ NOIRIEL Gérard, *Longwy, Immigrés et prolétaires 1880-1980*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, 396 p., page 33.

incomplet, précapitaliste et un stade où les caractéristiques du capitalisme s'imposent."³⁶

À l'autre extrémité de notre période, la date de 1940³⁷, qui renvoie immédiatement à l'effondrement militaire et politique de la France, peut sembler un choix mélodramatique. Elle marque pourtant une rupture assez nette en ce qui concerne l'édification des cités. Certes, pourrait-on rétorquer, dans ce contexte où le simple fonctionnement des entreprises est déjà un casse-tête, il est évident que l'on imagine mal les sociétés continuer à construire des logements. Il est vrai que les exemples que nous pouvons présenter sont rares : une cité à Woippy³⁸, à la périphérie de Metz, construite dans le cadre du développement de l'industrie de guerre nazie (n'oublions pas que la Moselle est annexée par le III^e Reich et intégrée dans le Gau Westmark, capitale Sarrebruck) et quelques maisons à Rombas dans la vallée de l'Orne.

³⁶ BAUDIN François, *Histoire économique et sociale de la Lorraine, T.2 L'Essor*, 289 p., ill., Metz, Éditions Serpenoise et Presse Universitaire de Nancy, 1993, page 17. Si nous partageons l'avis de François Baudin en ce qui concerne la césure de 1850, en revanche, pour ce qui est du "morceau de planète économiquement autonome", nous sommes beaucoup plus circonspects. En effet, il faut tout d'abord remarquer la faiblesse, constante, des activités d'aval tant pour la sidérurgie que pour le textile. Quant à l'amont, il est facile de faire remarquer les difficultés persistantes des entreprises de la sidérurgie pour obtenir la main-d'oeuvre nécessaire à leur développement, ainsi que le charbon, la houille lorraine convenant médiocrement aux besoins des hauts-fourneaux.

³⁷ Il nous a semblé qu'aller jusqu'en 1940 n'était pas une simple vue de l'esprit (des cités sont encore créées dans les années trente, malgré la conjoncture) et que le mot de Patrick Favardin : "Ainsi s'achève* l'histoire de la cité ouvrière. Bien quelle se termine sur un échec, elle marqua de son empreinte l'avenir du logement social : le débat maison individuelle n'est pas près de se clore et elle entérina le principe, si lourd de conséquences, de la séparation du logement des différentes classes sociales." (FAVARDIN "Patrick, Nécessité et limites de la cité ouvrière en province", *Monuments Historiques*, 1977, n° 3, pp. 55-59) devait être, du moins en ce qui concerne la Lorraine, dépassé.

* en 1894.

³⁸ Cette cité, paradoxalement, paraît assez archaïque dans ses formes architecturales.

Mais, la coupure choisie vaut autant, sinon davantage, parce que l'après-guerre introduit une nouvelle donne quant à la politique du logement. Le puissant courant idéologique en faveur d'un État-Providence qui domine ces années et qui a ses racines dans la crise des années trente, et le défi que constitue une Union soviétique victorieuse, tend à substituer, d'une façon qui paraît irréversible, l'État, au sens large du terme, c'est à dire en y englobant les collectivités locales et les entreprises fraîchement nationalisées, dans la politique du logement et ce que l'on appelait les "oeuvres sociales", au patronat paternaliste³⁹. Dans notre région, c'est relativement évident dans le cadre des houillères. La création des Houillères du Bassin de Lorraine (H.B.L.), par fusion des différentes entreprises nationalisées, engendre une nouvelle approche des problèmes d'habitat. Cette mutation, qui semble aller de soi aujourd'hui n'était pourtant pas si évidente, et l'on pouvait imaginer un État-patron prolongeant les habitudes des entreprises défunctes par facilité et simple pesanteur. Il l'a parfois fait, quelques cités en témoignent encore aujourd'hui. Mais, elles s'intègrent dans une vision à une échelle assez différente de ce que pouvait être l'agglomération minière du début du siècle et sont un des éléments de la vaste politique du logement conçue par les Houillères à la dimension du bassin tout entier. En réalité, deux phases peuvent être observées en ce qui concerne les mesures prises. La première

³⁹ Laurent Bonnord écrit, dans "l'Archipel Peugeot", *Revue des Sciences sociales de la France de l'Est*, 1988, n° 25, pages 113-116) :

"Après un siècle de tradition locale de logement ouvrier dominé par l'habitation unifamiliale - logement avec accession à la propriété, logement de service, oeuvres philanthropiques, H.B.M.- cette culture de l'habitation ouvrière bascule (après 1945) vers la production du logement social de masse des grands ensembles, avec l'adhésion rapide de l'entreprise Peugeot à la politique du 1 % patronal, rompant ainsi avec la tradition du logement ouvrier varié et multiforme."

court de la fin de la guerre au début des années cinquante. Complexe, elle est tributaire des difficultés inhérentes à la Libération (reconstruction ou réparation des immeubles endommagés), des crédits alloués et fluctuants, de l'héritage des pratiques antérieures. Comme l'écrit Jérôme Mergen :

“Les HBL mettent en oeuvre un programme de construction de baraquements en bois. Ainsi, près de 2 500 baraques sont construites entre 1946 et 1947 et encore 1 000 en 1948.”

Ou encore :

“Entre 1950 et 1952, les HBL perçoivent moins de 700 millions de francs pour les dépenses en construction de logements. Durant cette période, les HBL ont construit seulement 350 nouveaux logements en dur contre 800 pour l'année 1949, c'est à dire qu'en trois années, les HBL ont construit moins qu'en un seul semestre de 1949.”

A partir de 1953, les Houillères se lancent dans la construction de grands ensembles collectifs que leur gigantisme parfois éloigne des puits (Behren-lès-Forbach : 2 643 logements, 519 habitants en 1953, plus de 10 000 en 1962).

Dans le cadre de la sidérurgie, les nationalisations ne sont pas encore à l'ordre du jour, certes, mais la reconstruction, la planification voulue au plus haut niveau, les difficultés de l'heure vont dans le sens d'une coordination des efforts des entreprises avant que la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier introduise de nouvelles règles du jeu. Un ouvrage récent consacré à l'action en faveur du logement de la métallurgie lorraine dans ces années en témoigne :

“La France de l'après-guerre se couvre des échafaudages de la reconstruction. Tous les secteurs de l'économie nationale sont mis à contribution pour relancer l'appareil productif. Pour pallier l'insuffisance en matière de produits plats, neuf groupes sidérurgiques créent en commun un nouveau nom du secteur : Sollac. Cette nouvelle

entité est en Lorraine, juste à côté du bassin sidérurgique traditionnel de la Fensch et de l'Orne.

Approuvé par l'administration française, bénéficiaire des aides débloquées dans le cadre du plan Marshall de reconstruction de l'Europe libérée, le nouveau groupe développe un appareil industriel de grande ampleur. Mais la construction de Sollac ne s'arrête pas à la mise en place de nouveaux sites de production. Pour attirer une main-d'œuvre nombreuse, jeune et dynamique en Lorraine, le groupe sidérurgique doit offrir des conditions d'accueil attractives. De plus, les politiques de logement existent de longue date dans la sidérurgie lorraine et traditionnellement l'usine loge ses employés. La combinaison de cette nécessité et de cette tradition conduit les dirigeants de Sollac à lancer un vaste programme de construction de logements. Les premières estimations avancent un chiffre de 4 000 unités. Il faudra, sous l'effet d'une conjoncture favorable, le revoir à la hausse.

Des quartiers nouveaux apparaissent. Cinq hectares sur les terres de l'ancienne ferme Médoc à Thionville, 80 à Guénange. Sur le plateau de Morlange, au-dessus de Hayange, une nouvelle commune sort de terre : Saint-Nicolas-en-Forêt. De mars 1951 à mars 1954, 2 000 logements sont livrés.

Cet énorme effort de construction, Sollac ne peut l'assumer seule. Le succès de l'opération nécessite le recours à des sociétés immobilières extérieures : la Mosellane d'Hlm, la Société Immobilière Cofimeg ou l'Immobilière Thionvilloise, constituée en mars 1951 à l'instigation de sociétés sidérurgiques de la région. Cette dernière assure les trois-quarts des réalisations de la première tranche (1951/1954).⁴⁰

A ces arguments structurels, on pourrait ajouter les modifications de la législation, comme l'article 5 de l'Ordonnance du 27 octobre 1945, au sujet du permis de construire, qui impose le respect de normes sanitaires et architecturales allant dans le sens d'une modernisation (nécessaire) de l'habitat. Sans vouloir nous étendre davantage, il appert que nous entrons dans une nouvelle ère de l'habitat ouvrier. Nous ne polémiquerons pas ici pour savoir s'il s'agit d'un véritable progrès.

Cependant, le patronat continue à construire et à s'organiser pour sauvegarder ses prérogatives en la matière, comme au lendemain de la Première Guerre Mondiale. Le Conseil national du Patronat français (C.N.P.F.) a même créé le Centre national pour l'Amélioration de l'Habitation. Le Syndicat des Mines de fer de Meurthe et Moselle apporte sa collaboration au nouvel organisme en

⁴⁰Groupe Batigère, *"La vie moderne"* (Chronique immobilière 1950-1995), Metz, Groupe Batigère, 1994, 229 p., ill.. Page 13. Les passages soulignés le sont par nos soins.

diffusant auprès des directeurs de mine une enquête⁴¹ sur le logement ouvrier.

La période choisie peut paraître très longue pour un travail en Histoire contemporaine. Cette durée est cependant nécessaire compte tenu de l'objet étudié. Il existe, certes, un débat sur l'approche chronologique de sujets aux frontières de l'Histoire et de la Sociologie. Andreas Suter a récemment développé ses vues sur la question⁴², en remettant en cause l'étude chronologique pure, jugée artificielle, au profit du respect des phases d'accélération événementielles par l'effet de ce qu'il appelle "Zeitlupe", une sorte de "ralenti" (à l'image des techniques cinématographiques) historique. Difficile, en ce qui nous concerne, de trouver cette fameuse "Zeitlupe", si ce n'est, peut-être, entre 1900 et 1914. Si, à l'imitation d'Andreas Suter, nous trouvons qu'une analyse sociologique prédominante, une démarche catégorielle, aboutit à un déficit d'explication, nous n'avons pas cherché à déterminer des sous-cadres temporels dans lesquels viendrait s'inscrire le fait des cités ouvrières. À partir du tri des données, nous nous sommes demandé s'il y avait une continuité linéaire des politiques patronales ou si, au contraire, il était possible d'observer des ruptures.

⁴¹ E.A.U.S., vers. 44/114, Anderny-Chevillon, lettre du Syndicat des Mines de fer de Meurthe et Moselle, 28 avril 1950. "Le Centre national pour l'Amélioration de l'Habitation, créé par le Conseil national du Patronat français en vue de susciter et d'aider toutes les initiatives susceptibles de contribuer à l'amélioration et au développement de l'habitation procède actuellement à une enquête qui s'étend également à notre industrie".

⁴² SUTER Andreas, "Histoire sociale et événements historiques, pour une nouvelle approche", *Annales, Histoire, sciences sociales*, Armand Colin, 1997, n° 3, pp. 543-567.

Cette "longue période" connaît une flexion majeure qui semble se situer, non pas au lendemain de la Première Guerre Mondiale⁴³, mais dans les années qui précèdent. Cette articulation correspond à des transformations importantes dans les conceptions urbanistiques et architecturales ainsi qu'à une approche nouvelle, du moins en ce qui concerne les industriels lorrains, du concept de la cité ouvrière. Si l'évolution des formes de l'habitat, aussi bien en ce qui concerne le bâti que la répartition spatiale, est essentiellement due à des impulsions venues du monde extérieur à l'entreprise et correspondant à des visions d'utopistes urbains comme Howard et Tony Garnier, les entrepreneurs de la région réagissent à des phénomènes bien concrets. L'emprise grandissante de l'État dans le domaine social en est un. Pour la combattre, ils peuvent compter sur un nouveau croisé de l'action patronal, adepte des théories de Le Play, Robert Pinot, qui prend les rênes du Comité des Forges en 1904. Les grandes grèves et conflits sociaux de 1905-1906, sans remettre en cause le logement patronal, vont en donner une nouvelle justification. À ces éléments, extérieurs en quelque sorte à l'entreprise, peut s'ajouter la baisse des profits tirés des loyers, argument décisif, pesant lourdement face aux actionnaires.

Ce champ chronologique et son articulation ne sont pas propres à la Lorraine. Yves Le Maner, qui a travaillé sur les cités des mines de charbon du Nord de la France⁴⁴, s'il propose 1825 comme borne extrême à son étude, cette date s'expliquant par l'antériorité du phénomène des cités dans cette région, considère que 1850

⁴³ Il faudrait, dans bien des domaines, songer à relativiser la fameuse coupure de 1914.

⁴⁴ LE MANER Yves, *Du Coron à la cité, un siècle d'habitat minier dans le Nord/Pas-de-Calais 1850-1950*, Centre Historique Minier, Lewarde, 1995, 119 p., ill.. Dans un domaine proche, Henri Hatzfeld choisit des limites chronologiques identiques aux nôtres (HATZFELD Henri, *Du*

correspond à une phase particulière de l'histoire des cités, en très nette augmentation au début du Second Empire. Comme nous, il établit une coupure vers 1905, année où il voit le début de "l'avènement des cités-jardins"⁴⁵.

La question de la Lorraine "annexée" à l'Allemagne est abordée plus loin, au travers de la réflexion sur l'espace. Les 48 années où l'actuel territoire de la Moselle fit partie du Reichsland, constituent-elles un temps en soi, détachable du contexte lorrain "général" ? S'il faut répondre sur la base des réalités politiques et culturelles, la réponse est indéniablement affirmative⁴⁶. Dans le domaine économique, même s'il est impossible de faire abstraction du politique, la balance penche pour une intégration du traitement des politiques patronales du logement dans le cadre global. Nos documents, peu abondants, n'indiquent pas une approche fondamentalement différente. Si les "Baugenossenschaften" remplacent les sociétés d'Habitations à bon marché, les raisons qui ont prélué à leur création sont quasiment identiques et leurs effets également.

Existait aussi la possibilité d'une approche liée aux différents cycles de l'économie générale. Les conditions particulières à l'activité industrielle lorraine, notamment son essor tardif, aussi bien en ce qui concerne la sidérurgie que la houille, voire le textile, induisent une phase de croissance qui contredit l'idée d'une phase dépressionnaire propre aux années quatre-vingt. La crise aurait-elle eu un impact sur l'économie lorraine qu'elle n'aurait pas forcément

Paupérisme à la Sécurité sociale 1850-1940, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1989, 348 p.).

⁴⁵ Yves Le Maner distingue "Le temps des corons, 1825-1870" du "temps des cités, 1870-1905" avant d'aborder celui des cités-jardins (1905-1939). Le dernier chapitre renvoie en quelque sorte au titre du célèbre ouvrage de Marcel Smets : *L'avènement de la cité-jardin en Belgique*, (Histoire de l'habitat social en Belgique de 1830 à 1930, Bruxelles, Mardaga, 1977, 223 p., ill.).

affecté la construction des logements ; Yves Le Maner fait en effet remarquer qu'en ce qui concerne le Nord de la France, la crise des années 75-85 s'est traduite par une progression des logements mis en chantier, les mines cherchant à augmenter leur production pour compenser la baisse des prix⁴⁷. La mise en valeur du gisement métallifère sur une grande échelle, se fait essentiellement après 1880. Elle est liée à la découverte de l'étendue du bassin de Briey mais aussi à l'invention du procédé Gilchrist⁴⁸ permettant de fabriquer de l'acier à partir du minerai lorrain. En revanche, la production des années de l'Entre-Deux-Guerres, reflète bien, ainsi qu'elle apparaît sur le graphique ci-dessous⁴⁹, ce qu'avait de chaotique l'activité économique de la période.

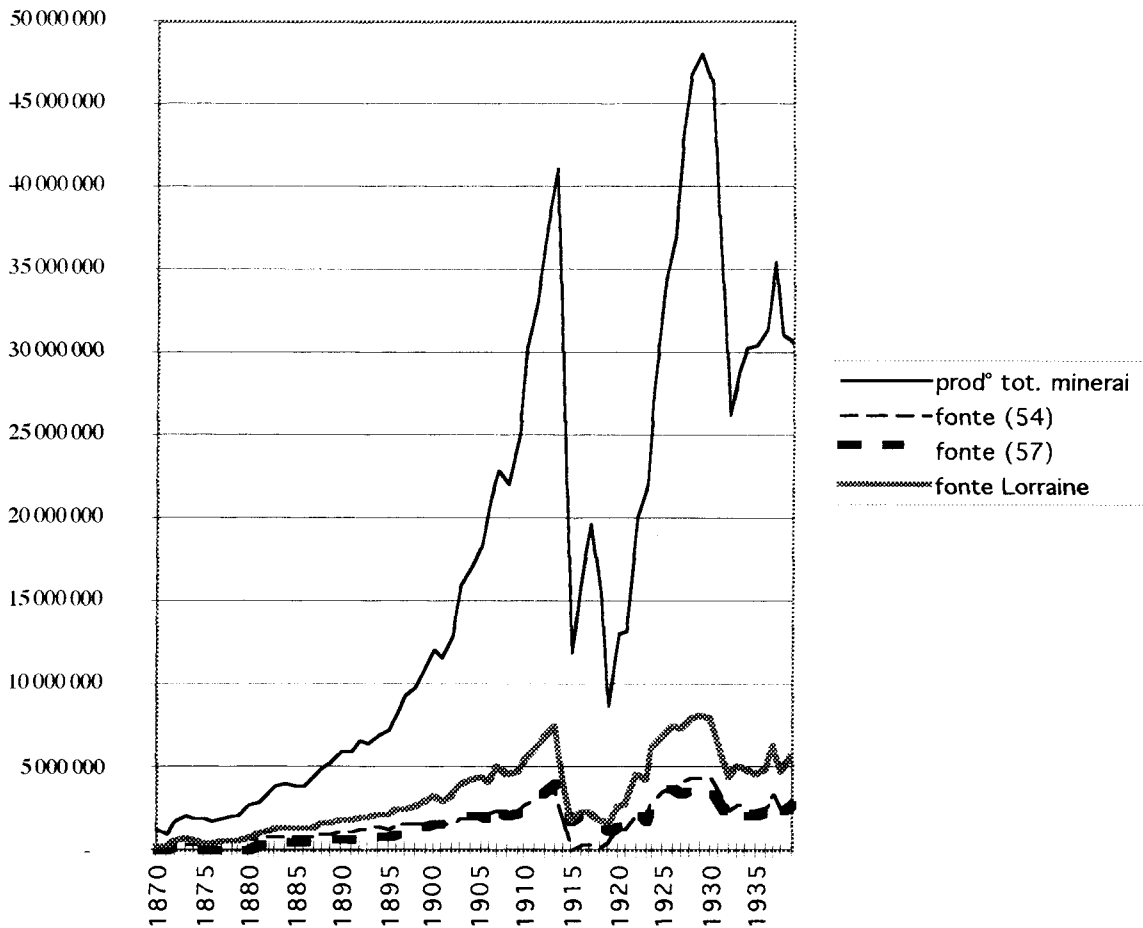
Cette démarche aurait pu conduire à fractionner l'étude en fonction de l'analyse des résultats des entreprises. C'est un élément que nous avons pris en compte. Mais les réalisations, en matière de logement, ne coïncident pas forcément avec leurs possibilités financières. D'autres facteurs jouent en effet, modulés par les conditions propres à chaque société. La genèse des décisions n'obéit pas, en effet, à la rationalité comptable, d'autant plus que nous n'avons pas affaire, là, à un investissement directement productif, au même titre qu'un haut-fourneau ou une machine à vapeur. Il nous a donc paru essentiel de conserver la flexion des années 1905-1910 et de tenir compte, à l'intérieur des deux sous-périodes ainsi déterminées, des problèmes posés par le logement d'entreprise.

⁴⁶ Voir : ROTH François, *La Lorraine annexée (1870-1918)*, Nancy, Annales de l'Est, 1976, 765 p., cartes et tabl..

⁴⁷ LE MANER Yves, *ouv. cit.*, pages 13 et 14.

⁴⁸ Malgré une rétention du brevet par les de Wendel. Moyennant finances, ils permirent cependant la création des Aciéries de Longwy. Il faut attendre le tournant du siècle pour voir les aciéries se développer en Lorraine.

production de la sidérurgie lorraine



I.4. -L'espace.

Choisir la Lorraine comme territoire de notre recherche peut sembler une commodité un peu facile et paresseuse. Il est quand même assez rare que des activités industrielles puissent coïncider avec un cadre sinon historique du moins administratif (puisque nous prenons comme référence spatiale les quatre départements actuels de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges).

⁴⁹ Données fournies par : PRÊCHEUR Claude, *La Lorraine sidérurgique*, Paris, S.A.B.R.I., 1959, T. I 631 p. (tableaux), T. II : Atlas (198 pl.).

Cependant, sans entrer dans les détails de l'anthropologie historique ou géographique, on admettra assez facilement que l'Alsace constitue un monde différent de la Lorraine. Il en va en quelque sorte de même de la Champagne à l'Ouest, même si les zones de fracture ou de transition sont assez difficile à cerner. N'oublions pas qu'au début du XIXe siècle, les forges des Vosges ont travaillé en symbiose avec l'industrie du fer haut-marnaise et que la vallée de l'Ornain regarde plus vers le centre du Bassin parisien que vers Nancy.

Si l'on admet sans trop sourciller ces éléments, bien que cela soit surtout une définition "par défaut", en revanche, l'unité de la Lorraine ne saute pas aux yeux, du moins en ce qui concerne les activités industrielles. Sidérurgie, charbon, textile, verrerie, sel auxquels on pourrait ajouter quelques secteurs périphériques comme la chaussure (Bataville en Moselle) ou la brasserie (Champigneulle en Meurthe-et-Moselle) présentent des métiers à première vue bien différents. Pour faire bon poids, bonne mesure, s'ajoute à cela la coupure de 1870 qui, pendant 48 ans, va entraîner deux évolutions parallèles (en ce qui concerne le domaine économique) mais dissemblables du fait de contextes politiques et culturels différents dont les traces sont encore perceptibles aujourd'hui.

C'est oublier un peu vite les échanges, la circulation des hommes et des idées, voire même l'organisation des sociétés. En effet, la frontière née du traité de Francfort-sur-le-Main du 10 mai 1871 n'a rien du mur de Berlin. Parfois, au contraire, elle suscite des implantations nouvelles dans des stratégies d'adaptation au marché

où les considérations nationalistes s'effacent derrière les intérêts de l'entreprise. Le cas bien connu de la société de Wendel en est l'exemple même. Hayange et Moyeuvre, les principaux sites du groupe en 1871, sont situés dans la partie allemande de la Lorraine mais, en 1880, au moment où la firme peut disposer du brevet Thomas-Gilchrist, elle décide de la création d'une nouvelle usine dans la vallée de l'Orne, juste de l'autre côté de la frontière. Du point de vue juridique, c'est une nouvelle société qui naît, de statut français, où Schneider, du Creusot, est le principal actionnaire. Mais, ainsi qu'en témoignent les registres des Conseils d'administration, une bonne partie de la gestion est effectuée des bureaux d'Hayange⁵⁰.

A l'autre extrémité de la Moselle, la verrerie de Vallérysthal, située précédemment dans le département de la Meurthe et intégrée au Reichsland après 1870, décide d'acheter et de développer l'usine peu reluisante de Portieux, dans les Vosges, afin de conserver le marché français⁵¹. D'autre part, une organisation patronale comme la Société industrielle de l'Est, née en 1883, contribue à l'établissement de liens entre les industriels⁵². C'est ainsi que l'on peut trouver dans les papiers de Camille Cavallier, des Forges de Pont-à-Mousson, des notes concernant l'action d'Armand Lederlin, de la Blanchisserie teinturerie de Thaon, en ce qui concerne le logement. Les entreprises, quand elles sont confrontées à des

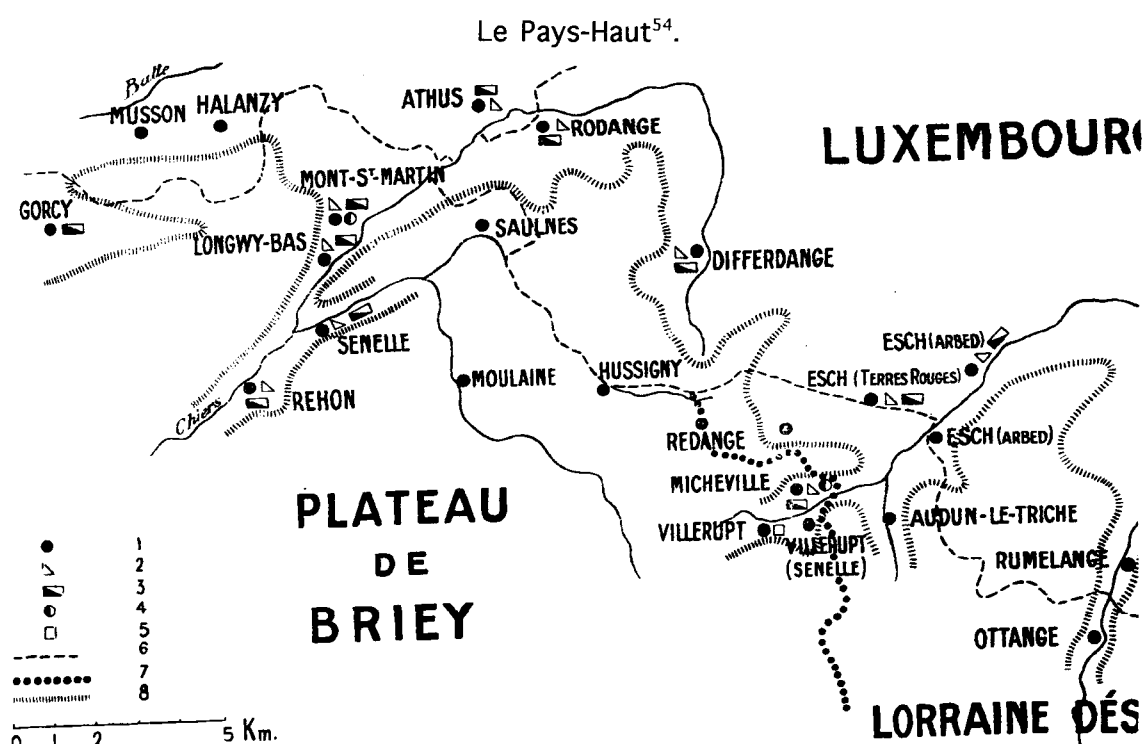
⁵⁰ Les procès-verbaux des Assemblées générales des actionnaires des Forges de Joeuf mentionnent toujours le vote d'une prime aux employés de Hayange qui ont tenu les comptes.

⁵¹ A.D.Mos. 37 J 32 Vallérysthal/Portieux.

⁵² En 1919, il est possible de relever, dans les bulletins de la société, les noms de Marc Raty, maître de forges à Saulnes, de Jules Marchal, filateur à Saint-Dié, de Nestor Germeau, Directeur général de la Société des Laminiers, Hauts-Fourneaux, Forges et Usine de la Providence (la Société, belge, exploite l'usine sidérurgique de Rehon, dans les environs de Longwy), de Félix Gouvy, maître de forges à

problèmes nouveaux, ont souvent pour premier réflexe de s'informer sur ce qui se pratique ici ou là, quitte à s'en inspirer et à utiliser l'existence d'un précédent comme argument face à l'assemblée des actionnaires. Ainsi la Société des Mines d'Amermont, décidant, en 1910, la création d'une coopérative :

"Dans le but de conserver les ouvriers, de faciliter les approvisionnements de denrées alimentaires de toute nature, de diminuer leurs prix, il est décidé de créer une Société coopérative analogue à celles qui existent dans la région, à Joudreville, à Pienne et à Hussigny."⁵³



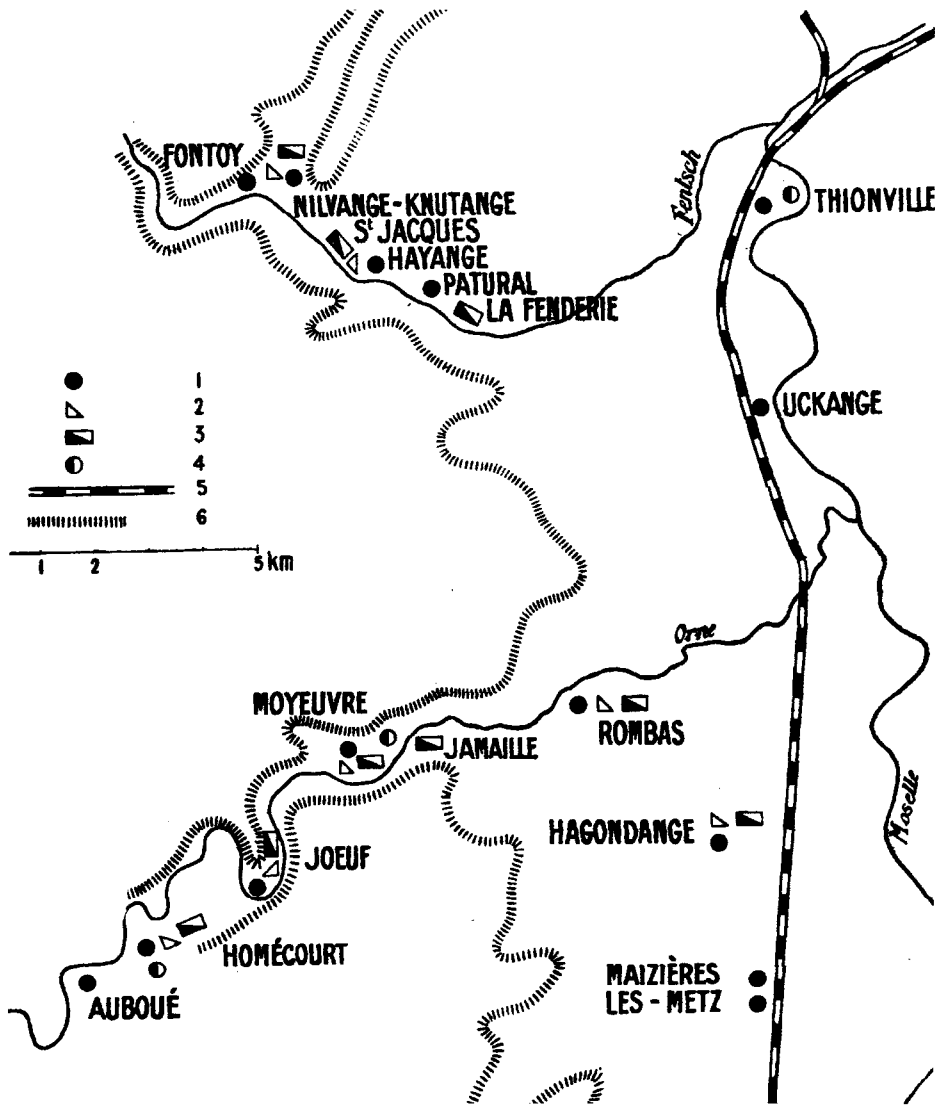
1. Hauts-fourneaux- 2. Aciéries- 3. Laminoirs- 4. Fours à coke- 5. Fonderies- 6. Limites d'États- 7. Affleurements du gisement de fer.- 8. Côtes.

Dieulouard, de Gabriel Hanra, Directeur de la Société civile des Mines de Saint-Pierremont, à Mancieulles etc...

⁵³ ADM 88 J 7 Bouligny. Conseil d'Administration du 17 fév 1910. C'est nous qui soulignons.

⁵⁴ Carte extraite de : SÖMME Axel, *La Lorraine métallurgique*, Paris, Berger-Levrault, 1930, 249 p., ill., cartes, tableaux et graphiques en hors-texte. Idem pour la carte suivante.

Les vallées de l'Orne, de la Fensch et de la Moselle.



ou encore ce document de 1924 commis par la Société Anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est :

"Étude d'ensemble sur certaines caractéristiques des mines de Pienne, Saint-Pierremont, Ida et Charles-Ferdinand".⁵⁵

Des capitaux belges s'investissent aussi bien en "Lorraine annexée" que dans le Pays Haut (note). Si les industriels allemands vont, à la

⁵⁵ E.A.U.S., vers. 66, brochures diverses sur la Société des Mines de Saint-Pierremont etc.. Rapport dactylographié de mai 1924.

fin du siècle, commencer à s'implanter sérieusement sur le territoire de l'actuelle Moselle, certains n'oublient pas les possibilités du Bassin de Briey. L'issue de la Première Guerre Mondiale, avec le retour de la Moselle à la France, va contribuer à renforcer l'unité lorraine.

Un autre élément plaide pour une vision "lorraine" de notre étude, c'est le développement historique et les caractéristiques de l'industrie régionale. Nous ne nous pencherons pas là sur les aspects historiques, ils sont traités par ailleurs, mais il est assez remarquable de constater que la sidérurgie aussi bien que le textile, voire le charbon ou le sel, "décollent" à la fin du XIXe siècle. D'autre part, cette industrie, qui frappe souvent les visiteurs par sa puissance, la rapidité de son développement, manque singulièrement, au niveau local, d'activités d'aval aptes à valoriser la production des aciéries ou des fonderies comme des tissages et filatures.

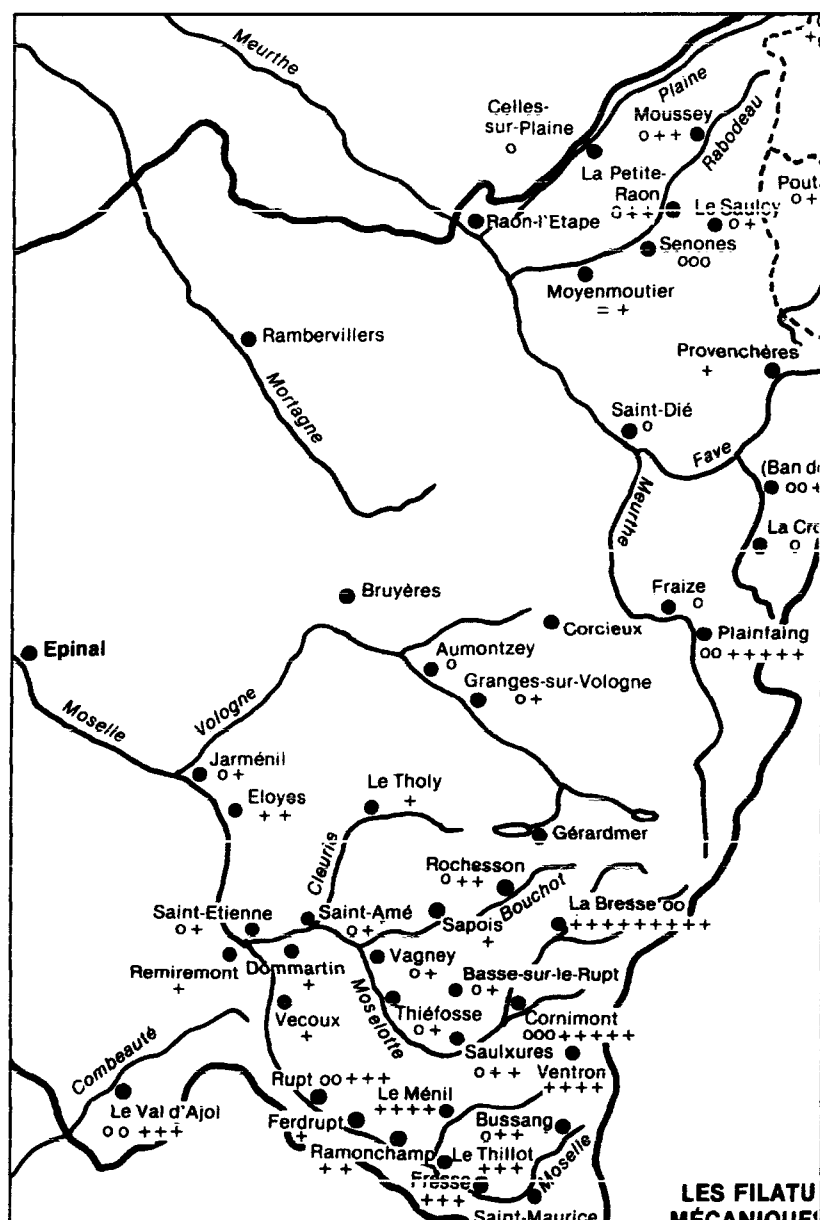
La diversité des secteurs d'activité nous a paru nécessaire car notre démarche se situe dans un cadre qui dépasse la question des branches industrielles.

À la diversité précitée répond la répartition dans l'espace. Il est intéressant de constater que l'industrie lorraine se répartie en bassins qui ne se superposent pas, ou presque.

Alors que souvent la sidérurgie se développe, au XIXe siècle, sur le charbon, il n'en est rien ici⁵⁶.

⁵⁶ La sidérurgie s'est installée sur et à proximité des mines de fer pour deux raisons : l'importance du gisement et l'ancienneté de son exploitation (anciennement dans des forges à bois utilisant les poches de fer de surface) d'une part, la faible teneur en fer d'autre part qui nécessite des volumes de minerai importants.

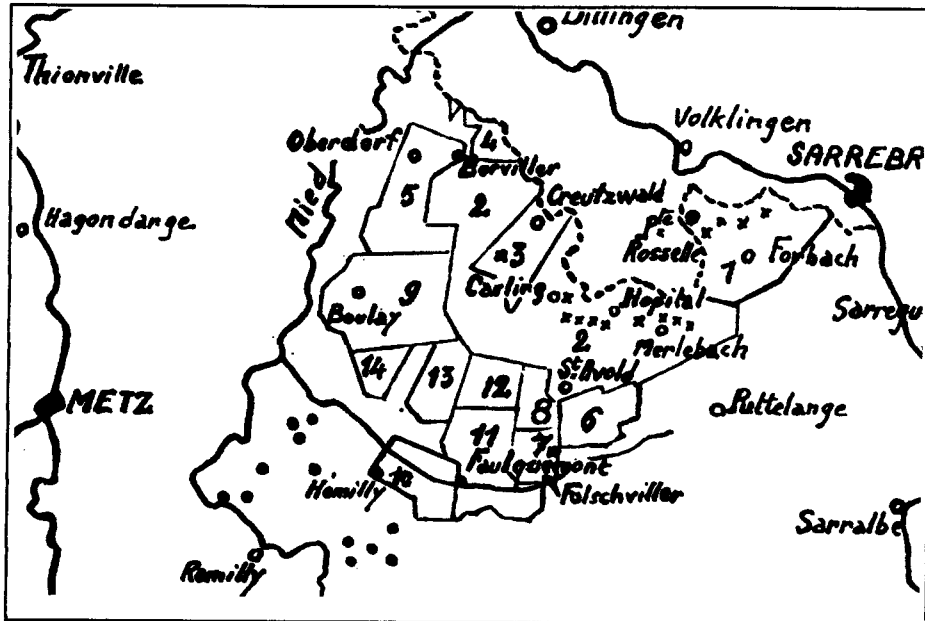
Le monde du textile vosgien vers 1861.



Extrait d'une carte figurant dans l'ouvrage de G. Poull, *L'industrie textile vosgienne (1765-1981)*. Senones (la Manufacture Saint-Maurice) se trouve au nord de la carte. Cornimont (les Établissements Chagué) au sud. Thaon-lès-Vosges (la B.T.T.) ne figure pas sur la carte mais se trouve à proximité d'Épinal. o filatures
+ tissages
= blanchiment
et apprêt.

Si le bassin houiller a vu naître et croître une usine sidérurgique à Stiring-Wendel, c'était avant que l'on extrait la houille. Construite pour servir le marché ferroviaire (la ligne Metz-Sarrebruck passe au pied des hauts-fourneaux) et grâce au chemin de fer (chargé d'acheminer le charbon), l'usine ferme en 1897 et sa main d'oeuvre rejoint le pays du fer, en l'occurrence la vallée de la Fensch. La région de Forbach-Faulquemont resta pratiquement limitée à l'extraction de la houille et à sa transformation directe.

Le Bassin houiller en 1914.



1. De Wendel (Stiring, Petite-Rosselle)- 2. Saar und Mosel- 3. La Houve. (extrait de carte tiré de : HABY René, *Les Houillères de Lorraine et leur région*, page 24).

La "*Géographie lorraine*" publiée en 1938 (au terme donc de cette étude) reflète, dans sa description des pays lorrains, ce phénomène que l'on peut essayer de qualifier de mono-activité locale.

"Les vallées industrielles présentent deux aspects ; parfois, le paysage reste assez agreste : à flanc de coteau, une minière éventre les bois et découpe géométriquement la pente ; on distingue des entrées de galerie, quelques rames de wagons, mais on ne voit pas d'usine : seulement, de-ci, de-là, dans les bois, le château d'un maître de forges, et, dans le fond de la vallée, encore des prairies (...). Mais c'est un cas assez rare. Presque toujours, la vallée, étroite, est littéralement encombrée d'énormes installations métallurgiques ; la mine elle-même disparaît dans le paysage industriel (...). Vues d'en haut, des bois qui les bordent, ces vallées sont aussi impressionnantes avec leurs files de cheminées, de récupérateurs Cowper, de fours à coke, leurs faisceaux de voies ferrées, leurs fumées jaunes ou blanches, la nuit leurs lueurs splendides..."⁵⁷

⁵⁷ LABASTE André, "Le Pays-Haut", page 248 dans : BLACHE Jules & al., *Géographie lorraine* (publiée sous les auspices de la Société lorraine des Études locales avec le concours de quatorze collaborateurs), Paris, Berger-Levrault, 1938, 475 p., ill..

Dans ce passage est mentionnée la mine, mine de flanc de coteau, relativement ancienne (à l'aune du développement industriel lorrain), incorporée au milieu sidérurgique proprement dit. Quand, à la fin du siècle, sont foncées les mines du Bassin de Briey, naît un paysage nouveau, purement minier :

Il en est autrement dans les districts purement miniers du plateau. Là, l'installation industrielle est réduite au minimum : quelques bâtiments, le chevalement du puits et sa roue, des aires libres pour disposer les stocks de minerai, des files de wagons jaunâtres : c'est à peu près tout. Seule le chevalement domine, mais sa masse métallique un peu frêle ne s'impose pas. Dans le paysage industriel du plateau, ce sont les agglomérations ouvrières qui tiennent le plus de place.⁵⁸

Il en va de même pour le domaine cotonnier :

"C'est surtout le travail du coton qui fixe le vrai visage industriel du bassin de Saint-Dié. Saint-Dié fut la première ville des Vosges qui adopta l'industrie du coton, dès 1800. Le travail se faisait alors le plus souvent à domicile. Maintenant, déjà depuis 1870 et définitivement depuis la guerre, le travail se fait à l'usine. Les usines se sont multipliées et l'on peut compter 30 établissements différents dans les vallées de la Meurthe, de la Fave, du Neuné et du Rabodeau."⁵⁹

La description de la région du Warndt se fait dans des termes à peu près semblables. Chaque bassin industriel donne l'impression d'être un monde en lui-même, séparé des autres.

I.5. Quelle histoire ?

Histoire sociale ou Histoire économique ? - Histoire quantitative ou Histoire qualitative ? Ce double débat n'est pas facile à trancher. Est-il nécessaire de le faire ? L'objet de cette recherche est par nature ambigu. Produit, construit, donc résultat d'une activité économique, qui plus est dans le cadre d'une entreprise (réalisées, les maisons ne sortent pas, à quelques exceptions près, du système

⁵⁸ Idem, page 249.

⁵⁹ Idem, HÉLIOT Yvonne, "Le Bassin de Saint-Dié", page 180.

de gestion entrepreneurial⁶⁰), le logement ouvrier peut afficher une finalité sociale concourant à l'amélioration des conditions de vie. Conduire la recherche sur de tels présupposés (objet économique ou objet social) ne peut aboutir qu'à une parcellisation du sens ou son gauchissement. En privilégiant l'analyse de la cité ouvrière à travers l'action et la réflexion ("idéologie" ou "théorie" nous semblent de bien grands mots à mettre en face des procès-verbaux des conseils d'administration) propres aux entreprises, nous faisons davantage que décortiquer un "discours" car l'objet (la cité) concrétise (ou trahit) les intentions.

L'utilisation systématique de la base de données renvoie indubitablement, aux yeux de certains, à une "histoire faite avec des ciseaux et un pot de colle". L'outil informatique serait-il l'arme du néo-positivisme ? Sans vouloir réhabiliter Collingwood, la confrontation entre plusieurs discours (celui du patronat - double parfois-, celui des "philanthropes" et réformateurs) avec une réalité matérielle, palpable, mesurable (dans une certaine limite) permet d'écarter une lecture purement contextuelle du passé à l'aune des interrogations et des outils théoriques du présent. Si "les faits n'existent pas isolément" (Paul Veyne⁶¹), ils ont le mérite d'exister. D'autre part, l'étude de la politique patronale du logement menée principalement à partir d'un ensemble de fiches ne peut déboucher sur une "pure" histoire quantitative comme il serait aisé de le faire avec des éléments identiques, quantifiables et donc réducteurs.

⁶⁰ Ce, dans l'intervalle chronologique choisi. Les grandes entreprises ont, aujourd'hui, ou sont en train de le faire, liquidé leur parc de logements, opérant de vastes transferts de propriété.

⁶¹ VEYNE Paul, *Comment on écrit l'Histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 1971.

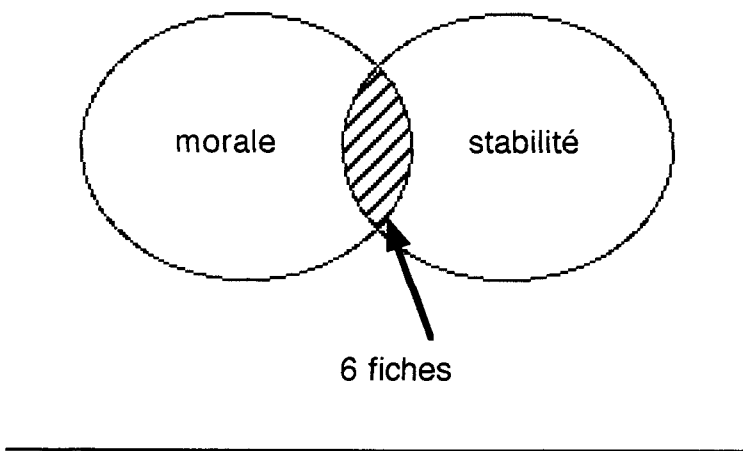
L'hétérogénéité des contenus, les documents, interdisant cette dérive⁶².

Le traitement informatique des données n'aboutit pas inéluctablement à une parcellisation des savoirs. Plus que de chercher à obtenir des séries qui seraient en l'occurrence réduites à quelques membres et relativement inopérantes, nous avons plutôt chercher à travailler sur des ensembles dont les interactions sont porteuses d'implications logiques. C'est ainsi qu'apparaît la faiblesse, dans nos sources, du lien entre la morale de l'ouvrier et sa stabilité d'emploi.

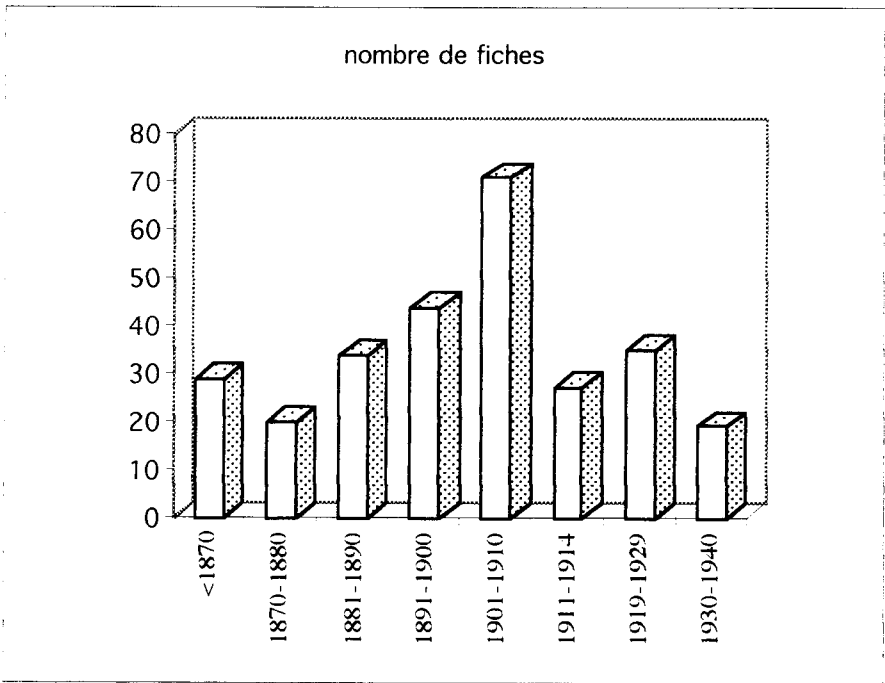
Sur l'ensemble du fichier, 6 éléments seulement correspondent à l'intersection des deux ensembles, ce qui est très faible. Sur les 6 se trouvent : une lettre du Maire d'Ars-sur-Moselle sous le Second Empire, une autre de l'Inspecteur départemental du Travail de la Moselle en 1937, une brochure d'une entreprise du textile et une conférence faite par l'abbé Lemire aux industriels de l'Est. Une brochure provenant de la Mine de Moutiers et le procès-verbal du Conseil d'Administration de la Verrerie de Portieux en 1873 complètent le lot. Cet inventaire à la Prévert montre le peu d'intérêt des industriels lorrains pour la normalisation des comportements ouvriers. L'analyse des contenus des fiches correspondant à "stabilité" confirme le résultat. Il plaide aussi pour une incontournable étude du document en lui-même, un document non

⁶² Il est possible à cet égard de reprendre l'analyse faite par Philippe Boutry dans "Assurances et errances de la raison historienne", *Passés recomposés - Champs et chantiers de l'Histoire, Autrement*, janvier 1995, pp. 56-68. Il écrit notamment : "Quantifier, c'est en effet se constituer étroitement prisonnier à la fois d'une série documentaire et d'une ligne interprétative déterminée *a priori* par l'élaboration même du matériau chiffré. La critique des sources (...) ne perd donc pas ses droits : seulement, elle se projette de

pas isolé mais relié à un ensemble déterminé par l'interrogation préalable au tri.



Les limites de l'étude quantitative : dénombrement des fiches se rapportant à des travaux liés aux cités sur l'ensemble de la durée avec une répartition par décennie. Les résultats obtenus donnent une idée de l'activité en ce domaine mais une idée seulement car les contenus des fiches sont de natures différentes. Il est nécessaire de corroborer les résultats par d'autres tris (sur des durées plus courtes par exemple) et par d'autres données comme les dépenses pour la construction de logement dans telle ou telle entreprise.



l'un vers le multiple, du document isolé vers ses procédures d'homogénéisation et de traitement." (p. 63).

Il s'agit en quelque sorte de combiner les aspects quantitatifs indispensables au qualitatif, rendant ainsi transparente la manipulation informatique. Sans le questionnement préalable, nous serions dans la démarche empiriste traditionnelle. Mariant les considérations économiques, touchant au social, évoquant la gestion des sociétés industrielles, cette étude est difficile à classer, si ce n'est dans la catégorie de l'Histoire des entreprises.

II.MÉTHODOLOGIE PRATIQUE.

II.1. Le problème des sources

II.1.1 Des sources lacunaires.

Notre rêve était de disposer de séries complètes sur tel ou tel secteur industriel, permettant d'appréhender aussi bien la démarche patronale que les aspects techniques ou urbanistiques. Cela aurait permis une étude peut-être plus approfondie, plus rapide et plus satisfaisante pour le repos de l'esprit. L'état des archives des entreprises en Lorraine en a décidé autrement. Beaucoup d'entre elles ont disparu et parfois avec une volonté de destruction que l'on s'explique mal. Des témoins nous ont rapporté que les archives de l'usine sidérurgique d'Hagondange ont été passées à la déchiqueteuse avant d'être déversées aux ordures, et ceci en 1981 ! Avant même d'en arriver là, certaines usines faisaient un tri régulier dans leurs papiers, se débarrassant des documents anciens devenus inutiles. Leur objectif n'était pas archivistique et il est difficile de leur jeter la pierre aujourd'hui. Du point de vue psychologique, à l'intérieur de l'entreprise, la

projection dans l'avenir semblait préférable au retour sur les origines.

Comme l'a dit d'une manière saisissante un cadre à un collègue chercheur, et cela témoigne d'une certaine mentalité : "Si des historiens s'intéressent à nous, c'est que nous sommes déjà morts !". Cette difficulté à rassembler les matériaux de base nécessaires à notre travail a déjà été exprimée par d'autres, comme Jean-Marie Moine, quand il s'est intéressé aux personnalités de la sidérurgie lorraine :

"Le fait dominant est le contraste entre l'exceptionnelle richesse du fonds de la Société des Hauts fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson et la minceur ou l'absence d'archives pour les autres firmes sidérurgiques. Parmi celles-ci, nous avons notamment consulté aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle des procès-verbaux du conseil d'administration et des feuilles de présence aux assemblées générales des Hauts fourneaux de la Chièrs (1881-1928, non coté), quelques liasses des Aciéries de Pompey (cotées 42 J); aux Archives nationales des procès-verbaux de conseils d'administration et d'assemblées générales de Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons (1888-1914, coté 175 AQ)." ⁶³

Jean-Marie Moine signale aussi qu'il n'a pu travailler que sur quelques bribes des Archives du Comité des Forges de France récupérées par Serge Bonnet.

Et, plus tôt dans le temps, Prêcheur, dans l'introduction de sa thèse sur la sidérurgie lorraine, terminée fin 1956, exprima également ses difficultés ⁶⁴.

Les lacunes sont nombreuses, la plupart des notes de service, correspondance interne de l'entreprise, ont disparu. Les résultats des enquêtes lancées par le Comité des Forges également. D'où

⁶³ MOINE Jean-Marie, ouv. cit., pp. 511-512.

l'intérêt du questionnaire envoyé par le Comité des Forges et des Mines de Fer de l'Est de la France, rempli par la Société des Mines d'Anderny-Chevillon et conservé⁶⁵.

Les manques sont fréquents dans les séries de documents quand elles existent.

Pour la Société Anonyme des Forges et Aciéries de Nord et Lorraine sont conservés à l'Espace Archives Usinor-Sacilor les Rapports généraux annuels d'activité du Directeur général en poste à Uckange de 1921-1922 à 1940 mais on doit déplorer un "trou" entre 21-22 et 25-26.⁶⁶

Dans d'autres cas, ce ne sont pas les absences qui sont à déplorer tant les manques sont importants, ce sont plutôt les documents existants qui sont à saluer.

La Société Aumetz-Friede, installée principalement sur le ban de Nilvange, nous donne un exemple intéressant et important de ces grandes usines sidérurgiques qui s'implantent en Lorraine allemande à la fin du XIXe siècle. C'est donc avec une grande curiosité que nous nous serions penché sur ses archives pour cerner la politique de construction de logements ouvriers d'une entreprise allemande dans le contexte particulier du Reichsland. Mais seuls cinq des rapports annuels préparés pour l'Assemblée générale des actionnaires ont été conservés aux Archives départementales de la Moselle : 1906, 1910, 1915, 1916 et 1917⁶⁷. alors que l'entreprise date de 1896 et que les premières cités ont été construites en

⁶⁴ PRÊCHEUR Claude, *La Lorraine sidérurgique*, Paris S.A.B.R.I., 1959, T. I 631 p. (tableaux), T. II : Atlas (198 pl.), Introduction pp. 11-12

⁶⁵ E.A.U.S., vers. 44/0114.

⁶⁶ E.A.U.S., vers 46/49.

⁶⁷ Lothringer Hüttenverein Aumetz-Friede, Geschäfts-Bericht A.D.Mos. 8 AL 34

1898⁶⁸. Quant à la Société Métallurgique de Knutange, qui prend la suite après le retour à la France, elle ne nous a rien laissé.

Même remarque pour le monde du charbon où nous dépendons énormément des documents laissés par la Société de Wendel, des origines de l'exploitation charbonnière dans les années cinquante du XIXe siècle à la Deuxième Guerre Mondiale. Nous aurions beaucoup apprécié de pouvoir disposer des archives de Sarre et Moselle, que ce soit à l'époque allemande ou pendant l'Entre-Deux-Guerres, et pouvoir ainsi disposer d'éléments de comparaison.

La situation est encore plus critique dans le monde du textile. Comme l'écrit Claude Ferry dans son étude de la Blanchisserie et Teinturerie de Thaon :

"En revanche, hormis certaines recherches locales, le textile vosgien n'a guère suscité d'études historiques d'ensemble, à l'exception du livre de Georges Poull, *L'industrie textile vosgienne (1765-1981)*, paru en 1982, et de l'ouvrage récent de Pierre Durupt, *Hommes et femmes du textile dans les Hautes-Vosges*, paru en 1988."⁶⁹.

La réalité est que sont très rares les archives d'entreprises du textile qui nous soient parvenues et qui soient réellement exploitables. Le numéro de la revue des Archives de Lorraine, Archilor, de 1994, spécialement consacré aux archives du monde du travail et aux entreprises, recense trois entreprises de filature et huit de tissage dont les documents conservés sont déposés aux

⁶⁸ Voir : MERCIER Nicole, *Structure et réaménagement des cités ouvrières : diagnostique pour une ville de la vallée de la Fensch: Nilvange*, Maîtrise de géographie, Université de Metz, Metz, 1978, dact, nbreux plans et illustrat°,

⁹⁹ p.. On remarquera immédiatement que trois des rapports concernent des années de guerre, donc des situations un peu particulières.

Archives départementales des Vosges. Les filatures, à part quelques extraits des procès-verbaux des conseils d'administration et assemblées générales, ne nous ont presque rien donné⁷⁰. La moisson a été un peu plus abondante en ce qui concerne le tissage mais, hormis les mêmes rapports, pratiquement rien sur les maisons ouvrières. Faute de mieux, nous avons écrit à M. Poull, cité plus haut, qui nous a aimablement renvoyé à son étude.

Ce problème épineux du caractère lacunaire des sources nous a conduit en quelque sorte à multiplier les investigations et les entreprises de façon à parvenir, par l'éclairage réciproque des documents, à cerner au plus près la politique de construction des cités ouvrières.

II.1.2 Des sources hétérogènes

D'une certaine manière, nous pouvons dire que nous avons cherché à exploiter tout document pouvant nous permettre d'approcher l'histoire des cités ouvrières en Lorraine selon l'angle choisi. Nous ne prétendrons pas y être arrivé et il y a sans doute encore à faire. Bien sûr, les registres des procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées générales des actionnaires, complétés par les rapports annuels de marche des usines (quand

⁶⁹ FERRY Claude, *La Blanchisserie et Teinturerie de Thaon 1872-1914*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1992, 304 p., ill. (thèse). Page 8.

⁷⁰ L'essentiel des papiers laissés par ces entreprises consiste en documents techniques, notamment les modèles produits, qui sont souvent incommunicables.

l'entreprise en compte plusieurs) ont été notre cible privilégiée. Ils diffèrent cependant grandement d'une entreprise à l'autre : ils n'apportent que peu de choses dans le cas d'une société telle que Pont-à-Mousson, notamment sous la présidence de Camille Cavallier, à la direction quasi monarchique⁷¹. Ils peuvent être très complets parfois comme en témoignent ceux de la Société des Mines de Saint-Pierremont à Mancieulles. Les rapports annuels et les notes de service (très riches d'enseignement en ce qui concerne Pont-à-Mousson) permettent, quand ils existent, de compléter les précédents. Parfois un peu stéréotypés (c'est le cas à Uckange dans l'Entre-Deux-Guerres), ils peuvent parfois ajouter une touche particulière et donner des renseignements originaux (notamment pour les usines et mines de Wendel, selon la personnalité des directeurs). Ces documents, qui forment les repères essentiels pour la gestion des entreprises, sont parfois accompagnés de rapports portant sur des aspects particuliers de la politique entrepreneuriale. Quand ils s'accompagnent d'enquêtes, ils nous apportent des renseignements sur d'autres entreprises pour lesquelles l'information manque. Ainsi, la Société Anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est fait réaliser en 1924 une enquête sur la situation des mines de Piennes, Saint-Pierremont, Ida et Charles-Ferdinand, nous fournissant quelques renseignements supplémentaires sur Piennes, mine pour laquelle nos données sont plutôt rares.⁷².

⁷¹ Jean-Marie MOINE, *ouv. cit.*, p. 359.

⁷² E.A.U.S. vers 66 brochures diverses sur St Pierremont etc., Société Anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est :

Étude d'ensemble sur certaines caractéristiques des mines de Pienne, Saint-Pierremont, Ida et Charles-Ferdinand.

mai 1924, dact.

Cependant, et cela renforce l'hétérogénéité des sources, la présentation des données peut varier considérablement d'une année à l'autre à l'intérieur de la même entreprise, voire du même service, rendant parfois impossible toute opération de statistique comparative. Pendant dix ans, les frais de construction de maisons ouvrières peuvent apparaître dans les procès-verbaux, ou les rapports, et ensuite être englobés, parce que l'employé qui gère ces comptes, ou le directeur, a changé, dans un compte "bâtiments" général s'appliquant aussi bien à une halle à locomotives qu'à une bâtisse de quatre logements ouvriers. C'est ainsi que le rapport annuel de l'Usine Saint-Jacques, à Hayange, (nous sommes dans le groupe de Wendel et donc dans une société dotée d'une indéniable culture d'entreprise) fait apparaître en 1924⁷³ une répartition des salariés en fonction du logement selon qu'ils sont propriétaires ou non, mariés ou non, habitant Hayange ou les environs... En 1929, cette méthode de classement a disparu du rapport de marche de l'usine⁷⁴.

La répartition des ouvriers par mode de logement en 1924 :

Saint-Jacques K8/2 rapport sur l'exercice 1924					
année 1924	logés par la Maison	logés aux cantines	propriétaires	locataires (hors cités)	total
employés-ing					
mariés	86	0	47	38	171
célibataires	13	0	17	20	50
ouvriers					
mariés	150	54	144	707	1 055
célibataires	152	94	110	711	1 067
ensemble	401	148	318	1 476	2 343

⁷³ E.A.U.S., vers 136, K8/2.

⁷⁴ E.A.U.S., vers 136, K15/3.

Subsiste seulement le tableau global des effectifs logés par la Maison, également disponible en 1924 mais document moins riche que le précédent.

Les ouvriers logés par la Maison en 1929 :

Saint-Jacques	K15/3 rapport sur l'exercice 1929		
	effectif	logé	%
Ingénieurs et chefs de service	6	6	100
Employés			
Bureau princip.	88	30	34,1
Empl. services	46	16	34,8
Contremaîtres-chefs	21	11	52,4
contremaîtres	90	54	60
sous-total	251	117	46,6
ouvriers			
chefs d'équipes	73	14	19,1
ouvriers	2478	305	12,3
sous-total	2551	319	12,5
total général	2802	436	15,5

Nous avons recherché également, quand cela était possible, les brochures éditées par les entreprises. Outre les aspects concernant directement la production (installations, types des machines, organisation de l'usine...), elles comprennent fréquemment quelques pages sur les aspects "sociaux" de la société et notamment les logements et les "services" (écoles, salle des fêtes...).

Les rapports adressés aux pouvoirs publics et la correspondance échangée avec elle constituent encore une source différente d'informations.

Quant aux sources imprimées, souvent utilisées et réutilisées par le passé (L'ouvrage de Georges Hottenger, *Le Pays de Briey hier et aujourd'hui*, paru en 1912, en plein essor des mines de fer de la

région, a été pratiquement utilisé par tout le monde), elles sont très intéressantes quand il est possible de les confronter aux documents émanant des entreprises. Provenant essentiellement de milieux périphériques au monde industriel (juristes, médecins, "philanthropes"), elles fournissent des jugements sur la question du logement qui ont souvent étayé les travaux consacrés à l'habitat ouvrier et qui sont peut-être à nuancer aujourd'hui.

Au départ situation subie, l'hétérogénéité des sources s'est révélée enrichissante parce qu'elle permettait la multiplication des points de vue et, parfois, de combler les lacunes des fonds incomplets

Un exemple particulièrement significatif est celui des Habitations à bon marché. À première vue les entreprises industrielles sont étrangères à ce monde. La raison sociale de certaines sociétés de ce secteur ne laisse pas deviner leurs liens avec l'industrie (le "Logis familial", la "Maison lorraine"...). Quelques mentions de ces fameuses H.B.M. aux archives de l'Espace Usinor-Sacilor et la consultation de certaines séries de Pont-à-Mousson, conservées à Blois, complétées par le biais des demandes de subvention et de certificat de salubrité auprès des autorités préfectorales (série 4 X aux Archives départementales de la Moselle) permettent de mieux cerner la réalité d'un phénomène qui n'a pas laissé les entreprises indifférentes.

C'est souvent par le biais des statuts et les noms des adhérents que le lien peut être établi avec l'entreprise-mère.

II.2. La gestion des données

L'hétérogénéité des documents impliquait, de facto, une difficulté certaine de gestion de l'information. Or, l'objectif de travail était de

pouvoir trouver des réponses aux questions posées par les cités ouvrières reposant sur des faits précis. Comment, après avoir brassé des dizaines de kilogrammes de papier, classer l'information en fonction des différents paramètres nous intéressant, sans oublier telle ou telle donnée qui, en elle même, pouvait paraître tout à fait anodine mais qui, recoupée par d'autres, comparée à d'autres, s'avérait riche de sens ? Le recours à l'outil informatique s'imposait.

II.2.1 Le choix de l'informatique et de la base de données.

Précisons d'entrée que nous ne faisons pas de l'informatique la panacée universelle. C'est un outil de travail qui ne vaut, comme les autres, que par ce que l'on en fait et, ici, ce n'est pas une fin en soi. L'idéal eut été pour nous de pouvoir, à partir des éléments que nous avons recueillis, déboucher sur des tableaux statistiques bardés d'une presque inattaquable objectivité et ayant revêtu les habits d'une incontestable scientificité. Malheureusement, les aspects hétérogènes et lacunaires des sources évoqués plus haut rendaient cette approche, associée à l'idée de séries, impossible. Restait cependant, après la collation des données, l'espoir d'en tirer du sens. Cela supposait deux opérations indispensables : comparaison et tri. Or, chaque document collecté peut être intéressant, et ce n'est pas rare, pour deux, trois ou quatre questions de notre recherche. Le fait qu'un problème soit abordé dans tel type d'entreprise ou de secteur industriel et non dans un autre nous intéresse au premier chef. Mais ce n'est qu'au fur et à mesure de la collecte que peuvent se dégager les éléments intéressants qui nous permettront d'étayer notre jugement. La simple saisie des données dans un traitement de texte ne pouvait guère plus nous apporter que la fiche manuscrite.

C'est pourquoi nous décidâmes de recourir à la base de données, seule capable d'effectuer les opérations que nous souhaitions.

Notre choix s'est porté sur un système de gestion de base de données pouvant offrir le maximum de souplesse (notamment en ce qui concerne l'ajout de valeurs ou de rubriques en cours d'utilisation⁷⁵) et permettant de combiner listes de valeurs à choix unique et boîtes à cocher. Il fallait aussi que les rubriques "texte" aient leur contenu complètement indexé⁷⁶ de façon à permettre une recherche directe sur les documents.

II.2.2 Création des fichiers et des fiches.

Pour créer notre base, il nous fallait tout d'abord créer une fiche "modèle". Avec comme souci non seulement le stockage des données, somme toute assez facile, mais aussi la manipulation ultérieure des informations. C'est à dire que dès le départ, le document "source" devait être identifié par un certain nombre d'éléments lui permettant ensuite de faire l'objet de recherches multi-critères.

⁷⁵ Nous entendons par valeur un élément d'une liste énumérative correspondant à des identifiants récurrents. Exemple : pour ce qui est du type d'activité auquel se rattache le document, nous avons un nombre relativement limité d'éléments qui reviennent fréquemment : mines de fer, sidérurgie....Chaque élément constituera une "valeur" d'une liste énumérative prédéterminée. Une rubrique (parfois appelée "champ") est une zone de saisie dans la base de données. Elle peut être de différentes natures (nombre, date, texte...) et se présenter sous différentes formes; Les tris et recherches s'effectuent à partir des rubriques.

⁷⁶ Dans le logiciel choisi, chaque mot d'une rubrique texte est indexé séparément afin de permettre la recherche directe sur l'ensemble des fiches à partir d'un mot précis. D'autre part, il passe outre la saisie en minuscule ou majuscule et distingue le mot recherché indépendamment du pluriel ou du singulier. Exemple : une recherche sur "filature" dans la rubrique (texte) document donnera une réponse intégrant aussi bien des entreprises s'appelant (ou déterminées) "filatures..." que "filature..."

Trois groupes de rubriques pouvaient être élaborés. Tout d'abord, un groupe permettant la "localisation" du document. Pour ce groupe trois points nous semblaient essentiels :

- le lieu
- l'entreprise
- le type d'activité.

Cette dernière rubrique fut affectée d'une liste de valeurs limitée à huit :

localisation :	lieu	
	entreprise	
	activité →	charbon
		mines de fer
		sidérurgie
		métallurgie
		textile
		verrerie
		autre
		générale

Bien sûr, elle pose d'entrée un certain nombre de problèmes inhérents à ce type de liste. Il est en effet impossible d'effectuer des choix multiples comme "mines de fer" et "sidérurgie". Le recours aux boîtes à cocher l'aurait permis mais aurait "alourdi" outrageusement les fiches et gêné la consultation. Il est évident que nous dûmes parfois trancher. Certains papiers de la Société de Wendel et s'adressant aussi bien aux mines de fer qu'aux aciéries et forges ont été classés sous "sidérurgie". Les différentes valeurs n'ont pas été classées selon l'ordre alphabétique mais selon l'ordre le plus pratique à l'usage, ce qui est tout à fait, nous l'admettons, subjectif.

Nous désirions ensuite disposer d'éléments permettant une identification du document comme une distinction entre "notes de

service" et "procès-verbaux du Conseil d'Administration". Ce deuxième groupe repose sur deux rubriques "d'identifiants" :

- la date du document (l'année)
- la nature du document avec liste énumérative de 14 valeurs.

Pour ce qui est de la date du document, comme nous avons choisi de ne faire figurer que l'année (le jour et le mois ne sont pas toujours connus), nous avons choisi une rubrique du type "nombre" afin de faciliter les tris (du style : avant 1914 ou entre 1871 et 1910...). Cette rubrique joue un rôle fondamental puisqu'elle permet de dessiner des tendances, des évolutions dans le temps. Nous reviendrons sur ce sujet dans le sous-chapitre consacré à la manipulation des données.

La rubrique "nature du document" sert essentiellement dans la recherche documentaire. Elle joue un rôle relativement secondaire puisque généralement la description sommaire du document et sa cote figurent dans la rubrique "document".

identifiants du document	
date	(année)
nature du doc. ➡	Cons. Adminis./A.G. contrat imprimé lettre livre récent livre source mémoire note de service plan rapport règlement revue statuts témoignage

Le troisième groupe de rubriques pourrait être baptisé "contenu". Il est aussi formé de deux rubriques :

- une rubrique "thèmes" composée de 26 boîtes à cocher.
- une rubrique "document" qui contient, comme son nom l'indique, le matériau de base de la recherche.

Cette dernière rubrique, qui peut contenir jusqu'à 10 pages de texte, n'appelle pas d'explication particulière. En revanche, la rubriques "thèmes" mérite quelques éclaircissements.

Les thèmes liés à des "boîtes à cocher" :

architecture	nbre logemt	Communes (relat°)	pénurie	Baugenossenschaften
urbanisme	productivité	État (relat°)	pensionnaires	vie
zonage	concurrence	population	cantines	hygiène
travaux	terrains	immigration	baraques	morale
coûts	services	stabilité	H.B.M.	église
				jardins

Selon les informations contenues dans le document, nous cochons telle ou telle "boîte" correspondant à un thème. Il s'agit bien entendu de choix un peu arbitraires mais correspondant à nos besoins. C'est ainsi que nous distinguons urbanisme et "zonage". Un projet peut très bien traiter de la largeur des rues et de leur tracé sans évoquer une répartition des logements dans l'espace (notamment en fonction de la place dans l'entreprise). "travaux", "coûts", "nombre de logements" ne nécessitent pas de commentaire approfondi, non plus que "terrains". "Productivité" signale une construction ou un projet de construction liés directement à la production d'une firme. "Concurrence" renvoie à une politique du logement envisagée en fonction de la concurrence des autres entreprises ou à une mention de cette concurrence (ce qui n'entraîne pas forcément une action concrète). Dans les relations avec l'État, nous faisons aussi entrer les réactions des entreprises, pour ce qui est de leurs maisons ouvrières réalisées ou en projet, au

contexte politique et notamment législatif (par rapport aux H.B.M. par exemple). Compte tenu du contexte lorrain, il nous a paru nécessaire de créer une valeur "immigration" ainsi que les valeurs "stabilité" (sous-entendu : de la main d'oeuvre) et "pénurie". Cette dernière est à relier souvent à "pensionnaires", "baraques" et "cantines". "H.B.M." (Habitations à bon marché) figure aussi avec la mention "accession à la propriété" ; nous avons en effet regroupé ces deux thèmes qui sont souvent en correspondance dans les papiers des Sociétés. "Baugenossenschaften" (coopératives de construction) s'applique bien entendu à la période 1870-1918 de l'histoire de la Moselle. La démarche qui prélude à leur conception n'est pas très éloignée de celle des H.B.M.. "Vie", "hygiène" et "morale" sont des thèmes discutables puisque faisant appel à des notions relativement subjectives. Nous n'allons pas entamer ici un débat sur les limites des uns et des autres. Nous n'avons pas cherché à conceptualiser et intellectualiser ces notions, essayant de rester près du bon sens commun (lequel n'est guère plus définissable). Nous avons considéré que lorsqu'un document faisait référence au logement ouvrier comme moyen d'éloigner le mineur ou le fondeur de la débauche, nous pouvions cocher le thème "morale". N'oublions pas qu'il s'agit essentiellement d'outils de tri. A nous ensuite de faire la part des choses dans l'exploitation des sources. "Église" se rapporte à la fois à l'institution et au bâtiment. Si nous rencontrons un discours à la fois à tonalités religieuse et moralisante, il va de soi que nous cochons les boîtes des thèmes "morale" et "église". "Vie" concerne les renseignements liés au quotidien des salariés dans les cités (exemple : installation d'un réchaud à gaz) et les règlements desdites cités. "Jardins" pose un petit problème dans la mesure où, afin de ne pas trop surcharger la fiche, nous faisons entrer sous ce

thème aussi bien les jardins proprement dits que les discours sur les jardins ouvriers.

II.2.3 Manipulation des données.

La disposition de la fiche, dans ses différentes rubriques, permet une manipulation aisée des données, d'effectuer des tris en multipliant les critères de recherche. Nous pouvons ainsi rechercher si les filatures ont connu, avant 1914, le phénomène des "pensionnaires". Une telle recherche entraîne la frappe de "filatures" dans la rubrique "document" (on peut aussi utiliser la valeur "textile" dans la rubrique "activité"), le choix de "avant 1914" dans la rubrique "date" (<1914) et le "cochage" du thème "pensionnaires".

Une seule fiche correspond à cette requête, celle qui contient le "règlement des cités ouvrières de la Filature de la Madeleine", à Remiremont.

Afin d'accélérer la visualisation des "états", la fiche de base a été complétée par deux "formats"⁷⁷ supplémentaires :

- un format "entreprises" présentant sur la même ligne les rubriques "entreprise" et "activité"
- un format "dates" reposant sur les rubriques "lieu" et "date du document", présenté de la même façon que le précédent.

⁷⁷ le "format" est ici la façon dont se présentent les différentes rubriques à l'écran. Un format peut comprendre tout ou partie d'une fiche et présenter des aspects visuels particuliers en fonction de l'effet recherché. Dans la fiche "complète" nous avons fait figurer une image "symbole" de cité ouvrière afin de saisir immédiatement dans quelle base de données nous sommes ; cette illustration ne figure pas dans les formats suivants.

Image de la fiche de base :

lieu	lieu		   	
entreprise	entreprise			
date de doc	date de doc		   	
activité	activité			
nature de doc	nature de doc		thèmes	
☐ urbanisme	☐ hygiène	☐ population	☐ baraques	☐ terrains
☐ travaux	☐ morale	☐ stabilité	☐ concurrence	☐ nbre logt
☐ coûts	☐ église	☐ HBM/acc prop	☐ pensionnaire	☐ vie(rég. WC..)
☐ productivité	☐ jardins	☐ services	☐ Etat	☐ commun.
☐ immigration	☐ architecture	☐ pénurie	☐ cantines	☐ zonage
			☐ Baugenossenschaften	
doc				

Les lignes de la rubrique "doc" (document) n'apparaissent pas à l'utilisation. Les différentes valeurs des listes énumératives se présentent sous forme de menus déroulants.

Cet agencement des rubriques permet de faire apparaître une douzaine de fiches simultanément dans la "fenêtre" et facilite l'interprétation du résultat des recherches. Il est possible à tout moment de basculer de l'un de ces formats vers la fiche complète et de prendre connaissance du contenu.

Par ailleurs un tri est possible en permanence sur une rubrique ou une combinaison de rubriques en utilisant les opérateurs classiques des bases de données

Le nombre de combinaisons possibles est très élevé puisqu'une recherche peut se faire sur l'ensemble des rubriques.

Les atouts d'un tel système parlent d'eux-mêmes. En revanche, en ce qui concerne les défauts, il est nécessaire de se pencher un peu plus sur l'utilisation des différentes rubriques.

Premier écueil : ne risque-t-on pas de déterminer ses choix de documents "source" (ce qui figure dans la base n'est qu'une toute petite partie de ce que nous avons pu dépouiller) en fonction des rubriques et des valeurs que nous avons fixées ? Le risque existe et nous l'avons pris en compte. D'où la nécessité d'un système permettant de modifier rubriques et valeurs au fur et à mesure et sans risque de perte du contenu des documents. Par ailleurs, ce risque de dérapage dans la recherche peut tout aussi bien s'appliquer à une gestion manuelle traditionnelle.

Plus concrètement, la disposition des rubriques donne une place prépondérante aux thèmes et incidemment gauchit l'appréhension du phénomène "cités ouvrières" vers une démarche thématique qui finit par oblitérer l'évolution chronologique. Nous avons été confronté à ce danger, difficile en l'occurrence à éviter, compte tenu du contexte historique dans lequel nous nous situons. Le temps des entreprises et de l'Histoire économique n'est pas celui de l'Histoire politique. Quant au temps de l'Histoire du logement d'entreprise, c'est encore autre chose. Finalement, ne voyant plus d'évolution sensible, nous finîmes par nous trouver dans une sorte de temps immobile de la cité ouvrière, où seules les évolutions architecturales et urbanistiques venaient rappeler le passage des années.

Cette déficience du "Temps" amenait d'indubitables contradictions impossibles à résoudre par rapport à l'une de nos principales interrogations qui était de déterminer si la cité ouvrière entrait dans la catégorie des "oeuvres sociales" ou des investissements industriels. Après avoir trituré et retrituré la base de données, sans

oublier de faire jouer la rubrique "date de document", si fâcheusement reléguée à l'arrière plan, nous finîmes par faire émerger une coupure chronologique porteuse de sens. Là, la base de données fut irremplaçable pour réparer ce qu'elle avait en quelque sorte induit.

Ses limites apparaissent aussi dans la hiérarchisation des contenus. Si l'étiquetage, le classement des données ne posent que des problèmes mineurs, presque mécaniques, une fois la base "rôdée", il ne reste pas moins qu'il est impossible de déterminer l'importance d'un document, en dehors de sa fréquence d'apparition lors des "requêtes", par le seul biais des "boîtes à cocher". À ce moment, l'interprétation humaine prend sa revanche sur la "machine" et rend transparent, autant que faire se peut, le tri informatique.

III.HISTOIRE GÉNÉRALE DES CITÉS OUVRIÈRES - ÉCOLES ET COURANTS.

Décider d'un début des cités ouvrières, en tant que réalisations patronales, est un acte purement arbitraire dans l'état actuel de la documentation. Si l'on considère la cité comme une somme de bâtiments destinés à loger les ouvriers d'une entreprise, indépendamment de toute considération théorique sur sa perception en tant qu'ensemble structuré autour d'une "idée", d'une "solution" de la question ouvrière, il est indéniable qu'elles sont antérieures au XIXe siècle. Antoinette Lorang les fait même remonter au XVIe siècle et aux Fugger⁷⁸.

⁷⁸ LORANG Antoinette, *Luxemburges Arbeiterkolonien und billige Wohnungen 1860-1940*, Ministère du Logement, Luxembourg, 1994, 391 p., ill. et plans.

Ceci étant dit, certains documents témoignent de l'existence de maisons ouvrières regroupées autour d'une forge ou d'une verrerie avant le XVIII^e siècle.

Une supplique des habitants de Port-Brillet (dans le département de la Mayenne), en 1699, évoque les constructions faites pour les familles des forgerons (au sens large) :

"(...) et cette forge ayant si bien réussi qu'elle est devenue perpétuelle, non seulement on y a bâti une grande maison pour le maître de forges et cinquante à soixante maisons tout autour, mais encore tous les environs sont tellement augmentés et peuplés..."⁷⁹

Ces maisons étaient destinées aux ouvriers qualifiés, recherchés, que l'on s'efforçait d'attirer ainsi. Elles paraissent avoir été assez rudimentaires, composées pour la plupart d'une chambre, d'un cellier et d'un grenier. Un petit jardin accompagnait le logement. Certaines maisons comprenaient deux pièces⁸⁰

III.1. Les cités ouvrières du XVIII^e siècle.

La forge de Port-Brillet nous a donné un exemple de la fin du XVII^e siècle et des débuts du XVIII^e. Cependant, selon Jean-Marc Biry, qui s'appuie sur l'exemple de la firme De Dietrich, il ne saurait être question, avant 1750, de logement spécifique :

⁷⁹ Citée dans : DORNIC François, *Le fer contre la forêt*, Rennes, Ouest-France Université, 1984, 255 p., ill., plans, page 25. Les cinquante à soixante maisons sont peut-être exagérées par les plaignants qui réclament la création d'une véritable paroisse. L'auteur évoque, pour le plan du site en 1800, deux rangs de 15 et 7 maisons (idem, page 155). Cet ordre de grandeur avait déjà été avancé par Guy Verron (cf. note infra) en 1967. En 1800, l'entreprise employait 360 personnes réparties entre 60 ouvriers internes, 80 mineurs et 220 ouvriers des forêts.

⁸⁰ VERRON Guy, "Les structures sociales d'un établissement sidérurgique avant la révolution industrielle, la forge du Port-Brillet (Mayenne)", *Le Mouvement social*, 1967, n° 58, pp. 63-94, page 78. Sans que cela

"(...) jusque vers 1750, le logement des ouvriers ne connaîtra pas d'identité architecturale qui lui soit propre. Il est tout entier inclus dans une forme bâtie dont la fonction fait écran : l'atelier, le haut-fourneau, la halle à charbon...Le logement ou plutôt le logis n'est qu'un élément de l'appareil productif et sa fonction est subordonnée et sous-tendue par le procès de la production : le lien organique du logement à l'outil de production doit assurer le fonctionnement ininterrompu de la production métallurgique par la présence constante de certains ouvriers professionnels sur les lieux de travail. C'est pourquoi la forme première du logement ouvrier sera matérialisée par l'aménagement d'un coin ou d'un espace résiduel dans un bâtiment."⁸¹

Cette interprétation ne s'applique peut-être pas à toutes les entreprises. Ce qui semble essentiel, pour Jean-Marc Biry, c'est la dissociation lieu de production-habitat. Il semble qu'elle soit établie à Port-Brillet, du fait même de la nature de l'acte industriel. Existe cependant un état intermédiaire dans le textile où le logement peut revêtir les aspects d'une cité ouvrière tout en gardant ses fonctions d'atelier. Nous pensons à l'exemple de la Villeneuve, près de Clermont-l'Hérault, où cette double fonction est patente, Maurice Daumas utilisant l'expression de logement-atelier⁸². Malgré tout, le XVIIIe siècle est celui où naît, de manière indubitable, et même si c'est sur des bases anciennes, la cité ouvrière :

"Pour la première fois, en effet, apparaissent des villages créés de toutes pièces consacrés à une monoactivité qui n'est pas agricole. Comme celle-ci a été décidée en fonction de contraintes techniques : présence de la source d'énergie, eau, bois, présence de la matière première, il est rare que l'on dispose sur place de la main d'oeuvre qualifiée ; celle-ci est recrutée en fonction des besoins, attirée sur les lieux par la promesse de gages élevés et logée sur place, dans les murs de la nouvelle entreprise. C'est le cas de la manufacture des glaces de Saint-Gobain par exemple."⁸³

soit précisé, il semble bien que le logement soit considéré comme faisant partie du contrat de travail.

⁸¹ BIRY Jean-Marc, "La Politique de construction du logement ouvrier des De Dietrich", *Revue d'Alsace*, Strasbourg, 1983, n° 109, pp. 81-106, pages 82 à 84.

⁸² DAUMAS Maurice, *L'Archéologie industrielle en France*, Robert Laffont, Paris, 1980, 464 p., ill., pages 100 à 106. C'est au cours du XIXe siècle que les ateliers vont, à Villeneuve, quitter les logements. Cette ambiguïté de la fonction durera longtemps dans le textile, du moins tant que le travail à domicile se maintiendra.

⁸³ BERGERON Louis et DOREL-FERRE Gracia, *Le patrimoine industriel, un nouveau territoire*, Liris, 1996, 125 p., ill., page 60.

En effet, si la cité ouvrière est composée de maisons séparées des bâtiments industriels et dont la vocation de logement est clairement affirmée, alors la Société de Saint-Gobain en a manifestement érigé une à proximité immédiate de la fabrique. Selon Maurice Hamon⁸⁴, elle aurait été construite entre 1775 et 1782. Cela suppose une certaine antériorité sur l'Angleterre, bien que minime, puisque, selon François Crouzet, la première cité y ayant vu le jour aurait été construite vers 1787, à Leeds⁸⁵. Le système adopté à Saint-Gobain est celui de la barre de logements, anticipant sur les "casernes" du XIXe siècle. Ce qui est immédiatement remarquable est la répétition des formes qui, au-delà de considérations pécuniaires pas forcément prépondérantes⁸⁶, annonce une mentalité déjà industrielle.

Cependant, il semblerait que bien avant Saint-Gobain ou Leeds, la Scandinavie ait fourni des modèles de cités minières qui n'ont rien à envier aux modèles ultérieurs. En 1718, la cité construite par la "Stora Kopparberget" à Gruvstugan, dans la partie médiane de la Suède, présente toutes les apparences des cités minières et industrielles : de petites maisons semblables alignées géométriquement selon un plan orthogonal⁸⁷.

⁸⁴ HAMON Maurice, "La Manufacture royale des glaces de Saint-Gobain", *Monuments Historiques*, 1977, n° 3, pp. 33-39. p. 38 "Une vue générale de 1820 nous restitue la physionomie de l'établissement, où se distingue par son importance, la cité ouvrière, dont l'architecture était de qualité."

⁸⁵ CROUZET François, "Naissance du paysage industriel", *Histoire, Économie et Société*, Sedes, 1997, n° 3, pp. 419-438, p. 432.

⁸⁶ Les techniques de la maçonnerie étant encore très artisanales, y a-t-il, en l'occurrence, un véritable gain d'échelle à construire de façon répétitive ? Peut-être cela joue-t-il sur la taille des pierres et des éléments de charpente, préfigurant ainsi la fabrication en série, tentative que l'on peut observer, à la même époque, dans les arsenaux de la marine royale.

⁸⁷ AHNLUND Mats et BRUNNSTRÖM Lasse, "The Company Town in Scandinavia" dans : GARNER John S. (dir.), *The Company Town, architecture and society in the early industrial age*, New York, Oxford University Press, 1992, 245 p., ill., pages 77 et 78.

Ce qui nous semble remarquable, c'est que nous avons affaire à des ensembles architecturaux conçus par l'entreprise pour loger la main d'oeuvre à son service. En aucun cas nous n'avons là de construction spontanée (de toute manière l'ordonnancement des bâtiments infirme cette interprétation).

Cependant, ces cas sont encore rares au XVIIIe siècle ; ils sont inséparables d'une accumulation de main d'oeuvre en un lieu précis, bref, hormis le cas des mines, d'une usine. La firme De Dietrich nous donne l'exemple d'une évolution de l'entreprise de l'âge pré-industriel à l'ère du machinisme qui s'accompagne d'une transformation du logement ouvrier. Selon Jean-Marc Biry : "Il faudra attendre 1756, date marquant le développement de l'établissement de Jaegerthal (avec notamment l'installation d'un deuxième gros marteau aux grosses forges) pour voir éclore les premières formes spécifiques du logement ouvrier."⁸⁸

Remarquons au passage que la "forme première du logement ouvrier" mettra un certain temps à disparaître, puisqu'elle est encore présente un siècle plus tard, voire même au-delà. Cependant, les remarques faites par Biry sur les formes des constructions destinées à loger des ouvriers provoquent un petit peu.

En effet, l'évolution qu'il propose tranche avec l'idée d'un développement linéaire et "harmonieux" qui irait du logis mal distingué du lieu de travail à la cité complète aux multiples services telle qu'elle se présentera dans la première moitié du XXe siècle car, au moment où Saint-Gobain aligne ses logements, De Dietrich, à Jaegerthal (Bas-Rhin) inaugure un nouveau type de bâtiment. Cette construction repose sur le système du logement unifamilial :

⁸⁸ BIRY Jean-Marc, ouv. cit., pp. 82 à 84.

"...différenciation typologique essentielle qui est déjà exprimée dans la terminologie patronale sous les termes distinctifs de "maison ouvrière" et "pavillon ouvrier"

Chaque étage se présente avec un couloir central et un ensemble d'éléments modulaires de deux pièces cuisine en enfilade.

Chaque logement possède sa pièce de terre son jardin et une partie d'étable mais on remarque :

"...le mouvement d'extraction des dépendances de fonction agricole de la "maison-bloc" (soubassement ou cave pour le stockage d'hiver, étable, grenier pour le séchage) vers l'extérieur dans des bâtiments annexes : les logements occupent alors tout l'espace interne ainsi libéré jusqu'aux combles, où la présence de lucarnes rampantes bien dimensionnées révèle un usage possible des premiers combles en logement, pour célibataires et ouvriers isolés notamment."⁸⁹

Biry remarque aussi que la construction repose également : "...sur une individualisation toujours plus marquée des accès. A l'entrée principale unique et à la coursière de desserte générale est préférée une distribution d'un nombre limité de logements, 2 et 4, par cage d'escalier."

Selon lui, ce type marque une transition entre l'habitat rural agricole et un logement spécifiquement ouvrier et "ouvre le procès d'une normalisation du logement ouvrier" qui conduira, à terme, par l'achèvement de ce programme spatial en pleine ébauche, à un nouveau type architectural que l'on désignera dans la terminologie patronale par la "caserne". Celle-ci, après 1780, règne sans partage dans les nouvelles unités de production.

Cette apparition de la caserne "coïncide avec l'importante mutation structurelle que connaît l'entreprise De Dietrich de 1767 à 1771 par la création de nouvelles unités de production à Reichshoffen, Niederbronn et Rauschenwasser et par l'acquisition des forges de Zinswiller et Rothau."

⁸⁹ Idem.

Cependant, les réalisations restent toujours modestes : 6 à 8 logements, 20 logements maximum, par bâtiment.

Remarquons déjà une différenciation sociale de l'habitat : il est possible de distinguer des casernes d'ouvriers et des casernes d'employés. Dans ces dernières, la division modulaire (le logement de deux pièces avec individualisation des accès) est moins évidente⁹⁰

Le XVIII^e siècle, c'est aussi, et c'est très important, les premiers efforts remarquables d'une certaine "théorisation" du logement ouvrier. S'esquisse ainsi, dès les débuts, cette dualité du logement ouvrier, en temps que concept, qui se voit partagé entre le monde des chefs d'entreprise et celui des théoriciens, des "réformateurs", le monde de ceux qui veulent transformer la société et qui souhaitent mener à bien leur projet au travers d'une "révolution" des conditions de logement.

Ledoux, architecte visionnaire, appartient sans conteste à cette catégorie. Le projet, partiellement réalisé, de la cité de la Saline royale d'Arc-et-Senans, peut être considéré comme la concrétisation d'une approche de la société qui dépasse les strictes limites des besoins essentiels de l'entreprise. Plus qu'une organisation de l'espace production - habitat (sans exclure totalement toutefois les aspects pratiques), nous sommes en présence d'une mise en scène de la fonction industrielle. Reste à savoir si l'on doit ici se placer dans la perspective d'une construction de l'âge industriel où si l'on se situe encore dans la tradition des manufactures. Le langage architectural choisi, avec ses réminiscences classiques, s'apparente beaucoup à un décor de type royal bien que cela ne fut pas apprécié

⁹⁰ Idem, p. 87

autant que l'on aurait pu croire : "Ledoux usait, dans ces embellissements, d'un code nouveau qui s'opposait à celui du luxe et de la "convenance" ; Louis XV en fut presque offensé ; ce renversement des règles de représentation des institutions le choquait : "pourquoi tant de colonnes, elles ne conviennent qu'aux temples et aux palais des rois", lui demanda-t-il."⁹¹

Anthony Vidler voit dans l'organisation des lieux un projet d'organisation sociale :

"Pour Ledoux, cette architecture recélait un double symbolisme : d'un côté, le pouvoir omniprésent du directeur et de ses adjoints, surveillant la production en agents de la puissance du roi ; et de l'autre, une communauté d'ouvriers et d'artisans, soigneusement organisée pour l'encouragement de la morale et de l'urbanité. ces deux niveaux de signification sont directement intégrés dans la disposition architecturale. Le premier, la surveillance, est représenté par un "axe de pouvoir" qui va de l'entrée au bâtiment du directeur (...). Complétant cet axe, la courbe du demi-cercle incarne l'essence communaliste de la vie ouvrière ; elle se compose de petites unités qui gravitent autour de leurs foyers centraux, et se regroupent collectivement autour du "foyer suprême" des bénéfices - le centre de la direction."⁹²

Parti de là, il est tentant de faire de cet urbanisme, en s'inspirant des modèles de Michel Foucault, "une machine à observer", à surveiller. Mais cette lecture, aux dires de Vidler, est sans doute abusive. L'esprit théâtral et maçonnique⁹³ l'emporte sur "l'esprit de panoptisme".

⁹¹ VIDLER Anthony, *Ledoux*, Paris, Hazan, 1987, 151 p. ill., p. 48. Vidler, sous l'influence de Michel Foucault (Michel Foucault, B. Fortier et al., *Les Machines à guérir. Aux origines de l'hôpital moderne*, Bruxelles, 1979) rapproche aussi la disposition des bâtiments de la Saline d'Arc-et-Senans des conceptions hygiénistes de l'époque tout en reconnaissant que les intention esthétiques ont pesé fortement sur le projet de Ledoux : "Mais les formes et les proportions spécifiques du demi-cercle indiquaient surtout le but symbolique que s'était fixé Ledoux : il faut littéralement interpréter la saline comme un théâtre, puisqu'elle épouse les lignes générales de l'amphithéâtre antique, tel qu'il est décrit par Vitruve et illustré par Perrault" (idem p. 49).

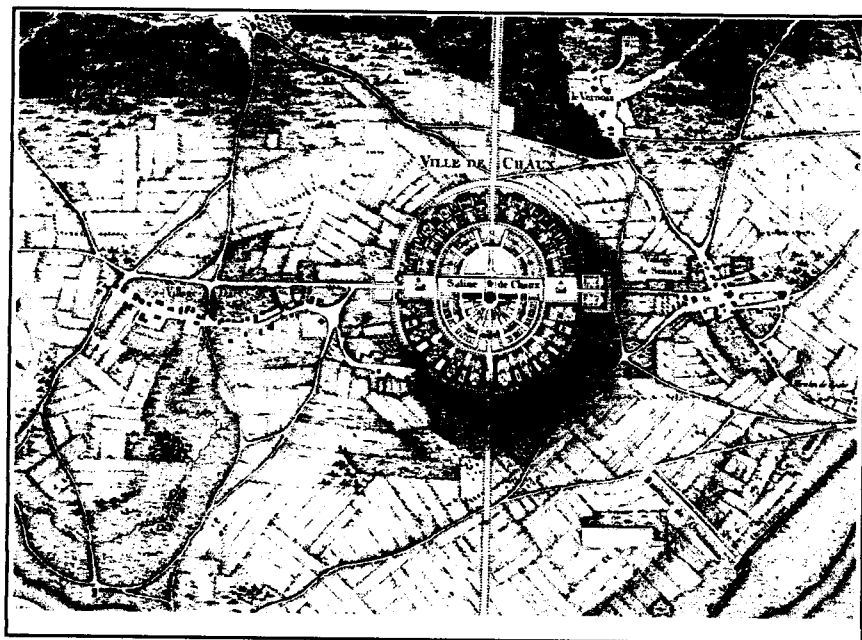
⁹² Idem, p. 53.

⁹³ Idem pp. 56-57 : "Cette symbolisation prend une force encore plus grande si l'on remarque la ressemblance entre le bâtiment du directeur et un temple maçonnique, ressemblance indéniable dans le premier

Cette idée de panoptisme est peut-être présente dans la conception de la Manufacture de la Villeneuve, près de Clermont-l'Hérault :

"L'entrée de Villeneuve est signalée par un arc classique qui ouvre sur la place. Là se trouvent l'église, l'auberge, les boutiques et la maison du directeur, qui de son balcon avait à sa vue tout le village (...). Plus loin, disposés en rangées parallèles, les logements des ouvriers."⁹⁴

Au delà des interprétations possibles des Salines royales d'Arc-et-Senans, est à remarquer un authentique projet de ville industrielle constituée ex-nihilo, et séparée des groupements de maisons villageoises constitués par les villages d'Arc et de Senans à la fois par l'espace (des terrains non bâtis isolent la manufacture) et par la facture architecturale des constructions, leur disposition. Baptisée "ville de Chaux", la nouvelle agglomération, achevée, aurait dû se présenter comme une ensemble d'anneaux centrés autour des bâtiments de production et de gestion.



Plan de la Saline de Chaux par Ledoux (détail de la planche 14 de l'Architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation, Paris, 1804). Le premier anneau correspond aux bâtiments industriels de la Saline, le deuxième constitue la ville de Chaux. La moitié seulement du premier anneau fut construite.

projet, avec sa chapelle dont la géométrie rappelait celle d'une loge maçonnique...."

⁹⁴ BERGERON Louis et DOREL-FERRE Gracia, ouv. cit., page 62.

III.2. Le premier XIX^e siècle.

Les débuts du XIX^e siècle ne sont pas une période fondamentalement importante en France en ce qui concerne la construction des cités ouvrières alors qu'elles se développent très fortement en Angleterre.

Trois éléments doivent cependant être distingués. D'une part, les caractéristiques de l'essor desdites cités Outre-Manche. D'autre part le contexte politique et social en France ainsi que les caractéristiques du développement industriel français.

Il ressort d'une analyse du mouvement britannique qu'une bonne partie des corons que nous pressentons comme cités ouvrières ne sont pas des réalisations patronales, des cités d'entreprise, mais le résultat, à en croire Engels, certes partiel, d'opérations de spéculation conjuguant à la fois la pression très forte qui existe sur le marché du logement (n'oublions pas que les principales agglomérations industrielles étaient des bourgades avant la révolution du même nom), et des constructions en briques simples et économiques à construire. Isabelle LESCENT-GILES, qui a travaillé sur la région des West-Midlands⁹⁵, a montré que les industriels de cette région ont relativement peu fait pour les ouvriers, qui se construisent eux-mêmes des habitations, souvent rudimentaires, sur des terrains concédés par les entreprises ou les communes (plus ou moins). Les autres logements ouvriers de la région de Birmingham, Ironbridge ou Coalbrookdale sont le résultat de la spéculation immobilière.

⁹⁵ LESCENT-GILES Isabelle, "La naissance du paysage industriel en Grande-Bretagne : l'exemple des West-Midlands", *Histoire, Économie et Société*, Sedes, 1997, n° 3, pp. 439-452.

Mais les entrepreneurs se sont ensuite lancés dans la construction⁹⁶:

"Même sans cette formule, les grands fabricants ruraux, notamment en Angleterre, ont compris depuis longtemps que la construction de logements ouvriers est non seulement une nécessité, et un élément indispensable des investissements de la fabrique, mais encore qu'elle est tout à fait rentable. En Angleterre, des villages entiers ont surgi de cette manière, dont certains sont devenus plus tard des villes."⁹⁷

L'exemple anglais est souvent pris pour montrer les effets du paternalisme éclairé en matière de logement à partir du cas célèbre de la cité de New Lanark construite par Owen. L'intérêt que représente Owen ne tient pas dans la construction de maisons ouvrières, d'autres l'avaient déjà fait avant lui, mais dans les aspects théoriques sous-jacents et néanmoins explicites de son action, exposés dès 1812 dans son ouvrage "Nouvelles vues sur la société". New Lanark est un ensemble complexe qui englobe les aspects quotidiens de l'existence, la formation et la production. La vision d'Owen est celle du machinisme triomphant, réglant le fonctionnement des individus comme de l'entreprise⁹⁸. À l'oeuvre du chef d'entreprise méritant (ses origines sont très modestes), s'ajoutent les projets d'un réformateur de la société tout entière.

Une des caractéristiques de l'histoire du logement ouvrier prend sa source ici. C'est l'existence de la dualité logement-et-réforme de la société (avec tous ses développements tant architecturaux, urbanistiques que sociaux et politiques) / logement d'entreprise. Le

⁹⁶ Voir les exemples donnés dans : TRINDER Barrie, *The making of the industrial landscape*, Londres, Phoenix Giant, 1997 (nouvelle édition), 267 p., ill..

⁹⁷ ENGELS Friedrich, *La Question du logement*, Paris, Éditions sociales, 1976, 123 p., page 67.

⁹⁸ Voir, pour l'interprétation de la pensée d'Owen dans le contexte général des mouvements urbanistiques et architecturaux : RAGON Michel, *Histoire mondiale de l'architecture et de l'urbanisme modernes*, T.1

premier membre de cette dualité se veut universel et quasi messianique ; il englobe autant l'ouvrier isolé ou l'artisan des grandes villes et de ses faubourgs que la main d'oeuvre des grandes entreprises. Plus riche de discours que de réalisations concrètes, il commet le paradoxe de mêler les partisans d'une transformation révolutionnaire de la société aux conservateurs inquiets⁹⁹ des conséquences éventuelles du développement du capitalisme industriel. Les uns cherchent à établir l'égalité des citoyens en agissant sur leurs conditions de vie, en imaginant des cités modèles (Cabet notamment). Les autres pensent que l'amélioration de l'habitat du travailleur, et surtout la transformation du prolétaire industriel en propriétaire, sont un moyen efficace de désarmer les revendications collectivistes. Ce qui nous amène à un nouveau paradoxe. En effet, ces réformateurs, bien intentionnés et souvent bien-pensants, se voient contraints de faire appel à l'État, sans lequel leurs intentions ne resteraient que des vœux pieux. Sont-ils vraiment conscients de leur isolement par rapport au monde de l'entreprise, d'un manque d'empressement de la part des patrons, pour se tourner ainsi vers une solution que d'aucuns libéraux considéreraient comme du socialisme rampant ? S'ils vantent tant l'oeuvre des cités de Mulhouse, l'action d'un Menier à Noisiel, d'un Lederlin à Thaon-lès-Vosges, est-ce à dire que ces exemples sont rares ? La logique d'entreprise n'est pas forcément la logique du logement social en général et le patronat ne se sent pas forcément

"Idéologies et pionniers 1800-1910", Tournai, Casterman, 1986 (nouvelle édition), 351 p., ill., pages 61-65.

⁹⁹ Une grande partie du mouvement de sensibilisation de l'opinion aux prolétariat vient des rangs d'une fraction catholique (sociale ?) emmenée par des personnalités telles qu'Armand de Melun. Il sera de bon ton, un moment, de s'inquiéter du sort des classes populaires. La princesse de Craon écrira même dans la revue du mouvement, *Les Annales de la Charité*, un article intitulé "Du logement du pauvre et de l'ouvrier".

une âme "d'ingénieur social". Le poids écrasant de ce discours réformateur fait souvent oublier la réalité industrielle au point que nombre d'auteurs s'approvisionnent dans ce corpus pour traiter du logement ouvrier, oubliant qu'il est très souvent extérieur à l'entreprise¹⁰⁰. Rares sont en effet les entrepreneurs qui font le pont entre les projets des théoriciens et les problèmes concrets de gestion d'une usine et de sa main d'oeuvre. Godin et son Familistère font figure d'exception.

Concrètement, les premières réalisations appartiennent à deux genres architecturaux : la "caserne" et le coron. Leur principal intérêt réside dans l'économie de la mise en oeuvre. La caserne, c'est l'habitat collectif, le meilleur rapport habitants/surface au sol. C'est le modèle choisi à New Lanark :

"Usines, logements ouvriers et école sont bâtis un peu sur le même modèle : de hauts édifices austères, sans aucune décoration."¹⁰¹

Le recours à la caserne va durer jusqu'au Second Empire dans le logement d'entreprise, voire au-delà en ce qui concerne certains secteurs comme le textile où, comme il est signalé plus haut à propos du site de New Lanark, existe une certaine similitude architecturale entre la manufacture de tissage ou filage et l'habitat. Dans le secteur minier ou sidérurgique, où le contrôle de l'espace devient important, tant par rapport aux installations minières de surface (il faut aussi prévenir les effondrements) ou au

¹⁰⁰ Les mêmes exemples reviennent sans cesse, de Leonardo Benevolo, dont le célèbre ouvrage *Aux sources de l'urbanisme moderne* paraît en Italie en 1963 (les exemples fournis sont Mulhouse, le Familistère de Guise et Noisiel) à John S. Garner qui se penche dans *The Company Town* (1992) sur Noisiel en passant par Lion Murard et Patrick Zylberman dans *Le petit travailleur infatigable* (1976). Tous ces auteurs ont cependant à leur décharge la difficulté d'accès aux archives du monde industriel.

¹⁰¹ BERGERON Louis et DOREL-FERRE Gracia, ouv. cit., page 65.

développement des complexes sidérurgiques, le recours au "coron" devient systématique ; Si le terrain est abondant, c'est le mode de construction qui devient le meilleur marché.

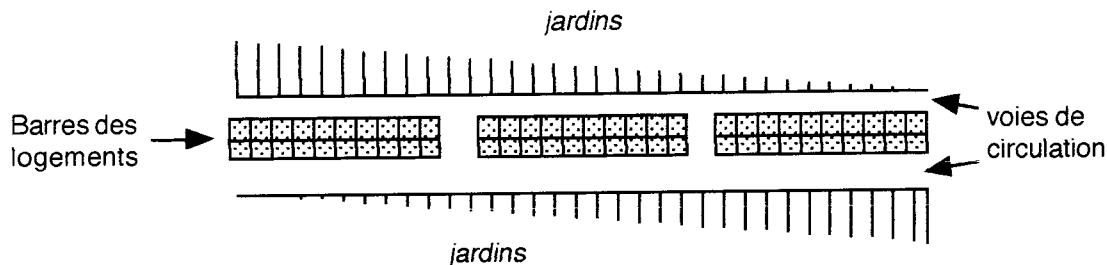
Selon Jean-Michel Gaillard, ce sont des casernes qu'édifie la Compagnie des Mines de la Grand-Combe, près d'Alès. Mais la description qu'il en fait évoque plutôt les coron : "...c'est-à-dire des habitations tout en rez-de-chaussée, alignées les unes à côté des autres et qui ont l'avantage de ne pas être coûteuses."¹⁰². C'est à peu près la même description qu'en font Nada et Marc Breitman dans leur ouvrage sur les maisons des mines de charbon du Nord de la France :

"Différents critères ont présidé à ce choix délibéré. Parmi les plus déterminants, il faut retenir la rapidité de construction, le coût réduit d'une maison et la possibilité de les additionner à l'infini. Ces maisons d'abord groupées en coron puis en cités sont construites sur des terrains agricoles d'un prix peu élevé."¹⁰³

À cela s'ajoute un discours sur l'individualisation du logement, son accès particulier, qui permet de détruire les promiscuités immorales et séditieuses propres à l'habitat collectif, et l'élément de transition qu'il constitue entre une société rurale et son devenir industriel.

Il semblerait cependant que ce discours soit postérieur aux premières réalisations de coron qui découlent du modèle du "cottage" anglais construit en série. Vers 1820, la Compagnie des Mines d'Anzin a déjà réalisé un des modèles du genre à la Fosse Tinchon, à Saint-Waast-la-Haut. Les maisons, accolées, au pignon aveugle, constituent de longues barres de logements (27 d'un seul tenant à la Fosse Tinchon).

¹⁰² GAILLARD Jean-Michel, *Un exemple français de "ville-usine" : La Grand-Combe (Gard) et sa "Compagnie des Mines" (1836-1921)*, Paris X, Nanterre, 1974, dact..., page 87. C'est nous qui soulignons.



Le coron des "120" à Anzin. Six barres de vingt logements chacune (ici, la moitié), adossés, constituent la cité. Le fractionnement de la barre en seulement dix logements présents en façade et le rejet des jardins vers l'extérieur marquent une étape vers l'abandon du coron classique.

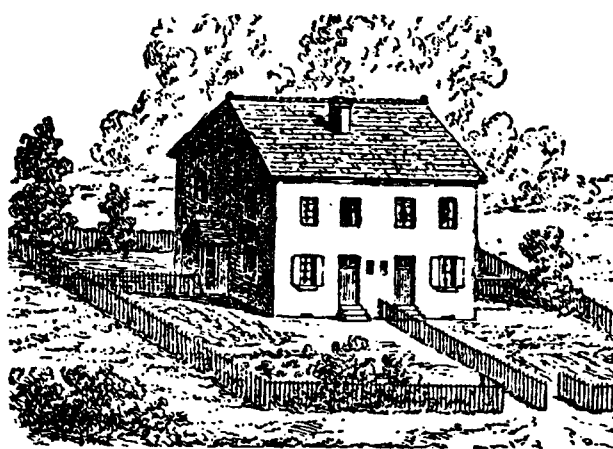
III.3. L'essor des cités et le "logement social".

Vers le milieu du XIXe siècle, l'état de misère des classes populaires des grands centres industriels révélé par les milieux dits philanthropiques, réformateurs et hygiénistes, à travers un certain nombre d'enquêtes retentissantes, fait prendre conscience aux pouvoirs publics de la nécessité d'oeuvrer pour améliorer les conditions de vie du prolétariat. En Grande-Bretagne, le Prince Albert prend la tête du mouvement. En France, Napoléon III, par la sollicitude qu'il marque envers cette question et par les lois qu'il met en place, entraîne un mouvement de construction de cités ouvrières dont les exemples les plus connus sont la Cité Napoléon, à Paris, et la Cité de Mulhouse¹⁰⁴, due à l'action d'un regroupement d'industriels mulhousien. La cité de Mulhouse est d'une très grande importance pour l'histoire des cités

¹⁰³ BREITMAN Nada et Marc, *Les Maisons des Mines*, Liège, Mardaga, 1996, 127 p., ill., page 26.

¹⁰⁴ Développer ici complètement les éléments ayant concouru à la réalisation de la Cité de Mulhouse prendrait trop de place. L'ouvrage de Stephan Jonas et de son équipe (JONAS Stephan (ss dir.), *La Cité de Mulhouse (1853-1870) : un modèle d'habitat économique et social du XIXe siècle*, A.R.I.A.S. Association de Recherche près l'Unité Pédagogique d'Architecture de Strasbourg, Strasbourg, 1981, 412 p., dact.) fait le point sur les influences qui se sont exercées sur les promoteurs de la cité.

en général car elle concilie des éléments relevant de différents domaines qui sont aussi bien les exigences industrielles, l'activisme social et réformateur, l'action de l'État¹⁰⁵ et les modèles étrangers, notamment belges et anglais¹⁰⁶. Sans chercher à distinguer à qui revient vraiment le choix du type de construction (dès les années trente du siècle, les "philanthropes" et néo-conservateurs - ce sont souvent les mêmes - penchent pour le logement unifamilial), s'impose un modèle qui permet de concilier les impératifs d'économie quant à la construction et l'individualisation des logements. L'immeuble type de la Cité de Mulhouse regroupe en effet quatre logements aux accès différenciés dans un seul bâtiment, de section carrée, inscrit dans un carré plus grand permettant d'associer à chaque habitation une parcelle utilisable en jardin.



La maison type de la Cité de Mulhouse (d'après Godin, "Solutions sociales")

¹⁰⁵ La Cité de Mulhouse va recevoir 300 000 fr. d'aide de l'État au nom de la loi de 1852 sur l'amélioration du logement ouvrier dans les grandes villes manufacturières. Voir au chapitre : "Pourquoi construire ? - analyse des motivations", l'étude de l'impact de la politique impériale sur les industriels lorrains.

¹⁰⁶ À propos de l'exemple anglais et de la mise en place d'une législation en faveur de l'amélioration des logements (institution du "General Board of Health" et des bureaux locaux) voir : BENEVOLO Leonardo, *Aux sources de l'urbanisme moderne*, Paris, Horizons de France, 1972, 197 p., ill..

Que ces blocs de quatre logements soit isolés au milieu de leur parcelle ou, au contraire, qu'ils soient réunis (dans ce cas les logements se tournent le dos et les entrées se font par les façades), ce modèle de construction se répandra et durera pratiquement jusqu'à la Dernière Guerre Mondiale dans ses différents avatars qui sont plus des jeux d'éléments de décors ou de modification de surface que conceptions véritablement nouvelles.

La création de la Cité de Mulhouse mêle les besoins nés de l'industrie aux considérations morales. Son histoire s'inscrit très nettement dans ce que l'on peut appeler le logement social. Mais cette facette sociale du logement ouvrier n'est pas forcément la seule. Il est possible de considérer qu'il y a aussi la nécessité, pour bien des entreprises, de loger les ouvriers là où manquent les logements (à l'écart des villes, contrairement à l'exemple mulhousien) et où les besoins en main-d'oeuvre sont importants. Engels avait déjà analysé cette interprétation "fonctionnaliste" (voir plus haut). Elle est inséparable, selon Isabelle Lescent-Giles, d'un certain niveau d'industrialisation et suppose la grande entreprise intégrée.¹⁰⁷

Une autre réponse aux problèmes du logement ouvrier était fournie par les projets des socialistes dits "utopistes". Deux conceptions s'affrontaient chez eux en ce qui concerne la partie urbanistique : la ville avec plan en damier et maisons toutes semblables, comme le souhaitait Cabet, ou la maison communautaire (le phalanstère) de

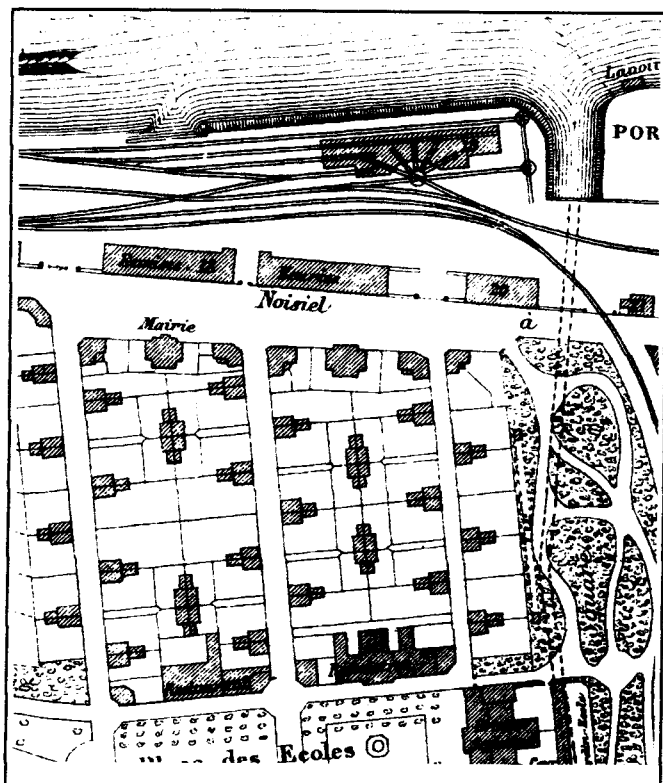
¹⁰⁷ LESCENT-GILES Isabelle, *ouv. cit.*, p. 451 : "Les logements et les infrastructures manquant, ce sont les maîtres de forges eux-mêmes qui vont les créer. On voit ainsi apparaître à partir du début du XIXe siècle, mais surtout après 1850 des "company towns", où le maître de forge est à la fois employeur, propriétaire des logements, du pub, des commerces, maire et député." Elle oppose ainsi la petite métallurgie des West-Midlands au bassin minier du Shropshire.

Fourier. Cabet souhaitait établir une véritable égalité entre les êtres par sa ville aux logements tous parfaitement identiques¹⁰⁸.

La fin du XIXe siècle verra les cités ouvrières se généraliser autour des grands centres industriels nés souvent hors des vieilles villes. L'objectif est de loger une population ouvrière importante et souvent étrangère à la région. Les techniques de construction n'ayant pas, du moins à ce niveau, changé, non plus que les aspects théoriques qui entourent l'habitat ouvrier (qu'ils soient économiques ou sociaux), les groupes de logements s'ajoutent aux groupes de logements et forment des cités ouvrières donnant naissance à de véritables agglomérations. Si l'économie préside à l'architecture, l'urbanisme de ces ensembles se limite souvent à l'adoption d'un plan orthogonal, sans tenir forcément compte des accidents du terrain.

À côté des réalisations dues aux industriels persiste toujours le camp des réformateurs sociaux pour lesquels la question du logement ouvrier dépasse largement les limites de l'entreprise. Face au développement du mouvement socialiste, les autorités, morales, économiques ou politiques, se doivent de réagir. Améliorer l'habitat du prolétaire est en faire un homme heureux, loin des cabarets et des rumeurs de théories collectivistes. Ce courant veut, dans le sillage des théories de Le Play en France, entraîner les chefs d'entreprises à considérer le logement ouvrier non plus comme un prolongement de l'appareil productif mais comme une véritable action sociale et un devoir moral.

¹⁰⁸ Cabet (1788-1856), *Voyage en Icarie*, Paris, 1840. Il n'y a même pas d'Icarie, mais des magasins "publics". Ajoutons qu'il prévoyait une standardisation des équipements ménagers. Les communautés inspirées des idées cabétistes fondées aux États-Unis survivront jusque vers la fin du XIXe siècle. Il en alla de même des tentatives de Victor Considérant (1808-1893), cependant plus proche des idées de Fourier.



Une cité "classique", Noisiel, construite à partir de 1864 par le chocolatier Menier. Des maisons à deux logements, avec appentis sur l'arrière se répartissent régulièrement dans l'espace. Enchassées à l'intérieur des quartiers délimités par les voies de circulation, des maisons à quatre logements comparables au modèle mulhousien. Au nord, la Marne et l'Usine. Au sud la Place des Écoles qui rompt la monotonie de l'ensemble. (extrait du plan se trouvant dans : PIGANOL Jean-Michel, "Émile Justin Menier (1826-1881), "Baron chocolat" ou capitaliste éclairé et républicain radical.",

Le monde patronal ne réagissant pas avec la vivacité voulue, les

promoteurs de l'amélioration de la maison ouvrière se tournent vers l'État. Ce mouvement donnera naissance aux Habitations à bon marché en France¹⁰⁹, aux coopératives de construction en Allemagne (Baugenossenschaften) et à la loi de 1889 en Belgique¹¹⁰. Si le mouvement allemand a connu une certaine ampleur à la fin du XIXe siècle et au début du XXe, les habitations à bon marché françaises n'ont pas donné les résultats attendus. Les améliorations souhaitées dans la réalisation entraînent souvent un surcoût dissuasif pour les industriels.

¹⁰⁹ Voir : GUERRAND Roger-Henri, *Propriétaires et locataires, les origines du logement social en France (1850-1914)*, Paris, Ed. Quintette, 1987, 345 p..

¹¹⁰ Voir : SMETS Marcel, *L'avènement de la cité-jardin en Belgique, Histoire de l'habitat social en Belgique de 1830 à 1930*, Bruxelles, Mardaga, 1977, 223 p., ill. . Comme en France avec la Caisse des Dépôts et Consignations et les Caisse d'Épargne ou en Allemagne avec les organismes d'assurance sociale, le système belge recourt à la Caisse générale d'épargne et de retraite pour les prêts nécessaires à la mise en oeuvre du logement social.

III.4. Le modèle de la cité-jardin.

L'expression cité-jardin a été considérablement galvaudée et souvent sur la base d'un profond malentendu. À l'origine de ce phénomène se trouve un personnage original cherchant les remèdes aux maux de la grande ville de l'ère industrielle, Ebenezer Howard, qui, dans la tradition du XIXe siècle, se considère plus comme un inventeur qu'un urbaniste¹¹¹. Issu d'un milieu modeste, devenu à force de volonté sténographe indépendant et bricoleur malchanceux, Howard, sous l'influence de l'Américain Edward Bellamy, décida d'apporter sa contribution au formidable élan de progrès qui, à son avis, caractérisait son époque. L'idée d'Howard est, en quelque sorte, pour schématiser, de bâtir les villes à la campagne. Au-delà de l'abrupt connu de la formule, se cache l'idée de constituer des entités autonomes, d'environ 35 000 habitants, associant zones d'habitat, espaces de production industrielle et surfaces réservées à l'agriculture. L'association des activités devait équilibrer l'ensemble et se traduire par la naissance d'une nouvelle société constituée d'habitants - actionnaires. Au lieu d'en être les victimes, ceux-ci s'approprient la "ville", au sens propre et au sens figuré. Les difficultés rencontrées par Howard limitèrent considérablement la portée de ses théories et les réalisations ne correspondèrent pas aux espérances. L'idée de la cité-jardin fut travestie en "maisons dans des jardins" par les observateurs continentaux et notamment Georges Benoît-Lévy qui vanta les aspects riants et coquets de Port Sunlight, de Letchworth et de Bournville¹¹². Des sociétés en faveur

¹¹¹ Voir : FISHMAN Robert, *L'Utopie urbaine au XXe siècle* (Ebenezer Howard, Frank Lloyd Wright, Le Corbusier), Bruxelles, Pierre Mardaga, 1979, 223 p., ill. . Trad. de : *Urban utopias in the twentieth century*, 1977.

¹¹² BENOÎT-LÉVY Georges, *La Cité-Jardin*, Paris, Bibliothèque du Musée social, H. Jouve, 1904, 287 p., plans et ill., photos en hors-texte.

des cités-jardins se sont développées un peu partout en Europe occidentale mais en oubliant les aspects théoriques du programme d'Howard¹¹³. La cité-jardin est ainsi devenue plus un décor qu'un outil de transformation de la société. N'importe quel lotissement pavillonnaire de banlieue, des années 1905-1910 jusqu'aux années trente, s'intitule alors cité-jardin. Pour ce qui est des cités ouvrières, cela se traduit par une moindre densité de l'habitat et, par ricochet, par une augmentation de la taille de jardins. Des soucis esthétiques (fenêtres avec arcs en plein cintre, porches, faux colombage etc...) s'ajoutent aux visions horticoles. L'intégration d'une approche esthétique entraîna aussi une modification du tracé de la voirie, amenant des courbes là où il n'y avait que tracé orthogonal.

Une autre voie est cependant à prendre en compte pour approcher les réalisations nouvelles du tournant du siècle. C'est celle des théories urbanistiques "allemandes", notamment celles de Baumeister, Stübgen et Sitte¹¹⁴. Si Camillo Sitte se préoccupe grandement de l'intégration des bâtiments dans le corps de la ville et des aspects esthétiques qui en découlent, Baumeister et Stübgen se sont penchés sur les aspects plus "techniques" de la construction des agglomérations de l'ère contemporaine, notamment les problèmes de parcellaire, de plan général, ainsi que la question, primordiale à l'ère industrielle, des réseaux et des flux. Découle de la synthèse de ces idées une conception organiciste de la cité où tracé des voies, considérations techniques et hygiéniques se marient

¹¹³ Voir : FAYOLLE-LUSSAC Bruno et GIRARD Paulette (coordin.), *Cités, cités-jardins : une histoire européenne*, Talence, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, 262 p., ill., plans.

¹¹⁴ Voir à ce propos l'excellent, mais rare, livre de Dominique Laburte, Jean-Jacques Cartal et Paul Maurand : *Les villes pittoresques - Étude sur l'architecture et l'urbanisme de la ville allemande de Metz entre 1870 et 1918*, Nancy, École d'Architecture de Nancy, 1981, 292 p., ill.. Les guillemets pour "allemandes" s'expliquent par le fait que Sitte est un citoyen de l'empire austro-hongrois.

pour créer des paysages urbains. La cité Margarethen Höhe que fit construire la société Krupp, près d'Essen, peut être considérée comme l'application de ces principes, de même que la cité d'Hagondange, bâtie par l'entreprise Thyssen en Lorraine, à la veille de la Première Guerre Mondiale, ou encore une partie importante de la cité de Kiruna en Suède¹¹⁵. L'aspect général de ces cités les fit assimiler à des "cités-jardins" sans que l'on prenne véritablement en compte tous les éléments sur lesquelles reposaient leur réalisation. La préoccupation esthétisante issue de l'approche propre à Sitte entraîna une dérive historiciste, qui, si elle est assez connue dans le domaine des architectures urbaines des années 1900-1914, est un peu inattendue dans les cités ouvrières. Pilastres, frontons baroques, motifs médiévaux se marient dans un syncrétisme des formes qui dégage aujourd'hui un certain charme après avoir été violemment rejeté dans les années trente et l'après Deuxième Guerre Mondiale.

D'autres projets d'urbanisme intégrant les logements des ouvriers et les activités industrielles mériteraient d'être évoqués, notamment la "Cité industrielle" de Tony Garnier. L'agglomération imaginée par Tony Garnier correspond à une vision globale de la ville, les différentes activités, comme dans la cité-jardin d'Howard, se complétant. Son originalité tient surtout à la conception des bâtiments, utilisant le béton-armé, et à la place réservée aux services et aux édifices publics. Son projet est censé se situer dans une société acquise au socialisme, d'où l'absence de prison ou de lieux de culte.

La "cité linéaire" de Soria y Mata, conçue vers 1890, n'est pas à proprement parler une cité industrielle ou une ville ouvrière. Son

¹¹⁵ AHNLUND Mats et BRUNNSTRÖM Lasse, *The Company Town*, ouv. cit.,

objectif est surtout de résoudre les questions de flux et de logements en créant une agglomération alignée le long d'une voie principale de circulation. Soria y Mata voulait ainsi désengorger Madrid. Le passage de la conception à la réalisation fut rendu quasiment impossible par la résistance des pouvoirs publics (il aurait fallu une réforme foncière) et la spéculation immobilière. La "cité linéaire" mérite quand même d'être retenue car elle inspira les urbanistes soviétiques à l'origine de Stalingrad et Le Corbusier.

III.5. Le modernisme de l'Entre-Deux-Guerres.

Si l'on peut parler de modernisme pour caractériser l'Entre-Deux-Guerres, c'est surtout au niveau théorique, les réalisations étant encore peu nombreuses en ce qui concerne le logement d'entreprise. Ce modernisme se caractérise essentiellement par le rejet de l'habitat individuel, de la maison mulhousienne ou de ses avatars ultérieurs. Ce parti-pris repose sur des bases à la fois techniques et idéologiques. Une des raisons du succès de la maison "individuelle" (isolée, accolée, jumelée etc...) reposait sur la combinaison : coût de construction - espace bon marché. Le développement urbain important (considérable au début du siècle en Allemagne¹¹⁶) introduit une dégradation du deuxième terme de la combinaison. D'autre part, la facilité de réalisation des maisons individuelles, le gain d'échelle obtenu par leur multiplication, perdent de leurs effets grâce aux nouvelles techniques de construction basées sur l'emploi de structures en acier et du béton. Au contraire, l'introduction d'éléments de confort comme l'eau courante, le gaz et l'électricité, le

pages 91-93.

¹¹⁶ L'action des pouvoirs publics, que ce soit au niveau fédéral, du Land ou de la commune, va en priorité à la lutte contre la spéculation

tout-à-l'égout, font grimper les frais de construction. L'immeuble collectif doté d'un nombre important d'appartements devient une solution financièrement intéressante.

Du point de vue idéologique se combinent dans les avant-gardes le rejet de l'ordre bourgeois, de son individualisme autant moral que matériel, l'influence des mouvements révolutionnaires (anarchisme, révolution russe, marxisme-léninisme...) et une réflexion d'ensemble sur la civilisation technicienne. De Gropius, du Bauhaus à Le Corbusier en passant par la "cité linéaire" espagnole, se développe un mouvement de recherche de formes nouvelles, tant du point de vue architectural qu'urbanistique.

L'Union soviétique, par ses fondements idéologiques mais aussi parce que la Révolution permettait d'effectuer la coupure avec une pratique architecturale soit mal dégagée du clacissisme et de l'imitation de l'Europe occidentale, soit engluée dans la défense de la spécificité culturelle russe, suscitait beaucoup d'espoirs¹¹⁷. Là devait émerger la véritable cité ouvrière. Une cité, parce qu'elle serait la concrétisation d'une vision globale de l'habitat, ouvrière parce que devant abriter la classe sur laquelle allait se construire la nouvelle société. Dans les premiers temps de l'Union Soviétique, certains architectes comme Kouzmine prôneront la disparition de la cellule-appartement familial au profit d'une distribution totalement collective des espaces de l'habitat, ne gardant "d'individuelle" que la chambre des couples adultes. Selon leur analyse, la famille nucléaire, reposant essentiellement sur la base de l'appropriation des biens matériels et leur gestion, n'ayant plus raison d'être dans

foncière où ils voient un obstacle essentiel à la promotion du logement social.

un système collectiviste, le logement "familial" perd de son intérêt. Les premières réalisations en ce domaine seront "perverties" par le maintien de la cellule familiale, confortée par l'ordre moral stalinien. La pénurie aidant et le conformisme architectural régnant¹¹⁸, resteront les "appartements collectifs" où seuls les cuisines et les sanitaires sont partagés, les familles se confinant dans les espaces particuliers et exigus des chambres non prévues pour les héberger. Malgré les espoirs suscités par les nouveaux théoriciens de l'architecture et de l'urbanisme en Union soviétique dans les années vingt, le pays n'a pu véritablement produire une ville qui soit le reflet des nouvelles théories urbaines et architecturales, exception faite de Stalingrad et Magnitogorsk où le concept de cité linéaire, purement résidentiel au départ, se double de finalités économiques, productivistes, un ruban industriel s'ajoutant à celui des maisons.

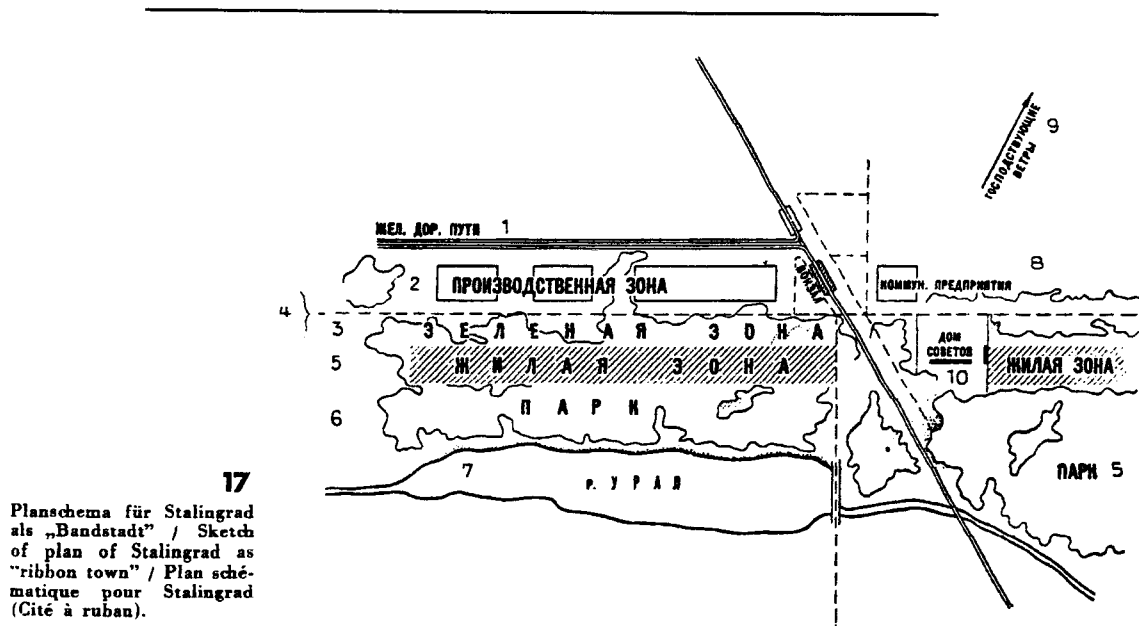
Le "constructivisme" soviétique a cependant profondément influencé Le Corbusier.

La cité d'entreprise, dans ses composantes urbanistiques et architecturales, pouvait-elle perdurer ? À la fin des années trente, ceux qui cherchent une nouvelle approche du logement ouvrier sont placés devant une alternative simple : soit l'on renforce l'esprit communautaire de la cité, soit l'on considère le logement de l'ouvrier comme étant une sorte de logement individuel et l'on développe cette vision jusqu'à ne plus avoir qu'une juxtaposition de

¹¹⁷ Voir : KOPP Anatole, *Ville et Révolution*, Paris, Le Seuil, 1972, 317 p., page 189 et suivantes.

¹¹⁸ Comme le fait remarquer Anatole Kopp, entre l'appartement de 3 pièces et 50 m² et la solution totalement collectiviste de Kouzmine, existait une solution intermédiaire, défendue par M. Guinzbourg, reposant sur des équipements collectifs et des pièces "familiales" de grande taille (30 m²). La pénurie de logements était telle que la norme de 9m² par personne, qui avait été fixée en 1927, n'a jamais pu être respectée

pavillons dont le lien avec l'industrie n'est plus perceptible qu'au travers de la profession du chef de famille.



1. chemin de fer. 2. zone industrielle. 3. espaces verts. 4. voie de circulation. 5. zone résidentielle. 6. parc. 7. l'Oural. 8. la Volga. 9. vent dominant. 10. centre communal.¹¹⁹

Le Corbusier se présente comme un adversaire résolu de la cité traditionnelle, même sous ses avatars de "cité-jardin", modèle qu'il exècre particulièrement.

Dans les "Trois établissements humains", ouvrage édité postérieurement à la guerre mais conçu à partir des années trente, Le Corbusier défend sa conception de l'immeuble collectif qu'il oppose à la "cité-jardin", au développement spatial des maisons individuelles :

¹¹⁹ KAMPPFMEYER Hans, *L'Habitation et sa distance au chantier*, Veröffentlichung des int. Verbandes für Wohnungswesen, FfM / Stuttgart-Francfort, Julius Hofmann Verlag, 1931, 69 p., ill., p. 11.

"La cité-jardin verticale prend le relais de la cité-jardin horizontale."

"Voyons de quoi elle est faite :

Sa cellule : le logis d'une famille, sorte de villa comprenant rez-de-chaussée et étage. On installe ces villas côte à côte, isolées l'une de l'autre par insonorisation. On les additionne les unes au-dessus des autres. Les voici rassemblées en un compact nouveau; les rues, jusqu'ici posées par terre, sont construites les unes au-dessus des autres ; elles sont devenues intérieures et combien simplifiées ! Un grand immeuble est ainsi dressé, réunissant sur la verticale le contenu d'une cité-jardin horizontale. C'est la cité-jardin verticale. La nature est devant, derrière, sur les côtés, tout autour ; la coupole du ciel est immense, le terrain au pied de la maison est immense, fait de parc sans clôtures, sillonné de chemins de promenade à travers champs, pelouses et bocages, enrichi de ses équipements de sport. Les chemins de fer, les autocars, les autobus et les métros sont désormais inutiles ; des circulations verticales se contentent de parcours de cinquante mètres seulement.

Mille autres conséquences interviennent : l'organisation rendue possible du grand jeu des "services communs" dont l'essentiel - celui du ravitaillement et du service domestique - va transformer enfin le sort de la maîtresse de maison, écrasée aujourd'hui sous des tâches exténuantes ; l'eugénisme, la puériculture assurant l'élevage d'une race ; la récupération quotidienne des forces physiques et nerveuses apportant la force et la santé ; enfin, et combien importante, la cessation d'un gaspillage fantastique (canalisations, transports, temps perdu, etc.). Cette technique nouvelle : la construction en hauteur, munie de ses circulations verticales, prend la relève de cette technique désastreuse : la construction éparpillée et ses circulations horizontales infinies."¹²⁰

Si Le Corbusier n'a pas vraiment pu mettre ses projets à exécution, malgré les commandes de la firme Bata¹²¹, en revanche l'autre voie, celle qui consiste à exagérer la dimension individuelle du logement ouvrier, a été expérimentée aux États-Unis. Earle S. Draper commença à travailler comme architecte et urbaniste dans le Vieux

¹²⁰ LE CORBUSIER, *Les trois établissements humains*, Paris, les Éditions de Minuit, 1997 (1^{re} édition en 1959), 199 p., ill., page 118. Dans son projet, Le Corbusier transforme également le village agricole en habitat collectif. Cet aperçu de ses théories est intéressant pour notre sujet dans la mesure où Le Corbusier imagina une "cité-jardin verticale pour l'usine Bata de Moussey, en Moselle (voir : Vers le futur).

¹²¹ Fondation Le Corbusier, H 3. Au milieu des années trente, Le Corbusier est sollicité par la firme Bata (il a tissé des liens avec le fondateur de la société) pour créer une cité ouvrière à la fois à Zlin, en Tchécoslovaquie, et en Moselle où s'est implantée la fabrique de chaussures (voir le chapitre : Vers le futur). Ses projets pour Zlin sont relativement traditionnels, l'innovation étant surtout du côté de la "préfabrication" industrielle des éléments devant servir à la construction des maisons. En Moselle, son projet était d'appliquer ses théories de la "cité verticale". Une autre partie de son travail consista en la conception de magasins pour la marque.

Sud à partir de 1917¹²². Son arrivée à Charlotte (Caroline du Nord) coïncida avec le mouvement de migration de l'industrie textile de Nouvelle Angleterre vers ces régions aux salaires peu élevés et aux faibles taux de syndicalisation. Une partie de son travail fut de concilier les exigences des entrepreneurs et les besoins d'une population encore assez rurale, passant souvent de la "montagne" à la zone du "Piedmont" où se localisait la plupart des entreprises. Sa recherche fut en quelque sorte celle d'une néo-ruralité, d'un habitat séparé, dans son esprit et dans ses formes, de l'entreprise qui l'a engendré. Cette démarche culmina dans la cité de Norris (Tennessee) où les lieux vallonnés et boisés, ainsi qu'une réserve spatiale importante, favorisèrent le projet. Les maisons apparaissent isolées les unes des autres, dispersées le long de voies de communication dessinant de larges courbes. L'automobile seule permettant de relier les habitants¹²³. Un "central common" rappelle les villages de Nouvelle Angleterre et crée un pôle vers lequel tend à s'organiser la vie communautaire. L'impression de cité, et surtout de cité ouvrière, disparaît complètement¹²⁴. Signe des temps : commencée en 1933 la cité répond à une commande de l'État, via la "Tennessee Valley Authority".

Les cités ouvrières allaient dorénavant obéir à d'autres critères que les choix des seuls entrepreneurs.

Malgré le foisonnement des réflexions théoriques que nous ne rendons qu'imparfaitement ici, la plupart des cités construites en

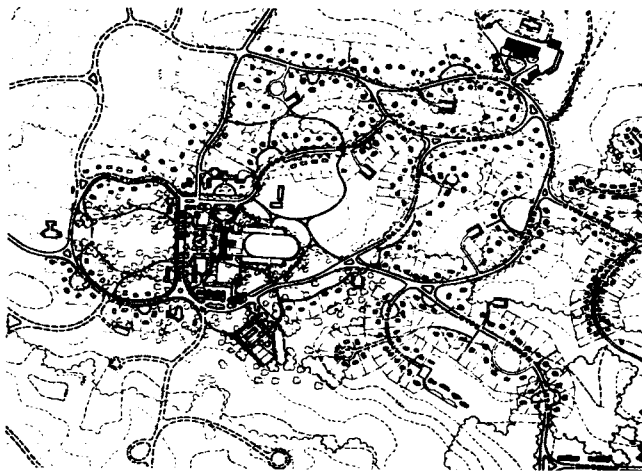
¹²² CRAWFORD Margaret, "Earle S. Draper and the Company Town in the American South", dans : GARNER John S., *ouv. cit.*, p.139 sq..

¹²³ Dès 1925, Draper avait intégré l'automobile dans la conception de la cité de Chicopee, en Géorgie, les maisons étant nanties d'un garage.

France dans l'Entre-Deux-Guerres par les entreprises l'ont été sur la base des réalisations du début du siècle. Seuls quelques éléments de décor trahissent l'influence des années vingt ou trente.

Les grandes transformations sont encore à venir.

La cité de Norris, détail d'un plan¹²⁵ de la T.V.A.



¹²⁴ Idem, p. 168 : "Even more than the gradual disappearance of the mill village, Draper's plan for Norris signifies the true ending of the textile mill village."

¹²⁵ CRAWFORD Margaret, ouv. cit., p. 168.

POURQUOI CONSTRUIRE ? - ANALYSE DES MOTIVATIONS.

I. Le poids de la nécessité.

I.1.Des capacités d'accueil réduites.

"C'est la forge qui forme le village"¹²⁶

"...il est des communes sur le territoire desquelles de très-grands villages, exclusivement composés de familles ouvrières, se sont fondés en quelques années, et que, en dehors de ces agglomérations accidentelles, la campagne entière, sur plusieurs lieues d'étendue, est couverte d'habitations appartenant à la même classe de propriétaires."¹²⁷

L'essor industriel de la Lorraine s'est fait essentiellement en dehors des centres urbains existants. Ces centres étaient d'ailleurs relativement peu nombreux, principalement Metz et Nancy, voire Thionville. Si Nancy pouvait permettre une implantation des usines (mais elles préférèrent la proximité des côtaux riches en fer), ni Metz, ni Thionville ne pouvaient accueillir d'activité industrielle digne de ce nom. Corsetées de remparts depuis des siècles, avec un espace intra-muros en grande partie mangée par la propriété ecclésiastique et les installations militaires de toutes sortes, de la caserne aux dépôts de vivres, il était impensable d'y construire une usine. Leur banlieue immédiate ne s'y prêtait pas non plus, encore une fois pour des raisons liées à la défense. Les zones de servitudes,

¹²⁶ VIAL Jean, *L'industrialisation de la sidérurgie française 1814-1864*, Paris-La Haye, Mouton, 1967, 472 p. et un vol. pl., page 157.

¹²⁷ E. DEGRAND et J. FAUCHER, "Habitations caractérisées par le bon marché aux conditions d'hygiène et de bien-être dans" : CHEVALIER Michel (dir.), *Exposition universelle de 1867 à Paris, rapports du jury international*, T. XIII, classe 93, pp. 881 à 952, Paris, Paul Dupont, 1868, 1025 p., page 949. Le rapport ajoute que l'on ne sait pratiquement rien de ces réalisations car leurs promoteurs n'ont pas

devenues d'ailleurs très contraignantes sous le Second Empire, interdisent la construction de tout édifice, fût-il aussi peu important qu'un rucher. Au-delà des glacis et des zones de servitudes, s'étendent des zones inondables, des terrains d'exercice etc...Il est aussi fort probable que le rôle administratif et militaire de Metz y rendait peu souhaitable la croissance d'un prolétariat industriel pouvant renforcer les appétits de changement déjà manifestés par une population un peu remuante. Les journées de juin 1848 ne sont pas loin.

Un certain nombre des lieux anciens de l'activité industrielle se situaient essentiellement, pour la sidérurgie, dans le sud de la région, en liaison avec la métallurgie de la Haute-Marne. C'étaient des forges rurales avec des effectifs limités. L'industrie du fer qui se développe après 1850, outre le bassin de Nancy, s'implante surtout en Lorraine du Nord, dans la Moselle d'alors. Par place, elle s'appuie sur les sites préexistants. La région de Longwy est déjà accoutumée au travail du fer mais son centre est restée une bourgade, touchée, comme Metz et Thionville, par les contraintes liées à son statut de place forte. Moyeuvre et Hayange ont des forges depuis fort longtemps. Entrées en possession des de Wendel, elles forment la base de leur ascension industrielle. Mais, au milieu du XIXe siècle, elles sont encore à la limite entre la grosse bourgade et la petite ville, avec 1 980 habitants pour Moyeuvre et 2 003 pour Hayange¹²⁸. Dans l'Est de la Moselle, les localités de Mouterhouse¹²⁹

participé au concours de l'Exposition Universelle. On remarquera le "agglomérations accidentelles".

¹²⁸ Source : INSEE, Population par commune à différents recensements depuis 1802 ou 1806, Lorraine. Idem pour les chiffres de population fournis à la suite.

¹²⁹ Dans son Dictionnaire de la Moselle, Viville affirme : "Les forges de Mouterhausen sont les plus importantes du département. (...) 500 ouvriers sont occupés dans cet établissement.". Quant aux forges de Baerenthal, elles n'emploient que 15 ouvriers. L'intérêt du

et Baerenthal, considérées pourtant alors comme des centres industriels de première importance, n'ont que relativement peu d'ouvriers et d'habitants.

Le bassin houiller en est encore au temps des sondages et la première implantation industrielle des de Wendel dans cette partie de la Lorraine, Stiring-Wendel, est liée à la sidérurgie et au chemin de fer, non au charbon. Stiring, qui n'est pas encore une commune de plein exercice avant 1857, compte 341 habitants en 1836.

Quant au textile, filatures et tissages sont dispersés en de nombreuses implantations de faible importance.

À cela s'ajoutent quelques verreries dont certaines, comme celle de Saint-Louis, comptent des logements ouvriers. À Saint-Louis, il sont déjà organisés en une véritable cité dès la fin du XVIII^e siècle¹³⁰.

Quand vont surgir de terres les chevalets des puits et les hauts-fourneaux, l'ensemble de maisons le plus proche du nouveau site industriel est un village ou un hameau (c'est le cas notamment d'Amnéville, quelques maisons et un moulin, 55 personnes en 1875).

Le village lorrain est, au milieu du XIX^e siècle, à son apogée, tant en ce qui concerne le bâti et ses formes, que pour ce qui est de sa population. Quelques uns entament leur déclin. Il en va ainsi pour Créhange¹³¹ qui compte 704 habitants en 1851 et n'en a plus que 515 en 1875, ou encore pour Freyming, futur centre des houillères de "Saar und Mosel", qui passe de 660 personnes en 1836 à 623 en

"Dictionnaire" réside dans le fait que Viville a pu, en tant que Secrétaire-général du Département de la Moselle, collecter les informations aux meilleures sources de l'époque (VIVILLE, Dictionnaire du département de la Moselle, Metz, 1817, 452 p.).

¹³⁰ CLAVEL Jean-Claude, *Hommes et familles à la tête des cristalleries de Saint-Louis de 1767 à 1989*, Paris, Ed Jean-Claude Clavel, 1993, 143 p., ill.. L'auteur fournit un plan tracé sur la base d'un original de 1770.

1875 après un pic de 720 en 1875¹³². Il en ressort que les capacités d'accueil sont très limitées. La plus grande partie des maisons est constituée d'habitations de journaliers ou de petits paysans, relativement exiguës.

Or, les effectifs ouvriers sont, dans le cadre des nouvelles usines, de plusieurs centaines de personnes. Il y a donc simplement une impossibilité matérielle à loger sur place toute cette population. De cela les industriels sont immédiatement conscients.

Un tableau¹³³ de la population des futures bourgades industrielles, au début du XIXe siècle, rapportée au nombre des maisons permet de saisir la saturation des capacités d'hébergement :

lieu	effectif de l'usine locale (1817)	population		nombre de maisons		rapport pop./mais.	
3 communes rurales		1817	1844	1817	1844	1817	1844
Algrange	-	228	341	52	53	4,4	6,4
Auboué	-		360		64		5,6
Joeuf	-	207	220	36	37	5,75	5,94
3 communes industrielles							
Hayange	308	913	1540	129	269	7	5,7
Moyeuvre	104	1165	1578	185	191	6,3	8,26
Mouterhouse	500	587	596	31	36	16	16,5

¹³¹ Nous prenons l'exemple de Créhange car cette localité abritera, dans les années trente, une importante cité minière.

¹³² Nous pourrions multiplier ainsi les exemples. Le phénomène n'est pas propre à la Lorraine mais concerne l'ensemble du territoire français. C'est entre 1850 et 1866, que dans l'ensemble le monde rural connaît ses plus fortes densités de population.

¹³³ Le tableau a été composé à partir des chiffres fournis par Viville (ouv. cit.) et complété par ceux de Verronnais (VERRONNAIS, *Département de la Moselle*, T. I, Statistique générale, 246 p., T. II, Dictionnaire historique des communes, Metz, 1844, 511 p.). Nous avons pris à dessein les communes d'Auboué, de Joeuf et d'Algrange, sachant qu'elles deviendront des centres industriels de premier plan après 1880. Ces trois communes présentent des taux d'occupation des maisons relativement moyens. Le village de Borny, à proximité de Metz, affiche un taux proche de 10 habitants par maison.

La situation de Mouterhouse¹³⁴ est assez préoccupante et s'approche, nonobstant sa taille, des exemples de surpopulation observés ultérieurement, dans les quartiers ouvriers des grands centres industriels, par des Blanqui, Villermé ou Engels. La population ouvrière, si l'on tient compte du nombre d'habitants du village par rapport à la main-d'oeuvre de l'entreprise, se dissémine en partie dans les environs.

Or, dans les grandes lignes, jusqu'à ce que débute l'essor industriel, les caractéristiques du village lorrain ne changeront pas.

Loger une population devenant très vite importante ne pouvait se faire dans les conditions rencontrées.

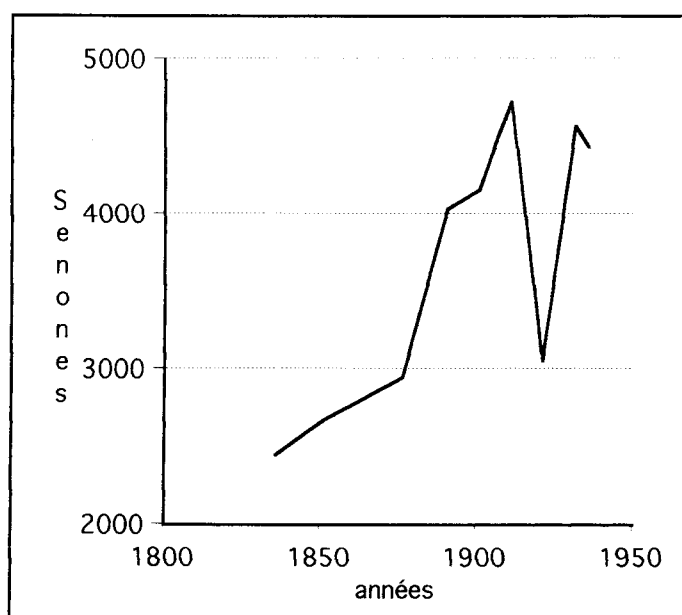
Cependant, il est possible d'établir une distinction entre les entreprises dans leur rapport avec le bâti existant, en fonction de leur ancienneté et de leur vitesse de développement.

Cela apparaît déjà dans le tableau précédent, où l'on constate qu'Hayange, sans que l'on commence véritablement à construire des cités ouvrières dans la vallée de la Fensch, augmente ses capacités d'accueil. Le développement de la population ouvrière a là, apparemment, suscité un marché de la location ayant des conséquences sur l'immobilier, puisque le nombre des maisons, contrairement aux autres localités, a augmenté, même en tenant compte des premiers efforts de la société de Wendel¹³⁵. Le problème du déficit des logements est en effet grandement lié à la vitesse de

¹³⁴ La population de Mouterhouse évolue en dents de scie, selon les aleas de sa vie industrielle, entre le début du siècle et 1875, année à partir de laquelle elle décroît régulièrement : 1 066 habitants en 1836, 713 en 1851, 1057 en 1875 (source : INSEE Lorraine, Population par commune à différents recensements depuis 1802 ou 1806).

¹³⁵ Selon la brochure "historique" de 1939 (*La Maison de Wendel et le Logement de son Personnel*, lieu non précisé, 1939, 11 p.), c'est en 1840 qu'auraient été construits les premiers logements ouvriers de Wendel.

Graphique 2 : l'évolution de la population de Senones



Cette question s'est cependant posée au milieu du siècle dans deux endroits où s'est produit un brusque développement industriel : Ars-sur-Moselle et Stiring-Wendel. Stiring n'était qu'un hameau et les de Wendel ont répondu assez vite en construisant d'abord des casernes puis une cité ouvrière assez importante.

Ars-sur-Moselle était un gros bourg du Pays messin, au pied des côtes de Moselle. Entassement et surpopulation des habitations en furent la conséquence immédiate. Ce village viticole, entre la nouvelle voie ferrée et le minerai de fer des coteaux, s'est trouvé doté de deux usines sidérurgiques dans des délais assez brefs¹³⁶, sans qu'aucun effort conséquent soit fait pour loger la population ouvrière. Le nombre des habitants est passé de 1 453 habitants en

¹³⁶ Voir : ROTH François, "Les forges d'Ars-sur-Moselle XIXe-XXe siècles", *Les Cahiers lorrains*, mars 1985, pp. 77-92 et COMMAILLE Laurent, "Ars-sur-Moselle, bourg-modèle des Côtes de Moselle", idem, pp. 61-75.

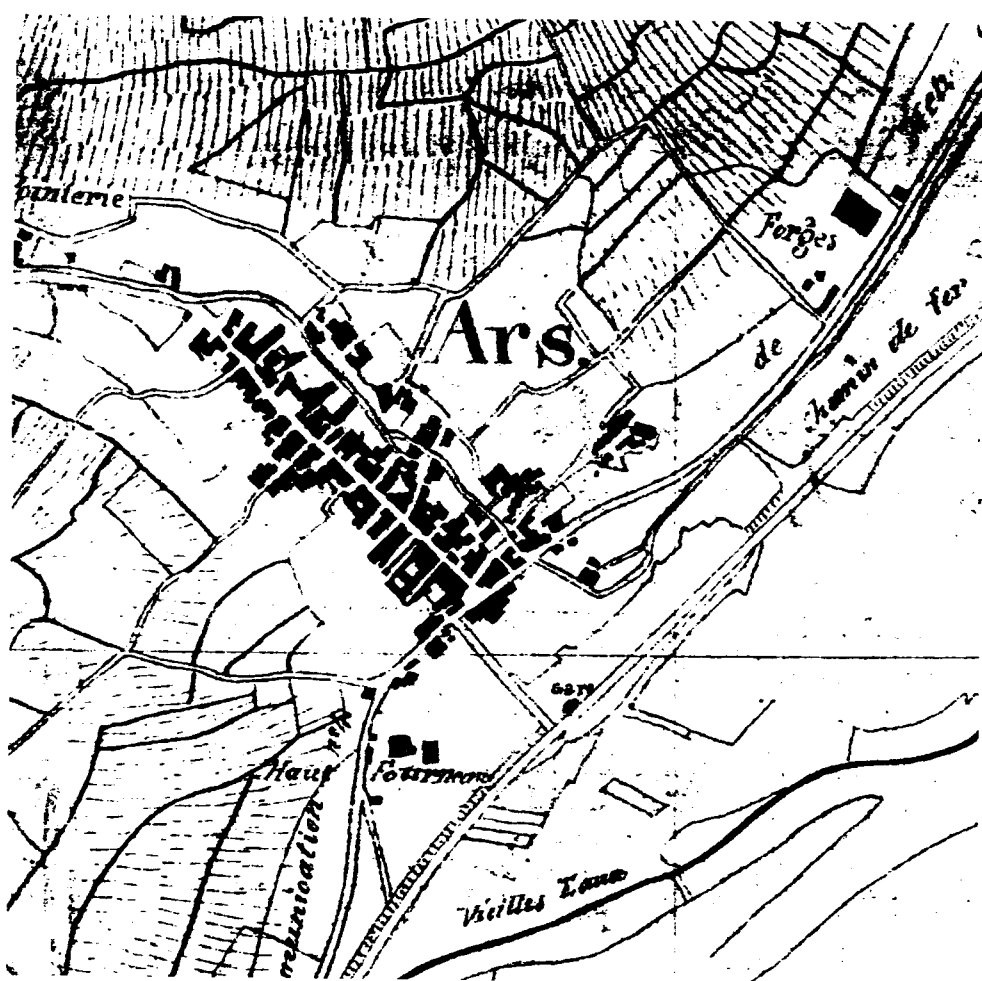
1841 à 3 200 en 1855, soit une augmentation de 120 % en quinze ans. Les conditions de logement se dégradent en proportion.

"Ars-sur-Moselle n'a pas d'habitations en nombre suffisant pour loger sainement et commodément sa nouvelle population ouvrière."¹³⁷

affirme le Préfet de la Moselle.

Plan d'Ars-sur-Moselle, daté de 1866, mais antérieur (la cité construite au nord-est en 1858 n'y figure pas). Les forges sont présentes sur le plan. Le bâti reste celui du village viticole, inchangé.

(A.D.Mos. 2 Op 46, Ars-sur-Moselle)



¹³⁷ A.D.Mos. 273 M 2, cités ouvrières, Ars-sur-Moselle. Lettre du Préfet de la Moselle à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, 8 octobre 1854.

Mais le meilleur témoignage que l'on peut obtenir est celui du Maire d'Ars, témoignage d'autant plus intéressant qu'il ne vient pas des milieux "philanthropiques" mais du premier magistrat de la Commune, confronté à une situation très concrète.

Se trouvent dans la lettre qu'il écrit au Préfet le 24 mai 1855 :

-l'industrialisation et le nombre des ouvriers en hausse.

-l'insuffisance du bâti et la spéculation qu'elle entraîne (ainsi que la hausse des loyers...)

-les conditions de vie de la population ouvrière et les distances que certains doivent parcourir.

"Les industries nouvelles qui se sont établies depuis huit à dix ans consistent :

1° Extraction de mines de fer de Mme de Wendel occupant cinquante ouvriers.

2° hauts fourneaux, forges et extraction de minerai de MM. Dupont et Dreyfus occupant sept cents ouvriers.

3° forges, fabrique de pointes, chainerie et cassolerie de MM. Karcher et Westermann, occupant six cents ouvriers.

La construction de deux hauts fourneaux et de nouveaux laminoirs par MM. Dupont et Dreyfus, qui est maintenant en cours d'exécution occuperont (sic) avant un an cent ouvriers en plus.

La construction de deux hauts fourneaux par MM. Karcher et Westermann, aujourd'hui en cours d'exécution et la nouvelle extraction de minerai qu'ils nécessiteront occuperont avant un an cent cinquante ouvriers en plus.

Je trouve dans les recensements faits dans la commune que la population était en 1841 de 1453 habitants, en 1846 de 1552 habitants et en 1851 de 2784.

Aujourd'hui, elle peut être portée à 3 200 habitants ; ainsi, la population ancienne d'Ars peut être portée au nombre d'habitants constaté lors du recensement de 1841 avant l'établissement des usines, c'est à dire à 1453.

Depuis 1846, il a été à la vérité bâti quelques maisons et casernes, mais pas à beaucoup près en nombre proportionnel à l'augmentation de la population; Le prix des loyers est arrivé à un prix exorbitant, ce qui a amené les propriétaires de maisons à convertir tous leurs bâtimens en logement, selon leurs ressources; Ceux qui n'avaient pas les moyens de faire des chambres louent leurs maisons dans l'état où elle se trouvent, ainsi on voit des chambres à four, même des caves et des écuries occupées par des ouvriers qui paient fort cher ces mauvais abris. Je connais une chambre qui est occupée par trois ménages composés des parents et des enfants, formant un total de douze personnes couchant toutes dans cette même chambre. Partout la population est entassée (...) il en résulte comme conséquence les plus graves atteintes à la morale. (...) Plus de deux cents ouvriers viennent tous les jours à leur travail des villages voisins où ils logent, tels que de Jouy-aux-Arches, distant de deux kilomètres ; d'Ancy, trois kilomètres ; Novéant, cinq kilomètres ; Gorze, sept kilomètres ; Gravelotte, six

kilomètres, Nerouville, neuf kilomètres ; et de quatre à cinq autres communes à égale distance."¹³⁸

La nécessité de répondre par la construction aux insuffisances de l'habitat local est une évidence. Est-ce pour cela que nos sources sont si discrètes sur ce point ? Sans doute, car quelques documents indiquent une prise en compte de cette donnée. En 1864, le Conseil d'Administration de la verrerie de Vallérysthal justifie ainsi la construction de quelques logements :

"En même temps nous entreprenions la construction d'une caserne destinée à loger dix ouvriers mariés et qui coûtera environ 18 000 francs. Nous y avons été conduits par l'augmentation du nombre de nos ouvriers, croissant avec la fabrication, qui ne trouvent plus que difficilement à se loger dans les villages voisins"¹³⁹

Il faut ensuite faire un bond jusqu'en 1907, pour retrouver des propos similaires dans les papiers de la mine de Bouligny, située aux confins de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle :

"Dans une réunion tenue à Rehon le 5 juillet (1905) nous vous avons fait part du peu de ressources qu'on trouverait dans le pays au point de vue du personnel et des logements."¹⁴⁰

et en 1908 (Filature de Vincey, à Portieux, dans les Vosges) :

"...nous avons construit cette année 3 nouvelles cités pour loger nos ouvriers qui ne trouvaient plus à se loger dans le pays."¹⁴¹

¹³⁸ A.D.Mos. 273 M 2 cités ouvrières, Rapport du Maire au Préfet de la Moselle du 24 mai 1855 (extraits). La qualité du document nécessite cette longue citation.

¹³⁹ A.D.Mos. 37 J 32, Vallérysthal-Portieux, rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 12 septembre 1864.

¹⁴⁰ A.D.M. 88 J 7, Société des Mines d'Amermont à Bouligny, Rapport annuel de 1907 (porte aussi sur les années précédentes).

¹⁴¹ A.D.V. 80 J 6, Filature de Vincey, rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 12 décembre 1908.

Les autres témoignages sur les faiblesses des capacités d'accueil (tant psychologiques que matérielles d'ailleurs¹⁴²) des villages lorrains proviennent de sources extérieures aux entreprises, qu'il s'agisse de Georges Hottenger ou de Canisy. Ils soulignent la brutalité du phénomène :

"A 12 ou 15 kilomètres du chemin de fer, ces villages sommeillaient dans un état qui n'était ni la vie ni la mort (...) Mais voici que, par un événement imprévu et soudain, ces causes jusqu'alors lointaines vont se réunir en une réalité immédiate qui, du jour au lendemain, va bouleverser la vie locale. C'est la mine qui arrive."¹⁴³

Pour Canisy, les sociétés minières n'avaient pas le choix :

"...bâtir se présente comme le complément indispensable de toute industrie ; et, lorsque celle-ci vient à se développer rapidement, dans une région aussi peu habitée que l'était, il y a quelques années, le Bassin de Briey, force lui est de construire des villages entiers, qui se groupent autour des nouveaux clochers."¹⁴⁴

En effet, selon le docteur Robert André, il n'y avait que trois solutions : soit les ouvriers habitent les maisons rurales anciennes, soit il logent dans des constructions faites à la hâte par des spéculateurs ou ils habitent les cités ouvrières. La première solution est presque exclue compte tenu, selon lui, de la pauvreté et de l'exiguïté des logements ruraux de la région de Briey. Ils ne comprennent en général que deux pièces, une cuisine-salle à tout faire et une chambre pour toute la famille, marquées par la saleté et le manque de soin. La deuxième, qui consiste surtout à loger les ouvriers dans des baraques ou des cantines provisoires, qui sont des

¹⁴² Georges Hottenger, dans ses écrits, fustige à plusieurs reprises l'esprit de routine et l'hostilité aux étrangers du paysan lorrain.

¹⁴³ HOTTENGER Georges, *Le Pays de Briey hier et aujourd'hui*, Bibliothèque du Musée social, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1912, 235 p., tableau et carte, page 49.

¹⁴⁴ CANISY (A. Carbonnel, Comte de), *La Question ouvrière dans le Bassin de Briey*, Paris, Payot, 1919, 233 p., cartes, page 112. L'ouvrage est

bouges, est plutôt à redouter¹⁴⁵. Reste la cité ouvrière... Georges Hottenger, qui a enquêté sur la situation du logement en Lorraine allemande en 1912 pour le compte de la Société des Mines de Soumont, rapporte ce que lui a confié le secrétaire de Mairie de Montois-la-Montagne (Moselle). Avant l'installation de la mine (dépendante de l'usine de Rombas), la population se montait à 330 personnes. Elle atteint le chiffre de 1669 en 1912. D'après le secrétaire, les ouvriers se répartissent à peu près en parties égales : un tiers dans les cités, un tiers dans l'ancien village et un tiers dans les maisons construites récemment par des particuliers¹⁴⁶.

Et Gabriel Hanra raconte ainsi les débuts de la mine de Mancieulles sur le plan du logement :

"Blotti au creux de la vallée, sur les bords du Woigot et à 6 kilomètres au nord de Briey, le vieux village aux maisons basses, contre les murs desquelles les mousses et les ronces s'accrochent à tous les interstices de la pierre, abritait à peine 125 habitants.

Au bout de l'unique rue, ravinée, mal empierrée, bordée de fumier et encombrée par les multiples outils agricoles, se dresse l'antique église au clocher carré. (...)

Voyons maintenant comment ont pu se loger, dès le début des constructions, tous ces ouvriers cosmopolites...

Une partie s'installa chez l'habitant, mais comment ? Dans les maisons du vieux village, le propriétaire, après s'être réservé deux pièces, installa en hâte un couloir dans son grenier, et par des séparations en planches et en torchis, fit des cloisons et en tira des logements ; d'anciennes écuries même furent aménagées dans ces conditions."¹⁴⁷

de 1919 mais repose essentiellement sur des observations antérieures à la Première Guerre mondiale.

¹⁴⁵ ANDRÉ Robert, *Hygiène de l'Industrie du Fer en Meurthe-et-Moselle*, Thèse de la Faculté de Médecine de l'Université de Nancy, Nancy, 1909, 446 p., ill., pages 380 et 381.

¹⁴⁶ E.A.U.S., vers. 14, Société des Mines de Soumont, rapport de Georges Hottenger sur les habitations ouvrières en Lorraine allemande, novembre 1912, dans le but de servir de réflexion à l'élaboration d'un projet de cité ouvrière à Caen. La Société des Mines de Soumont (Calvados) est une filiale de Thyssen.

¹⁴⁷ HANRA Gabriel, "La Cité ouvrière de Mancieulles (Bassin de Briey)", *Le Musée Social*, 1914, pp. 113-176, pages 125 et 130.

À la fin des années trente, André Labaste, dans la *Géographie lorraine*, soulignait aussi l'incapacité dans laquelle se trouvaient les anciens villages d'absorber toute la nouvelle population amenée par le développement industriel¹⁴⁸.

Une autre solution consistait à loger les ouvriers dans les environs de l'usine et de la mine. C'est à dire, contourner la question des limites à la capacité d'accueil du village voisin en disséminant les ouvriers. Compte tenu des formes d'habitat groupé existant en Lorraine (moins affirmées dans les parties montagneuses des Vosges, donc dans la zone du textile), cette dispersion entraînait de facto un éloignement sérieux du lieu de travail, des déplacements. Ces derniers, par le temps qu'ils nécessitent (pas de réseau de ramassage alors, c'est à pied que l'on rallie son usine) et la fatigue qu'ils occasionnent, pèsent sur la productivité des ouvriers. Cette donnée a été très tôt prise en compte par les entreprises, si l'on s'en réfère à ce qu'écrit Rolande Trempé à propos de Carmaux¹⁴⁹. En Lorraine, la verrerie de Portieux¹⁵⁰ et le tissage Saint-Maurice¹⁵¹ font allusion à la distance entre le logement et l'usine. Le Maire d'Ars-sur-Moselle, cité plus haut, a également évoqué ce problème.

¹⁴⁸ LABASTE André, *Le Pays-Haut*, pp. 242-251, dans : BLACHE Jules & al., *Géographie lorraine* (publiée sous les auspices de la Société lorraine des Études locales avec le concours de quatorze collaborateurs), Paris, Berger-Levrault, 1938, 475 p., ill., p. 248.

¹⁴⁹ TREMPÉ Rolande, *Les Mineurs de Carmaux, 1848-1914*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1971, 2 tomes, 1012 p., nombreux tableaux, Tome 1, page 258. En 1863, la direction de la société prend en compte ce problème dans sa décision de construire des logements.

¹⁵⁰ A.D.Mos. 37 J 32, Rapports à l'Assemblée générale des actionnaires du 14 septembre 1872 et du 7 octobre 1873 : "(...) l'établissement est isolé, éloigné des villages..."

¹⁵¹ A.D.V. 93 J, Rapport à l'Assemblée générale des actionnaires du 28 septembre 1896.

I.2. Le poids des héritages.

Outre la vitesse du développement, dans le cas des entreprises "anciennes", c'est à dire nées avant le milieu du XIX^e siècle, joue aussi le poids des héritages et notamment la tradition, antérieure à la Révolution industrielle, de loger les "spécialistes" au plus près des lieux de travail, quelques soient les capacités d'accueil des villages entourant l'entreprise. Les contraintes sont donc prioritairement techniques. Elles sont parfaitement maîtrisables et acceptées par l'entreprise dans la mesure où les savoir-faire sont déterminants dans le processus de fabrication et les effectifs encore réduits. Il est alors relativement aisé de construire quelques logements autour de la forge ou de la filature, quand on ne réutilise pas d'anciens locaux. La verrerie de Pépinville, à Richemont, en Moselle, encore active sous le Second Empire, l'illustre parfaitement. Installée dans un ancien château, elle mêle ateliers et hébergement des ouvriers dans une promiscuité digne de l'époque proto-industrielle :

"(...)

4. Un grand bâtiment appelé la caserne des ouvriers, faisant face à la cour de la verrerie, aboutissant au levant sur les écuries et les greniers de M. Daubrée, au couchant sur le verger de Mme veuve Bonnard ; ledit bâtiment composé au rez-de-chaussée de deux logements d'ouvriers, d'une grande chambre à broyer les matières, de deux autres chambres à pots, au premier étage, de quatorze logements d'ouvriers, au second étage, d'un vaste grenier.

5. Un terrain...

6. Un autre bâtiment appelé les ateliers, attenant à la caserne des ouvriers et faisant équerre, prenant son entrée au levant sur la cour de la verrerie, le verger de Mme veuve Bonnard au couchant, composé au rez-de-chaussée de deux logements d'ouvriers, d'une boutique de menuisier et d'une boutique de maréchal; au premier étage de greniers."¹⁵²

¹⁵² *Moniteur de la Moselle* 24 avril 1864. Annonce de l'étude de Me Lambert, avoué à Thionville :

"vente par suite de surenchère de la Verrerie de Pépinville, commune de Richemont (Moselle), avec caserne d'ouvriers (en gros caractères), Bureaux, magasins, dépendances..."

En exécution d'un jugement entre M. Théodore-Emile Becker, maître de verrerie, maître de verrerie demeurant à Uckange contre M. Benoît-Mayer Samuel, ancien maître de verrerie et dame Pauline Worms, son

Elle rejoint en cela l'analyse des conditions de logement qu'avait faite Jean-Marc Biry dans son étude des transformations de l'habitat ouvrier dans la firme De Dietrich¹⁵³. Phénomène comparable chez de Wendel, où les premiers logements, construits dès 1840, sont essentiellement destinés aux ouvriers hautement qualifiés et à la maîtrise¹⁵⁴. Le statut du personnel de 1856 n'évoque d'ailleurs que des "employés" sans précision de leur véritable fonction.

"§3° - Madame Veuve de Wendel se réserve le droit de donner le logement et le chauffage, ou une compensation en argent, aux employés dont elle jugera que les fonctions méritent cette indemnité."¹⁵⁵

Peut-on alors parler de construction de cités ? Limités à quelques exemplaires, les logements qui enserrant le lieu de travail ne sont pas présentés en tant que cité ouvrière représentative d'une politique consciente et volontaire. Ils correspondent à une organisation du travail qui distingue le noyau des ouvriers hautement qualifiés et nécessaires à la bonne marche de l'entreprise d'une part, et un cercle périphérique et mouvant d'ouvriers qui peuvent se recruter en fonction des aléas de la production. La priorité est donc de loger les ouvriers "internes",

épouse demeurant autrefois ensemble à Pépinville, et actuellement à Paris.

¹⁵³ BIRY Jean-Marc, "La Politique de construction du logement ouvrier des De Dietrich", *Revue d'Alsace*, 1983, n° 109, pp. 81-106. Cette analyse est exposée dans les pages 82 à 84. "Le logement ou plutôt le logis n'est qu'un élément de l'appareil productif..." (voir dans les pages consacrées à l'histoire générale des cités).

¹⁵⁴ A.N. 189 AQ 237, *La Maison de Wendel et le Logement de son Personnel*, lieu non précisé, 1939, 11 p., page 3.

¹⁵⁵ Cité dans : WALTER Gérard, *Les Oeuvres sociales de la Maison de Wendel*, dactylographié, 1940, 156 p. (cote B 443, Espace Archives Usinor-Sacilor), page 48.

recherchés. Dans ces conditions, le logement est souvent gratuit et englobé dans le contrat de travail¹⁵⁶

Avec l'augmentation de la taille des entreprises et des besoins en main d'oeuvre, la diversité des emplois permet de desserrer les liens physiques entre le logement et l'usine, la mine. Tout le personnel qualifié n'a pas besoin d'être à pied d'oeuvre et peut (dans les limites évoquées plus haut) se loger dans les localités environnantes. Mais certaines entreprises, dans leur politique du logement, maintiennent cette distinction, notamment dans le travail du verre.

Quand la verrerie-cristallerie de Vallérysthal (Moselle actuelle) décide de racheter l'usine de Portieux pour garder un pied sur le marché français, elle trouve une situation où la question du

¹⁵⁶ Un bon exemple, mais extérieur à la région, est fourni par le travail de Guy VERRON sur la forge du Port-Brillet : "Comme ces ouvriers étaient rares, on leur faisait des conditions spéciales. On les logeait auprès de l'usine ; une vingtaine de maisons étaient destinées à les recevoir. (...)" dans : VERRON Guy, "Les structures sociales d'un établissement sidérurgique avant la révolution industrielle, la forge du Port-Brillet (Mayenne)", *Le Mouvement social*, 1967, n° 58, pp. 63-94, page 78. Gérard Noiriel a établi cette distinction dans la main d'oeuvre propre à cette étape du développement industriel. Il distingue les ouvriers "internes" de l'entreprise, qui sont de véritables spécialistes (puddleurs, lamineurs...) et les ouvriers "externes" fournissant les bras, la simple force de travail. Selon lui, cette situation s'explique surtout par la transmission du savoir technique de façon empirique, par la pratique. "C'est pourquoi si les ouvriers "externes" habitent en général dans les villages environnants, les ouvriers "internes" logent dans des "casernes", grands bâtiments construits à proximité de la forge. NOIRIEL Gérard, "Du "patronage" au "paternalisme" : la restructuration des formes de domination de la main-d'oeuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française", *Le Mouvement social*, 1988, n° 144, pp. 17-36, page 20. Gérard Noiriel reprend cette distinction, en l'appliquant au monde de la sidérurgie longovicienne, d'un article de Denis Woronoff : "Le monde ouvrier de la sidérurgie ancienne : note sur l'exemple français", *Le Mouvement social*, octobre-décembre 1976, n° 97, pp. 109-119. Voir notamment page 118 : "La rétribution du travail comporte pour les ouvriers internes le droit au logement (et au chauffage). C'est une nécessité technique, liée au travail continu, à l'isolement des usines, en même temps qu'économique, puisqu'il s'agit de fixer la main d'oeuvre la moins facilement remplaçable. L'avantage, pour l'ouvrier, n'est pas mince : un maître de forges du Jura l'estime, sous l'Empire, au quart du salaire mensuel" (se rapporte au maître de forges de Morez, A.N. F12 1606).

logement est réglée par des baux passés auprès de particuliers. Les "bâtiments (...) d'habitations" signalés dans le contrat de vente semblent se limiter à la maison de l'ingénieur et à celle de l'ancien propriétaire¹⁵⁷. La décision de construire est justifiée ainsi :

"(...) les ouvriers verriers notamment & les employés ont besoin d'habiter l'usine même. Nous avons dû en conséquence décider & aborder la construction de trois corps de bâtiment, contenant chacun huit logemens , & en outre celle d'un quatrième bâtiment destiné à cinquante gamins étrangers à la localité, qui y trouveront l'instruction gratuite, le logement & au moyen d'une retenue faite sur leurs salaires, la nourriture."¹⁵⁸

La cristallerie de Baccarat, exemple intéressant dans la mesure où elle garde cette discrimination dans l'accès au logement, prolonge assez tardivement les habitudes du premier âge industriel :

"Les ouvriers verriers, conformément à un vieil usage, sont logés gratuitement dans l'intérieur de l'usine, ainsi que les employés, contremaîtres et quelques ouvriers spéciaux qu'il est utile d'avoir constamment sous la main. 247 ménages, formant une population de 867 personnes sont dans ce cas."¹⁵⁹

L'élargissement de son recrutement, avec la croissance de ses effectifs (327 ouvriers en 1823, 1125 en 1855 et 2 223 en 1900), aux communes avoisinantes, essentiellement rurales, n'entraîne pas de modification dans son traitement de la question du logement :

"La faveur du logement étant spéciale aux verriers, les autres ouvriers se logent à leurs frais, soit à Baccarat, soit dans les communes voisines. Une forte proportion de ceux-ci associent au travail industriel une petite exploitation rurale."¹⁶⁰

¹⁵⁷ A.D.Mos. 37 J 32 Vallérysthal/Portieux, Rapport à l'Assemblée générale des Actionnaires du 30 août 1871.

¹⁵⁸ Idem, Rapport à l'Assemblée générale des Actionnaires du 14 septembre 1872

¹⁵⁹ *Notice sur la cristallerie de Baccarat*, Exposition universelle de 1900, Berger-Levrault, 1900, 52 p., dépl., ill., page 11. C'est nous qui soulignons. On notera aussi le "conformément à un vieil usage".

¹⁶⁰ Idem.

Les raisons avancées paraissent essentiellement techniques (les ouvriers spéciaux...) mais elles ne dispensaient en aucune manière de construire des logements pour les autres catégories. Apparemment, l'enracinement d'une partie du personnel (dans quelles proportions ?) sert d'argument à l'immobilisme¹⁶¹.

L'entreprise de tissage Saint-Maurice, en 1891, construit également, assez tardivement, quelques maisons liées à un travail particulier :

"Le tissage de la Prelle étant isolé, il importe que certains ouvriers, tels que chauffeur et soigneur d'eaux, soient logés à proximité de l'usine ; nous leur avons construits une maison qui a coûté 6 473 f.27.

Il en est de même à la filature du Houx où nous avons dû établir une maison pour loger les contremaîtres de carderie et de filature. Elle a coûté 8 408 f. 82."¹⁶²

Si les vieilles pratiques se maintiennent dans quelques cas, cependant, elles ne représentent pas des effectifs considérables par rapport à l'ensemble de la sidérurgie, des mines de fer et de charbon. L'insuffisance du bâti local est bien une des premières raisons de la construction des cités ouvrières, avec les problèmes de recrutement et de stabilisation des ouvriers.

II. Attirer et retenir - Concurrence et instabilité

II.1. Lutter contre la concurrence.

Si le manque de logement est en soi un bon argument pour justifier la construction de logements, il en est un autre qui revient

¹⁶¹ Il faut aussi tenir compte du fait que l'essentiel de la main-d'oeuvre "externe" est féminin.

¹⁶² A.D.V. 93 J, Tissage Saint-Maurice, Rapport de la Gérance à l'Assemblée générale des actionnaires, 21 septembre 1891.

fréquemment dans les Conseils d'administration et n'est pas moins valable, aux yeux du patronat, c'est celui de la concurrence.

Par concurrence, il faut entendre la rivalité des entreprises entre elles. Malgré l'image souvent colportée d'une organisation monolithique du patronat, et particulièrement du patronat de la sidérurgie, les différends l'emportent largement sur les tentatives d'entente. Nous ne nous étendrons pas ici sur les manifestations "économiques" de cette concurrence, Jean-Marie Moine l'a fait suffisamment bien dans son travail sur les "Barons du Fer"¹⁶³. Elle est bien sûr intrinsèque à un système d'économie de marché. Ce qui importe ici, c'est qu'elle inclut les logements.

Pourquoi les logements ? Parce qu'ils sont, aux yeux des entrepreneurs, un des moyens de capter une partie de la main d'oeuvre. Il faut s'attacher les ouvriers qui, sinon, iraient chez les concurrents. L'intensité du développement industriel lorrain fait en effet peser une tension assez forte sur le marché du travail aussi bien dans le monde du textile :

"Cette année a encore été difficile pour le tissage, surtout en ce qui concerne la main d'oeuvre qui devient toujours plus rare et plus exigeante. Il s'est créé beaucoup de métiers dans les Vosges ; il s'en construit encore dans notre vallée. Aussi pour conserver nos ouvriers, nous avons dû augmenter un peu la main d'oeuvre et nous craignons d'être encore obligés de le faire, car il se monte en ce moment 200 métiers dans le voisinage de la blanchisserie ; nous savons qu'à Moussey, MM. de Regel Scheideker & Cie vont encore en faire monter 200 à leurs façonniers. M. Perret du Marcholet & Mrs Cuny frères de Moussey augmentent aussi. Toutes ces maisons ne font que des sortes faciles et nous nous demandons avec inquiétude si une grande partie de

¹⁶³ MOINE Jean-Marie, *Les Barons du fer, Les maîtres de forges en Lorraine*, Metz, Presses Universitaires de Nancy, Éditions Serpenoise, 1989, 564 p., illustrations et tableaux. L'auteur montre combien furent vains les essais d'une action coordonnée des maîtres de forges, aussi bien en ce qui concerne les approvisionnements en charbon qu'en main d'oeuvre. Il révèle également l'importance des inimitiés et de l'espionnage industriel. Voir surtout les chapitres 6 (Concurrence et concentration) et 7 (Les Comités des Forges).

nos ouvriers ne nous quitteront pas. Il n'était donc pas trop tôt d'appliquer les améliorations que nous avons introduites dans nos tissages..."¹⁶⁴

que dans la sidérurgie et les mines de fer ou de charbon. En 1892, les Hauts-fourneaux de la Chiers, qui n'ont rien entrepris en matière de maisons ouvrières depuis 1882, se rendent compte que leur environnement est en train de changer :

"Le directeur informe le conseil qu'en face des nombreuses Usines nous entourant, qu'il est nécessaire de s'attacher le personnel ouvrier et pour cela qu'il est d'urgence que ce personnel soit logé à l'Usine et il dit qu'il serait nécessaire qu'il soit construit en 1893 un groupe de 12 logements pour ouvriers..."¹⁶⁵

En 1895, ce sont les Forges de Joeuf¹⁶⁶ qui s'alarment du fait que les usines de Pompey et Villerupt projettent de construire des aciéries maintenant que le brevet Thomas est tombé dans le domaine public. En 1897, elles se sentent menacées par les usines d'Homécourt et d'Auboué :

"à la Cité nous avons construit trois groupes de huit logements, une maison pour le médecin & agrandi l'école des Filles ; en ce moment nous poussons activement la construction aux Génibois pour loger nos ouvriers mineurs ; les travaux de M r Sepulchre à Homécourt & Rogé à Auboué ont amené une telle pénurie de main d'oeuvre & de logements dans le Pays qu'il est de toute nécessité de fournir des habitations aux ouvriers que nous voulons conserver..."¹⁶⁷

Bien sûr, il existe des tentatives visant à paralyser l'extension des autres sites industriels comme l'achat de terrains. Les Hauts-fourneaux de la Chiers ont pratiqué cette méthode pour bloquer

¹⁶⁴ A.D.V. 93 J, Manufacture Saint-Maurice, Rapport de la Gérance à l'Assemblée générale des actionnaires, 25 sept 1876.

¹⁶⁵ A.D.M.M. 1144 w, Hauts fourneaux de la Chiers, Conseil d'Administration du 13 octobre 1892. Le texte original est vraiment rédigé ainsi.

¹⁶⁶ E.A.U.S., vers 111, carton 6, Forges de Joeuf, P.V. A.G. du 29 avril 1895.

¹⁶⁷ Idem, P.V. A.G. du 15 mai 1897.

l'agrandissement d'une usine voisine¹⁶⁸. Les Forges de Joeuf procèdent à des achats importants de terrains "...plus qu'il ne nous était nécessaire pour le moment, voulant éviter que nos voisins d'Homécourt ne viennent construire trop près de chez nous."¹⁶⁹ Mais, en définitive, améliorer le logement de l'ouvrier est la méthode la plus fréquemment employée, parfois avec des accents pathétiques :

"Logements ouvriers.

Comme nous l'avons dit plus haut nous avons dû dépenser cette année 205 001fr 05 & nous sommes forcés d'en construire de nouveaux. Les Usines d'Homécourt, les Mines de Montois, Auboué etc. attirent à elles tous les ouvriers de nos villages en amont de l'Orne & nous ne pouvons plus guère compter que sur la population logée dans nos propres maisons."¹⁷⁰

Avec le développement des mines de fer, au tournant du siècle, la question devient cruciale. S'y ajoute l'augmentation du prix des terres et de la construction. En 1907, la Mine de Joudreville a pu acquérir huit hectares à 50 fr. l'are mais les prix ont grimpé ensuite à 100 fr. l'are du fait de la concurrence des autres sociétés¹⁷¹. La même année, et pour les mêmes raisons, les Mines de Saint-Pierremont, à Mancieulles, constatent qu'elles doivent majorer les coûts de construction de la cité de 25 % par rapport à leur prévision¹⁷².

¹⁶⁸ A.D.M.M. 1144 w, Hauts fourneaux de la Chiers, Conseil d'Administration du 22 novembre 1898 : "Pour paralyser la construction de l'Usine de Longwy-Rehon, nous avons fait acheter au Comptoir deux parties de terrain situées au milieu du projet de la Société, si bien que cette construction est impossible (...)" . Le Conseil approuva la dépense en résultant.

¹⁶⁹ Idem, P.V. A.G. du 20 mai 1899. L'achat de terrains pour de telles raisons, pour des jardins ouvriers, pour se constituer une réserve foncière, pour se protéger aussi contre les effondrements miniers, est une pratique habituelle de la Maison de Wendel.

¹⁷⁰ Idem, 28 mai 1900.

¹⁷¹ E.A.U.S. 44/383, Mine de Joudreville, Conseil d'Administration du 14 octobre 1907.

¹⁷² E.A.U.S. vers 44/760, Mines de Saint-Pierremont Conseil d'Administration du 31 mai 1907.

Cette crainte de la concurrence se manifeste également par une référence constante à ce qu'entreprennent les autres sociétés, qu'il s'agisse du type des maisons, des prix des loyers, ou du nombre de logements construits.

Cet état de choses tient au caractère du développement industriel lorrain. Un développement relativement tardif avec un nombre important de sociétés, un bassin d'emploi relativement pauvre et nécessitant des apports extérieurs.

Dans ce contexte, la vision des entrepreneurs est celle d'employeurs face à une demande sans cesse inférieure à l'offre :

"(...)peu nombreux sont ceux qui se présentent & les embauchés ne restent pas longtemps ordinairement; ils préfèrent les chantiers de construction des nouvelles lignes ferrées ; nous espérons donc que ces dernières terminées, il sera plus facile de trouver le personnel qui est nécessaire à l'extraction."¹⁷³

La logique patronale, observable en Lorraine et dans la période antérieure à 1914, correspond à un marché de l'emploi entièrement dominé par la loi de l'offre et la demande, peut-être davantage que pour les matières premières ou les débouchés. Dans ce marché, la main-d'oeuvre est une sorte d'entité autonome et capricieuse qu'il s'agit de capter et de retenir. Cette attitude était déjà un peu celle du Conseil d'administration de la Compagnie des Houillères de Stiring qui s'exprimait ainsi en 1859 :

"Si l'on ne veut pas être surpris par le manque d'ouvriers, il faudra pour les loger tous, un plus grand nombre de logements que ceux qu'on a déjà construits..."¹⁷⁴

¹⁷³ E.A.U.S. 44/281, Société des mines de Godbrange, Rapport du directeur sur l'exercice 1905-1906 (clos au 30 juin), Conseil d'administration du 11 octobre 1906.

¹⁷⁴ A.H.B.L. vers. 421, Compagnie des Houillères de Stiring, Conseil d'administration du 15 octobre 1859.

Elle s'exaspère ensuite et le logement joue un rôle de premier plan dans l'opération de captation des bras nécessaires au développement industriel comme le montre cet extrait des procès-verbaux du conseil d'administration de la mine de Godbrange en 1882 :

"M. de Saintignon demande si pour faciliter le recrutement des ouvriers, il ne serait pas nécessaire de construire des maisons ouvrières et de monter un économat." ¹⁷⁵

Vingt-cinq ans plus tard, la situation n'est guère différente :

"Nous tenons toutefois à rappeler que la pénurie de main d'oeuvre crée des exigences auxquelles les industriels seront nécessairement forcés de faire droit. Ce n'est que par l'appât d'un confortable manifeste que les exploitants pourront s'assurer une main d'oeuvre suffisamment constante." ¹⁷⁶

Le logement sert aussi à faire venir la main-d'oeuvre étrangère à laquelle on promet un toit, un hébergement sans problème. Le Service du recrutement en Italie mis en place par le Comité des Forges et des Mines de fer de Meurthe-et-Moselle affirme dans le document précisant les conditions d'embauche :

"Les Sociétés procurent des habitations saines et commodes aux familles, à des prix exceptionnels et qui ne peuvent avoir moins de deux et plus de six pièces. Les célibataires, trouveront à se loger dans les auberges créées par certaines sociétés, dans les hôtels du pays ou dans des maisons particulières." ¹⁷⁷

Ce qui n'est pas tout à fait le cas, loin s'en faut. Est-il cependant nécessaire de construire pour que l'ouvrier vienne ? Dans une thèse

¹⁷⁵ E.A.U.S. 44/281, Société des mines de Godbrange, Conseil d'Administration du 17 juillet 1882.

¹⁷⁶ E.A.U.S. vers 44/760 Mines de Saint-Pierremont, Conseil d'administration du 31 mai 1907, rapport du Directeur, Gabriel Hanra.

¹⁷⁷ E.A.U.S., vers. 14, Société des Mines de Soumont (Calvados), Comité des Forges et Mines de fer de Meurthe-et-Moselle - Service de recrutement - Mines de fer de la Lorraine française, imprimé d'avril 1912.

de droit de 1937, Jean Déjardin considère que c'est l'afflux de main d'oeuvre qui incite à construire et non l'inverse¹⁷⁸. Une partie de son travail se nourrit d'exemples lorrains qui contredisent en quelque sorte l'affirmation que la crise du logement est essentiellement un phénomène propre aux villes (doit-on englober les cités dans les villes ? Déjardin ne semble pas le faire). Il est vrai qu'il écrit à un moment de reflux de la population ouvrière en Lorraine.

II.2.Stabiliser l'ouvrier.

Après avoir attiré, capté la main d'oeuvre, il faut être capable de la retenir. Le mot le plus fréquemment utilisé est "stabiliser". C'est un souci constant pour les entreprises lorraines devant faire appel à une forte immigration, qu'elle soit d'origine nationale ou étrangère. Nous ne nous pencherons pas ici spécialement sur l'immigration en tant que telle. Un certain nombre de travaux de qualité ont exploré cette question. Même si ce n'est pas explicite dans les documents (seulement trois dans notre base de données relient stabilité et immigration¹⁷⁹), la main d'oeuvre d'origine italienne est

¹⁷⁸ DÉJARDIN Jean, *Du rôle des employeurs dans l'habitation ouvrière*, Thèse de Droit de l'Université de Paris, Paris, Sirey, 1937, 140 p. : "Pour notre part, nous admettons que l'intervention en faveur du logement a été souvent une nécessité pour l'employeur. Néanmoins, nous pensons que la construction d'habitations ouvrières n'est pas toujours indispensable pour le recrutement de la main d'oeuvre. La construction de maisons ouvrières a été la conséquence plus que la cause de l'afflux de la main d'oeuvre. La crise du logement sévit surtout dans les grandes villes par suite du nombre des travailleurs. Or c'est dans ces villes où l'effort patronal a été le plus faible." (p. 99)

¹⁷⁹ Un tri portant sur "travaux" et "immigration" ne fait apparaître que deux fiches pour les années antérieures à 1905. La première concerne la verrerie de Portieux et fait référence à une immigration "locale". La deuxième porte sur la décision des Hauts-fourneaux de la Chiers de construire, en 1900, une cantine pour ouvriers italiens. Signalons que l'entreprise Stumm fit construire, vers 1905, à Uckange une petite cité ouvrière, baptisée "colonie italienne". Il est à remarquer que l'essentiel de la main d'oeuvre de l'usine-mère Stumm à Neunkirchen provient surtout d'un recrutement "régional". Mais le développement de l'entreprise est ancien (XVIII^e siècle) et est à rapprocher de l'histoire de la société de Wendel. Voir : JACOB

particulièrement concernée par l'absentéisme et la rotation des effectifs. D'autre part, la recherche de la stabilité, qui affecte 17 entreprises dans nos documents, avant 1914, concerne surtout la période qui s'étend entre 1900 et 1914 et principalement les mines de fer. Cependant, la B.T.T., qui recrute surtout un personnel local, estime devoir également fixer sa main d'oeuvre, non parce qu'elle a recours à des étrangers mais parce que ses ouvriers viennent du monde rural et constituent une catégorie d'ouvriers-paysans prompts à retourner à la terre dès que les travaux agricoles l'exigent¹⁸⁰. Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, l'industrie textile vosgienne en général, qui est en pleine ascension, recourt de plus en plus à des ouvriers qualifiés venant d'autres régions et relativement instables. Pierre Durupt, qui s'est penché sur la main-d'oeuvre du textile dans les Hautes-Vosges et notamment la Filature de la Moselle à Remiremont, signale le vagabondage professionnel de ces "rouleurs" ou "maniquins", plus important qu'on ne le pensait autrefois¹⁸¹.

La rotation des effectifs, que Gérard Noiriel assimile à une résistance aux dures conditions de travail de la Lorraine sidérurgique, de la mine en particulier, n'est pas un effet de

Joachim, "Auf dem Weg zur Stadt - Neunkirchen im Industriezeitalter-" dans : *Stumm in Neunkirchen, Unternehmerherrschaft und Arbeiterleben im 19. Jahrhundert*, (dir. Richard van Dülmen et Joachim Jacob), Sankt Ingbert, Röhrig Verlag, 1993, 248 p.;, ill., pp. 115-137 et PRINTZ Adrien, *Uckange à travers les âges*, Thionville, Klopp, 1990, 231 p., plans et ill..

¹⁸⁰ P.V.C.A. du 16 septembre 1876, cité dans FERRY Claude, *La Blanchisserie et Teinturerie de Thaon 1872-1914*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1992, 304 p., ill. , page 138. Claude Ferry montre la difficulté qu'il y a à cerner la véritable rotation des effectifs. Par ailleurs il semble que l'industrie vosgienne utilisait relativement peu d'étrangers (idem, p. 142).

¹⁸¹ DURUPT Pierre, *Hommes et femmes du textile dans les Hautes-Vosges*, Remiremont, Société d'Histoire de Remiremont et de sa région, 1988, 192 p., ill., pages 36 et suivantes. Sur 28 ouvriers embauchés à la Filature de la Moselle entre le 1er et le 21 octobre 1908, 14 restent moins de un an en place (page 44).

l'imagination des sociologues ou des hygiénistes de l'époque. Piero-Dominique Galloro, dans un travail récent¹⁸² sur les flux de main-d'oeuvre en Lorraine sidérurgique et particulièrement à Joeuf, a montré l'importance de la rotation des effectifs, avec notamment une variation en phase avec l'activité économique du secteur ; plus la croissance est forte, plus l'instabilité augmente. Par conséquent, c'est quand les maîtres de forges ont le plus besoin de bras que les ouvriers quittent le plus fréquemment leur travail.

Nous ne chercherons pas ici les causes de l'instabilité, les facteurs en jeu étant trop difficiles à déterminer avec précision mais le fait est que les départs volontaires sont un moyen pour l'ouvrier de faire pression sur les employeurs¹⁸³. Ils sont certainement encore plus nombreux qu'il n'y paraît ; comme l'affirme Piero-Dominique Galloro, une partie des renvois pour cause de violence camoufle en fait une situation de départ volontaire. L'ouvrier se servant de ce moyen afin d'éviter d'avoir à donner son "congé" et accélérant ainsi sa sortie de l'entreprise. Pierre Durupt rapporte un cas¹⁸⁴ (malfaçon d'une ouvrière puis agression verbale du couple envers l'encadrement) qui s'apparente fortement à ce type de départ. L'instabilité est donc un phénomène assez répandu dans le monde industriel lorrain. Si les années qui précèdent la Première Guerre Mondiale semblent particulièrement souffrir de ce phénomène, il semble bien qu'il faut attendre la crise des années trente et la baisse des effectifs qu'elle entraîne pour observer un déclin de la rotation du personnel.

¹⁸² GALLORO Piero-Dominique, *La main-d'oeuvre des usines sidérurgiques de Lorraine, 1880-1939, Étude des flux (L'exemple des Forges de Joeuf)*, Thèse de l'Université de Metz, Metz, 1996, 709 p. plus annexes, pages 273 et suivantes.

¹⁸³ Pierre Durupt, Gérard Noiriel et Piero-Dominique Galloro sont à peu près unanimes sur ce point.

¹⁸⁴ Durupt Pierre, *ouv. cit.*, pages 43 et 45.

La plupart des sociétés lient sans hésitation le logement et la stabilité de l'ouvrier. C'est le cas, par exemple des Rombacher Hüttenwerke qui justifient leur effort de construction de maisons ouvrières par cet argument aussi bien en 1894 qu'en 1901¹⁸⁵.

Selon le rapport de l'Ingénieur des Mines de Meurthe-et-Moselle, les absences quotidiennes représentent 18 % de l'effectif inscrit en 1911¹⁸⁶. Pour une date ultérieure (1926) on aboutirait à un coefficient d'instabilité de 93 % pour les mines de fer de Meurthe-et-Moselle¹⁸⁷.

la société des Mines de fer de Saint-Pierremont, a cherché à cerner au plus près la question de l'absentéisme et du logement pour ses ouvriers. L'enquête¹⁸⁸ réalisée en 1912 donne des résultats éloquents (tableau ci-après).

L'analyse des données, telle que la fait la mine, l'incite à accentuer ses efforts de construction de façon à limiter au maximum l'absentéisme car il ressort du tableau que le pourcentage des absents chez les mineurs logés est environ deux fois moins important que par rapport à l'effectif global.

mois	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	moyenne
ouvriers inscrits	524	542	540	547	547	542	539	536	528	599	544,4
nombre travaillant	442	435	430	427	425	433	439	427	435	509	440,2
% des absents	15,8	19,8	20,3	21,9	22,3	20,1	18,7	20,4	17,4	15	19,17
logés ds les cités	196	198	211	224	244	243	249	229	251	287	233,2
% des absents logés	8	8,7	9	8,5	8,5	8,6	8,3	8	8,7	8,7	8,5

¹⁸⁵ A.D.Mos. 21 AL 85, Rapport annuel pour l'Assemblée générale des actionnaires.

¹⁸⁶ Cité par Gérard Noiriel dans : *Longwy, Immigrés et prolétaires 1880-1980*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, 396 p., page 130.

¹⁸⁷ Idem.

¹⁸⁸ E.A.U.S., vers. 44/760, Conseil d'Administration du 2 décembre 1912.

mois	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	moyenne
embauchés ds le mois	84	95	91	90	121	90	108	41	80	176	97,6
départs ds le mois	72	77	93	83	121	95	111	44	88	105	88,9
idem parmi les logés	2	8	4	4	7	6	9	8	3	1	5,2
% des départs ouv. inscrits	13,7	14,2	17,2	15,1	22,1	17,5	20,2	8,2	16,6	17,5	16,23
% des départs ouvriers logés	1	4	1,9	1,76	2,9	2,4	3,6	3,5	1,1	0,3	2,246

Il faut aussi remarquer que les pourcentages des absents et des absents logés ne coïncident pas dans le temps, le mois de mai pour le premier groupe, avril pour l'autre. La cité de Mancieulles étant presque complètement occupée, le Conseil d'Administration en conclut à la nécessité de l'édification d'autres maisons ouvrières.

Cependant, en 1912, Georges Hottenger, dans un rapport établi pour la Société des Mines de Soumont, filiale de Thyssen, semblait assez pessimiste quant aux vertus de la construction pour retenir les ouvriers¹⁸⁹.

Deux remarques s'imposent d'emblée quant aux conclusions que les entreprises tirent de l'étude de l'instabilité de leur personnel. La première est qu'elle est généralement insuffisante. Il faudrait pouvoir distinguer les ouvriers vivant en ménage, éventuellement avec enfants, des autres ; L'étude des foyers de mineurs hors cité révélerait peut-être une stabilité tout à fait indentique.

L'autre remarque, qui nous semble très importante, est que cette recherche de la stabilisation de l'ouvrier est tout à fait étrangère à une domestication de sa personnalité. Ne figure dans les documents

¹⁸⁹ E.A.U.S. vers. 14, Société des Mines de Soumont. "Vous dites : je logerai 500 ouvriers ici, 1000 là, et 500 à Caen. Pensez-vous que vous puissiez en embauchant, imposer des conditions de logement ? Je fais la partie belle, je vous concède que vous trouverez sans peine de bons éléments, mais forcément votre recrutement sera mêlé. Bien des célibataires, bien des familles parmi celles qui voudront s'adjoindre des pensionnaires, prendront le logement indiqué, mais le quitteront à la première observation, et même sans observation, et c'est à Caen qu'ils fileront, et s'entasseront n'importe où et n'importe comment."

aucun élément pouvant faire pencher la balance dans ce sens. Il ne s'agit pas de transformer le prolétaire, ainsi que le laissent croire Lion Murard et Patrick Zylberman dans "Le petit travailleur infatigable", dans une sorte de cité-couvent, dans un processus d'encasernement¹⁹⁰. Ce qui intéresse les entreprises lorraines que nous avons pu étudier, c'est de disposer du personnel nécessaire à leur fonctionnement, à leur production, un point c'est tout. Georges Hottenger, dont on cite constamment l'enquête parue sous les auspices de la Société industrielle de l'Est, a été très explicite sur ce sujet. "Que demander au mineur ?" écrit-il, "Du muscle et de la résistance physique. Quant au reste, à son passé, à sa moralité, on ne peut se montrer bien exigeant, et, de fait, nous verrons que les garanties qu'on a pu prendre jusqu'à ce jour sont restées à peu près nominales."¹⁹¹. Il écrit plus loin : "Il y a pour les mines une question tout aussi vitale, ou presque : c'est la discipline. La discipline laisse beaucoup à désirer : "Nous n'osons pas punir, répétaient les directeurs ; pour un rien les ouvriers nous quittent." Et, de fait, quelles sanctions appliquer ? L'amende, Aussitôt l'ouvrier demande son compte. La mise à pied ? L'ouvrier chôme de lui-même. Le renvoi ? Voilà qui est bien égal à un ouvrier qui est sûr de trouver,

¹⁹⁰ MURARD Lion et ZYLBERMAN Patrick, *Le Petit Travailleur infatigable (Villes-usines, habitat et intimités au XIXe siècle)*, Paris, Recherches, 1976, 287 p. Voir notamment le chapitre "les saturnales du capital", p. 47 et suivantes. Les références à la Lorraine des mines de fer sont nombreuses mais tirées des "hygiénistes" et réformateurs sociaux de l'époque.

¹⁹¹ HOTTENGER Georges, *Le Pays de Briey hier et aujourd'hui*, Bibliothèque du Musée social, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1912, 235 p., tableau et carte, page 80. Il faut distinguer, dans le travail d'Hottenger, les éléments se rapportant à une situation existante qu'il analyse, et les vœux, parfois appuyés sur des rapports médicaux, qu'il exprime, en tant que personne extérieure au monde de l'entreprise, sur la transformation du monde industriel lorrain. Faire l'économie de cette distinction transforme complètement l'approche du monde industriel dans ses rapports avec le logement (voir aussi à ce sujet, le chapitre consacré à la question des "pensionnaires").

dès le lendemain s'il le veut, à s'embaucher à la mine voisine..."¹⁹². Et il ajoute : "Les mines ont beaucoup trop besoin de main-d'oeuvre pour s'inquiéter de la moralité des ouvriers qu'elles embauchent, de leurs origines, de leurs antécédents, voire même de leur identité, qu'elles ne peuvent d'ailleurs contrôler.". Voilà qui est bien loin de la formation d'un être nouveau modelé par le quadrillage des logements géométriquement disposés et les règlements tâtilons. Hottenger ne grossit pas le trait puisque l'on voit même un Camille Cavallier, la rigueur personnifiée¹⁹³, compter sur l'inconduite de ses ouvriers pour faire baisser le prix d'un terrain situé à proximité de sa cité d'Auboué et qu'il convoite¹⁹⁴.

Si l'instabilité est si combattue, c'est qu'elle a pour conséquence "...l'intermittence du travail, qui abaisse beaucoup le rendement moyen par ouvrier."¹⁹⁵

III. La justification morale.

III.1. Paternalisme et fonctionnalisme.

L'idée qui prévaut largement, en ce qui concerne le logement des ouvriers, est de considérer la construction de maisons, de cités destinées à la main d'oeuvre, comme résultant des devoirs du patronat envers ses employés. Ou, plus exactement, comme l'aboutissement d'une prise de conscience, par le patronat, qu'il a

¹⁹² Idem, page 140.

¹⁹³ Encore qu'il n'hésite pas à pratiquer l'espionnage industriel et à couvrir ses espions avec une mauvaise foi singulière ; l'avenir de l'Usine justifie tous les moyens...(voir Moine J.M., ouv. cit., page 158, Espionnage industriel et détournement de main d'oeuvre).

¹⁹⁴ P.A.M., Direction, maisons ouvrières, cote 18716, 1907-1913, sous-dossier : "maisons à construire en 1911 à Auboué". Conférence du 11 avril 1911 sur "les cités à faire à Auboué."

¹⁹⁵ HOTTENGER G., ouv. cit; page 110.

des devoirs moraux envers ses ouvriers, contre-partie de la pénibilité de leur tâche. L'amélioration du logement des classes laborieuses, ici ses propres salariés, constituant, en quelque sorte, la concrétisation de cet engagement.

Certes, les industriels lorrains sont confrontés à la nécessité de loger les mineurs, sidérurgistes et tisserands, dont ont besoin les nouvelles usines. Cette nécessité, comme il a été vu précédemment, repose sur les fondements "objectifs" de l'insuffisance des capacités d'accueil du bâti lorrain et sur le poids qu'exercent les sociétés concurrentes. La description que fait Alain Dewerpe, dans l'article "Conventions patronales - L'impératif de justification dans les politiques sociales des patronats français (1800-1936)", des pratiques sociales patronales, dans un cadre chronologique qui n'est pas très éloigné du nôtre, relie la politique du logement aux oeuvres sociales et débouche sur la justification morale patronale. Deux périodes sont, selon lui, à distinguer de part et d'autre des années 1880, grosso modo. Antérieurement à cette charnière se situe l'étape de la première industrialisation.

"Les politiques sociales les plus visibles de la première industrialisation relèvent généralement d'une justification qui a pris le nom de patronage. Théorisé par F. Le Play et l'économie sociale au moment où il entre en crise, le patronage est une relation dissymétrique fondée sur une norme morale, le devoir. Conception aristocratique de l'entrepreneur et de son devoir social, il suppose une relation interpersonnelle entre deux individus, d'où la valeur fondamentale du contact direct entre les parties et de la présence, dans et hors du travail, du fabricant."¹⁹⁶

¹⁹⁶ DEWERPE Alain, "Conventions patronales - L'impératif de justification dans les politiques sociales des patronats français (1800-1936)" dans : SCHWEITZER Sylvie (dir.), *Logiques d'entreprises et politiques sociales des XIXe et XXe siècles*, Programme Rhône - Alpes - Recherches en Sciences humaines, Lyon, 1993, 256 p., pp. 19-62., page 26. Intéressant est le lien tissé entre "politiques sociales" et "patronage". En 1982, déjà, Michel Pigenet dans "L'usine et le village : Rosières (1869-1914)", *Le Mouvement social*, n° 119, préférait le terme de "politique sociale" à celui de "paternalisme", ajoutant : "Il s'agit bien en effet de l'application sectorielle d'une politique globale de l'entreprise capitaliste nouvelle" (idem, page 38).

Mais :

"Le patronage cède dans les années 1880 la place à une tutelle institutionnalisée, liée à la mise en place de grandes firmes bureaucratisées. Le nouveau dispositif repose sur une transformation des rapports entre l'individuel et le collectif : collectif ouvrier par la légalisation du syndicat, collectif économique par l'émergence des grandes entreprises bureaucratisées, mobilisant des masses plus importantes de travailleurs et où l'entrepreneur est moins visible et plus lointain..."¹⁹⁷

Ces considérations appellent, d'entrée de jeu, plusieurs réflexions. Tout d'abord, Alain Dewerpe met en opposition, par rapport à la politique sociale des patrons, des entreprises de direction familiale, que l'on suppose de taille modeste, aux "grandes firmes bureaucratisées". Cette distinction est gênante et difficile à établir en Lorraine, dans la mesure où nous avons une société, la firme de Wendel, dont le capital reste essentiellement familial, même quand sa taille sera devenue importante, avec une personnalisation très forte de la direction, malgré une bureaucratie imposante. Bien plus modestes, la verrerie de Vallérysthal¹⁹⁸, la société Maurice, Chagüé et Cie¹⁹⁹ ou la Manufacture Saint-Maurice²⁰⁰, quel que soit leur statut juridique²⁰¹ et l'importance des liens familiaux, ont une gestion de véritables sociétés par actions où les niveaux Conseil d'Administration, Assemblée générale des Actionnaires et conduite de l'usine sont bien différenciés.

D'autre part, la rupture n'apparaît pas alors en ce qui concerne la politique du logement. Y a-t-il vraiment rupture d'ailleurs ? "Le patronat de la seconde industrialisation réaffirme sa mission, les précurseurs sont donnés en exemple, les principes en sont

¹⁹⁷ Idem, page 33.

¹⁹⁸ A.D.Mos. 37 J 6

¹⁹⁹ A.D.V. 69 J

²⁰⁰ A.D.V. 93 J

²⁰¹ À la fin du XIXe siècle, la plupart des entreprises du textile sont sous le régime de la commandite.

actualisés."²⁰² écrit ensuite Alain Dewerpe, nuancant ainsi ses propos. Mais l'essentiel n'est pas là. Dans cet article brillant, fortement documenté et à la bibliographie imposante, l'analyse du discours patronal, l'étude du comportement patronal dans ses relations avec les oeuvres sociales sont essentiellement indirectes. Elles reposent sur des travaux extérieurs, en grande partie, au monde patronal, indépendamment des archives d'entreprises. La plupart des auteurs cités ne font pas partie des dirigeants d'entreprise. S'y trouvent essentiellement des "philanthropes", promoteurs de l'action sociale et de l'amélioration des classes laborieuses et des juristes. Tout au plus peut-on citer Émile Cheysson qui fut, quelques années durant, directeur de l'Usine du Creusot, et Robert Pinot, secrétaire du Comité des Forges et d'autres organisations patronales²⁰³. Manque, à notre avis, une dimension fondamentale : la question de la gestion entrepreneuriale, notamment dans ses rapports avec le capital. Écrire sur l'action sociale sans tenir compte de ses coûts, réels ou supposés, les choix qu'elle suppose par rapport à la stratégie globale de l'entreprise, relève de l'analyse d'artefact²⁰⁴. Le patron a des comptes à rendre. À ses proches dans le cadre d'une entreprise familiale, à ses actionnaires (qui sont aussi, parfois, ses parents) sinon. Émile Cheysson l'avait déjà compris quand il prononça, en mai 1897, une

²⁰² Dewerpe A., *ouv. cit.*, page 35.

²⁰³ Robert Pinot, nous revenons sur lui plus loin car il a été un des acteurs majeurs du changement de la conception patronale du logement, n'a jamais dirigé d'entreprise. C'est une sorte, que l'on excuse cette comparaison audacieuse, "d'apparatchik" des organisations patronales. Émile Cheysson, quant à lui, a passé plus de temps comme "réformateur social" que comme cadre de l'industrie.

²⁰⁴ Alain Dewerpe s'en rend certainement compte quand il souligne que "les modalités multiples et complexes (de l'action sociale) ne paraissent pas contredire le principe capitaliste de l'investissement rémunérateur" (DEWERPE A., *ouv. cit.*, page 29, à propos de la papeterie d'Essonne, entreprise de taille moyenne, dotée d'une petite cité ouvrière).

conférence, devant la Société des Ingénieurs civils sur le rôle social de l'ingénieur :

"(...) Les sociétés anonymes elles-mêmes se piquent d'émulation et leurs actionnaires commencent à entrer à tel point dans ces idées qu'au lieu de se cacher d'eux pour organiser sans bruit des institutions, qui semblent écorner le dividende, la plupart des conseils d'administration étalent ces sacrifices en belle place et en font honneur à la Compagnie, non seulement sans les protestations de l'assistance, mais encore parfois avec son approbation unanime."²⁰⁵

Mais ces considérations restent exceptionnelles. Les partisans de l'action sociale des sociétés industrielles, attachés à l'amélioration du logement, sont surtout préoccupés par les risques de dérive révolutionnaire et de déviance sociale qu'ils voient liés aux conditions d'habitat de la classe ouvrière.

Or, la lecture des procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées générales des actionnaires donnent une vision un peu différente.

La justification morale préalable à la construction des cités, disons-le nettement, nous l'avons traquée d'emblée, sous l'influence des textes relatifs au logement ouvrier. Force nous est faite de constater qu'elle est quasiment absente des documents consultés. Aussi, le discours tenu par la Direction de la Verrerie de Portieux devant l'Assemblée générale des actionnaires a-t-il son prix :

A ces dépenses de construction de logements, nous devons en ajouter d'autres beaucoup moins considérables, mais de la plus grande utilité à divers points de vue & qui sont le complément pratique, moral & indispensable des premières, nous voulons parler de la construction à proximité des logements, d'écuries qui puissent permettre à nos ouvriers d'avoir des vaches, des cochons, des lapins & des poules. Autant dans l'intérêt de la Société que dans celui de l'ouvrier lui-même, il importe de faciliter, de

²⁰⁵ CHEYSSON Émile, *Le rôle social de l'ingénieur*, extrait de la *Réforme sociale* du 1er octobre 1897, Paris, Librairie Guillaumin, 1897, 17 p., page 8. Selon Émile Cherysson les entreprises commencent à comprendre que pour bien fonctionner, il faut s'attacher à améliorer le sort des ouvriers (idem, même page). Ajoutons que, sur l'ensemble de la conférence, ce sont les seules paroles où interviennent ces notions de rentabilité et de productivité liées à l'action sociale.

provoquer chez l'ouvrier tous les goûts qui le rattacheront à la vie intérieure, aux idées d'ordre & d'économie; la culture ménagère, la possession & l'élevage des animaux de basse-cour y contribueront puissamment. D'un autre côté, plus l'ouvrier pourra se créer de ressources chez lui, plus il s'attachera au sol, à son métier, aux habitudes d'intérieures (sic) & s'éloignera du cabaret ; plus il s'attachera en même temps à l'usine dans laquelle il trouve tous ses avantages. Avec la position faite aux ouvriers de Portieux & l'augmentation considérable de population qui résultera des besoins de l'industrie, ces ouvriers n'auront d'autre ressource que le marché s'ils ne peuvent arriver à se créer eux-mêmes des ressources propres. Le marché est cher pour l'ouvrier, il nécessite de grosses dépenses quotidiennes qui enlèvent la plus grande partie de son salaire, quand c'est là qu'il doit tout chercher. Pour sa femme, il amène des habitudes d'insouciance & de paresse. Il en est tout autrement pour la famille qui possède des animaux de basse-cour & une petite culture, le père, la mère, les enfants, tout le monde y travaille & y travaille à temps perdu, c'est-à-dire que cette famille trouve à utiliser là un temps qui, sans cette petite occupation, si intéressante d'ailleurs pour elle, resterait sans emploi. Il en résulte donc pour toute cette famille, avec un petit bien-être intérieur, des habitudes d'épargne & de vie occupée. Et, en dehors de tout ce que nous avons eu l'honneur de vous dire, nous vous ferons remarquer, Messieurs, un autre inconvénient grave, une autre condition très mauvaise encore faite par le Marché. La femme de l'ouvrier qui va s'y approvisionner est sans cesse exposée à y rencontrer, à côté du nécessaire, le superflu, à côté des objets qu'elle allait y chercher, d'autres objets qui la tenteront ; souvent elle pourra céder à une fantaisie sans s'inquiéter si c'est pour son ménage une dépense inutile ou trop forte & il en résultera cette conséquence déplorable que, presque toutes les familles ouvrières qui n'auront d'autres ressources que le marché vivront au jour le jour, sans s'attacher au sol, à l'usine, & qu'ils seront toujours plus ou moins disposés à quitter avec indifférence, pour une localité qui leur présentera des conditions un peu meilleures, ou seulement analogues. Il est donc de la plus haute importance, selon nous du moins, de faire entrer notre population ouvrière dans cette voie, de donner à tous ceux qui en voudront, des écuries & des terrains, et nous vous trouverons complètement (sic) d'accord avec nous, nous en avons la conviction, en marchant largement dans cet ordre d'idées."²⁰⁶

Il s'agit là de "faire avaler la pillule" de la nécessité de prendre sur les terrains de l'entreprise pour constituer des jardins ouvriers. Le conseil d'Administration vient juste de faire passer sa décision de construire de nouveaux logements, présentés comme coûteux mais nécessaires. Il embraye directement sur les jardins, ce qui liera les deux dans l'esprit de l'auditoire ("A ces dépenses de construction de logements, nous devons en ajouter d'autres beaucoup moins considérables"). Le chantage moral est patent avec, il est vrai, un petit peu d'intérêt bien compris (stabilité des ouvriers, attachement à l'usine). Mais les procès-

²⁰⁶ A.D.Mos. 37 J 32 Vallérysthal/Portieux. Rapport de l'Assemblée générale des "Actionnaires de la Société anonyme des Verreries réunies de Vallérysthal & Portieux", 7 octobre 1873.

verbaux du Conseil d'Administration signalent la prise de décision sans commentaire aucun.

On peut rapprocher de cet exemple les débats intérieurs à la Société Maurice, Chagué et Cie, où la question des oeuvres sociales en général est loin de faire l'unanimité. Une vieille fille de la famille, Mademoiselle Stéphanie Maurice, pousse le Conseil d'Administration à dépenser pour ses oeuvres, ce que tous ne voient pas d'un bon oeil, même s'il s'agit de construire une école :

"Mais en ce qui concerne l'autorisation de construire une nouvelle école à Travexin, M. Steiger déclare que Travexin possédant une école communale, la nécessité d'une école concurrente ne s'y fait pas sentir et que pour ce motif, il s'opposera avec les membres de sa famille à la construction de cette école. D'après M. Steiger, cette question ne devrait pas être présentée puisque qu'elle ne rentre pas dans l'objet de la société qui existe pour faire de l'industrie et ne doit pas intervenir dans les affaires d'instruction publique et d'éducation des ouvriers. Par contre M. Steiger déclare que lui et les siens approuveraient volontiers la création d'une crèche ou de toute oeuvre analogue destinée à venir en aide à la classe ouvrière pour diminuer la mortalité colossale des enfants en bas âge."²⁰⁷

L'ennui est que Melle Stéphanie Maurice est la principale actionnaire de la société²⁰⁸. Néanmoins, la plus grande partie de son activité philanthropique reposera sur ses propres deniers, indépendamment de l'entreprise.

Ces deux exemples sont les seuls où l'on peut approcher la question d'une éventuelle justification morale de la construction de logements ouvriers. Dans le dernier se fait sentir le rejet de tout ce qui s'écarte des stricts objectifs industriels. Sur une trentaine de sociétés pour lesquelles nous disposons de documents originaux

²⁰⁷ A.D.V. 69 J, Rapport du Conseil de surveillance de la société Chagué, 28 septembre 1900. Attitude qui reste de l'ordre du discours; nous n'avons pas trace de création de crèche ou d'organisme similaire. C'est nous qui soulignons.

²⁰⁸ Elle possède soixante des deux-cents actions du capital social.

antérieurs à 1914, aucune ne met en avant des arguments d'ordre moral pour justifier la construction de cités ouvrières.

Jean-Marie Moine a sondé les reins et les coeurs des maîtres de forges lorrains et a tenté de définir les principes de leur action sociale. Cette analyse pose un certain nombre de questions et d'ambiguïtés que reflète sa tentative de classement. Liant en un même chapitre "religion et paternalisme", il propose de "regrouper les interprétations du paternalisme autour de deux axes". L'un, c'est "...la thèse de l'obligation morale, contrepartie d'une supériorité, à laquelle les industriels ont répondu suivant les inflexions de leurs convictions religieuses (protestants ou catholiques) ou même politiques...". L'autre est l'interprétation fonctionnaliste, privilégiant la logique du fonctionnement capitaliste. Mais "ces deux interprétations ne sont d'ailleurs pas totalement exclusives l'une de l'autre."²⁰⁹.

Laissons de côté pour l'instant l'aspect fonctionnaliste (nous y reviendrons) et penchons-nous sur le christianisme social. Du christianisme social, Jean-Marie Moine glisse à l'école de Le Play. Il note la présence de patrons sidérurgistes lorrains, ou assimilés tels, dans les membres de la "Réforme sociale" sans que cela puisse contribuer grandement à faire le pont entre l'adhésion individuelle (de forme ou de conviction ?) et les réalisations concrètes. Après avoir écrit : "Le catholicisme social semble avoir rencontré un succès particulier en Haute-Marne ainsi que sur les confins de ce département", force lui est faite d'ajouter : "en Meurthe-et-Moselle, les choses sont moins claires"²¹⁰.

²⁰⁹ MOINE Jean-Marie, *ouv. cit.*, pages 320 et 321.

²¹⁰ *Idem*, pages 324 et 325.

Le cas de Gabriel Hanra est souvent cité. Cela tient essentiellement à la conférence qu'il a faite au Musée social²¹¹ et qui décrit son action à la tête de la mine de Mancieulles. Georges Risler, Président de la Section d'hygiène dudit Musée, le présente ainsi :

"À l'édification de cette oeuvre, M. Hanra a apporté, non seulement un remarquable esprit pratique, mais aussi les préoccupations sociales qui doivent hanter la conscience d'un patron moderne.

Cités-jardins, écoles ménagères, terrains de jeux, installations hygiéniques de toutes sortes, rien n'a été oublié de ce qui est nécessaire pour le bien-être et la santé des travailleurs."

Sans la ruiner totalement, la lecture des procès-verbaux du Conseil d'administration permet de relativiser la préoccupation sociale du directeur qui n'est qu'un salarié de la société des Mines de Saint-Pierremont. Dans les premières années, quand la mine se met en place, il n'est guère question d'aborder le logement dans le souci d'améliorer le sort des classes laborieuses. L'essentiel est d'assurer un bon rapport entre les capacités de logement de la cité et le nombre de bras nécessaires à l'exploitation du minerai. Jean-Marie Moine s'est interrogé sur les influences respectives du directeur et de la société-mère, Gelsenkirchen, dans la politique sociale de l'entreprise²¹², prétendu modèle du genre. La question doit être

²¹¹ Conférence prononcée au Musée social le 20 mars 1914. C'est à la limite de notre périodisation mais nécessite d'être cité. En effet, ce texte a été largement utilisé dans de nombreux ouvrages traitant du paternalisme, des oeuvres sociales et du logement ouvrier. Outre cela, son intérêt, pour nous, est la possibilité de le confronter aux pièces provenant de l'entreprise. Ce qui n'était pas possible naguère.

²¹² MOINE Jean-Marie, *ouv. cit.*, page 326 : "Doit-on voir, à propos des mines de Saint-Pierremont qui avaient, dès l'avant guerre, organisé un réseau d'oeuvres considéré comme exemplaire, l'influence de la maison mère, Gelsenkirchen, ou simplement la marque de son directeur, Gabriel Hanra ?". À l'assemblée générale des actionnaires du 27 mars 1909, la structure du capital social se présentait ainsi : Société Anonyme des Usines de l'Espérance-Louvroil, 628 parts, 2 voix ; Société Anonyme des Hauts Fourneaux de la Chiers, 134 parts, 1 voix et Société de Gelsenkirchen (Gelsenkirchen Bergwerks A.G.) 938 parts 7 voix. Le Président est Kirdorf, de la Gelsenkirchen Bergwerks A.G.. Hanra est

replacée dans un contexte chronologique très précis. Avant 1910-1911, prévaut très nettement, à Mancieulles, la priorité fonctionnaliste et la gestion capitaliste immédiate. L'intervention de l'entreprise dans la construction d'un nouveau groupe scolaire, discutée au Conseil d'Administration du 6 novembre 1909²¹³, ne se pose pas en termes d'éducation des masses, voire de leur asservissement futur aux intérêts de la mine (antienne bien connue). Il s'agit plutôt d'une affaire de gros sous : plus le temps passe, plus la mine produira et donc les ressources de la commune augmenteront, faisant baisser les subsides de l'État. Obligée de construire une école, la commune se remboursera sur ses contribuables, au premier chef desquels se situe la mine de Saint-Pierremont. Le calcul est simple : aidons la Mairie maintenant, pendant que l'aide de l'État est encore substantielle. Plus tard, cela nous coûtera trop cher. Aucune considération d'ordre moral, à base de religion ou de philanthropie laïque, n'entre là en ligne de compte. Il est même très difficile de se prononcer quant à un éventuel engagement religieux de Gabriel Hanra. Ses écrits, essentiellement des textes prononcés lors de conférences sur les cités ou les jardins ouvriers, ne comportent aucune allusion à d'éventuelles convictions religieuses. La cité de Mancieulles est en elle-même un exemple un peu tiré par les cheveux car elle sort de terre à une période charnière de l'évolution des cités ouvrières (voir notamment l'allusion aux cités-jardins dans l'introduction de Georges Risler).

On aurait pu attendre des de Wendel et de Schneider, dont les réalisations antérieures sont bien connues au moment de la construction des Forges de Joeuf, quelques pensées pour le sort des

parfois désapprouvé dans ses projets de construction, jugés trop coûteux (voir E.A.U.S., vers. 44/760)

²¹³ E.A.U.S., vers. 44/760.

ouvriers et l'amélioration de leurs conditions de logement. Mais les registres des procès-verbaux sont muets sur ce thème. Soit, du fait de la pratique antérieure²¹⁴, cette référence est inutile, soit la construction de la cité échappe complètement à la notion d'oeuvre sociale²¹⁵ et d'engagement moral, de devoir patronal.

III.2. Justification morale et édifices culturels.

Si les arguments d'ordre religieux et moral n'apparaissent pas tels quels dans les documents, reste le moyen de contourner la difficulté en se concentrant sur les églises et les écoles. Elles sont les instruments indispensables d'une action éducative qui se veut moralisante et devraient apparaître dans les préoccupations des chefs d'entreprise au moment où ils décident de construire, du moins si l'on s'en réfère à des exemples tels que celui de la Compagnie des Mines de la Grand-Combe étudié par Jean-Michel Gaillard²¹⁶. Les écoles présentent l'inconvénient d'être directement

²¹⁴ Et également d'un actionnariat relativement limité, où tout le monde se connaît. Le recours à un discours justificatif devient là peut-être inutile.

²¹⁵ E.A.U.S., vers. 111, carton 6, Procès-Verbal de l'Assemblée générale des actionnaires, 6 juin 1881 (à Paris), rubrique : "cité ouvrière de Joeuf" :

"A ce jour les terrains sont achetés et la construction de maisons pour 150 logements d'ouvriers est en pleine activité."

Il s'agit là de la première mention de la cité de Joeuf dans les procès-verbaux. C'est pour le moins laconique.

²¹⁶ Jean-Michel Gaillard, qui, à propos de la mise en place des cités ouvrières et des oeuvres sociales de la Compagnie des Mines de la Grand-Combe, utilise le titre : "La création d'une "Théocratie capitaliste"", écrit, en ce qui concerne les églises : "Mais, "l'assistance morale", c'est aussi l'Eglise, dont on pose la première pierre le 4 août 1857 et qui doit être le digne complément de l'école en apportant aux ouvriers un certain réconfort spirituel dans un métier qui n'est pas facile à exercer quotidiennement." (GAILLARD Jean-Michel, *Un exemple français de "ville-usine" : La Grand-Combe (Gard) et sa "Compagnie des Mines" (1836-1921)*, Paris X, Nanterre, 1974, dact., page 123.). Le Conseil d'Administration de l'entreprise a déclaré en 1848 :

"ce qui nous manque encore, c'est une surveillance mieux étendue et plus complète de leur conduite, de leur situation, de celle de leur famille, des écoles plus étendues et plus avancées, des salles d'asiles et enfin et surtout les établissements nécessaires

liées à la question de la scolarisation des enfants. Le choix des industriels va, certes, vers l'école privée, sous contrôle de l'entreprise, et souvent d'un personnel recruté dans les congrégations religieuses. Compte tenu de l'ambiguïté qu'elles représentent, prises dans un écheveau de nécessités et de considérations pas toujours convergentes, nous avons préféré en traiter dans le chapitre consacré à l'équipement des cités.

Les de Wendel ont été souvent présentés comme de grands défenseurs du catholicisme lorrain. À ce titre, ils se doivent d'avoir une politique active en matière d'édification de lieux de culte. C'est du moins ainsi qu'ils sont généralement perçus²¹⁷.

Suivons la genèse de la construction de Notre-Dame de Franchepré, à Joeuf, à travers les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires²¹⁸ :

29 mai 1882	"Nous devons également assurer le service du culte pour lequel on nous avait demandé la construction d'un édifice au centre de notre cité. Nous avons pensé qu'il serait suffisant d'augmenter l'église actuelle, ce qui peut se faire sans frais élevés et ajourner l'autre projet à plus tard."
7 mai 1896	"Enfin nous devons vous rappeler que nous n'avons au Génibois qu'une chapelle en plancher, qu'elle est insuffisante pour la population & qu'il faudra prochainement la remplacer par une église convenable. Nous vous demandons d'ouvrir un compte à cette construction & de la créditer dès aujourd'hui d'une somme de 30 000 frs que nous prélèverons sur les 590

pour le culte. En un mot, c'est surtout aux besoins moraux de la population qu'il nous reste à pourvoir" (idem, p.129).

²¹⁷ "...ils pensent que la religion peut aider à maintenir les bonnes moeurs, l'esprit d'obéissance, le sens du travail bien fait, dans des masses humaines rassemblées pour la première fois en si grand nombre, et qu'il est de leur devoir, sinon de leur intérêt, de contribuer à ce type d'influence.

Les Wendel commencent donc par agrandir les églises de leurs villes industrielles. L'Église d'Hayange trop petite pour une population augmentée par l'âge de l'acier Thomas est reconstruite entièrement et dans des dimensions doubles. (...) La première église de Joeuf, Sainte-Croix, agrandie elle aussi par les Wendel, ne pouvait pas non plus suffire. Et les Wendel firent donc construire une nouvelle église, sur la butte de Génibois, baptisée Notre-Dame de Franchepré en souvenir du petit ermitage du même nom détruit lors de la construction des forges de Joeuf-en-France." dans : FRITSCH Pierre, *Les Wendel, rois de l'acier français*, Paris, Robert Laffont, 1976, 280 p., ill., pages 116 et 117.

²¹⁸ E.A.U.S., vers. 111, carton 6.

	910 frs 64 que nous vous avons proposé de reporter à nouveau."
20 mai 1899	"Eglise de Génibois : Le commencement des travaux a été remis au printemps prochain. L'emplacement définitif n'est pas encore déterminé : les uns trouvent préférable de construire à la place de la chapelle provisoire, les autres voudraient construire entre la Cité et le village et il est difficile de se prononcer."
14 mai 1903	"Nous devons au printemps commencer la construction de la nouvelle église & nous n'avons pas osé le faire à cause des dernières circulaires de M. Combes. Vous savez en effet que le culte ne doit plus être célébré que dans une chapelle autorisée. Donc si nous ne devons pas avoir l'autorisation, il faudra donner l'église à la Commune et c'est un parti que nous hésitons beaucoup à vous conseiller de prendre."
4 juin 1910	Décision de construire l'église de Génibois. Proposition de porter à 200 000 fr la somme pour nécessaire à la construction.

Ces quelques extraits montrent avec évidence que la construction d'une église au centre de la cité ouvrière n'a pas été la préoccupation principale des Forges de Joeuf entre 1880 et 1910 : 5 mentions seulement sur trente ans. D'autre part, ce n'est pas une envie irrépressible de construire un nouveau lieu de culte qui anime les dirigeants de l'entreprise : les raisons de différer dominant. Intéressante est l'allusion à une demande extérieure (l'évêché ?) à l'entreprise : "on nous avait demandé la construction d'un édifice au centre de notre cité".

L'imbrication entre éléments religieux et considérations matérielles chez de Wendel est également perceptible dans le cas de leur exploitation charbonnière de Petite-Rosselle. L'entreprise fait très tôt (1856) édifier une chapelle pour desservir ses cités, y affectant un crédit de 15 000 fr.²¹⁹ (l'investissement pour un logement ouvrier à Petite-Rosselle, au même moment, se monte à 2 200 fr). En 1874 est construite une véritable église que l'Évêque de Metz souhaite voir cédée à la Commune de façon à ce que cette mesure

²¹⁹ A.H.B.L. vers. 421, Assemblée générale des actionnaires du 21 octobre 1856.

permette de constituer une paroisse d'État²²⁰. La constitution d'une telle paroisse suppose un clergé nommé et géré conjointement par l'évêché et l'État. L'entreprise refuse ce transfert sur des bases qui échappent aux arguments que l'on pourrait s'attendre à rencontrer, tels que la perte du contrôle de l'encadrement moral et spirituel des ouvriers etc... :

Le Conseil d'Administration décide "...qu'il n'y a pas lieu, jusqu'à nouvel avis, de céder à la commune l'Église et le presbytère de Petite-Rosselle, mais au contraire de laisser cette question dans l'état actuel principalement pour les raisons suivantes :

- a) Ni la Commune, ni la Fabrique ne possédant aucune ressource, les frais d'entretien de ces bâtiments continueraient à incomber à la Compagnie.
- b) Celle-ci aurait aussi à supporter les frais de l'acte de donation, soit environ 15000f pour une valeur de 150 000 fr à raison de 10 %. L'intérêt de cette somme de 15 000 fr. mangerait la majeure partie de l'économie réalisable pour nous sur la rémunération du clergé.
- c) il faut tenir compte de la possibilité de voir le gouvernement introduire le culte mixte dans l'église si celle-ci devenait propriété communale.
- d) Enfin en aliénant la propriété de celle-ci et du presbytère, la Cie pourrait s'exposer à des difficultés en cas de dégradation par le fait de travaux souterrains."²²¹

Intéressante, dans toutes ces considérations très matérielles (la plus importante est peut-être la peur des dégradations par travaux souterrains, qui engagerait la responsabilité de la compagnie), la crainte de l'établissement d'un culte mixte ! C'est le seul aspect religieux des débats du Conseil d'Administration.

La Société des Hauts fourneaux de la Chiers est presque contemporaine des Forges de Joeuf (la société a été fondée le 31 août 1881) et fournit à ce titre une comparaison utile, renforcée par le fait que les procès-verbaux du conseil d'Administration ont été conservés en totalité. La question de la construction d'une église est évoquée deux fois : aux Conseils d'Administration du 2 février 1899 et du 6 avril de la même année :

²²⁰ Nous sommes dans le cadre de la législation du "Reichsland" qui reprend l'essentiel des dispositions du Concordat napoléonien.

²²¹ A.H.B.L. vers. 421, Conseil d'Administration du 15 décembre 1879.

Conseil d'Administration du 2 février 1899 :

"ALLOCATION À L'ÉGLISE DE LONGLAVILLE.-

le Curé et le Président du Conseil de Fabrique de l'Église de Longlaville sont venus solliciter un secours pour cette Église, laquelle vient d'être construite. Tous les habitants de la région et les Industriels, les Aciéries de Longwy, MM. de Saintignon, etc, MM. RATY & Cie, ont donné d'assez fortes sommes : j'ai répondu à ces Messieurs que nous avions les pieds sur différentes Communes et que nous ne pouvions donner une forte somme d'autant plus que l'on nous demandait à souscrire à l'érection d'une Église à Gouraincourt et sur ce j'ai remis 200 frs séance tenante à ces Messieurs.

Le Conseil approuve cette subvention."

"Église à GOURAINCOURT.-

Le Directeur donne communication d'une lettre de Mr. le Maire de la Ville de Longwy sollicitant aussi une subvention pour l'érection d'une Église dans la localité de Gouraincourt d'après les chiffres énoncés en cette lettre il pourra se baser sur l'importance de la souscription à faire s'il y a lieu.

Le Conseil examine cette demande et en remet la solution à sa prochaine réunion."

Conseil d'Administration du 6 avril 1899 :

"ÉGLISE À GOURAINCOURT.-

Comme suite à nos deux réunions des 2 Février et 2 Mars derniers, nous avons à délibérer sur la subvention à accorder à la Ville de Longwy, pour la construction d'une Église à Gouraincourt.

le Conseil après nouvel examen de cette affaire, vote une subvention de Deux mille francs, sauf MM. LEMONNIER et FOCQUET qui déclarent s'abstenir."²²²

Et l'église sort des préoccupations des dirigeants des Hauts fourneaux de la Chiers.

Comme dans l'exemple de Joeuf, sont à remarquer les délais entre la fondation de l'entreprise et l'émergence de la question de l'église (en tant que bâtiment) ainsi que l'origine de la demande. Cette dernière est bien identifiée : le Curé et le Président du Conseil de Fabrique de l'Église de Longlaville dans le premier cas, le maire de Longwy dans le second.

²²² A.D.M.M. 1144 W, Hauts fourneaux de la Chiers. La réunion du 2 mars n'a pas donné lieu à une inscription au registre des procès-verbaux du Conseil d'administration pour ce qui est de l'église de Gouraincourt. La syntaxe de la première citation correspond réellement à ce qui a été écrit dans le registre des procès-verbaux.

Le temps est beaucoup plus court pour ce qui est de Mancieulles : 6 ans. Mais cette durée est peut-être à mettre en relation avec la vigueur du développement de la population des localités du bassin ferrifère. Comme dans les cas précédents, la Société des Mines de fer de Saint-Pierremont répond à une sollicitation extérieure. Il semble qu'elle ait été contactée par l'évêché de Nancy²²³.

Nos sources nous donnent aussi des informations pour la Verrerie de Portieux qui décide en 1898 de procéder à la construction d'une église en qualifiant le besoin d'un lieu de culte d'"urgence (...) que des travaux importants ont fait différer jusqu'ici"²²⁴. Certes, mais la verrerie a été rachetée par la celle de Vallérysthal en 1871 et les premiers travaux ont été commencés la même année. Les documents ne donnent pas d'autre indication (demande municipale, épiscopale, action d'un membre du Conseil ?).

La seule mention d'une église, dans le domaine du textile, nous vient de la société Chagué, déjà citée, mais est à attribuer à l'initiative privée de Melle Stéphanie Maurice²²⁵. Georges Poull, dans son ouvrage principal sur l'histoire de l'industrie cotonnière vosgienne²²⁶, relève un certain nombre de donations faites par les industriels vosgiens en faveur de bâtiments religieux. Exception

²²³ E.A.U.S. vers 44/760, Conseil d'administration du 17 mars 1913 :

"La petite église de Mancieulles est véritablement insuffisante pour le nombre actuel d'habitants qui augmentera encore ; il serait utile d'édifier une chapelle avec presbytère. L'Evêché de Nancy a fait des ouvertures à Monsieur Hanra dans ce sens, en promettant de prendre à sa charge une partie des dépenses.

Le Conseil est d'avis d'examiner ces questions et prie Monsieur Hanra d'établir pour la prochaine séance un projet pour chacune d'elles."

²²⁴ A.D.Mos.37 J 34 Vallérysthal/Portieux, rapport présenté à l'Assemblée générale des actionnaires, 12 septembre 1898.

²²⁵ A.D.V. 69 J, Rapport du Conseil de surveillance du 3 septembre 1901.

²²⁶ POULL Georges, *L'industrie textile vosgienne (1765-1981)*, Rupt-sur-Moselle (chez l'auteur), 1982, 474 p. ill. et tabl., pages 413 et 414.

faite de la famille Zeller (mais l'exemple est postérieur à 1945²²⁷), il semble bien que ces actions soient imputables à des motivations personnelles extérieures à la marche des usines.

En bref, il semble que le patronat lorrain n'ait pas fait preuve d'un zèle religieux impétueux. Ceci va sans doute contre l'opinion généralement admise, laquelle procède d'une impression née postérieurement à la Deuxième Guerre mondiale, au moment où les relations entre le patronat industriel et le clergé sont contestées à l'intérieur même de l'institution religieuse. À ce moment apparaît, massive et impressionnante, l'oeuvre bâtie des sociétés lorraines. C'est oublier le fait que cette construction s'est développée sur plusieurs décennies et que l'initiative ne semble pas être venue spontanément du patronat. Le Père Bonnet, sensible à la question, n'a pas hésité à écrire que : "Tous les documents montrent que ce sont les prêtres qui ont été les demandeurs"²²⁸, évoquant même les "réticences" du patronat.

S'agissant du monde protestant, essentiellement lié à la Moselle actuelle, il est difficile de démêler ce qui tient de l'encadrement moral des populations ouvrières par l'usine, d'un besoin des populations "évangéliques" (selon la terminologie de l'administration allemande) et de la défense du "Deutschtum" face à une population indigène majoritairement catholique. La coupure

²²⁷ L'exception se justifie par le recours au conseil d'administration pour agrandir une chapelle familiale en église paroissiale.

²²⁸ BONNET Serge, *Sociologie politique et religieuse de la Lorraine*, Paris, Armand Colin, 1972, 514 p, tabl; et cartes, page 134 : "Le clergé, habitué par le Concordat à se tourner vers l'État pour l'entretien du culte, pour son logement et sa subsistance, trouve normal de s'adresser au patronat quand l'État est défaillant. Le patronat ne doit-il pas se soucier de la vie spirituelle des ouvriers qu'il emploie ? Tous les documents montrent que ce sont les prêtres qui ont été les demandeurs. Attaqués par le gouvernement, l'administration, la presse, submergés par le flux d'une main d'oeuvre nomade et cosmopolite, les curés des cités pouvaient-ils éviter de frapper aux portes des directions ? Des démarches réitérées finissent par venir à bout des réticences des capitaines de l'industrie."

d'avec le fond lorrain est ici triple, puisqu'elle est à la fois sociale (des ouvriers, des salariés du monde industriel), ethnique (la plupart des protestants viennent d'Allemagne²²⁹) et confessionnelle. D'autre part, l'organisation ecclésiastique étant différente, ainsi que la "culture" religieuse²³⁰, les rapports entre l'administration, les églises et les entreprises sont généralement simultanés. Aussi est-il quasiment impossible de déterminer avec précision les éléments qui conduisent prioritairement à l'érection d'une paroisse réformée ou luthérienne dans les localités industrielles. Les différents exemples étudiés²³¹ conduisent à penser que l'initiative provient généralement de la communauté protestante elle-même, l'entreprise jouant ensuite un rôle matériel très important en tant que bailleur de fonds. Cela est assez net pour la communauté de Rombas, lieu où siège le pasteur et où sera construit le temple destiné aux protestants attirés par les Rombacher Hüttenwerke²³² (l'essentiel de la cité ouvrière est sur le ban d'Amnéville, la commune voisine). L'entreprise Thyssen, implantée sur le territoire

²²⁹ Nous entendons par là l'Allemagne d'avant les frontières du traité de Francfort ; c'est-à-dire des "Vieux-Allemands", comme l'on disait, par opposition aux Alsaciens-Lorrains du Reichsland.

²³⁰ L'association "Gustav-Adolf Verein" joue un rôle essentiel dans le processus d'organisation des communautés protestantes germanophones et la constitution des paroisses. Voir : KOCH Gustave, "Le rôle du Gustav-Adolf-Verein dans le développement du protestantisme en Moselle (1870-1918)", *Les Cahiers lorrains*, juin 1995, pp. 159-168.

²³¹ Voir : COMMAILLE Laurent, "Protestantisme et industrialisation en Moselle", *Les Cahiers lorrains*, juin 1995, pp. 169-177.

²³² A.D.Mos. 7 AL 60 et 7 AL 243. La société sidérurgique offre le terrain (valeur 4 000 Marks), une somme de 5 000 Marks et une garantie aux deux tiers de la somme que devront emprunter les fidèles. Le plan est fourni par un ingénieur de l'usine. Très rapidement, les travaux dépasseront les prévisions quant à leur coût et les Rombacher Hüttenwerke sont sans cesse obligées d'accorder des prêts ou des subventions supplémentaires. Pendant la période où la paroisse reste dépendante de Moyeuvre et n'est pas administrativement reconnue comme telle, c'est l'entreprise qui fournit le logement du pasteur.

d'Hagondange en 1910 prêtera une halle à locomotives²³³ qui, réaménagée, servira de lieu de culte à une population protestante rapidement riche de 1 200 personnes en 1913. La collusion entre les entreprises d'origine allemande et les paroisses protestantes est donc assez évidente dans les régions industrielles²³⁴ mais ne permet guère de faire entrer cette constatation dans l'arsenal de la justification morale de l'oeuvre patronale.

Signalons quand même qu'antérieurement à la constitution du Reichsland, les industriels Karcher et Westermann, protestants, avaient été à l'origine de la paroisse réformée d'Ars-sur-Moselle et les principaux bailleurs de fonds lors de la construction du temple. Les faïenciers Utzschneider et Geiger ayant joué le même rôle à Sarreguemines.

S'il y a implicitement une idée d'encadrement religieux, d'élévation des âmes ouvrières par le biais d'un équipement en lieux de culte conséquent, il est à prendre comme élément constitutif de la mentalité des classes dirigeantes à un moment donné de l'évolution des sociétés et non comme outil spécifique du patronat industriel dans un processus de domestication du prolétariat. Nous n'irons pas jusqu'à affirmer que les esprits, dans les Conseils d'administration, n'y aient pas songé (d'où notre "implicitement") mais pas au point d'élaborer une stratégie systématique. Il serait malhonnête de notre part, en l'absence de preuves concrètes, d'abonder dans le sens généralement adopté. Si l'on adopte la position de Serge Bonnet, à savoir une demande émanant essentiellement du clergé, du moins

²³³ A.D.Mos. 7 AL 184. Les travaux d'aménagement coûtèrent 8 600 Marks dont 5 000 offerts par l'entreprise qui prend également à sa charge l'entretien des locaux.

²³⁴ Le carton d'invitation envoyé au Président de Lorraine pour la consécration du "temple" provisoire d'Hagondange est accompagné d'une invitation à la réception donnée à cette occasion par la société *Stahlwerk Thyssen* dans son Casino.

en ce qui concerne le catholicisme, de tels articles, véritables apologies de l'alliance du haut-fourneau et de l'autel, prennent tout leur sel :

" Suivant une heureuse tradition, M. le Comte de Saintignon a réuni, cette année encore, à La Sauvage, son personnel et ses anciens ouvriers pour célébrer la fête de Sainte-Barbe. (...)

A la messe, M. le Curé de La Sauvage a magistralement traité la question du travail envisagé au point de vue chrétien.

Aussitôt après l'office, un groupe de mineurs se réunit et vient offrir à M. de Saintignon une magnifique gerbe de fleurs. (...)

On se rend ensuite à leur salle des fêtes si coquette et si claire où doit se faire le banquet...

A l'heure des toasts, M. de Saintignon se lève et porte la santé, en fils catholique soumis, de S.S. le Pape Pie X (...).

Ensuite, M. de Saintignon remercie les missionnaires qui prêchent à Longwy-Bas en ce moment (...).

M. le Curé de la Sauvage montre en M. de Saintignon le fils éclairé de l'Eglise qui ne se contente pas de faire du bien matériel..." etc...

(extraits²³⁵ de "L'écho de Longwy" du 11 décembre 1910)

Mais le comte de Saintignon se sent un peu, du fait de ses origines aristocratiques, obligé de jouer les maîtres de forges d'antan, d'autant plus que c'est par sa femme, Louise Legendre, héritière des Hauts-fourneaux de Longwy et de la Sauvage, qu'il est entré dans le monde de la sidérurgie²³⁶. Au moment où le curé de la Sauvage en fait le fils éclairé de l'Église, il est depuis peu le président des Aciéries de Longwy.

Au-delà d'un vain²³⁷ questionnement sur les hermétiques ressorts de l'action wendélienne (qui l'emporte, de l'intérêt, de la tradition

²³⁵ Article cité dans : RIDEAU Marcelle, *Les Hommes de la Vallée des Hauts Fourneaux*, Longwy, Éditions Impact, 1990, 107 p., nombreuses illustrations, page 93.

²³⁶ MOINE Jean-Marie, *ouv. cit.*, page 63. Jean-Marie Moine précise par ailleurs que Fernand de Saintignon a surtout apporté, dans son intérieur, outre son nom, ses portraits de famille et son argenterie à ses armes. Cela n'ôte rien à ses talents d'administrateur des Aciéries et des Hauts-fourneaux ; son mariage n'a pas été qu'une seule affaire de dorure de blason.

²³⁷ Les de Wendel sont très laconiques sur les motivations de leurs actes (par rapport à notre sujet, s'entend) et les ouvrages qui leur sont consacrés ne peuvent guère apporter d'informations, que ce soit le livre de Sédillot (SÉDILLOT René, *La Maison de Wendel de mil sept*

ou du devoir moral ?), le seul patron pour lequel le devoir moral semble intervenir (mais combiné à un intérêt bien compris) est sans doute Armand Lederlin, membre fondateur puis dirigeant tout-puissant de la Blanchisserie Teinturerie de Thaon. Selon Claude Ferry, reprenant Michelle Perrot²³⁸ dans sa définition, il répond aux trois éléments constitutifs du paternalisme : présence physique sur les lieux de production, langage et pratiques de type familial entre patron et ouvriers, adhésion des travailleurs à ce mode d'organisation. Son engagement dans l'amélioration de la condition des ouvriers de son usine, s'il participe à l'augmentation de productivité globale de la main d'oeuvre, repose aussi sur des convictions sincères et un engagement personnel qui dépasse la simple gestion matérielle. Cette disposition d'esprit était perceptible dès ses années de formation, quand, jeune ingénieur, il organise au sein de l'entreprise qui l'emploie un cours de perfectionnement pour adultes. Malgré ses fonctions à la tête de la B.T.T., il préside lui-même le culte à Thaon jusqu'à la nomination d'un pasteur et prend des responsabilités dans les instances régionales protestantes. Il est à signaler qu'il est le seul industriel à avoir résolument engagé son entreprise dans la voie des Habitations à bon marché²³⁹ (voir plus loin).

Si l'on doit appréhender le paternalisme comme le résultat d'un devoir moral du patron envers ses ouvriers, il est certain que nos

cent quatre à nos jours, Paris, Riss & Cie, 1958, 419 p., ill.), proche de l'hagiographie, ou les ouvrages de Pierre Fritsch (FRITSCH Pierre, *Les Wendel, rois de l'acier français*, Paris, Robert Laffont, 1976, 280 p., ill.) et Adrien Printz (PRINTZ Adrien, *La vallée usinière*, Metz, Le Lorrain, 1966, 135 p., ill.), surtout attachés aux aspects visibles de l'oeuvre de la Maison.

²³⁸ PERROT Michelle, "Le regard de l'autre : les patrons français vus par les ouvriers (1880-1914) dans : *Le patronnat de la seconde industrialisation*", *Cahier du mouvement social* n° 4, 1979, p. 294.

cités ouvrières échappent à cette catégorie. En revanche, si l'on considère, comme Maurice Lévy-Leboyer²³⁹, le paternalisme comme "...une politique de formation et de protection de la main-d'oeuvre par le patronat", paternalisme "imposé en quelque sorte de l'extérieur, du fait des conditions propres au marché du travail...", nous nous approchons des conditions lorraines, mais plus du fait du marché de la main d'oeuvre que de la formation et de la protection. Stabiliser la main d'oeuvre est en effet la préoccupation essentielle, nous l'avons vu, mais surtout pour des objectifs de production. Pour en revenir à l'analyse de Jean-Marie Moine, avant 1905-1910, l'hypothèse fonctionnaliste, en ce qui concerne les motivations, l'emporte largement²⁴¹. La cité ouvrière n'est pas, en Lorraine, entre 1850 et 1910, une oeuvre sociale, elle est un élément de l'appareil de production. D'ailleurs, si l'on s'en tient à la définition qu'en donne Jean-Paul Flamand²⁴², elle échappe à la catégorie du logement social. Pour lui, la notion de logement social est indissociable d'une action réfléchie des pouvoirs publics, ce qui n'est pas le cas des cités ouvrières lorraines à la fin du XIXe siècle. Au-delà de l'impérative nécessité, elles peuvent même être considérées comme un

²³⁹ FERRY Claude, *ouv. cit.*, pages 150 et suivantes.

²⁴⁰ LÉVY-LEBOYER Maurice, "Le patronat français a-t-il été malthusien ?", *Le Mouvement social*, Paris, juillet-septembre 1974, n° 88, pp. 3-49, page 10.

D'une certaine manière s'opposent, entre Michelle Perrot et Maurice Lévy-Leboyer, les composantes "morales" et "fonctionnalistes" du paternalisme.

²⁴¹ Ceci indépendamment de toutes considérations sur les caisses de retraite, d'assurance maladie etc...

²⁴² "Par logement social nous entendrons ici le logement qui a bénéficié pour sa réalisation du concours législatif et financier de l'État, et qui est destiné à recevoir dans des conditions normales les couches les moins favorisées de la population. Quelle que soit son appellation, logement ouvrier, habitation à bon marché, ou habitation à loyer modéré, ce logement résulte d'une intervention délibérée de l'État, visant de façon prioritaire les familles de salariés et, au premier chef, les familles ouvrières."

(FLAMAND Jean-Paul, *Loger le peuple, essai sur l'histoire du logement social*, Paris, La Découverte, 1989, 369 p., ill., Introduction, page 11).

investissement des entreprises, notamment dans la mesure où, en plus de jouer un rôle dans la régulation de la force de travail nécessaire au fonctionnement des usines et des mines, elle produit, par la masse des loyers perçus, un revenu.

IV. Le contexte du Second Empire - l'action de l'État.²⁴³

IV.1. Le rôle incitatif de l'État.

Cette période constitue une étape importante en ce qui concerne l'industrialisation de la Lorraine. Ce point a déjà été évoqué dans les pages consacrées au cadre de cette étude et nous n'y revenons pas. Ce qui nous importe ici est l'impact du Second Empire sur la construction des cités ouvrières. En soi le phénomène d'industrialisation pourrait passer pour suffisant. Cependant, dans d'autres régions, plus anciennement industrialisées, comme le Nord de la France, les années cinquante se signalent par un effort accru dans la construction de logements ouvriers²⁴⁴. À proximité de la Lorraine s'élève la cité de Mulhouse.

Cet effort particulier a ses fondements dans la politique impériale. Au-delà de ses intentions proclamées en faveur de l'extinction du paupérisme, le Prince-Président, puis Empereur, essaie d'engager l'État et les industriels dans la voie de l'amélioration du logement

²⁴³ Nous prenons quelques libertés avec ce titre. En effet, l'essentiel des mesures législatives portant sur l'amélioration du logement est promulgué entre avril 1850 et avril 1852, sous un régime qui est encore, théoriquement, la Seconde République. Mais les réalisations, les pièces d'archives qui portent sur ces questions sont, pour nos fonds, postérieures à 1853.

²⁴⁴ Yves Le Maner signale que si la Compagnie d'Anzin a construit très tôt un grand nombre de logements, il faut attendre les années cinquante pour que les autres compagnies minières se mettent à construire de façon significative (LE MANER Yves, *Du Coron à la cité*,

des couches populaires. Deux axes correspondent à cet objectif. L'un passe par la mobilisation, la sensibilisation des responsables et industriels aux efforts accomplis ici ou là. Dès 1849, une commission est envoyée en Angleterre pour y étudier ce qui s'est fait en matière de logement ouvrier. Les expositions universelles sont un moment privilégié de cette politique et une part leur est réservée. Lors de l'exposition de 1851, le VII^e Jury, chargé du "Génie civil, architecture etc.", n'attribue que deux pages dans son rapport aux "Modèles d'Habitations pour les classes ouvrières"²⁴⁵, entièrement consacrées à l'exemple anglais de la "Société pour l'amélioration de la condition des classes ouvrières", présidée par le prince Albert. En revanche, 71 pages sont consacrées aux cités ouvrières dans le rapport de l'exposition de 1867²⁴⁶. Plusieurs cas sont donnés en exemple, dans et hors du monde industriel, mais la cité de Mulhouse est celle qui recueille le plus de commentaires. Aucune réalisation lorraine n'est citée, pas même Stiring-Wendel²⁴⁷.

Si l'exemple de la caserne de la rue Rochechouart est assez connu, en revanche, le dispositif législatif l'est un peu moins.

Le premier acte de cette politique consiste en une loi contre l'insalubrité des logements. La loi du 13 avril 1850 confère aux

un siècle d'habitat minier dans le Nord/Pas-de-Calais 1850-1950, Lewarde, Centre Historique Minier, 1995, 119 p., ill., page 12.

²⁴⁵ XXX, *Exposition universelle de 1851*, Travaux de la Commission française sur l'industrie des nations, Paris, Imprimerie impériale, 1857, 8 tomes. Tome III, première partie, deuxième section, VII^e jury, Génie civil, architecture etc., "Modèles d'habitation pour les classes ouvrières", pp. 6 à 8.

²⁴⁶ E. DEGRAND et J. FAUCHER, "Habitations caractérisées par le bon marché aux conditions d'hygiène et de bien-être" dans : CHEVALIER Michel (dir.), *Exposition universelle de 1867 à Paris*, rapports du jury international, T. XIII, classe 93, pp. 881 à 952, Paul Dupont, Paris, 1868, 1025 p..

²⁴⁷ Il est possible de se consoler en remarquant que l'oeuvre de Menier à Noisiel ne figure pas non plus dans la liste des exemples donnés. Godin est seulement cité, p. 949, comme n'ayant pas pris part au concours de l'Exposition, ainsi que de "nombreux exemples de grands industriels".

communes la tâche de lutter contre l'insalubrité en dressant l'état de la situation et d'y porter remède en obligeant les propriétaires à faire les travaux nécessaires. Elle s'applique aux

"logements et dépendances insalubres mis en location ou occupés par d'autres que le propriétaire, l'usufruitier ou l'usager. Sont réputés insalubres les logements qui se trouvent dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants."²⁴⁸

L'article 9 de la Loi prévoit des amendes et des poursuites contre les propriétaires ne prenant pas les mesures qui s'imposent. Elles peuvent atteindre, en cas de non mise en conformité avec les décisions de la commission municipale et une première condamnation, jusqu'au double du montant des travaux exigés.

À cela s'ajoute la "Loi qui ouvre un Crédit extraordinaire destiné à encourager la création d'Établissements modèles pour Bains et lavoirs publics" des 22 Novembre, 7 Décembre 1850 et 3 Février 1851."²⁴⁹. A priori, cette mesure ne touche pas directement le logement ouvrier. Nous la mentionnons, car octroyant des subventions d'un montant total de 600 000 francs pour les communes ayant prévu les établissements susnommés, elle incite les industriels et les municipalités (sur le territoire desquelles doivent s'établir des cités ouvrières) à s'en réclamer. La somme maximale pouvant être versée à une commune atteint 20 000 francs, soit, dans les normes de l'époque, l'équivalent d'une dizaine de logements :

Art. 2 :La loi stipule aussi que les communes devront prendre l'engagement de pourvoir aux deux-tiers au moins de la dépense totale. Que plans et devis, ainsi que les tarifs doivent être soumis au ministre de l'agriculture et du commerce.

"Chaque commune ne pourra recevoir de subvention que pour un établissement, et chaque subvention ne pourra excéder vingt mille francs (20, 000 f)."

²⁴⁸ Bulletin des lois de la République française n° 252, n° 2068, "Loi relative à l'assainissement des Logements insalubres". Article 1er.

²⁴⁹ Bulletin des lois de la République française n° 351, n° 2724.

Mais l'essentiel consiste en une possibilité extraordinaire de bénéficier de crédits spécialement affectés à l'amélioration du logement des ouvriers dans les grandes villes manufacturières. La loi du 22 janvier 1852 prévoit en effet d'attribuer dix millions de francs aux industriels ayant accompli des efforts notables pour loger leurs ouvriers, somme provenant de la vente des biens de la famille d'Orléans²⁵⁰.

Nous n'avons pas trouvé trace d'une demande spécifique de la famille de Wendel pour ses travaux à Stiring, mais le témoignage du Préfet de la Moselle :

"J'ai l'honneur de...(illisible) à Votre Excellence de la visite que j'ai faite à Styring, où Mme de Wendel fait construire plus qu'une cité ouvrière - une commune nouvelle - qui sera dotée de tous les bâtiments affectés au service communal. Mme de Wendel est en mesure de faire les avances de cette utile entreprise, et elle réclame pour elle de participer aux bienfaits de la loi du 3 février 1851 et des décrets du 22 janvier et 27 mars 1852"²⁵¹

²⁵⁰ Bulletin des lois de la République française n° 481, n°3541, Décret du 22 janvier 1852, "Décret qui restitue au domaine de l'État les Biens meubles et immeubles qui sont l'objet de la donation faite, le 7 août 1830, par le Roi Louis-Philippe."

L'État attend plus de 35 millions de francs de la vente de ces biens. Dix millions doivent aller aux sociétés de secours mutuel, dix millions à des institutions de crédit foncier dans les départements et cinq millions pour "former une caisse de retraite au profit des desservants les plus pauvres".

Seul l'article 6 évoque la question du logement :

"6. Dix millions seront employés à améliorer les logements des ouvriers dans les grandes villes manufacturières."

²⁵¹ A.D.Mos. 273 M 2, cités ouvrières, Ars-sur-Moselle. Lettre du Préfet de la Moselle à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, 8 octobre 1854. Le décret du 27 mars ne fait qu'ajouter que les 35 millions peuvent provenir de la vente de Bois de l'État. il n'y a pas, apparemment, d'effet cumulatif ; la somme de dix millions de francs reste inchangée. La réponse du Ministre de l'Intérieur à une lettre similaire laisse penser que les de Wendel ne doivent guère espérer quelques subsides :

"J'ai vu avec plaisir que la bienfaisance éclairée de Mme de Wendel, s'associant aux vues du Gouvernement, eût déjà doté la commune de Styring (sic) d'une de ces fondations qu'il encourage partout. De pareils efforts pour l'amélioration du sort des classes laborieuses sont assurément très louables, et je vous prie de transmettre à l'auteur de cette utile entreprise l'expression de ma vive satisfaction."

et le parallélisme de l'édification de la cité mosellane avec ce qui se fait au même moment à Mulhouse, font pencher pour une démarche similaire à celle entamée par les industriels alsaciens²⁵². Trois autres projets ont été déposés à la Préfecture de la Moselle. L'un concerne Ars-sur-Moselle pour laquelle nous avons évoqué les conditions de surpopulation assez difficiles. Les deux autres viennent du bassin houiller. Le premier émane de la Société houillère de la Moselle qui envisage de construire une cité de 12 à 14 logements à Carling²⁵³.

Le dossier de Merlebach²⁵⁴ déposé par la Compagnie charbonnière de la Moselle²⁵⁵ est un peu plus consistant. Les plans sont fournis ainsi qu'un devis s'élevant à 62 310 fr. 67 (y compris, précise la lettre de la société, l'achat d'un terrain d'un hectare). "Cette entreprise, poursuit la Compagnie charbonnière, a pour but unique de venir en aide aux ouvriers mineurs de la contrée et de leur procurer un allègement de leur loyer." Chaque logement, précise le dossier, comprend une cave avec soupirail, une cuisine avec fenêtre au rez-de-chaussée et deux chambres au premier étage. Les logements sont groupés par 6 et l'ensemble forme quatre blocs d'habitations soit 24 logements.

Le 17 septembre, la Préfecture communique à la société que le Ministre lui a fait savoir que le crédit de 10 millions de francs

L'expression de la vive satisfaction donne l'impression de remplacer monnaie sonnante et trébuchante.

²⁵² Une lettre du secrétaire général de la Préfecture de la Moselle au Ministre de l'Intérieur, datée du 23 mai 1856 (et portant sur le projet de Carling évoqué plus loin) signale qu'aucune demande de crédits liés au décret du 22 janvier 1852 n'a encore été reçue à Metz.

²⁵³ A.D.Mos. 273 M 2, Cités ouvrières.

²⁵⁴ Idem. Lettre de la Compagnie charbonnière de la Moselle à la Préfecture de la Moselle, envoyée de Paris et datée du 9 juin 1856.

²⁵⁵ La Société houillère de la Moselle et la Compagnie charbonnière de la Moselle sont deux sociétés différentes qui seront plus tard (1873) intégrées dans Saar und Mosel. Voir : BARTHÉLÉMY Henry, *Aspects d'un*

ouvert par les décrets du 22 janvier et du 27 mars 1852 "ne permet plus d'accueillir cette demande"²⁵⁶.

IV.2. Deux exemples : Ars-sur-Moselle et Stiring-Wendel.

Le projet arsois est nettement plus important. Deux causes liées ont pesé lourdement sur sa formation : l'entassement de la population ouvrière (voir le chapitre consacré aux capacités d'accueil) dans les locaux disponibles et l'épidémie de choléra de 1854. Aussi n'est-il pas étonnant que vers la fin du mois de septembre 1854, des industriels d'Ars-sur-Moselle, les maîtres de forges Dupont et Dreyfus, envisagent de construire des habitations pour les ouvriers. Le Préfet de la Moselle voit là une occasion de faire progresser les idées impériales et va se dépenser pour bâtir un dossier solide.

"Mr. Dupont a ... (illisible) le projet de fonder, à Ars, une cité ouvrière, et je suis disposé à le seconder de tous mes moyens. Vous savez que le gouvernement de l'Empereur s'attache avec une sollicitude particulière à ... (illisible) toutes les institutions qui peuvent améliorer la position des classes laborieuses. Aussi devons nous chercher à profiter des bonnes dispositions des industriels de votre commune. Veuillez nous faire connaître les terrains que la société d'une cité ouvrière, à Ars, pourrait acquérir, soit à l'amiable, soit par association d'utilité publique, pour construire une vingtaine d'habitations ouvrières."²⁵⁷

L'ardeur du Préfet se comprend d'autant plus que les documents qui forment le fonds "cités ouvrières" pour la période donnent l'impression que ce que réalisent les de Wendel à Stiring se fait largement sans son concours. Remédier à la situation d'Ars serait en quelque sorte un coup d'éclat. Pour atteindre son objectif, il cherche

Bassin minier : le Bassin houiller lorrain, Faulquemont, H.B.L., 1964, 152 p., cartes et tableaux.

²⁵⁶ A.D.Mos. 273 M 2, Cités ouvrières. Lettre du 17 septembre 1856.

²⁵⁷ A.D.Mos. 273 M 2, Cités ouvrières, dossier Ars-sur-Moselle. Lettre du Préfet de la Moselle au Maire d'Ars-sur-Moselle, 2 octobre 1854. La vingtaine d'habitations ouvrières se transforme en une cinquantaine de logements à la fin de la lettre.

à créer une synergie entre la Municipalité, la Préfecture et les deux principales sociétés industrielles d'Ars-sur-Moselle.

Fonder une société spécifique au projet permettrait l'intégration des moyens des différents partenaires, mais aussi de bénéficier de la loi du 3 février 1851 sur les établissements de bains publics et les lavoirs.

Le modèle mulhousien n'est pas loin :

"Mais il est un moyen de compléter le bien déjà fait, c'est de constituer une société sous le titre de société des cités ouvrières, dans la vue de construire des habitations présentant toutes les conditions hygiéniques désirables, et de louer les maisons à des prix modérés, ou de les vendre moyennant le prix de revient qui serait soldé par annuités".²⁵⁸

Après concertation des différents intervenants, pas toujours d'accord quant au choix des terrains par rapport à l'emplacement de leurs usines respectives, et interventions du Préfet, un plan ambitieux voit le jour.

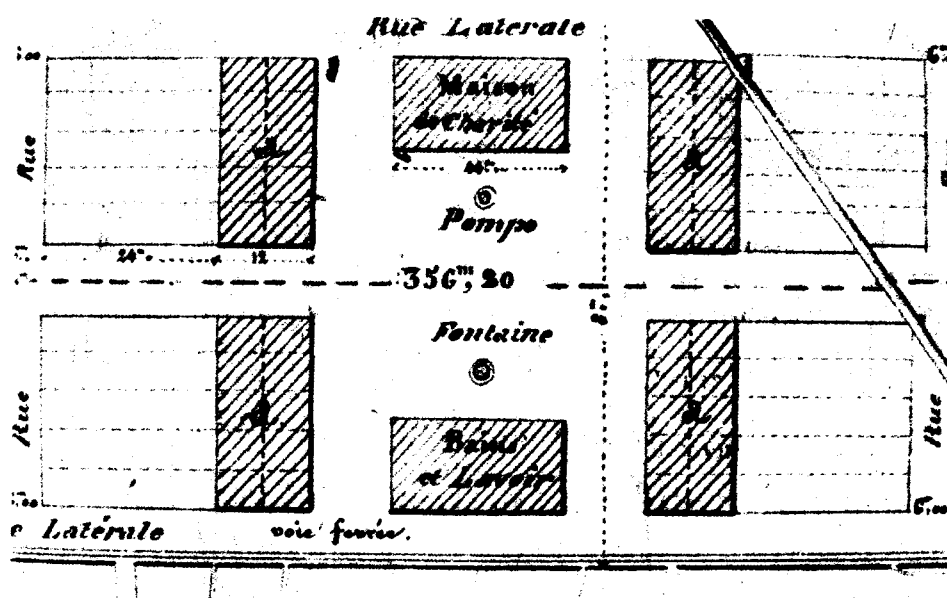
Il consiste à doubler le village existant par une cité ouvrière de 204 logements, se présentant sous la forme d'une longue bande de terrain séparée de l'ancien bâti par une "rue latérale" et une voie ferrée". Au centre de l'ensemble figure une placette avec pompe et fontaine ainsi que deux bâtiments, l'un destiné à abriter une "Maison de Charité", l'autre les "Bains et Lavoir". D'une curieuse façon, la cité d'Ars anticipe sur ce que l'on appellera plus tard la cité linéaire.

Pour appuyer le dossier, le Préfet va faire établir par le Maire d'Ars-sur-Moselle un rapport de la situation de la commune, montrant bien les difficultés qu'elle connaît du fait de

²⁵⁸ Idem.

l'augmentation de population et rappelant les graves incidences de l'épidémie de choléra de 1854.

Détail du plan du projet arsois : au "centre" de la cité, une petite place avec le lavoir et la "Maison de Charité" (garderie). Pompe et fontaine complètent le dispositif. Le bâtiment des bains et lavoir permet d'espérer de meilleurs crédits.
(A.D.Mos. 273 M 2)



Une société par actions est constituée pour financer le projet, les pouvoirs publics se réservant la possibilité d'intervenir ultérieurement. Dans les considérations qui forment le préambule des statuts, les signataires montrent leur espérance en une action de l'Empereur "ainsi qu'il l'a fait pour d'autres localités". La possibilité d'une accession à la propriété est signalée :

Titre premier
"But de la société.

"1) il est créé une société civile anonyme par actions entre les capitalistes qui adhéreront aux présentes dans le but de faire construire des maisons spécialement affectées au logement des ouvriers dans la commune d'Ars-sur-Moselle, des rues,

places, lavoirs, égouts & autres constructions nécessaires à une agglomération d'habitations le tout sur les emplacements désignés aux plans qui seront dressés par M. Lejaille, chef de la voirie du Département de la Moselle & conformément à ces plans, de disposer ces maisons pour servir de logement à une seule famille, avec jardin autant qu'il sera possible, de louer ces maisons à des prix modérés & de les revendre à des ouvriers au prix de revient déduction faite de la subvention accordée par le Gouvernement ; ces maisons étant destinées au logement des ouvriers, elles ne pourront recevoir aucun établissement soit de commerce, soit tout autre, tant qu'elles se trouveront sous le régime de la présente société." (...) ²⁵⁹

Le fonds social est fixé à 700 000 fr., ce qui est beaucoup. Les sociétaires espèrent obtenir 300 000 francs de l'État, c'est-à-dire la somme qui a été octroyée à la Cité de Mulhouse. Mais le Ministère exige que le capital souscrit soit suffisant avant d'apporter son appui. Ce à quoi les Arsois rétorquent qu'il ne peut y avoir d'actionnaires tant que l'État ne s'est pas engagé, le projet n'étant réalisable qu'avec son intervention. Finalement, par une lettre du 22 août 1855, le Ministère fait savoir au Préfet de la Moselle que la Commune d'Ars ne peut prétendre bénéficier du décret de 1852 : ces crédits extraordinaires ne sont octroyés que pour l'amélioration du logement des grandes villes manufacturières ²⁶⁰. De plus, le coût du projet s'élevant à un million de francs et les fonds à réunir par la société ayant été fixés à 700 000 F., les pouvoirs publics se déclarent incapables de solder la différence. MM. Dupont et Dreyfus se résignèrent à construire en 1858, à la sortie nord d'Ars, une cité n'ayant que quatre bâtiments d'habitations, la cité Saint-Paul, et ne présentant pas de traits particuliers au point de vue de l'urbanisme et de l'architecture. Au-delà de la déception qu'a pu engendrer le refus de l'État de s'engager de la même façon qu'à Mulhouse, doit

²⁵⁹ Idem, Statuts de la "Société civile anonyme de la cité ouvrière d'Ars-sur-Moselle" fait en passé à Ars sur Moselle en la demeure de M. Piard (maire) le 23 mai 1855, enregistrés le 25 mai 1855 à Gorze

²⁶⁰ Effectivement, les réalisations ayant pu bénéficier des crédits de l'État, si l'on en juge d'après ce qui est fourni par le rapport de l'Exposition universelle de 1867 (voir plus haut), sont situées dans

être tenu compte de la manière dont a été préparé le projet mulhousien. La cité de Mulhouse est l'achèvement d'un processus qui remonte bien plus loin en amont dans le temps²⁶¹. D'une certaine manière sa genèse se situe à la fin des années trente. Le projet arsois a été bouclé en quelques mois, avec un capital espéré supérieur à ce que nécessita l'exemple alsacien (un capital propre de 335 000 francs plus 300 000 de subvention).

Si le projet arsois tourna court, non seulement à cause des exigences entraînées par la formulation du décret mais aussi du manque de liquidités des industriels d'Ars-sur-Moselle, il n'en fut pas de même pour Stiring. À la frontière prussienne, la société de Wendel imagina de construire un complexe sidérurgique permettant d'utiliser le charbon sarrois et les services de la voie ferrée projetée entre Metz et Sarrebruck²⁶². Si la ligne de chemin de fer ne fut terminée qu'en novembre 1852, dès 1846 fut dressé le plan de l'usine métallurgique. Entre 1846 et 1849 furent édifiés les premiers bâtiments à usage d'habitation²⁶³. Le modèle choisi fut celui des casernes. Trois "barres" de logements, dont la plus longue mesurait 165 mètres, devaient héberger la population ouvrière et les employés. Fin 1853, l'usine sidérurgique commença à tourner à plein régime. Il devenait urgent de trouver des logements pour

les villes "importantes" de Paris, Marseille et leurs abords immédiats. La cité de Mulhouse fait figure d'exception.

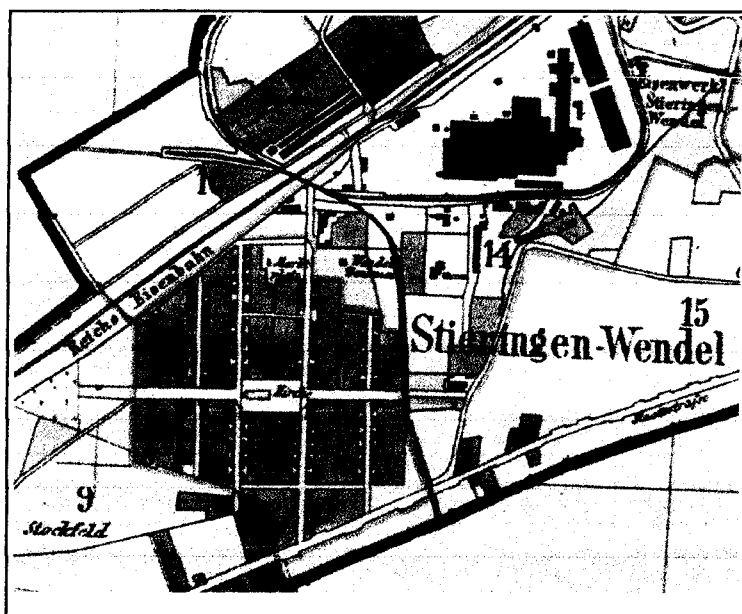
²⁶¹ Voir : JONAS Stephan (ss dir.), *"La Cité de Mulhouse (1853-1870) : un modèle d'habitat économique et social du XIXe siècle"*, Strasbourg, A.R.I.A.S. Association de Recherche près l'Unité Pédagogique d'Architecture de Strasbourg, 1981, 412 p., dact. .

²⁶² L'histoire du réseau ferroviaire en Alsace-Lorraine, avec les différents projets et tracés, est faite dans : VAUQUESAL PAPIN, *Un siècle de chemin de fer en Alsace-Lorraine*, Levallois-Perret, Éditions Picador, 1980, 348 p., ill..

²⁶³ L'essentiel de cette histoire de Stiring figure dans : GANGLOFF Marcel, *Stiring-Wendel T.1 Naissance d'une ville*, Stiring-Wendel, 1994, 207 p., ill..

l'importante main-d'oeuvre qu'elle mobilisait. Charles de Wendel décida alors de faire construire ex-nihilo une cité ouvrière complète, autonome, sans doute, comme nous l'avons vu plus haut, avec l'espoir de bénéficier de l'aide de l'État.

Plan de Stiring-Wendel (A.D.Mos., Cartes et plans, n° 898). Les barres des anciens logements se devinent au nord de la voie ferrée (Kaserne), à hauteur de l'usine :



Les travaux de la nouvelle cité commencèrent le 1er juin 1854, sur les plans de l'architecte Charles Desgranges. Elle devait comprendre 174 maisons abritant 700 logements. Au début de 1856, 101 maisons sont achevées et la population dépasse les 1 000 habitants. Stiring, apparemment, ne bénéficia pas des retombées du décret du 22 janvier 1852 mais fut érigée en commune de plein exercice le 3 juin 1857 sous le nom de Stiring-Wendel et inaugurée par l'empereur lui-même, le 29 septembre 1857, lors de son retour d'un voyage à Stuttgart. Cette cité, par l'envergure du projet initial, par sa conception globale, intégrant éconamat, église et école dès le départ, par sa richesse architecturale, reste un exemple particulier.

Au total, les réalisations sont fort peu nombreuses pour la Lorraine. Mais, à l'échelle de la France, subsiste l'impression qu'une page importante de l'histoire du logement d'entreprise est tournée. Il y a là, très certainement, un phénomène d'entraînement que les expositions ont su valoriser. C'est aussi sous le Second Empire que sont construits la cité de Noisiel, du chocolatier Menier, et le Familistère de Guise. Par ailleurs, la démarche initiée par l'Empereur et l'État pose, autour du problème du logement, la question du rapport entre les entrepreneurs et les pouvoirs publics. En réalité, il n'y a pas une, mais plusieurs questions. Est-il du rôle de l'État de susciter une amélioration du logement des ouvriers ? Cette action doit-elle se faire sous l'égide et le contrôle des pouvoirs publics ? Dans quelle proportion ? Quelle est la place des entreprises dans cette action ? Ces éléments ne sont pas vraiment précisés et font planer une certaine ambiguïté sur le rôle de l'État. Les milieux "philanthropiques" et les pouvoirs publics souhaitent créer une convergence des différents acteurs du logement social, opération qui a réussi à Mulhouse, et qu'a souhaité réitérer le Préfet de la Moselle avec le projet d'Ars-sur-Moselle. Les industriels veulent bien d'une aide de l'État, qui ferait baisser les coûts de la construction, mais préfèrent souvent rester maîtres chez eux. Les projets qui ont bénéficié des fonds attribués selon la loi de 1852 sont essentiellement hors du monde industriel, exception faite de Mulhouse (mais la cité n'est pas rattachée à une entreprise en particulier). Selon le rapport de l'Exposition de 1867²⁶⁴, ont été

²⁶⁴ E. DEGRAND et J. FAUCHER, "Habitations caractérisées par le bon marché aux conditions d'hygiène et de bien-être" dans : CHEVALIER Michel (dir.), *Exposition universelle de 1867 à Paris*, rapports du jury international, T. XIII, classe 93, pp. 881 à 952, Paul Dupont, Paris, 1868, 1025 p., page 902.

aidés, la cité Napoléon, rue Rochechouart, les bâtiments de la Chapelle-Saint-Denis, du boulevard Mazas, des Batignolles et de la rue de Montreuil. Hors Paris, seules la cité de Marseille et la cité de Mulhouse sont signalées.

La question de l'action de l'État, de son efficacité et de ses limites sera encore posée plus tard avec la création des Habitations à bon marché que nous étudions plus loin.

Par rapport aux besoins des sociétés industrielles, à la construction des cités, l'État ne peut apporter que des incitations du type de la loi de 1852. Il y a une certaine incapacité des structures publiques à penser cette question, à la conceptualiser. Le monde des cités d'entreprise est en quelque sorte un monde à part dont on enregistre le développement, quitte à créer une nouvelle commune quand la gestion de ces nouveaux ensembles l'impose (ou du moins qu'on l'imagine). Le fait même de séparer le village resté rural de la cité ouvrière montre l'absence de solution qui permettrait de créer une nouvelle entité englobant les deux.

Dès 1845, le hameau de Saint-Louis, qui abrite, en Moselle, la cristallerie du même nom, est séparé de Lemberg pour former une commune indépendante. Comme arguments, la commune de Lemberg affirme que le territoire de la section de Saint-Louis n'appartient qu'aux actionnaires de la cristallerie alors qu'elle est obligé d'y faire de lourds investissements (l'école par exemple). L'affaire est discutée au Conseil général à la séance du 24 juin 1845. Le 9 juillet de la même année, Saint-Louis devient officiellement une commune. D'autres exemples identiques sont repérables au début du XXe siècle, témoignant d'une adaptation par défaut au phénomène de "l'urbanisation" consécutive à l'industrialisation.

CONSTRUIRE LES CITÉS

1. Le procès de construction.

Une grande partie de l'analyse, encore faite, parfois, sur les cités ouvrières, repose sur une vision globale de la cité en tant qu'objet fini. C'est oublier que leur histoire s'inscrit dans la durée, non seulement en tant que mode de logement (c'est-à-dire la durée d'occupation des lieux), ce qui se perçoit assez facilement, mais aussi en ce qui concerne leur élaboration.

En effet, rares sont les cités qui ont été conçues en une seule fois et non remaniées ensuite. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, la décision de construire ne va pas de soi et suppose un certain nombre de tâtonnements. Certaines entreprises voient même, en dépit des discours généraux sur les devoirs du patronage, un pis allé dans la construction, par la société industrielle, de logements ouvriers. C'est le cas de la Manufacture Saint-Maurice à Senones. L'entreprise paraît à première vue dynamique ; elle existe depuis 1810 et mise sur un développement conséquent de la croissance, la vapeur, dès le début des années 1840 et se diversifie dans la blanchisserie. Pourtant, les questions de logement n'apparaissent dans ses préoccupations qu'au début des années soixante. Son inscription dans le textile et le terroir vosgien est peut-être la principale explication. C'est du moins ce qui ressort du bon sens. Indépendamment de ce contexte particulier, les dirigeants de la manufacture sont peu empressés de passer au stade de la construction : transformation d'une maison ancienne en 6 appartements en 1869, construction d'une douzaine de logements en 1872. Leur souhait premier est de voir les ouvriers construire eux-mêmes, en les aidant si nécessaire, ou les propriétaires

immobiliers de la région investir dans des maisons destinées aux ouvriers²⁶⁵. Mais :

"Les ouvriers n'ont pas accepté les avances d'argent à intérêt modéré que nous leur offrions pour construire des maisons à leur usage personnel, d'autre part les propriétaires ont généralement refusé des prêts à faibles taux aux moyens desquels ils auraient pu approprier leurs maisons à des logements d'ouvriers dont les paiements des loyers auraient été garantis par nous. Nous avons été déçus dans cet espoir, et nous avons dû construire un grand nombre de maisons et acquérir quand l'occasion se présentait des terrains dont le voisinage gênait notre exploitation."²⁶⁶

Dans le rapport sur l'exercice 73-74, la gérance présente des dépenses de construction de logements d'ouvriers et d'employés "qu'elle s'est vue dans la nécessité de faire, les propriétaires n'ayant pas bâti, contrairement aux prévisions les plus fondées."²⁶⁷.

Ces excuses présentées et la décision avalisée, la Manufacture ne va pas pour autant se lancer dans un rythme effréné de construction. Entre 1832 et 1914, l'intervalle pendant lequel la société construit va de 1869 à 1901 mais avec seulement 17 années où elle le fait effectivement (ou reconvertit d'anciennes maisons achetées souvent à bas prix). Le rythme de construction est assez faible, rarement plus de quatre logements par an. L'année 1873, où Saint-Maurice bâtit une caserne de 12 logements et transforme plusieurs maisons achetées ici ou là, et l'année 1884 sont des années exceptionnelles.

²⁶⁵ À titre de comparaison, signalons que la Compagnie des Mines de la Grand-Combe, comme le signale Jean-Michel Gaillard, "...eut d'abord recours à l'initiative privée en garantissant aux constructeurs la location des bâtiments et casernes pendant des périodes de quinze à vingt ans, avec promesse de rachat à la fin de ces périodes, rachat envisagé au prix coûtant, déduction faite de la dépréciation qui serait examinée par des experts." (GAILLARD Jean-Michel, *Un exemple français de "ville-usine" : La Grand-Combe (Gard) et sa "Compagnie des Mines" (1836-1921)*, Paris X, Nanterre, 1974, page 88)

²⁶⁶ A.D.V. 93 J, Manufacture de Saint-Maurice, rapport de MM. Vincent et Pennier à MM. les commanditaires, Assemblée générale extraordinaire, Nancy, le 20 avril 1874.

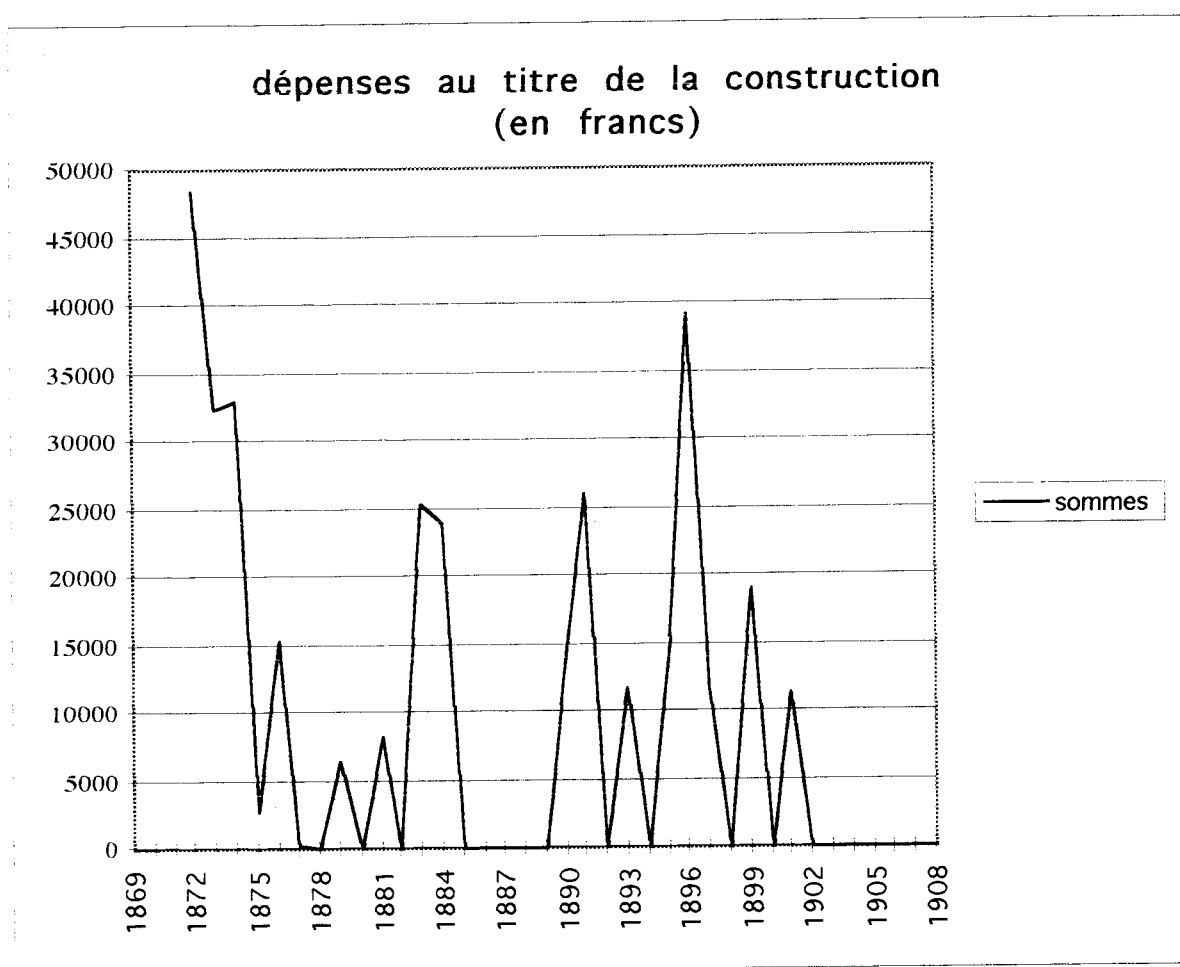
²⁶⁷ Idem, Assemblée générale des actionnaires, 26 sept 1874.

Tableau n°1 L'oeuvre de la Manufacture Saint-Maurice²⁶⁸

année	construit	en construction	en projet
1869	transformation d'une ancienne maison en 6 logements		
1872	12 logements		
1873	1 maison transformée en logements (nombre ?) plus une caserne de 12 logements ainsi que des logements dans différentes maisons rachetées		
1874	"nous avons dû construire un grand nombre de maisons"		
1875	La Société considère posséder 55 logements		
1877	2 logements d'employés		
1880		2 logements pour ouvriers	
1882		transformation d'une vieille maison en 4 logements	
1884	16 logements	1 maison de directeur	
1885	1 groupe de 12 logements		
1891	4 logements pour cas spéciaux (chauffeur, soigneur d'eaux et contremaîtres)		
1892	4 logements plus transformation en logements d'une maison achetée		
1894	achat et transformation d'une maison en 2 logements d'employés		
1896	1 groupe de 4 logements		
1897	1 groupe de 8 logements		Conversion de 2 vieilles maisons en 4 logements chacune
1900			Conversion d'une maison achetée en 6 logements
1901		2 maisons à 4 logements chacune	

²⁶⁸ À partir des données fournies par les rapports de la Gérance à l'Assemblée générale des actionnaires, A.D.V. 93 J. Par "construit", nous entendons ce qui est annoncé comme venant d'être bâti et non l'ensemble du parc de logements. La distinction entre "construit" et "en construction" s'impose car il arrive que des travaux soient annoncés sans que l'on en vérifie forcément l'achèvement, les membres du conseil et de l'Assemblée sachant peu ou prou ce qu'il en est. L'inverse est également vrai. Des maisons apparaissent dans les compte-rendus annuels sans que leur mise en chantier soit annoncée. La combinaison des deux permet de se faire une idée du volume des logements bâtis. Cette remarque vaut aussi pour les tableaux similaires suivants.

Est tout à fait remarquable, et témoignage des réticences de la manufacture envers la solution de la cité ouvrière, l'importance de la pratique du rachat de maisons anciennes afin de loger ses ouvriers. Ces bâtisses étant a priori dispersées, elles ne peuvent entrer dans la catégorie des cités ouvrières. Sur 32 ans, Saint-Maurice a construit environ 131 logements plus une maison de direction. L'absence d'une politique cohérente de construction de logements se reflète dans les budgets consacrés à ce poste :



Le fait d'entrer dans un autre monde, la sidérurgie, ne permet pas d'élaborer un modèle méthodique des pratiques des maîtres de forges. Le contexte, différent du point de vue socio-professionnel, pourrait incliner à penser, à première vue, que nous allons

rencontrer là une politique plus systématique du logement en cité. À travers deux exemples, les Forges de Joeuf et les Hauts-fourneaux de la Chiers, ce sont deux visions différentes du logement d'entreprise qui s'expriment.

Les Forges de Joeuf, outre l'intérêt qu'elles présentent du point de vue archivistique, ont aussi pour elles d'être gérées par les de Wendel²⁶⁹ qui ont déjà à leur actif les réalisations de Petite-Rosselle, de Stiring-Wendel et d'Hayange. Aussi, la décision d'ériger la cité ouvrière ne pose pas de question. C'est même à un effort massif et concentré que l'on assiste dans les premières années qui suivent la construction de l'usine :

Tableau n° 2, l'oeuvre des Forges de Joeuf²⁷⁰

année	construit	en construction	en projet
1880		150 logements	maison de direction économat
1881	116 logements en 29 "maisons"	20 "maisons" (nombre de logements ?) école	
1889		école, logements (pour 19 287,67 fr.)	
1890	école, 16 logements (pour 37 411,90 fr.)	logements ci-contre en cours d'achèvement	
1891	dépensé 35 061,10 fr. pour les logements et un chemin		
1895	La Société affirme avoir construit 302 logements depuis sa création.	16 logements, 1 lavoir, 1 maison pour un médecin	
1896			2 groupes de maisons (15 logements) et une caserne de gendarmerie
1899	les 15 logements précités plus 40 autres	logements en construction (nombre non précisé)	

²⁶⁹ Dans la distribution du capital, Schneider reste le principal actionnaire jusqu'à l'Entre-Deux-Guerres mais l'essentiel de la gestion se fait à partir des bureaux d'Hayange même si, juridiquement, les Forges de Joeuf sont une entreprise indépendante des "Petits-Fils de François de Wendel". La "culture d'entreprise" de l'usine de Joeuf est donc principalement wendélienne.

²⁷⁰ À partir des données fournies par les Procès-verbaux de l'Assemblée générale des actionnaires, E.A.U.S., vers. 111, carton 6.

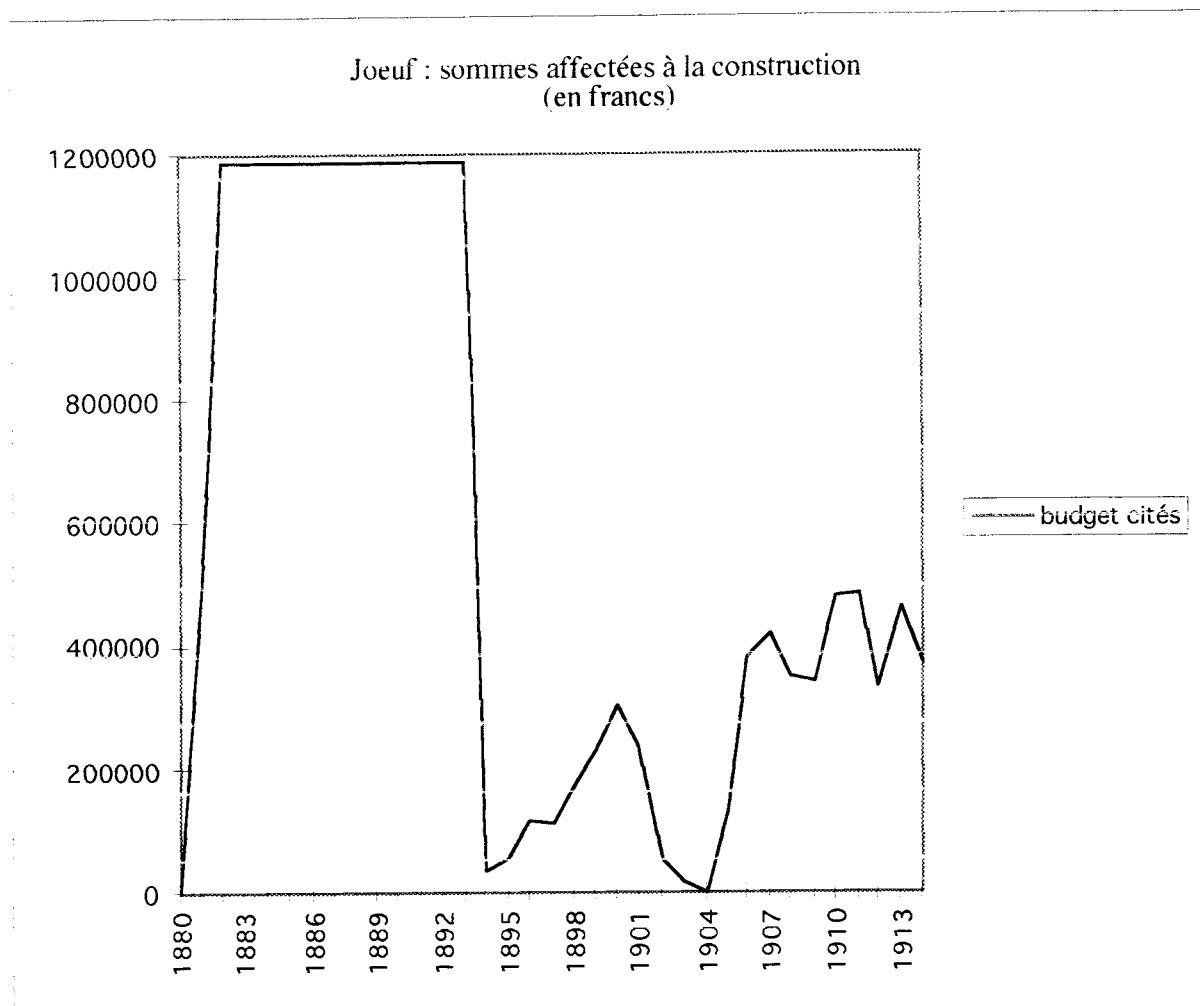
1900	41 logements	38 logements	
1901	238 590 fr. dépensés en logements (nombre non précisé)	logements en construction (nombre non précisé)	
1902	36 logements		
1906	logements pour 378 229,17 fr.(nombre non précisé)	logements en construction	
1907	logements pour 423 212,11 fr.	logements en construction	
1908	logements pour 350 000 fr.	logements en construction	
1909	logements pour 341 578,26 fr.		

La présentation des données, dans les procès-verbaux, est, pour notre objet, relativement imprécise puisque l'on a tantôt des maisons et tantôt des sommes. Une solution consiste à joindre au tableau ci-dessus les montants affectés aux dépenses de logement²⁷¹.

La différence avec Saint-Maurice apparaît nettement ; l'essentiel de la cité est construit dès les premiers temps de l'usine, entre 1882 et 1893. La Société affirmant, en 1895, avoir construit 302 logements depuis sa création, ceci, mis en relation avec les courbes du graphique, nous donne une moyenne annuelle légèrement supérieure à 27. L'évolution ultérieure ne répond plus à un projet d'ensemble mais correspond à des ajustements liés à la vie des Forges de Joeuf (question sociale, concurrence, expansion...). Le groupe de 15 logements construit entre 1896 et 1899 est le plus petit ensemble observable dans le tableau.

Cette politique de construction que l'on pourrait qualifier d'organisée, de réfléchie, n'est pas l'apanage de la sidérurgie mais plutôt du groupe de Wendel. En effet, la comparaison avec les

²⁷¹ Idem.



Hauts-fourneaux de la Chiers, quasiment contemporains des Forges de Joeuf (l'entreprise naît en août 1881), montre un contraste saisissant :

Tableau n°3 L'oeuvre des Hauts-fourneaux de la Chiers²⁷²

année	construit	en construction	en projet
1882			30 logements
1884			1 économat
1892			1 économat, 12 logements, une cantine
1894	"Pour le moment, nous n'avons pas besoin de logements..."		
1895	La Société affirme avoir construit 18 maisons à Longlaville et 18 à Longwy-Bas.		

²⁷² À partir des données fournies par les Procès-verbaux du Conseil d'Administration des Hauts-fourneaux de la Chiers, A.D.M.M. 1144 W.

1898			5 "maisons"
1900			Une cantine ("une maison en briques pour y loger une colonie d'Italiens")
1910		1 maison d'employé	
1912			1 maison d'ingénieur 6 maisons d'employés 40 maisons ouvrières

Extraordinaire et tranchant avec tout ce que l'on peut lire dans les archives des entreprises lorraines à la même époque est le "Pour le moment, nous n'avons pas besoin de logements"²⁷³ lancé au Conseil d'Administration en 1894. Il faut attendre 1912 pour assister à la naissance d'un groupe conséquent de logements²⁷⁴.

Pour expliquer ces différences entre groupes sidérurgiques, Claude Prêcheur, dans "La Lorraine sidérurgique"²⁷⁵, oppose les "Mines et usines anciennement implantées", et notamment l'exemple de Mont-Saint-Martin²⁷⁶, aux "Mines et usines d'implantation instantanée". Cette opposition reposerait essentiellement sur les dates de constitution et développement des entreprises. Le premier ensemble correspond aux sociétés constituées avant ou au milieu du XIXe siècle, le deuxième participant au développement accéléré de

²⁷³ Idem. Cette phrase est prononcée dans le contexte d'une discussion, au Conseil d'Administration du 12 juillet 1894, sur la question des Habitations à Bon Marché et sur l'adhésion éventuelle des Hauts-fourneaux de la Chiers à la société en train de se créer pour promouvoir des maisons construites dans cette optique.

²⁷⁴ En 1920 (Conseil d'Administration du 20 février 1920), la Société affirme posséder 102 logements pour ouvriers. Ces chiffres sont compatibles avec les données du tableau si l'on considère que les habitations projetées ont été édifiées et que les "maisons" de 1898 correspondent à des bâtiments à 4 logements chacun, ce qui est le plus vraisemblable.

²⁷⁵ PRÊCHEUR Claude, *La Lorraine sidérurgique*, Paris, S.A.B.R.I., 1959, T. I 631 p. (tableaux), T. II : Atlas (198 pl.), pages 594 et 595.

²⁷⁶ La société de Mont-Saint-Martin, dont l'installation se fait entre 1865 et 1880, construit assez peu, de longues bâtisses de un ou deux étages, assez rudimentaires, et achète des maisons déjà existantes. Elle loue aussi dans le pays et, selon Prêcheur, dans la tradition des Maîtres de forges, se constitue une importante réserve foncière (cette "tradition" reposait essentiellement sur la nécessité de se procurer du bois sans avoir à trop affronter l'hostilité des communautés villageoises).

la fin du siècle et du début du XXe. Cette optique est relativement pertinente sur la base des cas choisis (il établit en grande partie sa comparaison sur Mont-Saint-Martin et sur Rombas-Amnéville) mais les Hauts-fourneaux de la Chiers appartiennent bien au deuxième ensemble.

Les années antérieures à 1910 nous permettent de collecter des renseignements suffisants en ce qui concerne les rythmes de construction pour une douzaine d'autres entreprises :

Tableau n° 4 : les pratiques de différentes entreprises lorraines.

entreprise	secteur d'activité	construction de la cité	sources
Aciéries de Longwy	sidérurgie	par groupes de logements sur au moins huit sites différents	ADMM I Z 168
Blanchisserie Teinturerie de Thaon	textile	par petite cité	sources imprimées
Chagué	textile	au coup par coup, voire maison par maison, de façon sporadique	ADV 69 J
Châtillon-Commentry/Neuves-Maisons	sidérurgie	construction par groupes de maisons, minimum 4, maximum 18, de façon discontinue	AN 175 AQ 13
Compagnie des Houillères de Stiring	charbon	construction par groupes de logements sur différents sites	AHBL vers. 421
Filature de Vincey	textile	construction par groupes de logements, de façon sporadique	ADV 80 J 6
Forges de Micheville	sidérurgie	construction par groupes importants sur différents sites	ADMM I Z 168
Mine de Joudreville	mine de fer	construction d'une cité complète en deux ans avec recours à des baraquements provisoires	EAUS vers. 44/383
Mines de Saint-Pierremont	mine de fer	construction d'une cité complète	EAUS vers. 44/760
		construction d'une cité	ADMos 21 AL 85

Rombacher Hüttenwerke	sidérurgie	complète	
Société des Mines d'Amermont	mine de fer	construction d'une cité complète avec recours à des baraquements provisoires	ADM 88 J 7
Verrerie de Portieux	verrerie	construction par groupes de logement étalée dans le temps mais avec cohérence	ADMos 77 J 32

Si l'on compare avec les trois entreprises examinées plus haut, secteur par secteur, certaines similitudes apparaissent. En ce qui concerne le textile, l'activité de la Manufacture Saint-Maurice est nettement plus développée que celle des Établissement Chagué et les effectifs cinq fois plus importants²⁷⁷. Pourtant, il n'y a guère de différences dans la façon d'aborder la construction des logements ouvriers. La Filature de Vincey, entreprise plus récente que les autres puisque fondée²⁷⁸ en 1891, procède autrement ; pas d'achat de maisons anciennes dispersées à retaper et à diviser en logements ouvriers mais des groupes de logements²⁷⁹. Si le rythme de construction est relativement discontinu, ce mode d'action s'écarte des pratiques de l'industrie textile et s'apparente à ce que l'on peut observer dans d'autres secteurs, comme la sidérurgie. En effet, il n'y a pas grande différence, en ce domaine, entre les Hauts-fourneaux de la Chiers, Châtillon-Commentry/Neuves Maisons et la Filature de Vincey. Remarquons que les Rombacher Hüttenwerke agissent d'une façon analogue à celle des Forges de Joeuf. Dans les deux cas s'observe un projet débouchant sur une cité importante, véritable

²⁷⁷ Environ 1500 contre 300 dans les années qui précèdent la Première Guerre Mondiale d'après les chiffres collectés par Georges POUILL dans : *L'industrie textile vosgienne (1765-1981)*, Rupt-sur-Moselle (chez l'auteur), 1982, 474 p. ill. et tabl. (pages 215-216 et 253-254)

²⁷⁸ Selon Georges Poull (ou. cit.), les débuts de la Manufacture Saint-Maurice, stricto sensu, peuvent être fixés à 1810. Quant aux Établissements Chagué, leur activité débute vers 1847.

²⁷⁹ Dans ce cas, la typologie établie par Prêcheur est opérante.

cité industrielle, dotée progressivement des services indispensables, allant même, en ce qui concerne les Hauts-fourneaux de Rombas, à la constitution d'une commune autonome, Stahlheim, la cité de l'acier. Georges Hottenger a été assez impressionné par la vigueur de l'érection de la cité d'Amnéville qu'il utilise un peu comme référence dans la comparaison qu'il fait entre les cités ouvrières des deux côtés de la frontière d'alors :

"Stahlheim est une petite ville qui a surgi en quelques années par suite de l'extension des usines de Rombas. Elle est composée presque entièrement de cités. Elle comptait en 1902, quatre ans après sa fondation, lorsqu'elle fut érigée en commune, 1271 habitants ; 4 760 en 1910 ; elle en compte plus de 5000 aujourd'hui. On y remarque une place centrale autour de laquelle s'élèvent une église et des écoles, encore provisoires, un casino de construction toute récente, pour les ouvriers, et un hôtel de Ville qui est un grand édifice loué en partie à des particuliers. Mais la voirie laisse fort à désirer et le type de maison est d'une fâcheuse monotonie. On a commencé tout récemment à le varier. La comparaison avec l'agglomération de Pienne serait toute en faveur de cette dernière, n'était chez elle l'absence d'un noyau central et d'un plan d'ensemble qui eussent assuré l'harmonie de son développement."²⁸⁰

Les Forges de Micheville constituent un cas intermédiaire puisqu'elles bâtissent par groupes importants sur différents sites²⁸¹. Face à ces différences, il est tentant de recourir à une explication faisant appel à la culture d'entreprise. Vingt-quatre ans avant la cité de Génibois à Joeuf, la société de Wendel avait déjà édifié un ensemble imposant à Stiring-Wendel... Mais les Rombacher

²⁸⁰ HOTTENGER Georges, "Au pays de Briey et au pays messin", Nancy, 1913, cité dans : BONNET Serge, *L'homme du fer*, Metz, Éditions Serpenoise, 1986, 302 p., Tome 1, pp. 158-159.

²⁸¹ A.D.M.M 1 Z 168, lettre du 6 sept 1895 au Sous-Préfet de Briey en réponse à une enquête du Département de la Meurthe-et-Moselle :

"La Société des Hauts-fourneaux, Fonderies et Aciéries de Micheville possédait en 1894 quatre vingt douze logements ouvriers, dont :

55 logements à Villerupt

37 logements à Thill.

En 1895, la Société a construit 192 nouveaux logements aux emplacements ci-dessous:

76 à Villerupt

56 à Thill

Hüttenwerke sont une entreprise totalement nouvelle²⁸², ne pouvant se prévaloir d'un tel héritage. D'autre part, la Compagnie des Houillères de Stiring, qui est contrôlée par les de Wendel, procède tout à fait autrement²⁸³. Dans le même ordre d'idée, il est possible de comparer la Verrerie de Portieux avec sa société-mère, la Verrerie de Vallerysthal, qui construit fort peu et se contente, entre 1864 et 1889, de procéder à quelques travaux sur d'anciennes "casernes" et d'ajouter un nombre modeste de nouvelles constructions à son parc immobilier²⁸⁴ :

année	
1864	a construit un bâtiment d'employés et mis en chantier une caserne de 10 logements
1876	projet d'un dortoir de 60 lits pour les apprentis et de deux grands logements.
1878	a construit un logement pour le chauffeur de la taillerie de Val et un logement pour le batelier et graisseur de Trois-Fontaines
1879	en cours : un bâtiment d'école.
1882	projet d'un économat reconstruction d'une caserne de 12 logements (se poursuit en 1883)
1885	terminées : -maison du docteur -cantine. En cours : école et chapelle (terminées en 1886).
1889	terminées ou en cours : trois maisons devant contenir 6 logements d'employés

L'élément "culture d'entreprise", s'il existe, ne peut donc être avancé comme facteur décisif des pratiques entrepreneuriales.

Si l'on s'en réfère au tableau n° 4, trois entreprises sortent nettement du lot, la Mine de Joudreville, la Société des Mines

60 à Candbonne..."

²⁸² Voir : ROTH François, *La Lorraine annexée (1870-1918)*, Nancy, Annales de l'Est, 1976, 765 p., cartes et tabl., pages 310 et 311.

²⁸³ A.H.B.L., vers. 421, Conseil d'Administration du 21 octobre 1869 :

"Au nouveau village d'Urselsbach, on a achevé les deux groupes de 8 logements chacun en construction l'année dernière, et commencé deux autres, avec une dépense d'ensemble de 50 683,34 fr."

Autres sites : Saint-Charles Haut et Saint-Charles Bas.

L'expression "nouveau village d'Urselsbach" exprime cependant l'idée d'une cité importante.

²⁸⁴ A.D.Mos., 37 J 32 et 37 J 33, rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des actionnaires.

d'Amermont et les Mines de Saint-Pierremont (Mancieulles). Ce sont trois mines de fer ; elles construisent rapidement une grande quantité de logements. La vitesse de réalisation semble être essentielle puisque les ouvriers sont logés dans des baraquements provisoires en attendant que la cité soit terminée. La mine de Joudreville prévoit même un glissement de l'affectation des logements :

"C'est pourquoi on vient d'entreprendre l'édification d'une maison en briques avec pan de bois, laquelle comprendra quarante pièces pouvant à volonté être habitées isolément ou par groupe de deux pièces. On y logera d'abord les mineurs du fonçage en leur donnant deux pièces; lorsque les maisons définitives d'ouvriers seront construites, ces mineurs s'y transporteront, et alors on louera ces pièces séparées aux ouvriers célibataires."²⁸⁵

Les dates sont importantes; dans les trois cas, la construction débute après 1905. Nous sommes là à une période charnière de l'histoire de nos cités. Quand la Manufacture Saint-Maurice a commencé son existence, les données du logement ouvrier étaient sensiblement différentes.

Autre élément important : la localisation. Les sociétés minières en question s'établissent sur le plateau, en milieu complètement rural. Les Hauts-fourneaux de la Chiers s'installent dans le bassin de Longwy, où existe déjà une tradition industrielle et des possibilités de location pour les ouvriers. Quant aux de Wendel, il est possible d'opposer, sur les mêmes bases, Joeuf et Stiring d'une part, créations ex-nihilo tant du point de vue industriel qu'en ce qui concerne l'habitat, à Moyeuvre et Hayange d'autre part, lieux d'une ancienne activité sidérurgique et où les patrons lorrains vont construire par "petites" cités : faubourg Saint-Jacques à Hayange, cité Saint-Robert entre Rosselange et Moyeuvre...

²⁸⁵ E.A.U.S., vers. 44/383, Conseil d'Administration du 18 mai 1906.

De la même façon, on peut opposer, pour la Société Pont-à-Mousson, les cités d'Auboué, logeant mineurs et ouvriers sidérurgistes du complexe usine-mine implanté entre 1899 et 1901, à la ville de Pont-à-Mousson, centre plus ancien (1856) et originel de l'activité de la société :

"L'Usine de Pont-à-Mousson se trouvant à proximité d'une ville d'une certaine importance, et au centre d'un groupement de nombreux villages, la question des habitations ouvrières ne s'y est jamais posée d'une façon aiguë ; on a vu cependant, par les chapitres précédents, tous les encouragements donnés aux ouvriers désireux de se rendre eux-mêmes propriétaires de terrains ou d'imeubles (...).

Dans les Établissements de la Société de création plus récente, Auboué et Foug, la situation s'est trouvée tout à fait différente, ces exploitations, surtout en ce qui concerne Auboué, en raison de l'emplacement des puits de mine, se trouvaient obligatoirement dans une région dépourvue de ressources..."²⁸⁶

Mais, ce qui ressort essentiellement de l'examen des constructions opérées par les entreprises lorraines dotées de cités ouvrières, c'est l'absence d'une véritable gestion prévisionnelle du logement. Il n'y a pas de planification de l'édification des bâtiments d'habitation. Aucune étude n'est véritablement menée avant les années 1905-1910 sur les besoins réels des ouvriers en la matière. La Manufacture Saint-Maurice, dont nous avons déjà signalé les réticences, se permet ce genre de décision :

"Logements d'ouvriers-

Les logements d'ouvriers faisant toujours défaut, nous avons construit cette année à Senones une belle cité de quatre grands logements, lieu dit les Aulnes, près du moulin du Houx."²⁸⁷

Ce n'est pas mal pour une entreprise qui possède alors moins de 90 logements pour plus de 1000 ouvriers ! Mais, de combien de

²⁸⁶ XXX, *Exposition Universelle de Bruxelles 1910 : Économie sociale*, Société des Hauts-fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson, 1910, ill. et tableaux, page 32. À propos de la situation de départ sur le site d'Auboué, voir le chapitre consacré aux motivations des entreprises.

²⁸⁷ A.D.V. 93 J, rapport de la gérance à l'Assemblée générale des actionnaires, 26 septembre 1892.

maisons manque-t-on à la Manufacture ? Quatre logements suffiront-ils ? Pendant combien de temps ? Rien de tout cela n'apparaît. Les Hauts-fourneaux de la Chiers ne font guère mieux :

"MAISONS OUVRIERES.-

Par suite du nouveau type de maisons adopté, pour être construites cette année et dont le prix de revient sera plus élevé et par là aussi le loyer de ces maisons, nous serions d'avis de n'en construire cette année qu'un groupe de cinq maisons à titre d'essai et de voir comme elles seront goûtées par les ouvriers et ensuite alors nous déciderions une nouvelle construction en 1899.

Le Conseil approuve la disposition de ne construire qu'un groupe de cinq maisons en 1898 et de constater l'usage qui en sera fait."²⁸⁸

Pas de planification non plus ni d'étude des besoins. Quatre ans plus tôt, n'affirmaient-ils pas ne pas avoir besoin de logements ? Les seules entreprises, hormis les mines de fer, qui semblent avoir un programme de construction, dans l'ensemble observé, sont les Forges de Joeuf , les Rombacher Hüttenwerke et la Verrerie de Portieux, dans leur phase d'installation²⁸⁹. C'est très net pour Joeuf à travers le graphique présenté plus haut. C'est encore plus apparent à l'étude des sommes allouées à la cité ouvrière :

année	budget des cités en fr.	année	budgetdes cités en fr.
1880	33,68	1897	108 795,63
1881	4 86601	1898	174 633,96
1882	1 185 629,31	1899	230 098,40
1883	1 185 629,31	1900	302 100,79
1884	1 185 629,31	1901	238 590,54
1885	1 185 629,31	1902	49 642,00
1886	1 185 629,31	1903	16 863,03
1887	1 185 629,31	1904	0

²⁸⁸ A.D.M.M. 1144 W, Hauts fourneaux de la Chiers, Conseil d'Administration du 26 janvier 1898.

²⁸⁹ Selon Louis Köll, Camille Cavallier aurait songé dès 1898 à construire les cités d'Auboué.

1888	1 185 629,31	1905	126 337,19
1889	1 185 629,31	1906	378 229,17
1890	1 185 629,31	1907	421 630,07
1891	1 185 629,31	1908	350 573,9
1892	1 185 629,31	1909	341 578,26
1893	1 185 629,31	1910	482 050,16
1894	34 021,95	1911	484 433,53
1895	56 712,15	1912	330 888,12
1896	114 833,45	1913	463 800,81

Les sommes des années 1882 à 1893, toutes identiques, correspondent bien à un programme pré-établi, pour un montant total de : 14 227 551,72 francs.

En ce qui concerne la Verrerie de Portieux, il n'est pas possible de faire état d'un budget aussi rigoureux. Dès l'achat de l'usine, en 1871, la direction constate l'insuffisance des locaux industriels et des bâtiments d'habitation mais donne la priorité à l'appareil productif, ce qui est somme toute logique :

..."Pour fournir aux besoins de cette clientèle, les ateliers actuels de Portieux sont insuffisants, nous aurons à les développer immédiatement par la construction d'une Halle, d'une taillerie, de magasins probablement et d'ateliers accessoires et plus tard de logements d'ouvriers."²⁹⁰

Mais, un an plus tard, elle est obligée de passer aux actes :

"Les logements d'ouvriers suffisent à peine pour ceux qui y sont occupés aujourd'hui ; la verrerie est éloignée des villages, les ouvriers verriers notamment & les employés ont besoin d'habiter l'usine même. Nous avons dû en conséquence décider & aborder la construction de trois corps de bâtiment, contenant chacun huit logemens , & en outre celle d'un quatrième bâtiment destiné à cinquante gamins étrangers à la localité, qui y trouveront l'instruction gratuite, le logement & au moyen d'une retenue faite sur leurs salaires, la nourriture."²⁹¹

²⁹⁰ A.D.Mos. 37 J 32 Vallérysthal/Portieux, rapport à l'Assemblée générale des actionnaires du 30 août 1871.

²⁹¹ Idem, 14 septembre 1872.

En 1875²⁹² :

"Cinq nouveaux groupes d'habitation sont nécessaires pour loger tout le nouveau personnel ouvrier. Deux de ces groupes seront sous toit pour l'entrée de l'hiver & habitables au printemps prochain ; on travaille en ce moment aux fondations des autres"

On peut arguer, en ce qui concerne les Forges de Joeuf et la Verrerie de Portieux, qu'il s'agit d'entreprises dans la phase de leur établissement et que, par conséquent, la planification s'impose et en est facilitée. À cela, il est possible de répondre que les Hauts-fourneaux de la Chiers se trouvaient dans une disposition indéniable sans que s'ensuivent les mêmes effets.

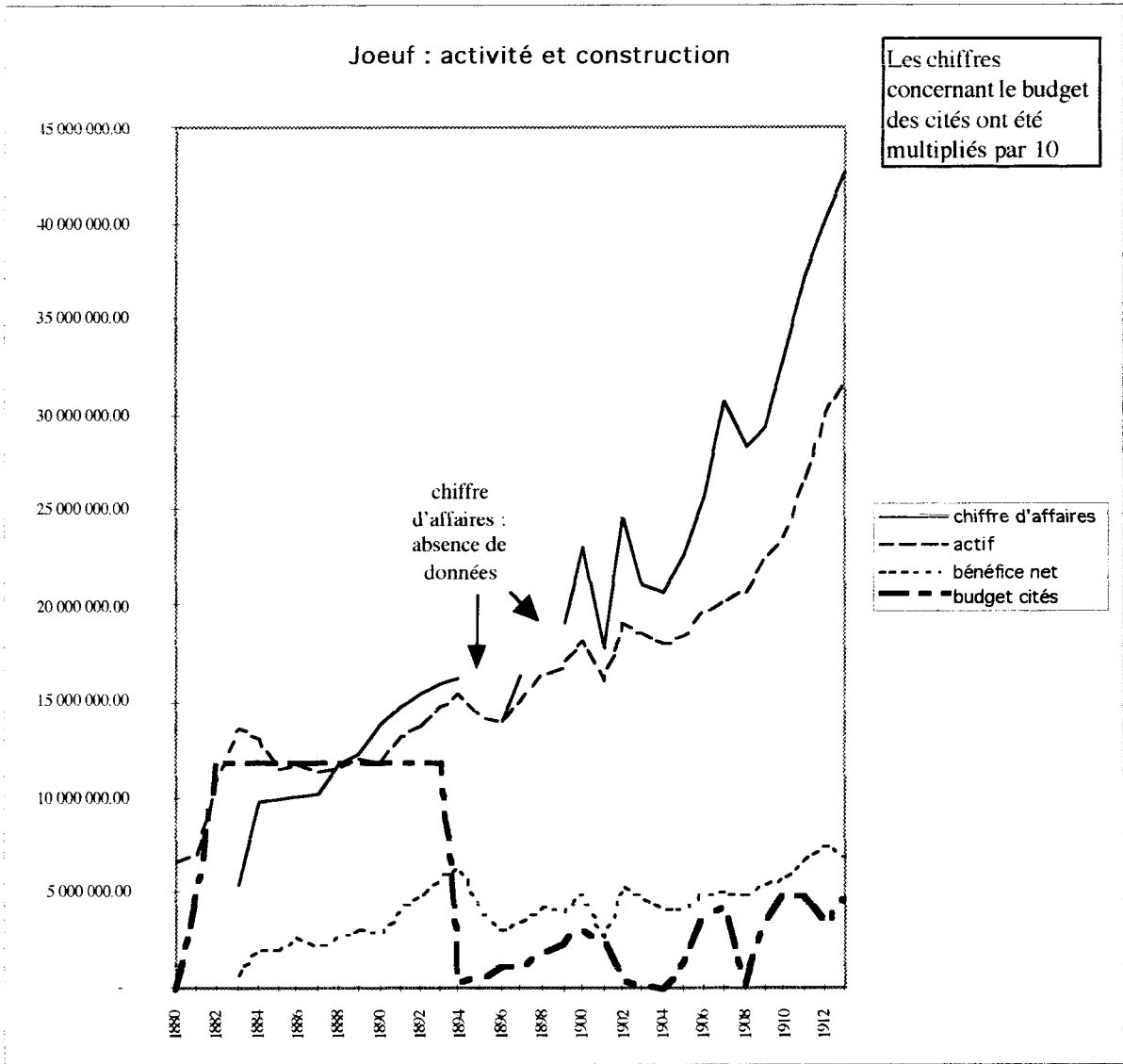
Au-delà de cette phase d'installation, programme et planification disparaissent. En ce qui concerne les maisons d'ingénieurs et d'employés, il est encore plus difficile de discerner une volonté de programmation. Le nombre plus réduit des personnes et leur qualité "personnalisent" la construction. Les maisons des ingénieurs, plus vastes, plus coûteuses, échappent parfois à la construction en série qui permet de limiter les frais. Ce n'est pas le cas des maisons des employés qui ne sont que des logements ouvriers plus confortables. La maison du Directeur de l'usine ou de la mine qui, par sa taille et son décor, doit matérialiser l'autorité et la responsabilité, est de facto un objet unique et cher.

La tentation est de chercher une explication dans l'activité de l'entreprise. Les réponses sont peu nombreuses du fait de la rareté des sources de ce type. Le peu que nous ayons nous permet cependant de dissocier les résultats financiers des sociétés industrielles de l'effort qu'elles consentent dans le logement. Les chiffres fournis par les Forges de Joeuf montrent qu'il n'y a pas de relation directe entre la bonne ou mauvaise santé de l'entreprise et

²⁹² Idem, 23 septembre 1875.

ses investissements dans les maisons ouvrières. 1903 est une année assez bonne en ce qui concerne les bénéfices mais la société a consacré peu d'argent au logement. Ce n'était pas le cas en 1901 :

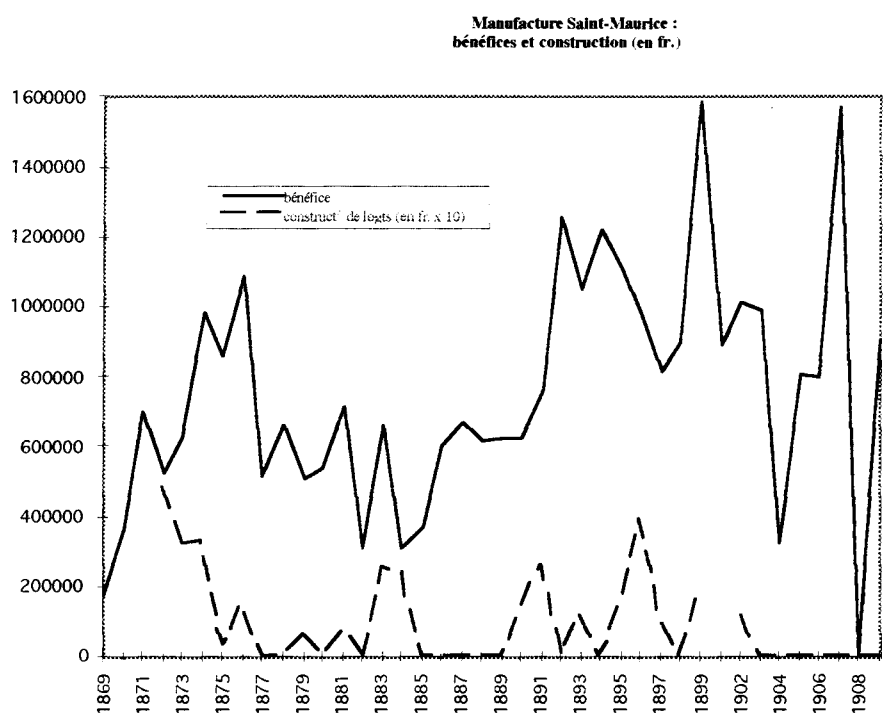
année	bénéfice (en fr.)	sommes consacrées aux cités
1901	2 594 506,28	238 590,54
1903	4 600 164,80	16 863,03



La même remarque peut être faite en ce qui concerne la Manufacture Saint-Maurice où c'est encore plus flagrant. Il n'y a là

aucun rapport entre les bénéfices de l'entreprise et les sommes allouées au logement.

Le contraste est saisissant parfois, comme entre 1894 et 1896, années où un effort particulier est consenti pour loger les ouvriers alors que les bénéfices sont en baisse.



Les arguments manquent souvent dans les documents disponibles pour expliquer les variations dans les dépenses de construction. Les dépenses de l'année 1895 sont justifiées par l'opportunité d'un terrain disponible près d'une usine²⁹³. En 1895, il s'agit de construire des logements pour les ouvriers occupant les nouveaux métiers à tisser de Géroville²⁹⁴. Le laconisme des sources s'explique aussi par l'absence de débats autour de ces investissements qui restent relativement modestes : 23 765,70 fr. pour les 8 logements précités.

²⁹³ A.D.V. 93 J, rapport de la gérance à l'Assemblée des actionnaires du 28 septembre 1896.

²⁹⁴ Idem, 29 septembre 1897.

En ce qui concerne Joeuf, il est possible de considérer, globalement, que la pente du bénéfice net est la même, sur la période 1896-1913, que celle du poste "logements ouvriers". Mais ce dernier connaît des oscillations absentes de la courbe du bénéfice net. Ainsi, après une croissance allant de 1896 à 1900, les sommes allouées à la construction de la cité diminuent avant de retrouver l'essor de 1905 à 1913.

L'analyse des causes probables de cette évolution est à rechercher dans les justifications invoquées par le Conseil d'Administration.

Sur la période 1894-1899, c'est très nettement la peur de la concurrence qui pousse les Forges de Joeuf à construire des logements :

(L'année indiquée est celle de la tenue de l'Assemblée générale²⁹⁵ mais s'applique à la politique suivie dans l'exercice de l'année antérieure)

1895 :

"Vous n'ignorez pas en effet que depuis que le Brevet Thomas est tombé dans le domaine public deux usines voisines, Pompey & Villerupt, ont commencé la construction d'aciéries qui marcheront dans le courant de 1895.

Ces deux usines recherchent déjà activement des commandes & ont jeté un grand trouble dans nos rapport avec notre clientèle."

1896 : aucune indication particulière.

1897 :

"à la Cité nous avons construit trois groupes de huit logements, une maison pour le médecin & agrandi l'école des Filles ; en ce moment nous poussons activement la construction aux Génibois pour loger nos ouvriers mineurs ; les travaux de Mr Sepulchre à Homécourt & Rogé à Auboué ont amené une telle pénurie de main d'oeuvre & de logements dans le Pays qu'il est de toute nécessité de fournir des habitations aux ouvriers que nous voulons conserver."

1898 : aucune explication particulière.

²⁹⁵ E.A.U.S. vers 111 carton 6, Procès-verbaux de l'Assemblée générale des Actionnaires pour l'ensemble des extraits par année ci-dessous.

1899 :

"Acquisitions de terrains :

Ces acquisitions se montent à 128 828,54 frs et comprennent uniquement des terrains destinés à l'agrandissement de notre Cité. Nous avons dû acheter plus qu'il ne nous était nécessaire pour le moment, voulant éviter que nos voisins d'Homécourt ne viennent construire trop près de chez nous.

Cités :

Nous avons achevé 2 groupes donnant 15 logements & construit le groupe donnant 40 logements. Nous avons donc pu disposer de 55 logements en faveur de notre personnel."

1900 :

"Logements ouvriers.

Comme nous l'avons dit plus haut nous avons dû dépenser cette année 205 001 fr 05 & nous sommes forcés d'en construire de nouveaux. Les Usines d'Homécourt, les Mines de Montois, Auboué etc. attirent à elles tous les ouvriers de nos villages en amont de l'Orne & nous ne pouvons plus guère compter que sur la population logée dans nos propres maisons."

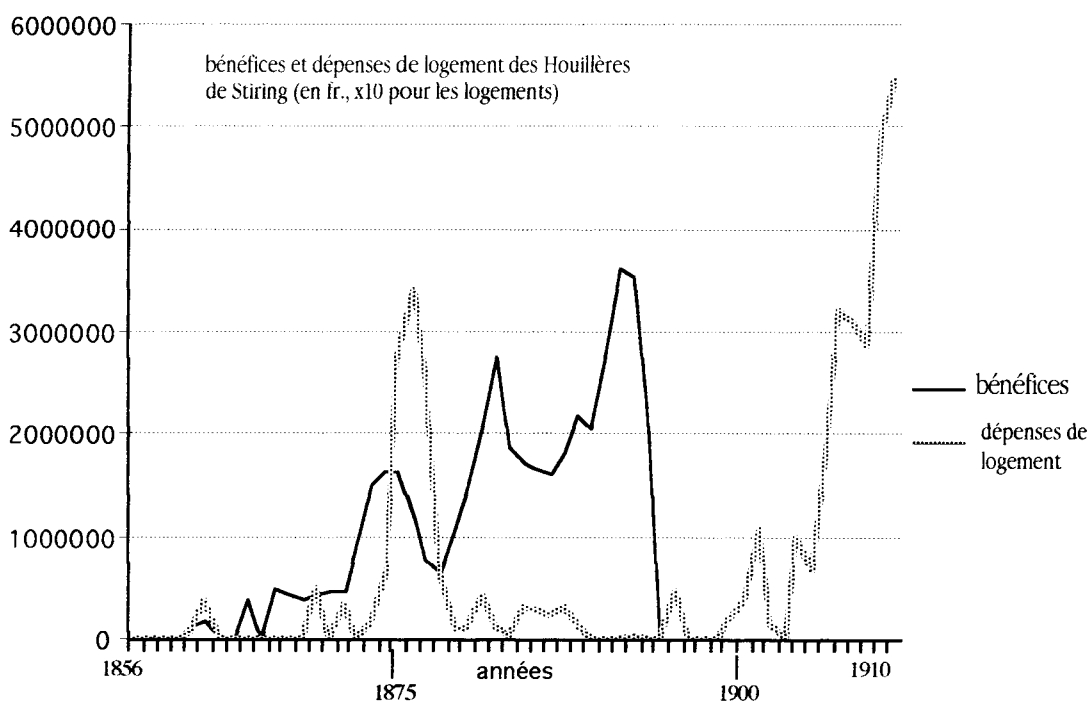
Pour ce qui est de la phase 1900-1904, aucune explication n'est fournie. Quant à la période 1905-1913, les seuls éléments dont nous disposons sont l'évocation des grèves du Bassin de Briey et l'agitation en Lorraine allemande (Assemblée générale du 8 juin 1907) et, à nouveau, l'importance de la concurrence et la nécessité de procéder à de fortes dépenses en logements pour stabiliser le personnel (Assemblée générale du 1er juin 1908).

Les mouvements sociaux sont à peine évoqués dans les documents de Wendel mais ont joué un rôle important dans la mutation des attitudes concernant les cités ouvrières et les oeuvres sociales. Il est fort vraisemblable qu'ils eurent un impact conséquent sur la gestion de l'entreprise et notamment les dépenses pour les habitations ouvrières car aucune autre cause nouvelle et sérieuse n'apparaît, l'aspect concurrentiel semblant avoir atteint ses limites.

Les grèves ont joué un rôle direct, en 1872, dans la construction de logements par la manufacture Saint-Maurice :

"Les grèves des ouvriers de Moussey nous ont déterminé à créer des logements d'ouvriers en disposant à cet effet l'habitation du sous-directeur en élevant d'un étage, pour loger cet employé, la maison du concierge, et en bâtissant une autre maison nous avons obtenu ainsi une douzaine de logements et provoqué une baisse immédiate dans nos villages."²⁹⁶

Une comparaison de la sidérurgie avec la situation du bassin houiller donne des résultats relativement similaires.



Le pic des années 1874 à 1877 s'explique par des investissements importants en écoles, maisons de direction etc., en relation avec les ensembles de logements déjà en place. Les dépenses faites dans les cités ouvrières diminuent ensuite alors que les bénéfices augmentent considérablement. Deux raisons à cela. Tout d'abord,

²⁹⁶ A.D.V. 93 J, Manufacture Saint-Maurice, rapport de gérance présenté par M. Frédéric Seillière à l'Assemblée générale des actionnaires le 26 septembre 1872.

l'essentiel des installations est en place, tant en ce qui concerne les puits que les habitations ; nous sommes dans une phase de montée en puissance de la production²⁹⁷. D'autre part, la demande en houille est soutenue, ce qui permet l'écoulement d'un charbon pourtant difficilement cokéfiable et des revenus appréciables²⁹⁸. Après 1893, les bénéfices n'apparaissent plus, les Houillères de Stiring étant désormais complètement absorbées par les Petits-Fils de François de Wendel. Il devient alors difficile d'établir des rapports entre la santé financière de l'activité charbonnière du groupe et les dépenses faites en matière d'habitations ouvrières. Cependant, des efforts sans précédent sont accomplis à partir de 1904. Or, en 1900, la société houillère Sarre-et-Moselle, à capitaux belges et français, passe dans les mains d'un consortium allemand où figurent des noms aussi prestigieux qu'August Thyssen et Hugo Stinnes²⁹⁹. En 1904, des sondages donnent des résultats très encourageants pour Saar-und-Mosel et plusieurs puits sont immédiatement foncés. Il en résulte une perte relative de parts de marché pour de Wendel³⁰⁰ et une pression importante, situation à peu près nouvelle pour cette partie de la Lorraine, sur le marché de la main-d'oeuvre³⁰¹. Cependant, d'après René Haby, les Houillères de Stiring ont pu couvrir en presque totalité leur accroissement de main-d'oeuvre par des apports locaux, ceci n'excluant pas la nécessité de leur

²⁹⁷ Il faut tenir compte des particularités du bassin houiller lorrain, notamment de ses difficultés d'exploitation (orientation des couches, nombreuses failles et importance de l'eau) qui nécessitent des investissements assez lourds et retardent la pleine exploitation du gisement après le fonçage.

²⁹⁸ HABY René, *Les Houillères de Lorraine et leur région*, Paris, Éditions S.A.B.R.I., 1965, vol. 1 : 781 p., tabl., page 79.

²⁹⁹ Idem, pages 81 et 82.

ROTH François, *ouv. cit.*, page 284.

³⁰⁰ Idem, page 284, "Petite-Rosselle" passe de 83 % de l'extraction charbonnière lorraine à 58 %.

³⁰¹ François Roth cite les rapports du Bergrevier de Sarreguemines, année 1904, (A.D.Mos. 8 AL 11).

construire des logements et la crainte d'une captation des bras par Saar-und-Mosel ou La Houve, qui durent recourir à l'immigration.

Ces quelques aperçus des pratiques industrielles lorraines en matière de logement montrent l'absence de véritable politique de constructions de maisons ouvrières. En dehors de quelques programmes, dictés cependant par les conditions particulières d'établissement des usines et mines, il n'y a pas de planification interne de la construction des habitations ouvrières. Dans un document assez tardif (1936), la Mine de Piennes l'admet implicitement :

"Les cités qui s'élèvent actuellement sur les communes de Pienne et de Joudreville n'ont pas été édifiées à la même époque et suivant un programme unique. Elles se sont développées avec les besoins de l'exploitation et le nombre des ouvriers. Les deux tiers environ des maisons ont été construites entre 1903 et 1914 : les dernières datent de 1928."³⁰²

L'action est très empirique, voire du domaine de la sensation, de l'impression, "il nous faut des logements....". Surprenant aussi le fait que ce domaine, qui n'est pas directement productif au même titre qu'un haut-fourneau ou un convertisseur, n'évolue pas en fonction des fluctuations des résultats financiers des entreprises. Les sommes investies sont aussi relativement modestes : il nous faut multiplier les chiffres par 10 pour obtenir une courbe significative pouvant être intégrée dans un graphique. Les sommes les plus importantes ayant été consacrées à la cité ouvrière de Joeuf ont atteint, comme il a été vu plus haut, un peu plus d'un million de francs ; les bénéfices les plus élevés de la période ont été de 7 466 863,05 francs en 1912 (la dépense étant alors de 330 888,12 fr.

³⁰² *Notice sur les Oeuvres sociales de la Mine de Pienne (Meurthe-et-Moselle)*, Paris, Imprimerie Hemmerlé, 1936, 51 p., ill., page 9. L'orthographe "Pienne" est celle utilisée par la Mine.

pour les logements ouvriers). Au total, entre 1880 et 1913, les bénéfices nets cumulés de l'entreprise s'élèvent à 131 011 510,09 francs. Dans le même laps de temps, les Forges de Joeuf ont investi 19 788 210,88 francs dans la construction de logements. Les sommes sont énormes mais l'écart aussi. Difficile d'évoquer des principes d'économie sociale, de reversement d'une partie des revenus de l'entreprise dans l'amélioration des conditions matérielles de la classe ouvrière. Malgré tout, l'effort fourni par la société de Wendel est nettement plus important que celui de la Manufacture Saint-Maurice (le rapport bénéfice/investissement en logements est d'environ 87 pour Saint-Maurice contre 6,6 pour les Forges de Joeuf et 3,23 pour Petite-Rosselle). Finalement, cette oeuvre constructrice (il n'est pas possible de parler de politique du logement) obéit plus à des pressions externes qu'à une impulsion venue de l'intérieur de la société. Pourtant, il n'y a pas de véritable risque financier à construire des cités ouvrières compte tenu de la pression existant sur le marché du logement et des loyers tirés de la location aux ouvriers. En effet, et la chose est relativement peu vantée par le patronat, indépendamment même de la marche des entreprises, les habitations ouvrières paraissent rentables. Les gérants de la Manufacture Saint-Maurice l'admettent explicitement :

Les 20 logements reviennent donc en nombre rond à 2 000 francs chacun et sont loués ensemble F. 2 352. Donc, en dehors de la nécessité industrielle, ce serait un bon placement, si ces loyers n'étaient solidaires de la marche de l'usine."³⁰³

À ce compte, pourquoi n'avoir pas construit davantage ? La réponse est contenue dans l'extrait ci-dessus. La solidarité avec la marche de l'usine. L'argent dépensé en logements est soustrait à ce qui peut

³⁰³ A.D.V. 93 J, rapport de la Gérance à l'Assemblée générale des actionnaires du 28 septembre 1885. C'est nous qui soulignons.

être investi dans l'appareil directement productif. Gérard Noiriel, qui s'est penché sur la question à propos des sociétés du bassin de Longwy³⁰⁴, en arrive à la même conclusion. Le souci de l'indépendance prime et les entreprises, au capital relativement fermé (le nombre des actionnaires est assez limité, parfois réduit au groupe familial élargi³⁰⁵), privilégient l'autofinancement dans leurs investissements.

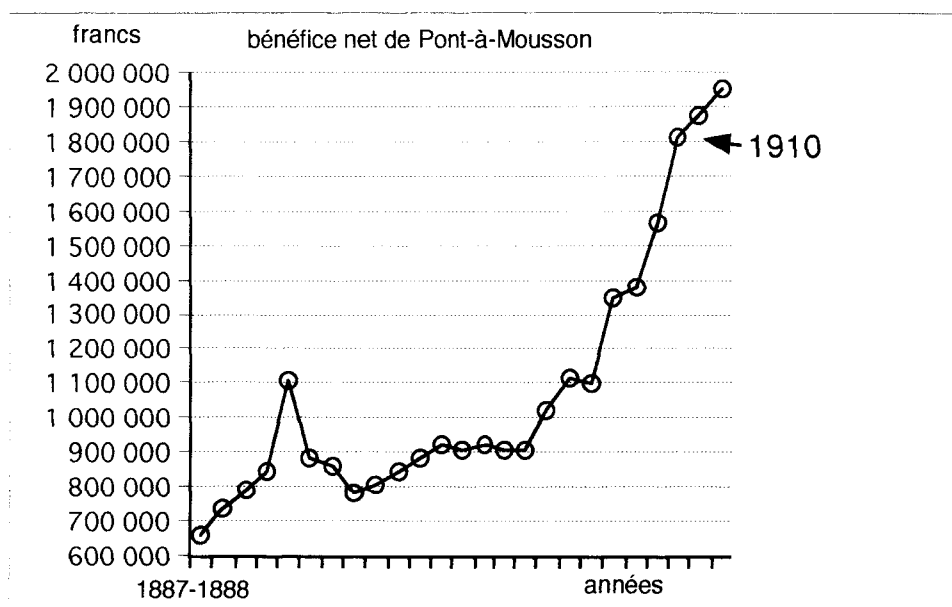
Quand, en 1910, la Direction d'Auboué, transmet au siège de Pont-à-Mousson, le manque criant de logements constaté sur place, Camille Cavallier, selon ce que transmet son gendre Marcel Paul, répond qu'il n'a pas d'argent pour construire des maisons ouvrières.

Marcel Paul ajoute, dans sa note de service à Daubiné, le Directeur d'Auboué, "Les de Wendel et les Solvay peuvent consacrer tous les ans plusieurs millions pour construire des maisons, faire des hôpitaux, construire des salles des fêtes etc...Mais nous, Pont-à-Mousson, nous le pouvons pas, car nous sommes loin de gagner autant que les deux sociétés en question."³⁰⁶. A l'argument imparable du manque d'argent nous nous permettons d'opposer le tableau des bénéfices nets de l'entreprise depuis l'exercice 1887-1888 :

³⁰⁴ NOIRIEL Gérard, *Longwy, Immigrés et prolétaires 1880-1980*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, 396 p., pages 117 à 124. À propos de la gestion des oeuvres sociales en général, Gérard Noiriel écrit en titre (p. 188) : "Une logique économique archaïque" et ajoute que "le paternalisme est un système de gestion très peu rationnel" (p. 189).

³⁰⁵ En 1913, la famille de Camille Cavallier possède la moitié du capital de Pont-à-Mousson (voir : KÖLL Louis, *Auboué en Lorraine du fer au début du siècle*, Paris, Karthala, 1981, 287 p., ill. et tabl., pages 74 et 75). Les actions des Forges de Joeuf sont essentiellement réparties entre Schneider d'une part et la famille de Wendel d'autre part. Les entreprises du textile ont à peu près le même profil.

³⁰⁶ P.A.M., Direction, maisons ouvrières, cote 18716, 1907-1913, sous-dossier : "maisons à construire en 1911 à Auboué". Note de service du 23 juin 1910 de Marcel Paul à Daubiné.



La raison profonde de l'attitude de Camille Cavallier est qu'il cherche à accumuler des réserves financières afin d'investir dans les charbonnages³⁰⁷, préoccupation commune à bien des maîtres de forges. Même sans cela, la gestion financière des entreprises lorraines reste très prudente.

Les dirigeants lorrains construisent des logements parce qu'il le faut (nous avons vu le poids de la nécessité dans les arguments utilisés) et non par vocation intrinsèque, même si ces logements peuvent être intéressants en matière de revenus. Mais, cette rentabilité a ses limites qui se situent dans le temps, à savoir l'entretien du parc de logements. S'il est frappant que l'élaboration des cités ouvrières soit assez chaotique, échappant à tout mode de calcul fondé des besoins, il est tout aussi étonnant de constater qu'il n'y a pas de préoccupation du devenir des cités. Nulle part, dans nos sources, ne transparaît la question, avant la période 1910-1914, de l'usure normale des bâtiments et de la nécessité d'avoir, à un certain

³⁰⁷ Voir : BAUDANT Alain, *Pont-à-Mousson (1918-1939), stratégie industrielles d'une dynastie lorraine*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1980, 507 p., ill. et graph., page 52 et suivantes "À la conquête du charbon : 1900-1914".

moment, l'obligation de les réparer et de les entretenir, ce qui est non pas du domaine de la prospective abstraite mais du simple bon sens. Il est vrai qu'aux yeux de certains, elles n'étaient pas appelées à durer :

"On entend souvent dire que des maisons sont faites pour durer quinze ans, et qu'au bout de ce temps, il n'en reste rien que des constructions bonnes à démolir."³⁰⁸

Dans les papiers de la firme Pont-à-Mousson, se retrouve ici ou là, l'allusion à une durée de trente ans...

Cependant, les petits travaux d'entretien courant sont généralement intégrés dans les obligations des locataires comme dans le règlement de la société Alexandre et Schwartz frères :

Toutes les réparations seront à la charge des occupants qui auront à entretenir également les palissades contournant leurs jardins.³⁰⁹

En 1902, le Bureau central d'Hayange reçoit un modèle de règlement où l'entretien est mentionné :

"Voici la copie d'un règlement d'une usine voisine sur l'occupation et l'entretien des logements d'ouvriers lui appartenant"³¹⁰

³⁰⁸ CACHEUX Émile, *État des habitations ouvrières à la fin du XIXe siècle*, Paris, Baudry et Cie, 1891, 184 p., pl., page 55. Cacheux n'est pas d'accord avec ce point de vue. Il s'appuie sur sa connaissance de la question ("... Devenu, par suite de circonstances particulières, propriétaire de quelques maisons ouvrières contenant près de quinze cents logements, j'ai été amené à m'occuper de petits logements parisiens..." - dans l'introduction-), affirmant notamment que subsistent encore, au moment où il écrit ces lignes, des maisons antérieures à 1848. Ajoutons, pour faire bon poids - bonne mesure, que la plupart des édifices étudiés dans cet ouvrage sont encore debout.

³⁰⁹ Archives privées de la Filature de la Madeleine, Règlement des cités ouvrières de MM. Alexandre & Schwartz frères à Remiremont, 1873.

³¹⁰ E.A.U.S. vers. 10 / 110 Bureau central, Hayange, Projet de règlement, Ateliers à Bureau central, 23 mai 1902. Le nom de l'usine n'est pas précisé et le règlement en question a disparu.

Le règlement de 1911, qui s'inspire en grande partie d'exemples comme celui qui est mentionné précédemment, précise en quoi consiste l'entretien exigé des locataires :

"§ 7

Les réparations à l'intérieur de la maison sont à la charge du locataire, notamment le remplacement des papiers peints, le badigeonnage des murs et des plafonds, la peinture des portes et fenêtres, le remplacement des carreaux cassés et des clefs, l'entretien des portes, serrures, ferrements et tuyaux des éviers.

La cuisine doit être badigeonnée une fois l'an.

dans le cas où le locataire n'exécute pas ces travaux lui-même, l'Usine se charge de les faire à son compte.

Au départ du locataire, celui-ci devra rendre le logement dans un état d'entretien conforme au règlement qui lui a été remis..."³¹¹

Les coûts de l'entretien à la charge de l'entreprise figurent, bien sûr, dans les bilans annuels mais sans vision d'ensemble et sans prévision.

Tableau : dépenses de construction et dépenses d'entretien à la Mine de Droitaumont au début de l'existence de la mine³¹².

année	dépenses(en francs) de construction (ouvriers et employés)	dépenses d'entretien (en francs)
1909	479 720,57	131,95
1910	210 726,22	4 034,29
1911	348 960,81	595,83
1912	152 227,37	0
1913	5 403,47	0

³¹¹ Idem, Règlement des cités, 1911. Le paragraphe 7 précise cependant que l'on peut considérer comme normale une durée de cinq ans avant renouvellement des peintures et des papiers peints.

³¹² E.A.U.S., vers. 44/0262, Mine de Droitaumont, document manuscrit sur les dépenses de logement. Les 4 034,29 frs de 1910 ne sont pas expliqués. La faiblesse générale des frais d'entretien dans la phase de construction initiale de la cité ouvrière (ce qui est le cas ici) fait comprendre le manque d'anticipation sur les dépenses ultérieures.

Ce problème de l'inscription dans la durée se retrouve dans l'évaluation des coûts de construction. Très difficiles à établir car les sommes prises en compte recouvrent parfois bien d'autres choses que les logements proprement dits, ils donnent l'impression d'être référencés année par année sans analyse de leur évolution. L'évocation des années antérieures est pratiquée chez de Wendel, aussi bien à Joeuf qu'à Petite-Rosselle, mais rarement au-delà de trois ans et seulement quand il s'agit d'un "programme" de construction s'étalant sur plusieurs exercices. Or, le prix de la construction d'une maison ouvrière change de façon sensible entre le milieu du XIXe siècle et le début du XXe siècle.

Vers 1857-1859, le prix moyen d'un logement ouvrier varie entre 1 529 fr. et 1 602 fr. à Petite-Rosselle pour atteindre les 3 000 fr. vers 1865, ce qui paraît assez élevé par rapport aux 2 000 fr. de Saint-Maurice en 1885, évoqués plus haut. Saint-Maurice qui a déboursé 2 970 fr. par logement construit, en moyenne, en 1897. En 1907, c'est 3 733 Mk par logis, soit près de 4 591 fr.³¹³, que doivent déboursier les Houillères de Stiring pour leurs maisons ouvrières. Pont-à-Mousson estime le prix de revient de ses maisons d'Auboué, en 1910, entre 5 000 et 7 750 fr. Donc, grosso modo, le prix de revient d'une maison a été multiplié par 2,5 entre 1857 et 1907 si l'on se place dans la perspective simpliste du coût par logement, indépendamment des qualités surface et confort desdits logements. La même évolution est observable en ce qui concerne les maisons d'employés et d'ingénieurs malgré un nombre de données bien inférieur (ce qui est logique, si l'on raisonne par unité). La maison du directeur de la mine de Petite-Rosselle³¹⁴ a coûté entre 20 et 25

³¹³ Au cours de 1 fr 23 pour un Mark, cours généralement pratiqué sur la période 1890-1910.

³¹⁴ A.H.B.L., vers 421, Conseil d'Administration du 30 septembre 1861.

000 fr. vers 1861 (soit dix fois le prix d'un logement ouvrier). Celle de Gabriel Hanra à Mancieulles³¹⁵ a été construite sur la base d'un budget de 64 000 fr. (le rapport avec la maison ouvrière reste à peu près le même !)

Ces prix sont bien sûr ceux de la construction seule, sans tenir compte des réseaux et voiries divers, de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau qui augmentent sensiblement la facture. Pour exemple, les 3 733 Mk dépensés en 1907 par logement passent à 8265 si l'on prend en compte les frais de mise en place d'un système d'alimentation en eau, avec réservoir, pour la cité.

Généralement, les coûts sont serrés au maximum (l'intérêt de construire en cité réside principalement là). Les Archives de Pont-à-Mousson ont conservé le procès-verbal d'une conférence sur les maisons à construire à Auboué où se manifeste le souci d'économie cher à Camille Cavallier :

"Le devis préparé par M. Decelle se monte à 6 000 francs par maison.-

Mr Cavallier demande que l'on revoie ce devis, en modifiant ce qui est prévu, d'étudier à nouveau la question plancher, de voir si les fenêtres ne pourraient être faites en fer.-

de voir si on ne pourrait pas gratter quelque chose sur l'escalier.-

de voir la question du parquet en carrelage ou en ciment ou en toute autre matière ;

de voir si on peut supprimer le plâtre et simplement badigeonner les murs, crépis fin.-

(...)

En ce qui concerne les rues, Mr Cavallier estime que l'on peut supprimer les trottoirs de la rue et qu'un caniveau suffit largement.- (...)"³¹⁶

Même Gabriel Hanra, le Directeur de la mine de Mancieulles doit, en 1908, discuter pied à pied avec le Conseil d'Administration des Mines de Saint-Pierremont qui trouve son projet trop coûteux :

³¹⁵ E.A.U.S., vers 44/760, Mines de Saint-Pierremont, Conseil d'Administration du 31 mai 1907.

"Après discussion, le Conseil estime que le coût des types choisis paraît très élevé & montre des maisons ouvrières construites dans le Nord de la France, dans des charbonnages, qui ont coûté bien moins cher.

Monsieur Hanra fait remarquer que la population ouvrière du Bassin de Briey, avec laquelle il nous faut compter travailler, est loin d'être comparable à celle des charbonnages du Nord. Les ouvriers de notre région, presque tous italiens, ont des mœurs & des manières de vivre tout autre que nos ouvriers français, ils aiment à rester ensemble, groupés, c'est pour cette raison que le type N°1 permettant d'abriter 7 (sic) ou 8 bras par logement a été choisi."

Monsieur Trasenster dit qu'il fait construire à Longwy des cités ouvrières par une Société d'habitations à bon marché qui arrive à faire de jolies maisons à très bon compte.

Il prie Monsieur Hanra de se renseigner auprès de Monsieur Morard à ce sujet.

Le Conseil demande que pour la seconde tranche à construire, les dessins & devis devant être bien arrêtés, il faudra que l'on traite avec un entrepreneur à un prix forfaitaire par type de maison.

Le Conseil accepte en principe le nombre de maisons prévues dans la note ci-dessus, mais prie Monsieur Hanra de faire un concours auprès de divers entrepreneurs pour traiter les maisons à un prix global & à s'efforcer de faire diminuer les prix. Monsieur Hanra devra présenter ces devis à la prochaine séance du Conseil.³¹⁷

La volonté (la nécessité ?) de construire au plus juste prix est une constante qui se retrouve dans toutes les entreprises et aux différentes phases du développement industriel antérieur à 1910. L'architecte Henri Gutton, qui fait une conférence devant les membres de la Société industrielle de l'Est en 1899 l'admet sans détour. À propos des matériaux employés il déclare :

"Les matériaux employés dans les constructions ouvrières sont, en général, ceux qui coûtent le moins cher. Pour les murs, ce sont des moellons, quelquefois des briques, mais très rarement. (...)

Les entourages des portes et fenêtres sont tantôt en briques, tantôt en pierres de taille, suivant les conditions économiques du lieu.

Les solivages sont presque toujours en bois, toujours pour la même raison, et les planchers en planches rainées. (...)

En un mot, pour la plus grande partie de ces constructions, la question économique domine absolument et les industriels cherchent en général à donner à leurs maisons le maximum de surface couverte pour le minimum de prix de revient."³¹⁸

³¹⁶ P.A.M., Direction, maisons ouvrières, cote 18716, 1907-1913, sous-dossier : "maisons à construire en 1911 à Auboué", procès-verbal de la conférence du 11 avril 1911.

³¹⁷ E.A.U.S., vers. 44/760, Conseil d'Administration du 27 juin 1908.

³¹⁸ GUTTON Henri., "Les constructions ouvrières dans l'Est", *Bulletin de la Société industrielle de l'Est*, 1899, pp. 145-172. L'intérêt de l'article issu de la conférence est qu'il présente des exemples pris dans treize sociétés différentes dont Solvay, la B.T.T., les Aciéries

Il nous aurait beaucoup plu de dresser un bilan exhaustif de l'effort de construction mené par les industriels lorrains. À moins de reprendre les matrices cadastrales commune par commune et maison par maison, il est extrêmement difficile de chiffrer avec précision ce qui a été réellement édifié en dehors des affirmations périodiques des entreprises elles-mêmes. Ni Claude Prêcheur dans "La Lorraine sidérurgique", ni René Haby dans "Les Houillères de Lorraine et leur région" ne donnent de chiffres pour la période antérieure à 1914, non plus que Georges Poull dans "L'industrie textile vosgienne". La dispersion des sociétés de cette branche et de leurs constructions est un frein sérieux au calcul du nombre de logements construits³¹⁹

Force est faite de recourir à quelques données fournies par certaines entreprises pour apprécier les effets de la construction patronale de logements.

À la veille de la Première Guerre Mondiale, les Aciéries de Longwy ont un parc de 577 maisons et 846 logements d'au moins 2 pièces³²⁰.

À Auboué, Pont-à-Mousson s'est dotée de 77 logements de cadres, 398 logements ouvriers et outre quelques cantines pouvant abriter

de Micheville, les Forges de Champigneulle et Neuves-Maisons. C'est nous qui soulignons.

³¹⁹ Un exemple : en 1908, la Filature de la Vologne absorbe la société Cuny et Cie. L'inventaire lié à l'opération donne, en ce qui concerne les logements : "2e Neuf cités ou maisons ouvrières en cinq groupes, contenant ensemble 37 logements situés à proximité de la filature de Thaon, lieux-dits la Croix Jeand'Arches, la Plaine, sur le Pré Jean Gromand et au pont de Bouxières." (A.D.V. 1 J 1228, fonds Vologne, Assemblée Générale des actionnaire extraordinaire du 20 janvier 1908). La même année est aussi absorbée la filature Molard et Cie, dotée elle aussi de logements peu nombreux et dispersés qui vont s'ajouter au total : "2e Six cités ouvrières à quatre logements chacune, lavoir et terrain en dépendant, d'une contenance totale d'environ 2 hectares, 65 ares 14 centiares..." lieu-dit "devant le Moulin" (idem).

³²⁰ Noiriel G., ouv. cit., page 178.

174 célibataires, disposait encore d'une trentaine de maisons anciennes achetées par la firme³²¹.

En 1914, le total des logements de Wendel s'élevait à 3 495 selon Adrien Printz mais il ne précise pas s'il s'agit de la seule vallée de la Fensch ou de l'ensemble du parc de Wendel, houillères et forges de Joeuf comprises³²². Les informations fournies par Gérard Walter³²³ sont : 2 595 logements pour les vallées de l'Orne et de la Fensch (Moyeuvre et Hayange), 1 500 pour Petite-Rosselle. Adrien Printz compte vraisemblablement le site de Joeuf dans ses estimations mais non Petite-Rosselle.

Vers 1909, les Rombacher Hüttenwerke affirment avoir déjà fait construire 1090 logements³²⁴.

En ce qui concerne les mines de fer, nous avons d'une part des renseignements épars fournis par les papiers des entreprises et, par chance, un rapport de l'Ingénieur des mines³²⁵ de 1912 qui fait un peu le bilan de la question :

BASSIN DE :				
	BRIEY	LONGWY	NANCY	TOTAUX
Nombre de logements distincts	3 636	310	137	4 083
Nombre total de pièces	12 555	1 099	370	14 024

³²¹ KÖLL L., ouv. cit., page 108. Mais un document de 1911 fait état de 488 logements ouvriers (P.A.M., Blois, Direction, cote 6720, Tableau "Habitations ouvrières". Le même document donne 144 logements pour le site de Foug.

³²² PRINTZ Adrien, *La vallée usinière*, Metz, Le Lorrain, 1966, 135 p., ill., page 119.

³²³ WALTER Gérard, *Les Oeuvres sociales de la Maison de Wendel*, dactylographié, 1940, 156 p. . Walter présente l'intérêt d'avoir directement travaillé sur les chiffres fournis par la "Maison".

³²⁴ XXX, *Rombacher Hüttenwerke*, Leipzig, Eckert & Pflug, s.d. (vers 1909), 19 p. , ill., tableaux et cartes, page 18.

³²⁵ F. LEPRINCE-RINGUET, *Rapport sur l'industrie minière en Meurthe-et-Moselle pendant l'année 1912*, Nancy, 1913, 40 p.

	BRIEY	LONGWY	NANCY	TOTAUX
Nombre des ouvriers logés	7 774	555	112	8 441
Proportion des ouvriers logés (%)	62,8	28,4	5,2	51,6
Nombre de pièces par ouvrier logé	1,6	2	3,3	1,66

Pour ce qui est des logements des Houillères, le travail de Jérôme Mergen³²⁶, à partir des Archives des H.B.L., permet d'avoir une vue d'ensemble de l'effort de construction :

Les logements construits par les houillères avant 1914³²⁷ :

Localité	Cité	Nombre de logements	Année de construction
Petite-Rosselle	Saint-Charles Bas	102	1856
	Saint-Charles Haut	63	1863
	Urselsbach	90	1869
	Gargan	48	1874
	Wendel Sud	466	1894
Stiring-Wendel	Centre	598	1854
Creutzwald	Ville	85	
	Siège I	97	1900
	Neuland	356	1908
Creutzwald et Ham	Siège II	654	1910
Carling	Village	31	1900
Merlebach	Centre	312	1906
Freyming-Merlebach	Sainte-Barbe	765	1905
	Hochwald	432	1896
L'Hôpital	Ville	101	
	Bois Richard	464	1885
	Puits III	86	1890
Valmont	Cité	49	1904
Folschviller	Fürst	124	1908
total des constructions		4737	

³²⁶ MERGEN Jérôme, *Cité et habitat miniers du Bassin Houiller Lorrain : historique, état, devenir*, Mémoire de Maîtrise, Université de Metz, 1995, 120 p., ill., pages 17 et suivantes. La nationalisation des Houillères après la Deuxième Guerre mondiale permit une gestion globale des logements mais, de fait, les documents internes manquent de précision quant aux dates de construction. Une brochure à usage interne, "Le patrimoine des H.B.L. et son entretien", datée de 1989, donne des dates qui ne se recoupent pas avec d'autres documents. Henry BARTHÉLÉMY, dans : "Aspects d'un Bassin minier : le Bassin houiller lorrain" Faulquemont (H.B.L., , 1964, 152 p., cartes et tableaux.) établit deux catégories de maisons : celles qui sont construites avant 1939 et celles qui sont édifiées entre 1945 et 1962.

³²⁷ Le total des constructions s'entend sans les maisons et bâtiments achetés par les sociétés minières dans les localités.

Comment apprécier ce qui a été construit ? Au regard des bénéfices, comme nous l'avons souligné plus haut, cela paraît relativement peu. Louis Köll, qui a pu mesurer comme nous le degré du "sens de l'économie" de Camille Cavallier, est assez sévère pour les dirigeants de Pont-à-Mousson qui n'ont jamais fait l'effort de loger tout leur personnel alors que la solution était financièrement possible³²⁸. Malgré tout, il considère que :

"Arriver à loger, tant bien que mal, 2 500 personnes, et cela en moins de quinze ans, représente un effort considérable qui ne peut être sous-estimé."³²⁹

L'appréciation de Claude Prêcheur sur l'oeuvre des sidérurgistes lorrains est ambiguë (nonobstant ses réserves sur l'architecture, l'urbanisme...). "On ne peut, écrit-il, reprocher aux industriels d'avoir vu grand mais uniforme. Les besoins s'imposaient; Il fallait faire vite... Les cités furent d'ailleurs construites en bon matériau, assez bien aménagée pour l'époque...

On peut reprocher aux industriels de cette époque : de ne pas avoir vu assez grand, en fonction de ce que leur imposait leur situation de patrons, d'avoir voulu exercer une sorte de monopole dans la construction et d'avoir fait des choses uniformes sans la moindre pensée sociale et urbaine..."³³⁰

Ce qu'il faut bien mesurer, c'est que les logements construits par les mines de fer, les houillères ou la seule société de Wendel constituant, pour chaque groupe, l'équivalent d'une ville moyenne de l'époque. Les 2 500 personnes hébergées dans les cités de Pont-

³²⁸ "Le coût supplémentaire n'était pas hors des possibilités de la Société : environ 250 000 francs au total." écrit-il (Köll L., ouv. cit., page 119).

³²⁹ Idem, page 120.

³³⁰ PRÊCHEUR Claude, ouv. cit., pages 594 et 595.

à-Mousson, forment la population d'une petite ville. Mais le nombre global des logements, tout impressionnant qu'il puisse être, ne doit pas faire oublier que les entreprises n'abritent pas, loin s'en faut, tous les travailleurs qu'elles emploient.

II. Équiper la cité.

En dehors des logements proprement dits, les entreprises, à partir d'une certaine taille, se voient dans l'obligation de construire un certain nombre de bâtiments permettant la vie de la collectivité ainsi rassemblée. Écoles, églises, économats, infirmerie (ou hôpital) et gendarmerie, éventuellement mairie, ont dû être édifiés pour apporter des services que les communes ne pouvaient fournir. Ces constructions entrent-elles dans une autre perspective que le logement proprement dit ? Appartiennent-elles à l'arsenal du patronat pour juguler la main d'oeuvre ?

II.1 Les économats.

Les magasins de vente d'objets de première nécessité et de produits alimentaires, généralement nommés "économats" ont fait l'objet, très tôt, de polémiques. Beaucoup y ont vu un instrument d'asservissement du prolétariat. Pour les frères Bonneff, "les économats...endettent les ouvriers"³³¹. S'appuyant sur l'enquête de Merrheim paru dans le Mouvement socialiste de décembre 1905, ils condamnent ce mode d'approvisionnement des ouvriers qui, par le biais des avances consenties aux travailleurs, les enchaîne à l'entreprise. Il est évident qu'entre, dans ces considérations, une

³³¹ BONNEFF Léon et Maurice, *La vie tragique des travailleurs*, Paris, Jules Rouff et Cie, (réédition : E.D.I., 1984, 273 p.), 1908, page 102.

part de polémique, d'affrontement idéologique. Les économats institués par le patronat seront interdits en France en 1910, tandis qu'au même moment, en Allemagne, la législation leur empêche de vendre des objets non alimentaires à crédit. Ce type de règlement pouvait être en effet assez problématique pour les ménages ouvriers mais sa suppression ne fut pas sans poser quelques difficultés comme en témoignent les comptes de l'économat de Moyeuve :

"Tous les autres articles, tels que confections, chaussures sont vendus au comptant aux prix de facture majorés de 10 %. Depuis qu'il n'est plus permis de vendre ces articles à crédit, la vente en est relativement insignifiante et nous avons été obligés de vendre notre stock de chaussures avec un rabais de 20 à 50 %, afin d'éviter la perte complète de ces articles, qui se détérioraient par suite du long emmagasinage."³³²

Est-ce à dire qu'il faut pour autant innocenter les magasins ouverts par les entreprises ?

Il n'y a pas plus de débat dans les entreprises à propos des économats qu'il n'y en a sur les cités en général ; il faut des magasins comme il faut des logements. Cependant, en 1882, il semble que l'initiative soit, à Vallérysthal, venue des ouvriers eux-mêmes :

"Depuis nombre d'années vos ouvriers, vos employés eux-mêmes demandaient l'installation d'un économat qui pût leur livrer à des conditions avantageuses et en qualités toujours honnêtes les denrées alimentaires & toutes les marchandises de consommation ménagère & usuelle. Votre conseil d'administration reconnu, après s'être renseigné à cet égard sur une institution analogue qui depuis de longues années fonctionne à la Manufacture des Glaces de Cirey, que pour les ouvriers de la dite manufacture, en outre des incontestables avantages que présentait ce système comme garantie de qualité pour les objets vendus, il en résultait pour les ouvriers un autre avantage pécuniaire qui, au minimum, doit être évalué à 5 % de leur salaire. En conséquence il décida l'établissement d'un économat où vos ouvriers & tous ceux qui, à

³³² E.A.U.S., Vers 136, archives du Comte de Mitry, rapports annuels usines et mines de Wendel, Usine de Moyeuve, rapport de l'exercice 1911-1912.

un titre quelconque, sont directement attaché à vos établissements (...) ont le droit d'acheter à des conditions qui devront être définitivement déterminées après l'épreuve de méthodes spéciales en usage dans plusieurs établissements industriels qui ont adopté, en faveur de leur personnel, des systèmes analogues."³³³

Indépendamment du bien-être des travailleurs, l'élément essentiel du discours se situe au niveau des avantages pécuniaires pour les ouvriers. La démarche est similaire à celle qui inspire la fixation des prix du loyer. Elle n'est pas propre aux entreprises lorraines mais commune à toutes les sociétés industrielles contraintes de construire à l'écart des zones urbaines. Le meilleur exemple, à la fois par rapport au temps et à la question de l'équipement des cités, que l'on puisse fournir, hors Lorraine, est celui de la Compagnie des Mines de la Grand-Combe. Cette entreprise a créé dès 1840 un économat dans des conditions assez proches de ce que l'on peut observer en Lorraine : situation de presque monopole de la fourniture de denrées de première nécessité, alimentaires ou non, pratique de prix bas en supprimant les marges bénéficiaires. L'objectif ? S'attacher les ouvriers et éviter une pression sur les salaires³³⁴.

Cette question des prix (on retrouve une problématique identique à celle des loyers) avait déjà été envisagée par la Société de Wendel dès 1863 à la mine de Moyeuvre :

³³³ A.D.Mos. 37 J 33, Verrerie de Vallérysthal, 18 septembre 1882, rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des actionnaires.

³³⁴ Ainsi que l'a écrit Jean-Michel Gaillard : "Il apparaît donc que le rôle des économats est aussi de maintenir le bas prix des denrées en supprimant les marges bénéficiaires inhérentes au commerce libre et qui ont pour résultat d'augmenter le coût de la vie pour la classe ouvrière. Ce faisant, la Compagnie se donne un argument de poids, qu'elle ne se fera d'ailleurs pas faute d'employer à plusieurs reprises, pour ne pas augmenter les salaires au même rythme que les autres industries locales." (dans : GAILLARD Jean-Michel, Un exemple français de "ville-usine" : La Grand-Combe (Gard) et sa "Compagnie des Mines" (1836-1921), Paris X, Nanterre, 1974, dact., page 111.

Pour éviter au personnel des Mines et des Forges de se faire par trop exploiter par le commerce local, la Maison de Wendel estima avec raison qu'il fallait un régulateur pour le prix des matières alimentaires de première nécessité. Elle ouvrit donc, en août 1863, un établissement où l'on délivre depuis ces marchandises au prix de revient. Cet établissement fut complété en 1902 par un débit de viande et le 1. août 1909 par une laiterie.³³⁵

Ainsi qu'à Hayange la même année³³⁶. En 1865, les de Wendel, toujours eux, font construire un économat pour leurs cités du charbon à Petite-Rosselle :

"Un chapitre nouveau de dépenses qui ne pouvaient pas être prévues l'an dernier et qui cependant devenaient urgentes au point de nous exposer à voir le nombre de nos ouvriers diminuer, c'est la création : 1e d'un magasin de la vente des principales denrées alimentaires, et 2e d'une maison alimentaire pour procurer aux ouvriers non mariés une pension alimentaire dans de bonnes conditions et à bon marché."³³⁷

Assurer l'alimentation de ses ouvriers et de la commune aux plus bas prix possibles fut aussi le but poursuivi par la B.T.T. dès le début de son installation à Thaon. En 1879, Armand Lederlin fit construire un four à pain "où les ouvriers de Thaon peuvent faire leur pain eux-mêmes, ce qui a amené les boulangers du pays qui les exploitaient à réduire leurs prix de 15 cts par miche de 3 kg"³³⁸

Adrien Printz, dans "La vallée usinière" donne le tarif des prix pratiqués en 1905 dans la vallée de la Fensch, selon un document de la Maison³³⁹ :

³³⁵ SPANIER Jean-Pierre, *Histoire des mines de Moyeuvre*, 1914, manuscrit, cartes et tabl., page 116.

³³⁶ WALTER Gérard, *Les Oeuvres sociales de la Maison de Wendel*, dactylographié, 1940, 156 p., page 50.

³³⁷ A.H.B.L., vers. 421, Conseil d'Administration du 30 novembre 1865.

³³⁸ B.T.T., Conseil d'Administration du 7 juillet 1879, cité par Claude Ferry, *ouv. cit.*, page 162. Vers 1906, la boulangerie des de Wendel, à Hayange, fabriquait 5 tonnes de pain par jour à un prix de 25 à 30 % inférieur à celui fabriqué par les autres boulangeries (PRINTZ Adrien, *La vallée usinière*, Le Lorrain, 1966, 135 p., ill., page 121).

³³⁹ PRINTZ Adrien, *ouv. cit.*, page 124. Le document auquel fait allusion l'ouvrage, est une réponse argumentée, signée de Henri de Wendel, aux attaques du syndicat chrétien contestant le système des retenues sur salaires pratiquées par le biais des "billets d'achat". Adrien Printz rapporte, page 120, que, pour des raisons d'éducation

produit	Ville (en Mk)	Konsum (en Mk)
pain de 3 kilos	0,76	0,64
viande de boeuf (kilo)	1,44	1,3
viande de veau (kilo)	1,68	1,65
viande de porc (kilo)	1,8	1,6
lard (kilo)	2	1,36
saindoux (kilo)	1,5	1,4
sucré en pain (kilo)	0,56	0,54
sucré en morceaux (kilo)	0,6	0,56
café grillé (kilo)	2	1,6
farine (kilo)	0,4	0,3
haricots blancs (kilo)	0,4	0,34
pois (kilo)	0,40-0,60	0,28
fromage Münster (kilo)	2	1,8
fromage gruyère (kilo)	2,2	2
lait (litre)	0,2	0,17
bière (bouteille)	0,25	0,19

Le rapport annuel de l'Usine de Moyeuivre donne, pour l'exercice 1911-1912 des chiffres un peu plus élevés : 22 Pfg. pour la bière (mais il est question de baisser ce tarif, le prix de revient ayant chuté), et à peu près 20 Pfg. pour le lait. (avec même une légère perte de 0,0027 mk par litre)³⁴⁰. L'économat de Moyeuivre affirme, en 1914, que :

"Les prix de vente ont été constamment tenus en dessous de ceux du village, mais la qualité de la viande est inférieure à celle que l'on débite dans les boucheries du village, et chez notre fournisseur lui-même."³⁴¹

Si l'on retrouve la question des prix ("dans de bonnes conditions et à bon marché") s'y ajoute l'argument essentiel de la stabilisation des ouvriers. À Godbrange, en 1882, il ne s'agit pas encore de stabiliser

morale du travailleur, le système du calepin, du compte ouvert, a été écarté.

³⁴⁰ E.A.U.S., Vers 136, archives du Comte de Mitry, rapports annuels usines et mines de Wendel, Usine de Moyeuivre (en réalité intègre aussi l'usine de Jamailles et la mine de Moyeuivre), rapport de l'exercice 1911-1912.

³⁴¹ E.A.U.S. Vers 136 archives du Comte de Mitry rapports annuels usines et mines de Wendel, Usine de Moyeuivre, rapport de l'exercice 1913-1914.

les ouvriers mais de les recruter. Aussi, l'économat est-il considéré, au même titre que les maisons ouvrières, comme un équipement indispensable pour attirer les ouvriers dans une région où, il est vrai, les services commerciaux sont relativement peu importants :

"M. de Saintignon demande si pour faciliter le recrutement des ouvriers, il ne serait pas nécessaire de construire des maisons ouvrières et de monter un économat. (...). Quant à l'économat, le Comité décide que des propositions seraient faites à la Société des Mines d'Hussigny pour faire admettre les ouvriers de la Société des mines de Gibrange à l'économat que cette société a fondé à Hussigny en payant une quote-part des frais-généraux; mais à condition de partager proportionnellement aussi les bénéfices s'il y en a."³⁴²

Ces considérations sont aussi celles des Hauts-fourneaux de la Chiers qui, en 1884, organisent un économat rudimentaire dans un appartement du groupe des employés "...où il sera délivré les objets de première nécessité à l'ouvrier et aux meilleures conditions possibles."³⁴³. En 1892, la nécessité de s'attacher les ouvriers dans un contexte fortement concurrentiel ("Le directeur informe le conseil qu'en face des nombreuses Usines nous entourant...")³⁴⁴ les contraint à se doter d'un véritable économat dont les plans sont approuvés en février 1893³⁴⁵.

La mine de Joudreville désirait se passer d'économat mais, obligée de ravitailler la population ouvrière à cause de l'isolement de la cité, elle fut tentée de passer un contrat avec un épicier du pays³⁴⁶,

³⁴² E.A.U.S. vers. 44/281, Société des mines de Godbrange, Conseil d'Administration du 17 juillet 1882.

³⁴³ A.D.M.M. 1144 w Hauts-fourneaux de la Chiers, Conseil d'Administration du 8 mars 1884.

³⁴⁴ Idem, Conseil d'Administration du 13 octobre 1892. L'économat minimaliste a fonctionné pendant 8 ans

³⁴⁵ Idem, Conseil d'Administration du 9 février 1893. Les administrateurs souhaitent une réalisation rapide du projet.

³⁴⁶ E.A.U.S., vers. 44/383, Conseil d'Administration du 18 mai 1906.

solution jugée plus simple que la construction et la gestion d'un économat classique, pour peu que les tarifs soient contrôlés.

Des premiers économats aux débuts du XXe siècle, il n'est pas question de coopérative. L'entreprise contrôle complètement la distribution des denrées transitant par son magasin ou distribuées par d'autres biais. S'il est difficile de se faire une idée de la gestion des économats, il semblerait qu'ils étaient assez rentables. Les Hauts-fourneaux de la Chiers espéraient des revenus intéressants permettant partiellement d'éponger les frais de construction des logements ouvriers. Les Houillères de Stiring se félicitaient en 1871 de l'excellent rapport de leur système d'approvisionnement. Selon le Conseil d'Administration du 31 juillet 1871³⁴⁷, la "maison alimentaire des ouvriers" a fait un bénéfice de 481,15 fr. sur l'exercice en cours. En ce qui concerne l'exploitation de la "paneterie", " On a continué à livrer aux ouvriers le pain meilleur marché par miche de 3 kg que le cours des boulangers de la localité. Sur un chiffre d'affaires de 35 936,85 fr on a encore réalisé un bénéfice de 3 518,79 fr soit 9,79 %". La société a encore procédé à la vente de farine, lards et légumes secs à prix réduit, avec un bénéfice³⁴⁸ de 4 566 fr. sur un chiffre d'affaires de 93 383,74 fr., soit un rapport de 4,89 %. À Moyeuvre, comme nous l'avons vu plus haut, les produits non alimentaires sont vendus avec une majoration de 10 % par rapport au prix auquel l'économat se les a procurés et "Toutes les matières alimentaires se vendent à crédit au prix coûtant augmenté des frais de transport et de déchet. La houille est

³⁴⁷ A.H.B.L., vers. 421.

³⁴⁸ Dans sa réponse de 1906, évoquée plus haut, Henri de Wendel affirmait que les économats avaient été institués dans l'unique intérêt de l'ouvrier, sans que la société de Wendel en retire aucun profit.

vendue également à crédit..."³⁴⁹. les résultats sont donc moins intéressants que dans les cas précédents ; sur l'exercice 1910-1911, un déficit de 4 465,43 Mk a été enregistré et sur l'exercice 1911-1912, le bénéfice n'a été que de 1 867,69 Mk.

La question des bénéfices et revenus tirés de la vente aux ouvriers n'est pas toujours très claire comme on peut le voir chez de Wendel mais aussi dans d'autres entreprises. L'usine Thyssen, d'Hagondange, dans une lettre³⁵⁰ adressée aux services de la Présidence de Lorraine et datée du 18 février 1913, prétend offrir les marchandises à prix coûtant à ses ouvriers. Dans une autre³⁵¹, non datée mais reçue le 1er octobre 1913 à la Préfecture, elle affirme que les bénéfices sont partagés avec les acheteurs à la fin de l'année...

Équipement essentiel de la cité, l'économat est vivement critiqué pour enfermer l'ouvrier dans la dépendance patronale. Ils "disparaîtront" vers 1906-1909, remplacés par des coopératives généralement "aidées" par l'entreprise. Signalons la fabrique de toile "Garnier-Thiébaud frères", de Gérardmer, qui, dès 1895, intéressait ses ouvriers aux bénéfices de l'économat et, selon sa brochure³⁵², se refusait à pratiquer la retenue sur salaire.

Ainsi que nous l'avons dit, la plupart des entreprises se dotent d'économats sans que cela donne lieu à une intense réflexion,

³⁴⁹ E.A.U.S., Vers 136, archives du Comte de Mitry, rapports annuels des usines et mines de Wendel Usine de Moyeuve, rapport de l'exercice 1911-1912.

³⁵⁰ A.D.Mos. 8 AL 403.

³⁵¹ Idem.

³⁵² A.D.V. 1 Mi 696, fonds Françoise Claude, Brochure pour l'Exposition universelle de Paris - 1900, Nancy 1900, Imprimerie J. Royer, 1 rue de la Salpêtrière. Cette société se veut dans la droite ligne du paternalisme. Voir note 360.

comme si cela allait de soi. L'important est de fournir des produits de première nécessité aux ouvriers dans des localités où le commerce originel n'est pas à même de faire face à l'afflux de population et d'éviter, surtout, une trop forte hausse des prix qui résulterait inévitablement du gonflement de la demande. Cette hausse des prix, comme en ce qui concerne les loyers, se traduirait immanquablement par une pression sur les salaires, dérive jugée inacceptable par les entrepreneurs.

II.2 Les écoles.

Si les éconômats ne posent pas de gros problèmes aux sociétés industrielles et minières, il n'en va pas de même pour les bâtiments scolaires qui impliquent des relations parfois conflictuelles avec les autorités publiques. Le problème posé par l'école provient directement du gonflement de la population à la suite de l'industrialisation. L'installation d'une mine ou d'un établissement industriel provoque l'arrivée de jeunes adultes qui font grimper automatiquement le nombre des enfants scolarisables dans des communes où rien n'était préparé à les recevoir. Soit la municipalité décide d'augmenter la taille de l'école, sous réserve de la création de postes d'enseignants, soit elle laisse faire l'entreprise. Dans le premier cas, les questions financières vont peser lourdement dans les négociations entre les deux partenaires. S'y ajoute aussi les contraintes que cela suppose pour la société industrielle. Ceci étant posé, plusieurs constatations s'imposent, la première étant que nous avons peu de données provenant des entreprises ; neuf sociétés seulement pour la période qui précède 1907-1909. Ces dernières années constituent en effet une véritable coupure dans l'approche

de la question scolaire, le poids des relations avec les pouvoirs publics devenant de plus en plus lourd.

Outre cela, apparaît nettement que la scolarisation des enfants des ouvriers embauchés n'avait pas été prévue dès le départ. C'est une difficulté qui vient s'ajouter aux autres, au moment où est constatée l'insuffisance des moyens locaux. Il n'y a donc aucune planification des besoins scolaires. Le cas de Petite-Rosselle illustre assez bien ces différentes questions. Alors que la cité a commencé à être édifiée dès 1856, c'est en 1864 que se pose le problème de l'école. Le Conseil d'Administration du 29 septembre 1864 juge en effet que l'école est trop loin par rapport à la cité Saint-Charles :

"...en outre trop petite et mal tenue. Son insuffisance est notoire, et l'administration municipale poursuit le projet d'arriver à son agrandissement au moyen d'impositions extraordinaires sur les contributions, projet contre lequel la Cie des Houillères a tout intérêt à s'opposer attendu que par cette imposition extraordinaire ce serait toujours à elle, (...) à fournir le plus d'argent et sans espoir d'avoir à jamais l'école au centre de la population de ses ouvriers. (...) il serait préférable de dépenser cet argent chez nous en créant, bien que provisoirement, une bonne école dans notre propre village."³⁵³

En 1866, une école est ouverte à Saint-Charles.

"La Cie des Houillères fournira gratis le local et les chauffages pour ces écoles et le logement des soeurs et de l'instituteur aussi longtemps qu'elle le jugera nécessaire."³⁵⁴

C'est un cas exemplaire puisque, outre l'insuffisance, apparaissent dans ces courts extraits les arguments souvent repris en faveur d'une école propre à la cité ouvrière. La dimension spatiale est inévitable, la cité ouvrière s'étant développée, quel que soit l'endroit, en dehors de l'ancien village, là où se trouve l'école communale. Mais les aspects financiers ont certainement pesé très

³⁵³ A.H.B.L., vers. 421. La direction de la mine (c'est à dire essentiellement les de Wendel) se propose de faire immédiatement une lettre au préfet dans ce sens.

lourd, d'autant plus qu'ils sont liés à l'indépendance de la Houillère, à tel point que l'on ne sait ce qui a été le plus déterminant. Autre point important, la nature du personnel enseignant. Lors du conseil de 1864, il n'en était pas question. En 1866, est évoqué le logement des soeurs, donc le recours à des religieuses sans que l'on puisse se prononcer sur "l'instituteur".

L'exemple constitué par Joeuf n'est pas tellement différent. Si la cité a été pratiquement "programmée", il semble bien que l'école n'ait pas été prévue puisque les forges furent obligées d'en construire une, "les écoles de Joeuf ne suffisant plus pour la population ouvrière"³⁵⁵. Dans l'immédiat, les besoins furent comblés par une école provisoire aménagée en prenant sur des logements ouvriers. En 1884, le Conseil d'Administration pense devoir construire une véritable école mais ne manifeste pas un enthousiasme forcené :

"Nous avons jusqu'ici installé des écoles provisoires dans des logements d'ouvriers en enlevant des cloisons pour faire des salles de dimensions suffisantes. Mais le nombre des enfants augmente dans de telles proportions que nous serons obligés sous peu de construire des bâtiments spécialement aménagés à cet effet.

Nous pouvons encore éviter cette dépense pour la prochaine année scolaire, mais il est probable qu'au printemps prochain nous serons obligés de faire quelque chose de définitif."³⁵⁶

Cette école sera privée et confessionnelle comme à Petite-Rosselle. C'est aussi le mode choisi par la Manufacture Saint-Maurice dans son projet de création d'une école pour filles, en 1889. Le système retenu semble passer par une association "tampon", l'Oeuvre de l'École libre, qui traite avec l'entreprise et assure l'enseignement. La Société s'engage à n'avoir "pour diriger l'oeuvre que des soeurs

³⁵⁴ Idem, Conseil d'Administration du 27 septembre 1866.

³⁵⁵ E.A.U.S., vers. 111, carton 6, Procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 1882.

³⁵⁶ Idem, 2 juin 1884. C'est nous qui soulignons.

catholiques, de préférence de la Doctrine chrétienne"³⁵⁷. En l'absence de références à une école de même type destinée aux garçons, il est possible d'imaginer que les congrégations religieuses sont prioritairement destinées aux filles³⁵⁸. Si la cristallerie de Baccarat entretient à ses frais des écoles primaires (gratuites pour les ouvriers au mois, donc payantes pour les autres, la majorité), elle fait appel à des religieuses de la Doctrine chrétienne pour les filles et à des maîtres recrutés dans l'enseignement public pour les garçons³⁵⁹.

Le recours à un enseignement confessionnel pose la question de la formation et de l'encadrement de la classe ouvrière à travers la cité ouvrière. Il est extrêmement délicat de répondre tant les documents sont laconiques à ce sujet. Il serait tout à fait hasardeux d'y voir une tentative générale de normalisation du prolétariat, même si la pratique y conduit. La fabrique de toile Garnier-Thiébaud frères, de

³⁵⁷ A.D.V. 93 J, Assemblée générale des actionnaires du 26 septembre 1889. Il est prévu que la Manufacture achètera un immeuble au prix de 20 000 fr. (achat autorisé par l'Assemblée) afin de servir de bâtiment pour une école libre de filles. Le procédé, assez complexe, de mise en place de l'école, prévoit que les travaux de réfection et les agencements seront menés par la société. La Maison-mère de la Congrégation paiera à la Manufacture les 5 % d'intérêts du coût de l'immeuble, mais la somme (à peu près 1 000 fr. par an) sera reversée dans la Caisse de l'Oeuvre. En cas de litige, il sera fait appel à l'arbitrage de l'évêque.

³⁵⁸ Signalons cependant que pour Joeuf, les de Wendel, s'ils font appel à des soeurs pour l'enseignement des filles, ont confié les garçons aux "Frères" : "Ces écoles tenues par des Frères pour les garçons..." (E.A.U.S., vers. 111, carton 6, Procès verbal de l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 1886). Un rapport ministériel de 1865 affirme qu'alors 56 % des filles étaient enseignées par des religieuses (dans : Mayeur Françoise, "De la Révolution à l'École républicaine", p. 125, T. III de *L'Enseignement et l'Éducation en France* -ss. dir. Louis-Henri PARIAS-, Nouvelle Librairie de France, 1981, 683 p., ill.).

³⁵⁹ *Notice sur la cristallerie de Baccarat*, Exposition universelle de 1900, Berger-Levrault, 1900, 52 p., dépl., ill., page 13. La cristallerie possède également une crèche, installée en 1895, et payante (30 centimes par jour pour un enfant, 50 pour deux et 60 pour trois). Elle prit en charge 45 enfants en 1899. Les tarifs devaient décourager une grande partie des ouvrières.

Gérardmer, se donne comme devise dans sa plaquette de présentation :

"Prendre l'enfant en bas âge pour le
moraliser, en faire un bon chef de
famille, un bon ouvrier et un bon
citoyen."³⁶⁰

Elle fit construire une école en 1897 et participa au logement de l'instituteur mais ne mentionne nullement l'utilisation d'un personnel religieux.

Y distinguer les effets des affrontements politiques de l'époque aurait été tout autant possible et légitime. L'école confessionnelle serait alors la marque de l'opposition droitière des maîtres de forges et manufacturiers à la gauche républicaine et laïque, notamment entre 1880, l'année de l'expulsion des congrégations religieuses réputées étrangères, et 1905.

Les limites de cette interprétation tiennent bien sûr dans l'hétérogénéité politique du patronat. L'explication la plus vraisemblable est le désir d'indépendance des entreprises vis à vis des pouvoirs publics et de leur fiscalité comme il l'a déjà été exprimé. L'école privée permet aux sociétés industrielles de coller au plus près des besoins de leur population et le recours à un corps enseignant venant du monde ecclésiastique est une facilité qu'il ne faut pas sous-estimer. D'autre part, si la question religieuse avait été au cœur des projets scolaires des patrons lorrains, pourquoi alors cette différence entre l'enseignement destiné aux garçons et

³⁶⁰ A.D.V. 1 Mi 696, fonds Françoise Claude, Brochure pour l'Exposition universelle de Paris - 1900 "Économie sociale, groupe XVI, classe 109. Garnier-Thiébaud frères à Gérardmer (Vosges), page 11.

celui des filles ? L'enseignement religieux pour les filles doit beaucoup à l'air du temps.

Leur empressement à construire une école ne saute pas aux yeux, ainsi que le montre l'exemple de Joeuf, pourtant fief des "paternalistes" de Wendel. Le cas le plus significatif est sans doute celui de la société Chagué qui projette en 1890 de construire une école à Travexin pour les enfants de ses ouvriers³⁶¹ et qui, en 1900, dix ans plus tard, n'a apparemment encore rien réalisé, l'école rencontrant l'opposition d'une partie des actionnaires, notamment de la famille Steiger qui pense que :

"cette question ne devrait pas être présentée puisque qu'elle ne rentre pas dans l'objet de la société qui existe pour faire de l'industrie et ne doit pas intervenir dans les affaires d'instruction publique et d'éducation des ouvriers."³⁶²

À la différence des économats, voire des maisons ouvrières, les écoles ont ceci contre elles qu'elles ne génèrent pas de revenus, de bénéfices, même si elles sont quelquefois payantes, qui pourraient en faire accepter l'idée. Elles entraînent des coûts, des soucis, sans que les effets bénéfiques puissent être mesurables, surtout si l'on a affaire à des populations instables. Il est d'ailleurs remarquable que l'école ne soit jamais associée, dans nos documents, à une quelconque stabilité de la population ouvrière³⁶³.

³⁶¹ A.D.V. 69 J, Rapport du Conseil de surveillance du 29 août 1890.

³⁶² Idem, 28 septembre 1900. Nous avons déjà utilisé cette citation au chapitre de la justification morale.

³⁶³ Sur 329 fiches concernant les cités ouvrières avant 1910, seules deux répondent aux critères de recherche "école et stabilité". Mais, dans les documents en question, stabilité et école sont dissociées. Il s'agit du compte-rendu de l'exercice 1893-1894 des Rombacher Hüttenwerke où l'on déclare souhaitable de construire des maisons ouvrières pour disposer d'ouvriers stables et où, plus loin, est décidé un crédit de 15 000 Mk pour la construction d'une école à Rombas (A.D.Mos. 21 AL 85, Rombacher Hüttenwerke). L'autre document est la plaquette de l'entreprise Garnier-Thiébaud frères où sont décrites toutes les bonnes actions de la société.

L'évolution des rapports entre l'Église et l'État va quelque peu agiter le monde des écoles mises en place par les entreprises. C'est ainsi que l'on lit, dans le procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires des Forges de Joeuf du 14 mai 1903 :

Nous devons au printemps commencer la construction de la nouvelle église & nous n'avons pas osé le faire à cause des dernières circulaires de M. Combes. (...) Les écoles de filles sont licenciées depuis juillet dernier & les écoles de garçons sont dirigées par des laïcs."³⁶⁴

À partir de là, les relations entre les communes, l'État et les sociétés industrielles vont s'intensifier autour de la question scolaire.

II.3. Lieux de culte.

L'église, ou le temple, constitue un autre "équipement" de la cité ouvrière. Nous avons déjà examiné la question des églises plus haut en traitant de la justification morale éventuelle qui aurait pu conduire les entrepreneurs à construire des ensembles de logements ouvriers. Il y a un certain parallèle à faire avec les écoles. Comme elles, les édifices cultuels ne sont pas financièrement intéressants, ne dégagent pas de revenus et étant tout à fait inévaluables en ce qui concerne leur impact sur la production. Nonobstant cela, la plupart des entreprises participent à la construction d'églises ou à leur financement. C'est cependant la société de Wendel qui fournit le plus grand nombre de documents sur la question et le plus grand nombre d'églises. Nous rappelons ici qu'il ne faut pas confondre la construction d'églises à titre privé, le don d'argent d'une personne, avec un engagement de la société industrielle. Vues sous cet angle, les réalisations sont plutôt rares.

³⁶⁴ E.A.U.S., vers. 111, carton 6.

II.4 Les gendarmeries.

C'est un point qui est sans doute mal connu, mais les sociétés industrielles ont parfois participé au financement et à la construction de gendarmeries. Pour ce qui est de la fin du XIXe siècle, jusqu'aux années 1905-1906, un seul cas est à signaler et concerne Joeuf. Les forges ont en effet été sollicitées par l'Administration pour construire une caserne de gendarmerie³⁶⁵.

II.5. Les hôpitaux

En dehors des économats, des écoles, des églises et des gendarmeries, les sociétés industrielles se dotèrent également d'équipements médicaux, à des niveaux différents, bien sûr. Cela va de la simple infirmerie à l'hôpital en passant par l'installation d'un médecin à demeure. L'usine de Joeuf disposait d'une infirmerie puisqu'en 1907 est mentionné son agrandissement³⁶⁶.

Les médecins font très tôt partie des collaborateurs indispensables des usines puisque l'exemple le plus ancien qu'il nous est donné de connaître concerne la cristallerie de Saint-Louis avant la Révolution de 1789, du moins si l'on en croit Jean-Claude Clavel³⁶⁷ qui s'est penché sur l'histoire des familles dirigeantes de la célèbre société. En 1855-56, la verrerie de Vallérysthal fait aménager un cabinet de consultation dans un bâtiment destiné au logement³⁶⁸. Ceci n'implique pas forcément la présence d'un médecin. Il arrive en effet assez fréquemment que l'entreprise passe un contrat avec un praticien du voisinage qui vient faire des tournées régulières et

³⁶⁵ E.A.U.S., vers, 111, carton 6, Procès-verbal de l'Assemblée générale du 7 mai 1896 : "... une Caserne de gendarmerie pour laquelle nous sommes vivement relancés par l'Administration."

³⁶⁶ Idem, 8 juin 1907.

³⁶⁷ Clavel Jean-Claude, *Hommes et familles à la tête des cristalleries de Saint-louis de 1767 à 1989*, Paris, Ed Jean-Claude Clavel, 143 p., ill., 1993, page 31.

donne des consultations à la cité ouvrière. C'est sans doute ce qui se passait là car c'est en 1883 seulement qu'est décidée la construction d'un logis pour le médecin de l'usine³⁶⁹. La construction d'un hôpital est une oeuvre beaucoup plus délicate et les réalisations de ce genre sont peu nombreuses, ce qui est logique. La taille de la société de Wendel lui permet de doter son site de Moyeuvre dès 1875 (50 lits) et Hayange en 1901 (106 lits)³⁷⁰. Petite-Rosselle a son hôpital dès 1899³⁷¹. Nous avons fort peu de renseignements concernant les Vosges. La brochure éditée par la société Garnier-Thiébaud frères en 1900 évoque seulement la participation à l'hôpital et à l'orphelinat de Gérardmer³⁷². Parfois l'hôpital est le fruit de la collaboration de différentes entreprises comme pour Briey³⁷³ et Algrange. Cependant, si l'on peut considérer cet équipement comme lié à l'entreprise et à la cité ouvrière qu'elle a engendrée, le bâtiment est souvent séparé spatialement des logements.

Le fait de passer en revue écoles, économats etc... peut sembler un peu fastidieux et générer un effet de "catalogue". Ce découpage permet néanmoins de faire ressortir plusieurs points. Le premier, qui nous semble très important, se situe dans l'absence de volonté bien nette tant en ce qui concerne les écoles que les églises, voire les économats. Les entreprises agissent surtout sous la pression des

³⁶⁸ A.D. Mos. 37 J 32 Vallérysthal/Portieux, Assemblée générale du 30 juin 1856, rapport du Conseil d'Administration.

³⁶⁹ Idem, 4 septembre 1884.

³⁷⁰ AN 190 AQ 44, "Les Établissements de MM. les Petits-Fils de Fois de Wendel & Cie et de MM. de Wendel & Cie - Notice historique et descriptive -1924"

³⁷¹ A.H.B.L. vers 421, Rapport d'activité du 10 octobre 1899 : "Nous avons commencé en Février 1899, la construction d'un hôpital sur un coteau dans la forêt au sud du puits St Charles".

³⁷² Garnier-Thiébaud frères à Gérardmer (Vosges), Brochure pour l'Exposition universelle de Paris - 1900, ouv. cit., page 35.

³⁷³ L'Hôpital des Mines ouvrira à la veille de la Première Guerre Mondiale.

besoins qui s'expriment et ne les devancent pas. Le cas des écoles est flagrant. En 1908 encore, le Comité de direction de la Société des Mines d'Amermont du 22 mai met la question scolaire à l'ordre du jour :

"1° Ecole publique ou privée.

Le Comité constate qu'il existe actuellement 151 enfants des cités ouvrières qui ne fréquentent pas l'école. La création d'écoles devient de plus en plus urgente. Après diverses observations présentées par plusieurs membres du Comité la résolution suivante a été adoptée..."³⁷⁴

En 1908, les entreprises lorraines ont déjà, en théorie, une certaine expérience des cités ouvrières et des problèmes qu'il leur faut affronter. La Société des Mines d'Amermont, si elle est récente, a pour principaux actionnaires les Forges de la Providence et la société F. de Saintignon...

Cette absence de prévision était déjà perceptible dans le domaine des logements. On aurait pu penser que les maisons construites, (ou mieux, en construction), imposaient un certain nombre d'équipements. Le Courrier de la Moselle du 13 mai 1882 le laissait supposer en écrivant, à propos de la cité de Wendel de Génibois :

L'importance de cet écart va sans peu dépasser celle du chef-lieu communal de Joeuf. Il va, nous dit-on, être pourvu prochainement d'une école et plus tard d'une église. L'emplacement de ces édifices est du reste réservé au centre de la cité."

Ce qui paraît étonnant quand on suit les étapes de la mise en place de l'école (voir plus haut) et de la construction de l'église.

L'absence de prévision évoquée plus haut fait que les "services" sont établis à des moments ne correspondant à rien de bien précis.

³⁷⁴ ADM 88 J 7, Société des Mines d'Amermont, Comité du 22 mai 1908.

Reprenons l'exemple de Joeuf. Voilà ce que recèle le procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires de 1896 :

"A la Cité, nous avons dépensé 56 021 frs 55 pour 16 logements d'ouvriers, une maison de médecin, un chemin et un lavoir (...). Au village nous aurons à construire 2 groupes de logements d'ouvriers & probablement une Caserne de gendarmerie pour laquelle nous sommes vivement relancés par l'Administration. Enfin nous devons vous rappeler que nous n'avons au Génibois qu'une chapelle en plancher, qu'elle est insuffisante pour la population & qu'il faudra prochainement la remplacer par une église convenable. Nous vous demandons d'ouvrir un compte à cette construction..."³⁷⁵

D'un seul coup, une maison de médecin, un chemin, un lavoir, une caserne de gendarmerie, une église sont soit construits, soit en projet. Or, absolument rien dans nos sources n'indique d'événement particulier propre à faire prendre en compte ces équipements. Cette observation est valable pour les autres entreprises. La cité ouvrière, comme entité complexe fournissant à la fois abri, biens et formation s'élabore, à la fin du XIXe siècle, de façon tout à fait imprévisible. Ce constat est renforcé par le fait que très souvent l'école ou l'économat sont placés dans des maisons ouvrières (ou autres) plus ou moins aménagées, de façon transitoire ; du précaire qui dure parfois assez longtemps. En témoignent les papiers des Hauts-fourneaux de la Chiers :

"Le Conseil est d'avis d'organiser un Economat dans un appartement du groupe des Employés."³⁷⁶

Ou encore ceux d'une entreprise aussi bien organisée (en matière de cité) que la Société des Mines de Saint-Pierremont :

³⁷⁵ E.A.U.S. vers 111 carton 6, P.V. A.G. du 7 mai 1896.

³⁷⁶ A.D.M.M. 1144 W 7, Hauts fourneaux de la Chiers, Conseil d'Administration du 8 mars 1884. L'économat, en tant que bâtiment, sera en projet en 1892.

"-Par suite de l'augmentation du personnel ouvrier et de l'importance du chiffre d'affaires de notre Société Coopérative, le magasin de vente actuel est devenu absolument insuffisant; il devient nécessaire d'en construire un autre plus grand et aménagé spécialement en vue de ce genre de commerce. Cela permettrait de rendre au magasin actuel sa destination primitive en nous faisant disposer de deux logements d'Employés."³⁷⁷

Il existe malgré tout des exemples flagrants, non pas de sous-équipement (la cité est-elle suffisamment dotée de services ?) mais de non équipement. C'est le cas des cités d'Auboué où Pont-à-Mousson n'a pas jugé nécessaire de créer les services de base répandus ailleurs. Ainsi que l'écrit Louis Köll, "Comme les cités ouvrières de l'époque, celle d'Auboué ne comporte, en dehors de la viabilité et du tout-à-l'égout, aucun équipement collectif : ni magasins d'alimentation, ni écoles, ni espaces verts ménagés pour les enfants, ni lieu de culte, ni lieu de réunion, ni bureau de poste. Exclusivement des logements."³⁷⁸; Selon lui, cette indigence des services résulte d'une volonté délibérée de Camille Cavallier³⁷⁹ qui n'aurait autorisé aucun magasin à l'intérieur des cités, seulement des marchands des quatre saisons.

Ceci dit, sans faire de savants calculs, il est évident que, rapportés à la population hébergée, ces services sont largement en-dessous de ce que l'on peut obtenir dans des villes traditionnelles comportant

³⁷⁷ E.A.U.S., vers. 44/760, Mines de Saint-Pierremont, Conseil d'Administration du 17 mars 1913. Indépendamment du fait que les économats ont été interdits et remplacés par des coopératives, on notera que le magasin de la cité avait été placé dans des logements. Le plan de 1907 prévoyait la création d'un bâtiment affecté à la coopérative (C.A. du 31 mai 1907) mais en 1908, il fut décidé d'utiliser des logements "provisoirement" (C.A. du 27 novembre 1908).

³⁷⁸ KÖLL Louis, ouv. cit., page 110. Louis Köll exagère un tantinet, nous venons de le voir, en écrivant "Comme les cités ouvrières de l'époque...".

³⁷⁹ Idem, pages 92 et 93. La Direction de Pont-à-Mousson estime (ce qui est fort discutable) n'avoir pas assez d'argent pour créer, à l'instar des grands groupes industriels, ces services (voir plus haut, dans "Construire la cité")

le même nombre d'habitants, notamment en une période qui vit une sorte d'âge d'or du petit commerce³⁸⁰.

II.6 Les jardins.

À ces équipements extérieurs, si l'on peut dire, au logement, s'en ajoute un qui y est indissociablement lié, le jardin et son apprentis. Toutes les cités ouvrières (peut-être y a-t-il ici ou là quelques exceptions, mais nous ne les avons pas rencontrées) possèdent ces deux éléments. Même des entreprises ayant des groupements de maisons relativement peu importants, comme la manufacture Saint-Maurice ou les établissements Chagué, dotent leurs logements de jardins. Les parcelles ont généralement une surface d'un are quand il s'agit d'un jardin ouvrier et leur finalité est surtout potagère. Leur destination, utilitaire, a peut-être un objectif moral, éloigner l'ouvrier de la taverne par de saines activités, mais aussi, comme les économats, une finalité économique. L'apprentis permet de nourrir un cochon, d'avoir des volailles et des lapins, le potager des légumes. Cet apport de produits alimentaires constitue une aide sérieuse pour les ménages ouvriers et contribue ainsi à alléger toute pression sur les salaires. Le discours tenu par les responsables de la verrerie de Portieux (que nous avons déjà utilisé quand nous avons traité des motivations morales des constructeurs des cités) mêle habilement les éléments moraux à des considérations plus pécuniaires :

A ces dépenses de construction de logements, nous devons en ajouter d'autres beaucoup moins considérables, mais de la plus grande utilité à divers points de vue & qui sont le complément pratique, moral & indispensable des premières, nous voulons parler de la construction à proximité des logements, d'écuries qui puissent permettre à nos ouvriers d'avoir des vaches, des cochons, des lapins & des poules. Autant dans l'intérêt

³⁸⁰ Voir notamment LEQUIN Yves, "Les hasards du commerce" dans *Histoire de la France urbaine* T. IV ("la Ville de l'âge industriel"), Seuil, Paris, 1983, pp. 537-546.

de la Société que dans celui de l'ouvrier lui-même, il importe de faciliter, de provoquer chez l'ouvrier tous les goûts qui le rattacheront à la vie intérieure, aux idées d'ordre & d'économie; la culture ménagère, la possession & l'élève des animaux de basse-cour y contribueront puissamment. D'un autre côté, plus l'ouvrier pourra se créer de ressources chez lui, plus il s'attachera au sol, à son métier, aux habitudes d'intérieures (sic) & s'éloignera du cabaret ; plus il s'attachera en même temps à l'usine dans laquelle il trouve tous ses avantages. Avec la position faite aux ouvriers de Portieux & l'augmentation considérable de population qui résultera des besoins de l'industrie, ces ouvriers n'auront d'autre ressource que le marché s'ils ne peuvent arriver à se créer eux-mêmes des ressources propres. Le marché est cher pour l'ouvrier, il nécessite de grosses dépenses quotidiennes qui enlèvent la plus grande partie de son salaire, quand c'est là qu'il doit tout chercher. Pour sa femme, il amène des habitudes d'insouciance & de paresse. Il en est tout autrement pour la famille qui possède des animaux de basse-cour & une petite culture, le père, la mère, les enfants, tout le monde y travaille & y travaille à temps perdu, c'est-à-dire que cette famille trouve à utiliser là un temps qui, sans cette petite occupation, si intéressante d'ailleurs pour elle, resterait sans emploi. Il en résulte donc pour toute cette famille, avec un petit bien-être intérieur, des habitudes d'épargne & de vie occupée. Et, en dehors de tout ce que nous avons eu l'honneur de vous dire, nous vous ferons remarquer, Messieurs, un autre inconvénient grave, une autre condition très mauvaise encore faite par le Marché. La femme de l'ouvrier qui va s'y approvisionner est sans cesse exposée à y rencontrer, à côté du nécessaire, le superflu, à côté des objets qu'elle allait y chercher, d'autres objets qui la tenteront ; souvent elle pourra céder à une fantaisie sans s'inquiéter si c'est pour son ménage une dépense inutile ou trop forte & il en résultera cette conséquence déplorable que, presque toutes les familles ouvrières qui n'auront d'autres ressources que le marché vivront au jour le jour, sans s'attacher au sol, à l'usine, & qu'ils seront toujours plus ou moins disposés à quitter avec indifférence, pour une localité qui leur présentera des conditions un peu meilleures, ou seulement analogues. Il est donc de la plus haute importance, selon nous du moins, de faire entrer notre population ouvrière dans cette voie, de donner à tous ceux qui en voudront, des écuries & des terrains, et nous vous trouverons complètement (sic) d'accord avec nous, nous en avons la conviction, en marchant largement dans cet ordre d'idées."³⁸¹

Au-delà des questions d'élevage³⁸² ou de taverne, pèse celle des dépenses du ménage, développée selon un raisonnement implacable: si l'ouvrier ne cultive pas de jardin, alors son épouse va

³⁸¹ A.D.Mos. 37 J 32 Vallérysthal/Portieux, Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des "Actionnaires de la Société anonyme des Verreries réunies de Vallérysthal & Portieux", le 7 octobre 1873. Ce discours est unique en son genre dans nos sources. Ce n'est qu'après 1910 que se rencontrent, dans les fonds examinés, brochures, conférences, concours etc... consacrés à l'horticulture et aux jardins ouvriers. Nous l'avons déjà utilisé mais le reproduisons encore ici pour des raisons pratiques.

³⁸² L'allusion à la vache, compte tenu des apprentis et des surfaces proposées, nous paraît un peu exagérée. En Moselle, les ouvriers des cités élevaient assez fréquemment des chèvres qui pouvaient rester attachées à un piquet le long des chemins ou sur les surfaces non

au marché et s'endette... C'est l'essentiel de la teneur du discours (ressources, marché cher, dépense, salaire...). Au moment où ces lignes sont écrites, la verrerie de Portieux ne possède pas encore d'économat. On devine combien pouvait être vital pour l'entreprise d'aider l'ouvrier à développer ses capacités d'auto-subsistance. Ceci dit, il semble que les jardins répondent quand même à une demande des ouvriers eux-mêmes; Dans ce monde en transformation, ils matérialisent la continuité de l'attachement au monde rural d'une grande partie des salariés de l'entreprise industrielle. Aussi, une grande partie des sociétés met-elle en location des terrains supplémentaires quand elles en disposent³⁸³.

Si les jardins des ouvriers ont surtout, vu de la direction, la tâche d'alléger la pression sur les salaires, outre que de donner une "saine" occupation aux ouvriers, ceux de la maîtrise concrétisent, par leur décor, la fonction de commandement de ceux qui les foulent. Ce sont des jardins d'agrément, parfois mêlés d'espaces consacrés aux cultures pour les employés, de véritables parcs pour les ingénieurs et les directeurs. Les archives de Pont-à-Mousson ont conservé la correspondance de 1911 entre Daubiné, le directeur de l'usine d'Auboué, et Camille Cavallier à propos de l'aménagement des parcs de la direction et des ingénieurs. Daubiné s'y plaint de l'inachèvement des jardins, et en particulier du sien, alors que les premiers travaux en ce sens remontent à 1905. Une lettre de 1904 émanant de Cavallier permet d'approcher l'idée que le patron de

exploitées des réserves foncières des entreprises. ceci au point que l'animal fut surnommé "Bergmannskuh", la vache du mineur.

³⁸³ Exemple de la société Solvay : "IX.- Location de terrains aux ouvriers qui désirent cultiver des terrains, la Société Solvay loue, à des conditions très réduites, un certain nombre de parcelles lui appartenant." (SOLVAY & Cie, *Institutions diverses de la Société Solvay & Cie en faveur de ses ouvriers*, Nancy, Imprimerie coopérative de l'Est, 1892, 11 p.). Dans les années trente, l'aide de l'entreprise aux ouvriers cultivateurs sera plus étendue.

Pont-à-Mousson se faisait d'un tel ornement. Après avoir rappelé que des plantations ne sont pas tout à fait, comme il l'a écrit, dans les "errements" de Pont-à-Mousson, il finit par accepter et donne quelques conseils :

"Au point de vue plantation, ayez grand soin de faire faire un devis.- On trouve très difficilement des jardiniers paysagistes, et souvent ce sont des gens très chers, et pas toujours très délicats.

Pour arranger le jardin autour de ma nouvelle maison ici, je me suis adressé à un de mes anciens camarades de volontariat, grand paysagiste de Dijon, qui a fait les choses très consciencieusement. Il a fait le plan, mais quand il s'est agi de planter les arbres, ça été toute une affaire que de le faire venir ici et de trouver un ouvrier pour le seconder.

Après la démolition de l'ancienne maison, il restait un petit rectangle à poser. Je me suis adressé à un nommé Guaire de Nancy, qui s'est conduit comme un fripon, livrant des arbres moins âgés et moins élevés que promis, livrant les deux tiers du nombre des arbres promis, etc...

D'ailleurs dans cette région, il ne s'agit pas de planter des arbres rares, il faut faire comme je l'ai fait, mettre des sapins, des accacias, et des mâronniers, c'est vivace, c'est dur au froid, et cela ne coûte pas cher.

Vous m'enverrez à moi personnellement la facture concernant cette plantation."³⁸⁴

Petit à petit, logement par logement, groupe de maisons par groupe de maisons, en ajoutant un économat ici, en participant à la construction de l'école là etc... les entreprises finissent par se retrouver créatrices de véritables agglomérations, de localités qui, par le chiffre de leur population, peuvent passer pour des villes. Mais les équipements dont elles sont dotées ne leur permettent pas le saut qualitatif vers la ville, du moins au sens où on l'entend généralement. D'autre part, il n'y a pas la volonté de constituer une ville (si l'on excepte un cas comme celui de Stiring-Wendel), voire une agglomération. Les services (de base) dont les cités ouvrières se voient peu à peu dotées ont été mis en place pour répondre au double besoin des ouvriers (trouver à bon prix sur place ce qui est vital) et du patronat (la même chose, pour préserver le niveau des

³⁸⁴ P.A.M., Blois, 18716, lettre du 4 octobre 1904.

salaires de toute hausse "excessive") et non pas dans la perspective thaumaturgique de créer des villes nouvelles. Ils représentent des efforts non négligeables du point de vue financier :

Les dépenses de logement et d'équipement des Houillères de Stiring (en Marks)³⁸⁵ :

Logement ouvrier (dortoirs compris)	Logement des cadres et employés	Écoles	Économats, auberge et salle des fêtes	Églises et presbytères	Hôpital
3 868 104,93	420 207,97	209 015,43	143 499,46	47 253,27	260 546,20

Le total des dépenses d'équipement atteint ici 660 314,36 Mk pour un montant global de 4 948 626,72 Mk, soit 13,34 % de l'ensemble. Est à remarquer le poste relativement lourd que constitue l'hôpital.

III. Les loyers des logements ouvriers, un "retour sur investissement" ?

Pour que les logements construits par les sociétés industrielles soient rentables, il faut qu'ils soient assortis d'un revenu. Cette affirmation, qui peut passer pour un truisme, est très importante car elle pose, en quelque sorte, des limites très sérieuses à l'aspect social de la construction de maisons destinées aux ouvriers. Généralement, les logements sont payants. Rares sont les entreprises, en Lorraine, permettant une occupation gratuite.

³⁸⁵ Sommes calculées à partir des rapports annuels des Houillères de Stiring, A.H.B.L., vers 421. Les bornes chronologiques choisies correspondent en amont au début de la comptabilité en Marks, à l'aval au dernier des rapports annuels conservés avant la reprise de l'après guerre. Sur la période s'observe une certaine continuité de l'effort. Les dépenses ne correspondent pas à chaque fois à des édifices neufs. Sont englobés aussi les travaux de modernisation, d'agrandissement etc...

D'autre part, il faut pouvoir fixer un montant qui puisse être accepté par les ouvriers et correspondre à l'état du marché local.

III.1 La question de la gratuité.

La gratuité ou non du logement est donc le premier problème posé. Les services administratifs allemands ont lancé une enquête en 1898³⁸⁶, qui permet de faire le point en Lorraine allemande. Pour des raisons de commodité, nous avons exclu du tableau les firmes ne possédant que deux ou trois maisons.

Tableau 1 : extraits de l'enquête de 1898

société	lieu	nombre de logements		total	effectifs
		gratuits	payants		
Adt Frères	Forbach	7	46	53	834
Aumetz-Friede	Nilvange	2	18	20	200
Couleaux et Cie	Baerenthal	29	0	29	57
Cristallerie de Saint-Louis	Saint-Louis	61	0	61	2085
de Dietrich	Mouterhouse	40	102	142	386
de Wendel	Hayange	59	248	307	3 916
de Wendel	Moyeuvre-Rosselange	26	403	429	2 059
Dillinger Hüttenwerke	Rédange	10	17	27	166
Faïencerie de Sarreguemines	Sarreguemines	18	150	168	2 850
Gouvy	Hombourg-Haut	41	6	47	332
Lothringer Eisenwerke A.G.	Ars-sur-Moselle	5	162	167	500
Moselhüttenwerke	Maizières-les-Metz	0	24	24	?
Röchling	Thionville	8	9	17	160
Rombacher Hüttenwerke	Rombas	9	59	68	432
Société des Hts-fourneaux de Rumelange	Oettingen	1	54	55	260
Stumm Frères	Uckange	7	67	74	452
Verrerie de Vallérysthal	Vallérysthal	53	25	78	1 403
Verrerie Hirsch et Hammel	Trois-Fontaines	20	0	20	656
Totaux		396	1390	1786	16 748

Trois entreprises n'offrent que des logements gratuits : la cristallerie de Saint-Louis, la verrerie Hirsch et Hammel et la société métallurgique Couleaux à Baerenthal. À ce groupe peuvent être

³⁸⁶ A.D.Mos. 8 AL 356, Beschaffung von Familienwohnungen für gewerbliche und Bergarbeiter durch Arbeitgeber auf dem Stande vom Herbst 1898.

adjointes l'entreprise Gouvy de Hombourg-Haut et la verrerie de Vallérysthal qui ont une majorité de logements gratuits. En Lorraine restée française, deux sociétés apparaissent dans nos sources : la cristallerie de Baccarat et Gouvy à Dieulouard, liée à la précédente. D'emblée apparaît la spécificité de ce groupe restreint. Des entreprises antérieures à l'essor industriel de la fin du XIXe siècle (Saint-Louis existe depuis 1767³⁸⁷, et Baccarat depuis 1764, la verrerie de Vallérysthal date de 1836 et l'entreprise Gouvy correspond à l'ancienne forge de Hombourg-Haut créée vers 1758-59 par les de Wendel³⁸⁸) avec une prééminence de la verrerie. Soit les effectifs sont faibles, comme dans le cas des forges de Baerenthal, soit s'y maintiennent les anciennes pratiques en matière de logement. C'est très net en ce qui concerne la cristallerie de Baccarat, même au tournant du siècle :

“Les ouvriers verriers, conformément à un vieil usage, sont logés gratuitement dans l'intérieur de l'usine, ainsi que les employés, contremaîtres et quelques ouvriers spéciaux qu'il est utile d'avoir constamment sous la main.

247 ménages, formant une population de 867 personnes sont dans ce cas.

En outre du logement gratuit, il est attribué à chacun des ménages un jardin d'une contenance de 2 à 3 ares.”³⁸⁹

Se retrouve dans cette vision des choses la vieille distinction entre les ouvriers internes, spécialistes recherchés et nécessaires à la bonne marche de l'usine, et les autres catégories laissées à elles-mêmes. Cette pratique du logement gratuit est assez ancienne, antérieure à la Révolution (voir le chapitre consacré à l'histoire générales des cités).

³⁸⁷ Voir : Clavel Jean-Claude, ouv. cit., 143 p., ill., Paris, 1993.

³⁸⁸ Voir : GOUVY Pierre, *Les forges de Hombourg-Haut*, Pont-à-Mousson, Imprimerie Moderne, 1930, 30 p., plans. Passées en d'autres mains, la famille Gouvy l'achète en 1850.

³⁸⁹ XXX, *Notice sur la cristallerie de Baccarat*, Exposition universelle de 1900, Berger-Levrault, 1900, 52 p., dépl., ill., page 11. La cristallerie emploie alors plus de 2 000 personnes.

La société Couleaux, propriétaire d'une manufacture de sabres au pied du mont Sainte-Odile, exploite les forges de Baerenthal avec un faible nombre d'ouvriers.

Le cas de l'entreprise Gouvy est intéressant à cause des deux sites de Hombourg-Haut et Dieulouard. La gratuité d'un grand nombre de logements dans le premier lieu s'explique vraisemblablement par le fait qu'une partie des ouvriers de Hombourg, vers 1850, vient de Goffontaine, siège de l'entreprise à ses débuts. Or, la famille y avait fait construire des maisons³⁹⁰ pour sa main d'oeuvre, avant la Révolution. Trente-quatre logements sont ainsi construits dans un premier temps. Fin 1872, pour garder une place sur le marché français, la société Gouvy crée une nouvelle usine en Meurthe-et-Moselle. Placée dans un contexte différent, à un autre moment de l'histoire du développement industriel, elle va cependant garder le principe de la gratuité du logement :

"Toutes les maisons appartenant à l'usine sont habitées par des ouvriers logés gratuitement et chauffés"³⁹¹

La question de la gratuité du logement a longtemps été débattue. Elle a ses partisans et ses détracteurs. Aux débuts de l'industrie, il s'agissait de s'attacher un personnel rare et gyrovague. Le logis fait partie, explicitement ou non, du contrat de travail, et ne prête pas à débats. Lorsque se sont développées les nouvelles mines et usines,

³⁹⁰ Gouvy P., *ouv. cit.*, page 15 : "En 1751 il obtient de son ami le prince de Nassau-Sarrebruck des terrains dans la vallée de la Scheidt, y monte une aciérie et construit pour ses ouvriers un petit hameau qu'il appelle Goffontaine en souvenir de son pays natal."

³⁹¹ LEBON Maurice, *Rapport du Jury international, classe 106 - Habitations ouvrières*, Exposition universelle de 1900 à Paris, Imprimerie nationale, 1901, 59 p, page 27. Un correctif doit cependant être apporté ; le nombre de ces logements est relativement peu important et l'entreprise, ainsi que nous le rapportons plus loin, encourage l'accès à la propriété.

les formes du recrutement ont changé, les bassins de main-d'oeuvre se sont élargis tandis que les effectifs grimpaient. Ce changement d'échelle a sûrement été un des éléments clés du recours à la location. Elle ne va cependant pas de soi pour des ouvriers essentiellement d'origine rurale et par ce fait peu habitués à l'idée de devoir payer pour la maison qu'ils occupent. Le loyer est perçu comme une baisse du salaire. Rolande Trespé rapporte qu'à Carmaux, outre l'obligation de devoir payer, s'ajoutait aussi l'impression "d'habiter chez les autres"³⁹² En 1866, 91 logements neufs sont disponibles. Un an et demi après, une vingtaine seulement sont occupés.

Cette difficulté, faire comprendre à l'ouvrier qu'il doit payer pour l'occupation de sa maison, subsistera assez longtemps, si l'on en croit les papiers de Camille Cavallier qui en 1911 encore se croit obligé d'écrire :

"Si la Direction d'Auboué est convaincue que pour faire beaucoup d'extraction il est indispensable de faire des logements, elle doit faire pénétrer dans le cerveau des ouvriers l'acceptation de prix de logements qui sont en définitive bien inférieurs à ceux que l'on paye dans le village."³⁹³

Roulliet qui fait, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, un tour d'horizon des oeuvres des sociétés industrielles en matière de logement rapporte quelques exemples de logements gratuits. Ces cas, peu nombreux (il cite Baccarat), confirment notre appréciation

³⁹² TREMPÉ Rolande, *Les Mineurs de Carmaux, 1848-1914*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1971, 2 tomes, 1012 p., nombreux tableaux. Tome I, pages 262 et 263.

³⁹³ P.A.M. Blois, Direction - maisons ouvrières, cote 18716, 1907-1913.

sous-dossier "maisons à construire en 1911 à Auboué". Si l'on tient compte du fait que la plus grande partie de la population de la cité d'Auboué est composée d'ouvriers et de mineurs italiens, souvent d'origine rurale, on ne se trouve pas dans un cas bien différent de celui de Carmaux.

sur le type d'entreprises concernées : Villeneuve³⁹⁴, Canson et Montgolfier. Selon lui :

"On peut blâmer ce système et dire qu'il est l'ennemi de la prévoyance, qu'il énerve chez le travailleur le sentiment du devoir que lui impose le combat pour la vie, mais il est l'une des faces de cette question si multiple et si diverse, et n'est pas sans compter encore aujourd'hui de nombreux adeptes, ainsi que le témoigne la Section XIV de l'Exposition d'Économie sociale."³⁹⁵

Mais son jugement, à l'instar de la plupart des "réformateurs sociaux"³⁹⁶, s'exerce essentiellement dans le domaine moral sans vraiment tenir compte de la gestion des entreprises industrielles.

En dehors des sociétés précitées, la présence d'un nombre relativement important de logements non payants (240 sur 396, par rapport à 1786 au total) s'explique par l'habitude de fournir gratuitement le logis aux cadres et employés de la société (chez de Wendel, ils sont répertoriés sous l'étiquette "logements non loués"). À Gorcy :

"Nous ajoutons que tous nos employés au nombre de cinquante sont logés gratuitement dans des maisons très confortables bâties pour eux, par la Société Métallurgique de Gorcy."³⁹⁷

Quand les entreprises ne peuvent pas directement assurer le logement aux cadres et employés, elles louent des maisons hors des cités pour les loger ou versent une indemnité de logement

³⁹⁴ Voir le chapitre consacré à l'Histoire générale des cités. En 1868, selon Roulliet, Villeneuve offrait 52 logements gratuits qui passèrent à 96 en 1882.

³⁹⁵ ROULLIET Anthony, *Les habitations ouvrières à l'Exposition universelle de 1889*, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1889, 158 p., ill..

³⁹⁶ Roulliet est avocat et secrétaire du Comité d'organisation et du Congrès international des Habitations à bon marché.

³⁹⁷ A.D.M.M. 1 Z 168, réponse à l'enquête du département de la Meurthe-et-Moselle, lettre du 13 septembre 1895 au Sous-Préfet de Briey.

permettant d'arriver à la gratuité. Le coût du logement des employés est cependant pris en compte dans la gestion globale ; en 1912, la mine de fer de Moyeuvre se plaint d'une hausse du prix de revient des employés par tonne de minerai produite, hausse qu'elle attribue en partie à la gratuité des logements d'employés :

"Cette augmentation est due en partie à la somme de 1 736 Mk. facturée par les Mines de Moyeuvre, comme quote-part, pour l'exercice, du traitement de M. Spanier et de M. Jordan, chef machiniste et, pour le reste, à l'augmentation des loyers d'employés logés gratuitement, facturés par le service des Cités.³⁹⁸

Mais la Blanchisserie et Teinturerie de Thaon loue des logements à ses employés, des trois pièces-cuisine à 20-24 fr. de loyer mensuel en 1900³⁹⁹.

La gratuité existe cependant dans quelques entreprises pour les ouvriers (hormis les cas examinés précédemment) mais selon certaines conditions où interviennent la qualification et l'ancienneté⁴⁰⁰. Aux Forges de Micheville :

"Les principaux ouvriers et ceux qui sont à l'Etablissement depuis un temps plus ou moins long sont logés gratuitement."⁴⁰¹

L'entreprise Solvay a mis au point un système de réduction des loyers pouvant aller jusqu'à la gratuité selon un barème où

³⁹⁸ E.A.U.S. Vers. 136, archives du Comte de Mitry, rapports annuels sur les usines et mines de Wendel, K 5/1, rapport sur l'année 1911 concernant la marche de la mine de Moyeuvre par Spanier, Directeur de la mine, 25 février 1912. C'est nous qui soulignons.

³⁹⁹ OLIVER C., ouv. cit., page 526.

⁴⁰⁰ À Rosières, dans le Berry, aux débuts de la cité ouvrière, un certain nombre de logements sont attribués gratuitement en fonction du degré de qualification. Les membres de la fanfare de l'usine bénéficient du même traitement de faveur. Voir : PIGENET Michel, "L'usine et le village : Rosières (1869-1914)", *Le Mouvement social*, 1982, n° 119, pp. 33-61, page 39.

⁴⁰¹ A.D.M.M. 1 Z 168, réponse à l'enquête du département de la Meurthe-et-Moselle, lettre du 6 septembre 1895 au Sous-Préfet de Briey.

interviennent principalement la situation de famille et l'ancienneté des ouvriers :

"La Société Solvay accorde à ses ouvriers, dans la mesure où il se trouve des places disponibles, des logements dans ses cités et maisons d'habitation, à des loyers de 10 ou 12 francs par mois, bien inférieurs à ceux qui sont demandés par les particuliers. De plus, dans le but de venir en aide aux ouvriers chargés de famille et ayant un certain temps de service, elle accorde conformément au tableau ci-après, tant aux ouvriers habitant les maisons appartenant à la Société qu'à ceux habitant les nombreuses maisons que la Société loue à des propriétaires et sous-loue à son personnel des remises de":

25 % aux ouvriers ayant à l'usine 7 ans de service et 2 enfants à leur charge
idem 6 ans 3 enfants (et ce jusqu'à 1 an et 6 enfants)

50 % aux ouvriers ayant à l'usine 14 ans de service et 2 enfants à leur charge
12 3 enfants
10 4 enfants et ce jusqu'à 4 ans et 6 enfants

75 % pour 21 ans de service et 2 enfants ou 18 ans et 3 enfants (l'écart passe à trois ans) etc...

100 % aux ouvriers ayant 28 ans de service et 2 enfants à leur charge
ou 24 3 enfants (l'écart passe à quatre ans)
etc.

"Avec cette restriction qu'un enfant travaillant diminue de deux le nombre des enfants donnant droit aux faveurs ci-dessus. "⁴⁰²

À cela doit être ajouté le problème posé par les veuves des mineurs et des ouvriers, souvent démunies de ressources. La coutume veut qu'elles puissent résider gratuitement dans leur logis en attendant une solution matérielle qui s'effectue quelquefois par le retour au pays (quand il s'agit de travailleurs immigrés, notamment dans les mines) ou l'entrée dans l'entreprise des grands enfants. Les cas sont

⁴⁰² SOLVAY & Cie, *Institutions diverses de la Société Solvay & Cie en faveur de ses ouvriers*, Nancy, Imprimerie coopérative de l'Est, 1892, 11 p, pages 6 à 8. Pour ne pas surcharger, nous avons abrégé le tableau des réductions de loyer. Le principe en est assez simple pour que cela soit possible sans en altérer le sens.

généralement gérés au coup par coup, au gré du directeur du site de production⁴⁰³.

La gratuité du logement, d'après nos sources, s'arrête à ces exemples. Hanra, lorsqu'il travaille sur cette question, à la mine de Mancieulles, évoque d'autres cas tout en restant dans le vague quant à leur localisation :

"Quelques mines des environs calculent le taux de l'intérêt à 2 %, d'autres logent leurs ouvriers gratuitement, mais en tiennent compte sur le prix du salaire; nous estimons que ce procédé n'est pas à recommander, nous préférons plutôt réduire le prix par pièce et par mois à frs: 5"⁴⁰⁴

III.2 Trouver le juste prix.

Il n'y a pas dans les documents consultés de justification raisonnée du paiement du logement. L'argument financier est le plus vraisemblable. Le loyer concourt au remboursement des sommes investies dans la construction et le logement ouvrier devient une sorte de placement. La question principale devient alors la fixation du montant du loyer. Deux éléments vont jouer essentiellement : le

⁴⁰³ Pendant la période de "haute industrialisation", avec des salariés relativement jeunes et à forte rotation, souvent "célibataires" dans les mines (les guillemets sont là pour faire allusion à une éventuelle épouse restée au pays), le problème du logement de veuves reste relativement marginal. Il n'en sera plus de même dans les années trente. Cependant, dans le statut du personnel de 1856 de la "Maison" de Wendel figure ce paragraphe :

"§ 11° - "La pension de retraite, ou celle faite à la veuve, n'entraîne pas de droit au logement ni au chauffage." (cité dans : WALTER Gérard, *Les Oeuvres sociales de la Maison de Wendel*, dactylographié, 1940, 156 p., page 48).

Au Creusot, l'attribution des logements aux veuves se fait selon le calcul des points obtenus par années de service du défunt et éventuellement de l'épouse, du nombre des enfants (travaillant ou non, en distinguant ceux qui sont employés au Creusot des autres, les invalides...), des ascendants ayant travaillé à l'usine, le tout complété par un tableau des ressources de la famille (voir : SCHNEIDER et Cie, *Économie sociale, Institutions de MM. Schneider et Cie*, Nevers, Mazon Frères, 1905, 193 p., pl., page 180.).

⁴⁰⁴ E.A.U.S. vers. 44/760, Mines de Saint-Pierremont, Conseil d'Administration du 27 juin 1908 à Liège. Rapport de Hanra sur la construction de maisons ouvrières.

coût de la construction et les taux pratiqués dans les autres entreprises ainsi que dans le secteur privé.

Tableau 2 : quelques exemples de loyers⁴⁰⁵

entreprise	secteur	date	loyer (exprimé selon les sources)
de Wendel (Mine de Moyeuivre)	mines de fer	1885	2,50 fr. par pièce et par mois.
Gélot	textile	1889	2,50 fr. par pièce et par mois.
Walter-Seitz	textile	1889	80 à 120 fr. par an du deux au quatre pièces.
B.T.T.	textile	1889	120 à 180 fr. par an selon les types soit de 3 fr. par pièce et par mois à
Solvay	chimie	1892	10 à 12 fr. par mois
Hauts-fourneaux de la Chiers	sidérurgie	1892	logements de 3 à 6 pièces, maximum 15 fr. par mois.
entreprise	secteur	date	loyer (exprimé selon les sources)
Société métallurgique de Gorcy	sidérurgie	1895	12 fr. par mois pour un 3 pièces
Forges de Micheville	sidérurgie	1895	12 à 15 fr par mois.
Manufacture Saint-Maurice	textile	1896	190 fr. par an le "grand logement"
Rothe Erde	sidérurgie	1896	16 Mk soit environ soit 19 fr. 70 de loyer mensuel en moyenne.
Manufacture Saint-Maurice	textile	1897	groupe de logements à 150 fr. par logement en moyenne. (taille non précisée).
B.T.T.	textile	1900	de 3 fr. à 4 fr. 33 par pièce et par mois
Mines de Saint-Pierremont	mine de fer	1908	5 à 6 fr. par pièce par mois.
De Wendel (Allem.)	sidérurgie	1910	16 Mk soit environ soit 19 fr. 70 de loyer mensuel en moyenne.
Pont-à-Mousson	sidérurgie et mine de fer	1911	5 à 6 fr. par pièce par mois.
Droitaumont	mine de fer	1911	5 fr. par pièce par mois.

⁴⁰⁵ Sources : pour de Wendel (Mine de Moyeuivre - 1885) : SPANIER Jean-Pierre, *Histoire des mines de Moyeuivre*, 1914, manuscrit, cartes et tabl., page 115. Pour Gélot, Walter-Seitz et B.T.T. (première mention) : ROULLIET Anthony, *Les habitations ouvrières à l'Exposition universelle de 1889*, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1889, 158 p., ill.. Pour Solvay : SOLVAY & Cie, *Institutions diverses de la Société Solvay & Cie en faveur de ses ouvriers*, ouv. cit.. En ce qui concerne les Hauts-fourneaux de la Chiers : A.D.M.M. 1144 W Hauts fourneaux de la Chiers. Pour Gorcy et Micheville : A.D.M.M. 1 Z 168. Pour la Manufacture Saint-Maurice : A.D.V. 93 J. Pour Rothe Erde : A.D.Mos. 8 AL 262 Arbeiterwohnungen in den Industrieorten sowie Halten von Kost un Quartiergänger. Pour la B.T.T. : OLIVER C., ouv. cit., pages 506 à 530. Pour de Wendel : PRINTZ Adrien, *La vallée usinière*, Metz, Le Lorrain, 1966, 135 p., ill.. Pour Pont-à-Mousson : P.A.M. Blois, Direction, maisons ouvrières cote 18716, 1907-1913, sous-dossier "maisons à construire en 1911 à Auboué". Enfin, pour Droitaumont : A.F.B., Mine de Droitaumont, enquête de 1911.

Le coût de la construction est en effet incontournable dans la fixation du montant du loyer, toutes les sources sont concordantes à cet égard. L'idée première, une fois réglée la question de la gratuité, est de ne pas louer à perte. Comme l'écrit Camille Cavallier dans une note de service sur le montant des loyers des nouvelles maisons à construire à Auboué, il faut que cela soit rémunérateur⁴⁰⁶. Aux Hauts-fourneaux de la Chiers, avant même que ne débute la construction, est prévu de faire couvrir les intérêts par les loyers, augmentés des revenus de l'Économat⁴⁰⁷. Ceci explique les variations observables dans le tableau (on remarquera, au passage, que les prix pratiqués en Lorraine allemande sont supérieurs aux autres). Vers 1889, le prix tourne autour de 2,5 fr. par pièce et par mois, aussi bien chez Géliot que chez Walter-Seitz. Les Hauts-fourneaux de la Chiers pratiquent les mêmes tarifs en 1892.

Vers 1910, le montant des loyers a doublé, suivant à peu près l'augmentation des prix de la construction⁴⁰⁸ (voir chapitre précédent). Et, ce qui est fondamental, sans que les salaires soient directement pris en compte :

"Par suite du nouveau type de maisons adopté, pour être construites cette année et dont le prix de revient sera plus élevé et par là aussi le loyer de ces maisons..."⁴⁰⁹

⁴⁰⁶ P.A.M. Blois, Direction, maisons ouvrières, cote 18716, 1907-1913, sous-dossier "maisons à construire en 1911 à Auboué".

⁴⁰⁷ A.D.M.M. 1144 W Hauts-fourneaux de la Chiers, Conseil d'Administration du 10 novembre 1892 : "...c'est pourquoi nous venons vous proposer de construire un groupe semblable aux trois groupes que nous possédons déjà et dans lequel nous ferons un Economat, des logements et un dortoir pour coucher les ouvriers, la dépense atteindrait 30 à 35 000 frs, mais les intérêts en sont assurés par les loyers et le revenu de l'Economat."

⁴⁰⁸ La B.T.T., dans la fixation de ses loyers, tient compte de l'âge des maisons et de leur confort. Les maisons les moins chères sont celles qui ont été construites en premier. Voir OLIVER C., ouv. cit., "Plan général des Habitations ouvrières".

⁴⁰⁹ A.D.M.M. 1144 W Hauts fourneaux de la Chiers, Conseil d'Administration du 26 janvier 1898. C'est nous qui soulignons.

Si les salaires ne doivent pas intervenir à ce niveau, c'est que la préoccupation principale des entreprises est l'apport en main d'oeuvre. Une interférence entre les loyers et les salaires fausserait le marché de l'emploi. Les ouvriers sont, dans l'ensemble, fortement attachés au montant nominal du salaire. Faire reporter une partie du prix des logements sur leur traitement signifierait, à leur yeux, une perte qui pourrait les entraîner à chercher une place ailleurs. Le logement n'est pas, en effet, à cette époque, considéré comme un des éléments, du contrat de travail⁴¹⁰. Le mineur ou le sidérurgiste, le tisserand peuvent très bien se loger ailleurs que dans les cités, aussi bien chez des particuliers que dans des baraquements provisoires. D'autre part, un niveau de loyer relativement élevé n'est pas une mauvaise chose dans la mesure où il peut inciter le locataire à prendre des pensionnaires et par là-même à augmenter la capacité d'accueil de la cité⁴¹¹. C'est l'ensemble de ces points que discute Gabriel Hanra quand il présente son projet de cité aux administrateurs des Mines de Saint-Pierremont :

“Nous nous proposons de faire payer aux ouvriers comme location l'intérêt à 3 % de ce que nous coûtent nos maisons, soit en moyenne d'après nos calculs frs: 6,” par pièce & par mois.

Nous estimons cependant que ce chiffre est élevé bien que la plupart de nos voisins aient tablé sur le même taux.

Quelques mines des environs calculent le taux de l'intérêt à 2 %, d'autres logent leurs ouvriers gratuitement, mais en tiennent compte sur le prix du salaire; nous estimons que ce procédé n'est pas à recommander, nous préférons plutôt réduire le prix par pièce et par mois à frs: 5,” “ car les principaux locataires prenant des pensionnaires se feront rétribuer par eux de leurs frais de nourriture & de logement, ce dernier il est vrai, comprendra le mobilier, literie, etc...”⁴¹²

⁴¹⁰ Mais, inversement, sans embauche par l'entreprise, aucune possibilité de loger dans sa cité.

⁴¹¹ Selon les pouvoirs publics de Lorraine allemande, les ouvriers des “Rothe Erde” sont obligés de prendre des pensionnaires, compte tenu du montant trop élevé des loyers, 16 Mk par mois.

⁴¹² E.A.U.S. vers 44/760, Mines de Saint-Pierremont, Conseil d'Administration du 27 juin 1908 à Liège, Rapport de Hanra sur la construction de maisons ouvrières. Nous n'avons trouvé ni 2 %, ni de logements gratuits dans les autres mines de la région. Nous

Il faut donc trouver un juste équilibre entre le prix de revient des maisons ouvrières et le marché du logement, celui-ci s'entendant dans ses deux composantes, à savoir les autres entreprises et l'offre des particuliers. Nous retrouvons les arguments qui ont lourdement prévalu dans les décisions de construction et ce dès les projets de la cité d'Ars-sur-Moselle, quand le maire en faisait un des arguments en faveur de la construction de logements ouvriers, soulignant les loyers "exorbitants" et la spéculation qui agissait alors les propriétaires de la localité⁴¹³.

Si les loyers des cités ouvrières s'alignent sur ce qui est pratiqué à l'entour, c'est-à-dire des loyers assez élevés puisque la demande dépasse l'offre, il risque d'en résulter une pression directe sur les salaires exigés par les ouvriers, ce qui est jugé inacceptable par les entrepreneurs⁴¹⁴. En 1864 déjà, les dirigeants de la verrerie de

n'affirmerons pas que ce n'est pas le cas, n'ayant pu tout examiner, mais cela paraît peu probable. Un des taux les plus bas que nous ayons trouvé est celui pratiqué par les Mines d'Anzin, 2,5 %, d'après les rapports de l'Exposition universelle de 1867. Voir : E. DEGRAND et J. FAUCHER, "Habitations caractérisées par le bon marché aux conditions d'hygiène et de bien-être" dans : CHEVALIER Michel (dir.), *Exposition universelle de 1867 à Paris, rapports du jury international, T. XIII, classe 93*, pp. 881 à 952, Paris, Paul Dupont, 1868, 1025 p., page 945.

⁴¹³ A.D.Mos. 273 M 2. Lettre du Maire d'Ars-sur-Moselle au Préfet de la Moselle, datée du 24 mai 1855 :

"Depuis 1846, il a été à la vérité bâti quelques maisons et casernes, mais pas à beaucoup près en nombre proportionnel à l'augmentation de la population ; Le prix des loyers est arrivé à un prix exorbitant, ce qui a amené les propriétaires de maisons à convertir tous leurs bâtimens en logement, selon leurs ressources..." (c'est nous qui soulignons).

De grands extraits de cette lettre sont cités dans la partie relative au Second Empire, dans le chapitre consacré à l'analyse des motivations.

⁴¹⁴ Ce refus d'une pression exercée sur les salaires, du moins d'une mise en concurrence des salaires, semble être une constante, indépendamment des conditions régionales, puisque Jean-Michel Gaillard signale le même comportement pour la Compagnie des Mines de la Grand-Combe, dans le Midi. Les dirigeants de cette société redoutent la "cherté de toutes choses" qui en résultera. Cependant, Jean-Michel Gaillard n'évoque pas les loyers pratiqués à la Grand-Combe. Il insiste plutôt sur le rôle des économats et l'assistance offerte

Vallérysthal mettaient en évidence cette possible dérive quand ils cherchaient à justifier devant les actionnaires la mise en chantier d'un nouveau bâtiment :

"Quoique considérable, cette dépense est préférable à l'augmentation du prix de la main d'oeuvre à laquelle nous eussions conduits l'impossibilité de loger certains ouvriers et la nécessité de les indemniser."⁴¹⁵

C'est aussi ce qu'exprime très nettement, quarante ans plus tard, la direction de la B.T.T. à propos du manque de logements :

"L'ouvrier, souvent obligé de se contenter d'un logement fort restreint, manquant d'air et de lumière, en un mot insalubre, paiera encore par dessus le marché un loyer très élevé, ce qui influe fatalement sur les salaires que l'ouvrier ne trouve plus assez forts par rapport à ses frais de logement."⁴¹⁶

L'écart temporel entre les deux montre la constance de cette préoccupation dans les milieux dirigeants⁴¹⁷. Reste à fixer la différence entre ce qui est proposé par les entreprises et les loyers pratiqués aux alentours de la cité.

Il faut, selon Camille Cavallier, que le prix soit un peu en dessous du marché de la location privée et les présenter comme "bien

(GAILLARD Jean-Michel, Un exemple français de "ville-usine" : La Grand-Combe (Gard) et sa "Compagnie des Mines" (1836-1921), Paris X, Nanterre, pages 121 et suivantes).

⁴¹⁵ A.D.Mos. 37 J 32 Vallérysthal/Portieux, rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 12 septembre 1864.

⁴¹⁶ B.T.T., Conseil d'Administration du 31 janvier 1906. cité par Claude Ferry dans : FERRY Claude, *La Blanchisserie et Teinturerie de Thaon 1872-1914*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1992, 304 p., ill. page 157.

⁴¹⁷ Éviter des loyers trop élevés qui conduiraient à des revendications sur le montant des salaires s'observe aussi dans les Compagnies de chemin de fer, comme le fait remarquer Georges Ribeill dans : "Politiques et pratiques sociales du logement dans les Compagnies de chemin de fer" (MAGRI Susanna et TOPALOV Christian (dir.), *Villes ouvrières 1900-1950*, Paris, L'Harmattan, coll. Villes et entreprises, 1989, 239 p., pp. 155-170)

inférieurs à ceux que l'on paye dans le village"⁴¹⁸. Sans trop préciser, Louis Köll estime que le loyer des cités d'Auboué, 5 fr.50 par pièce et par mois, est un peu supérieur à celui de la moyenne régionale, 4fr50-5 fr.⁴¹⁹. En 1911 la mine de Droitaumont prétend fournir des logements à 5 fr. par pièce et par mois contre environ 7 à 10 fr. chez les particuliers.⁴²⁰

Selon Claude Ferry, "...la pratique de loyers modérés permettait de "tenir" les salaires et d'éviter toute revendication intempestive dans ce domaine". Il y voit un élément essentiel de l'édification des cités ouvrières⁴²¹.

Cependant, les loyers, relativement bas, permettent de dégager des revenus qui, sans être mirobolants, sont quand même intéressants pour les entreprises (nous avons vu dans le chapitre précédent qu'en 1885, la Manufacture Saint-Maurice considérait que les logements pouvaient être un bon placement).

III.3 Des revenus intéressants.

Il y a quelque diversité dans ce que les sociétés industrielles cherchent à retirer de leur investissement dans l'habitat ouvrier. Gabriel Hanra, cité plus haut, proposait un "intérêt à 3 %". C'est assez souvent, comme il le dit lui-même, le taux qui est pratiqué, même hors de Lorraine⁴²². Mais il n'est pas rare que ce chiffre soit dépassé.

⁴¹⁸ Idem note 18.

⁴¹⁹ KÖLL Louis, *Auboué en Lorraine du fer au début du siècle*, Paris, Karthala, 1981, 287 p., ill. et tabl., page 111. Louis Köll ne précise pas en quelle année est fait le relevé de ce montant ni si la moyenne régionale s'applique aux logements d'entreprise ou à l'ensemble des logements. Nous penchons pour la première solution.

⁴²⁰ A;F.B., Mine de Droitaumont, enquête de 1911.

⁴²¹ FERRY Claude, ouv. cit., page 157.

⁴²² C'est le cas à Rosières notamment (voir PIGENET Michel, ouv. cit., p. 39.)

En 1864, le Conseil d'Administration de Petite-Rosselle se plaint de la modicité d'un 3,5 % :

“Renseignements sur les produits de location des logements d'ouvriers.

Le capital dépensé jusqu'aujourd'hui pour les villages de St Charles bas, Saint-Charles-Haut, y compris le dortoir et s'élevant au total à 931 064 fr 95, n'a produit en moyenne qu'un revenu net de 3 1/2 pour %.

La modicité de ce revenu tient aux causes suivantes :

1. Des terrains pour une valeur d'environ 7000 fr, affectés au village de St-Charles haut sont compris dans ce capital, sans encore être bâtis et par conséquent ne produisent encore rien ;
2. Les contributions foncières et les primes d'assurance s'élevant à 1036f,64 sont prélevées sur les loyers payés.
3. Depuis le mois de janvier plusieurs logements sont restés vacants. Cette perte pour vacance peut être évaluée à environ 500 fr.”⁴²³

Mais les 4 %, voire davantage, sont atteints ici ou là comme aux Hauts-fourneaux de la Chiers en 1895 :

“Ces maisons sont de types différents, c'est-à-dire pour toutes les bourses, elles sont louées à leur prix de revient augmenté d'un intérêt à 4 %...”⁴²⁴

Ou à la Manufacture Saint-Maurice :

Cette construction achevée est occupée depuis le mois de mars dernier, a coûté F.15 341,42 ; elle est louée 760 francs par an et rapporte par conséquent 5 %.”⁴²⁵

Qui atteint encore les 5 % dans une autre cité ouvrière construite à Géroville en 1897⁴²⁶.

Bizarrement, compte tenu de la compression des dépenses observable à la construction, le rendement financier des cités de

⁴²³ A.H.B.L., vers 421, Conseil d'Administration du 29 septembre 1864. Le texte est conforme à l'original.

⁴²⁴ A.D.M.M. 1 Z 168, réponse à l'enquête du département de la Meurthe-et-Moselle, lettre du 9 septembre 1895 au Sous-Préfet de Briey.

⁴²⁵ A.D.V. 93 J, Rapport de la Gérance à l'Assemblée générale des Actionnaires du 28 septembre 1896.

Pont-à-Mousson, si l'on en croit les chiffres officiellement fournis par la société, est relativement faible ; il oscille entre un peu plus de 3 % du capital total investi et un peu moins de 2 %. Les 3 % n'auraient été dépassés qu'entre 1901 et 1903 ainsi qu'en 1905-1906 sur une période de relevé allant de 1898 à 1909⁴²⁷. Il y a sans doute ici la volonté de faire "social", désintéressé, en affichant des rendements inférieurs à ce que l'on pourrait attendre de placements financiers plus rémunérateurs car un document interne provenant du service de la comptabilité donne des résultats un peu différents :

"12 août 1908

(...)

Le montant des dépenses pour cités ouvrières à location retenue aux ouvriers était approximativement de 1 183 000 frs au 30 septembre 1907.

Ces cités, en état d'être occupées depuis cette date, ont donné pour les 8 premiers mois de 1907 un revenu net de 28 196 frs soit pour un an 42 294 frs, ce qui donne un taux de revenu de 3,57 %."⁴²⁸

Ces affirmations, pour intéressantes qu'elles sont, constituent cependant des éclairages ponctuels sur les revenus attendus des loyers et donc des cités ouvrières. Heureusement, les houillères de Petite-Rosselle ont conservé le montant des recettes des loyers, des frais d'entretien et le rendement du capital investi dans l'habitat ouvrier. L'intérêt constitué par les Houillères de Stiring provient de l'ancienneté et de l'importance de l'habitat en cité. Nous avons coupé, arbitrairement, le tableau en 1900 et n'avons pas de données pour la période antérieure à 1869 mais, étant donné que les premiers bâtiments remontent à 1856, il y a suffisamment

⁴²⁶ A.D.V. 93 J, Rapport de la Gérance à l'Assemblée générale des Actionnaires du 29 septembre 1897.

⁴²⁷ XXX, *Exposition Universelle de Bruxelles 1910 : Économie sociale*, Société des Hauts-fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson, 1910, ill. et tableaux, planche III.

⁴²⁸ P.A.M., Direction, cote 18730, Service de la Comptabilité, cités 1908.

d'ancienneté pour que les frais de réparations, de remise en état puissent être pris en compte.

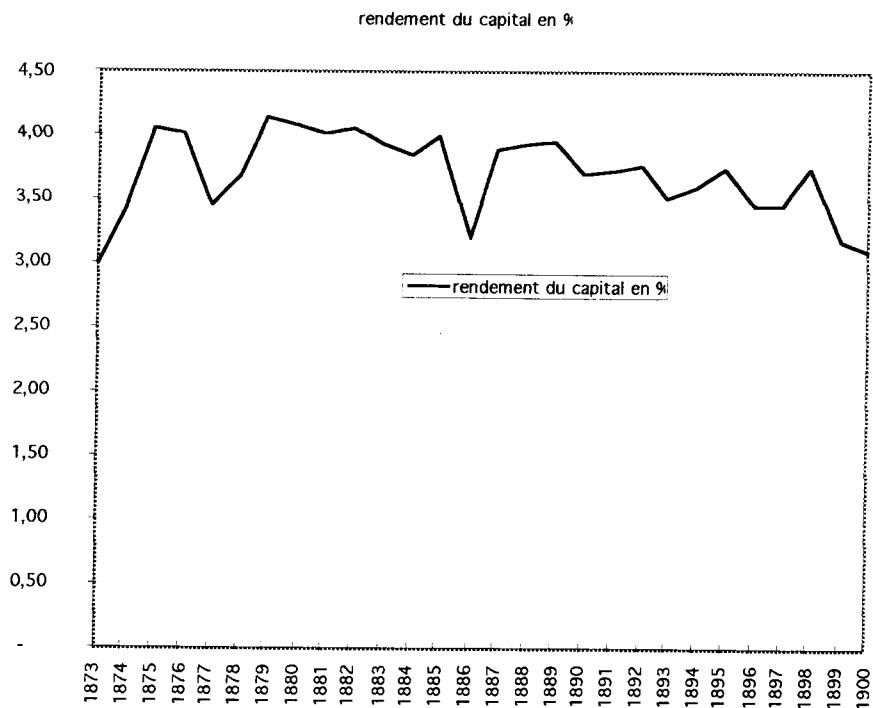
Tableau 3 : les revenus des cités de Petite-Rosselle⁴²⁹.

année	recettes loyers	frais d'entretien	différence	rendement en % du capital engagé
1869	24 057,94	9 051,55	15 006,39	
1870			-	
1871	20 292,33	4 531,83	15 760,50	
1872	23 117,39	8 603,96	14 513,43	
1873	24 618,58	8 875,15	15 743,43	3,01
1874	27 814,27	10 865,20	16 949,07	3,42
1875	29 338,76	7 938,97	21 399,79	4,07
1876	31 770,86	8 815,19	22 955,67	4,02
1877	33 085,87	10 181,71	22 904,16	3,46
1878	42 730,24	10 573,24	32 157,00	3,68
1879	45 508,92	9 271,21	36 237,71	4,13
1880	45 763,28	9 751,39	36 011,89	4,09
1881	46 721,30	10 302,48	36 418,82	4,02
1882	47 734,76	10 415,44	37 319,32	4,07
1883	48 707,41	12 691,40	36 016,01	3,93
1884	48 505,10	13 071,06	35 434,04	3,86
1885	49 127,75	10 358,59	38 769,16	3,99
1886	50 212,97	18 729,61	31 483,36	3,20
1887	50 616,06	10 980,00	39 636,06	3,90
1888	51 023,41	10 681,29	40 342,12	3,94
1889	51 263,89	10 834,93	40 428,96	3,95
1890	51 892,56	13 919,61	37 972,95	3,71
1891	52 346,91	14 287,45	38 059,46	3,72
1892	<i>41 938,39</i> 51 584,21	<i>10 954,51</i> 13 474,04	30 983,88	3,77
1893	<i>42 056,63</i> 51 729,65	<i>13 199,74</i> 16 235,68	28 856,89 35 493,97	3,51
1894	<i>42 172,33</i> 51 871,96	<i>12 612,44</i> 15 513,30	29 559,89 36 358,66	3,60
1895	<i>40 952,02</i> 50 370,98	<i>10 104,99</i> 12 429,14	30 847,03 37 941,84	3,75
1896	<i>41 446,56</i> 50 979,27	<i>28 356,93</i> 34 879,02	13 089,63 16 100,24	3,45
1897	<i>41 211,01</i> 50 689,54	<i>12 859,21</i> 15 816,83		3,45
1898	<i>40 579,57</i>	<i>9 727,12</i>		3,75

⁴²⁹ A.H.B.L. vers 421, Houillères de Stiring, rapports sur la gestion des mines de Petite-Rosselle. À partir de 1892, les chiffres sont en Marks (en italique dans le tableau) que nous avons converti en francs sur la base d'un change de 1 fr. 23 pour 1 Mk, taux à peu près constant sur la période.

	49 912,87	11 964,36		
1899	39 577,56 48 680,40	12 804,96 15 750,10		3,18
1900	39 473,18 48 552,01	12 081,80 14 860,61		3,11

Traduites graphiquement les données du tableau donnent la courbe suivante :



Deux constatations s'imposent (au-delà des variations dont nous n'avons pas l'explication). D'une part, sur la période, le taux de rendement du capital investi s'est toujours, à Petite-Rosselle et dans la période choisie, maintenu au-dessus de 3 %, ce qui fait des cités ouvrières des Houillères de Stiring une bonne affaire, un bon placement comme l'on dirait à la Manufacture Saint-Maurice. D'autre part, la tendance est à la baisse depuis 1879 où fut atteint le taux maximum de 4,13 %

Les éléments d'explications sont relativement simples. Une partie des dépenses est liée à l'ancienneté du parc immobilier (en 1896, certaines maisons ont déjà quarante ans) mais, face à la concurrence toute nouvelle des mines de Saar-und-Mosel et de la Houve, les de

Wendel ne peuvent augmenter le montant des loyers. S'ajoutent à cela des soucis propres au bassin houiller, à savoir les mouvements du sol liés aux affaissements miniers. Le rapport d'exploitation⁴³⁰ du 16 octobre 1897 fait part des inquiétudes de la direction de Petite-Rosselle quant à la multiplication des fissures et lézardes qui se déclarent sur les maisons construites et dont le traitement grève sérieusement les comptes d'exploitation des logements⁴³¹. Par ailleurs, à la hausse des coûts d'entretien s'ajoute l'affaiblissement très sensible des revenus des loyers. Il ne peut provenir que d'une compression de ceux-ci étant donné que le nombre des logements ne cesse d'augmenter, ainsi que les effectifs, lesquels passent de 2222 personnes en 1869 (la guerre de 1870 entraîne une baisse momentanée) à 3 420 en 1891 et 4 268 en 1900⁴³².

Il est évident que les entreprises cherchent à réduire les coûts d'entretien au maximum. Les règlements qui nous sont parvenus stipulent généralement que la remise en état des logements se fait aux frais des locataires, lesquels sont fermement invités à nettoyer et repeindre régulièrement leur logis, comme nous l'avons vu précédemment. Cette recherche du moindre coût entraîne parfois des situations cocasses. Elles nous sont surtout fournies par Pont-à-Mousson, les "vertus d'économie" de Camille Cavallier n'étant plus à démontrer. Quand il est question d'amener l'électricité dans les maisons d'ingénieurs d'Auboué, il ergote sur tous les détails et va même leur imposer, y compris à Daubiné, le directeur, fidèle parmi les fidèles, l'achat des "appareils électriques", (compteurs et transformateurs ? Ce n'est pas précisé) permettant l'utilisation du

⁴³⁰ A.H.B.L. vers. 421.

⁴³¹ Ce qui explique l'accroissement sensible des dépenses sur l'exercice de 1896.

courant fourni par l'usine. Camille Cavallier discute jusqu'au montant des volets à remplacer ou à poser à la cité. En conclusion, il ne voit aucun inconvénient à ce que les ouvriers posent des volets à leur frais⁴³³. Cette politique permet de dégager des recettes intéressantes, un peu minorées dans la brochure destinée à l'Exposition universelle :

"Mr Cavallier demande à ce sujet quel est le montant des frais d'exploitation des cités.- Mr Perrot rappelle les chiffres de l'année dernière : 102.000 francs de recettes en 1910 pour 28 000 d'exploitation totale, de sorte que l'exploitation représente en sorte le tiers du loyer.-"⁴³⁴

Malgré tout, les aspects rémunérateurs des habitations ouvrières posent une question essentielle : si la construction de maisons ouvrières est si intéressante financièrement, pourquoi les sociétés industrielles ne construisirent-elles pas davantage ? Ce problème a été plusieurs fois soulevé avec des réponses parfois contradictoires. Ce qui ressort des archives des entreprises lorraines suppose deux directions d'investigation. La première est de considérer la cité ouvrière autrement qu'un simple agrégat de logements ouvriers économiques à construire ; la gestion des cités englobe généralement les logements d'employés, certes, mais aussi d'ingénieurs et la maison du directeur du site industriel auquel correspond la cité édifiée. Or, ces logements sont, nous l'avons vu, "gratuits" mais aussi coûteux à construire et à entretenir. Et quand

⁴³² HABY René, *Les Houillères de Lorraine et leur région*, Paris, Éditions S.A.B.R.I., 1965, vol. 1 : 781 p., tabl., vol. II, cartes, tableaux et graphiques, vol. II, document 21a.

⁴³³ P.A.M. Bois, Direction, maisons ouvrières cote 18716, 1907-1913. sous-dossier "maisons à construire en 1911 à Auboué". 28 septembre 1909 Note de Service de Camille Cavallier à Marcel Paul. Les calculs savants du "Capitaine" François, ancien gendarme chargé de la gestion au quotidien des cités d'Auboué, donnent une somme relativement acceptable : 3 294,72 fr.

⁴³⁴ Idem, Conférence du mardi 11 avril 1911.

l'entreprise se développe, si le nombre des ouvriers augmente, celui des cadres aussi. Deuxième point : à partir d'une certaine taille, la cité induit des constructions autres que les logements, à savoir des écoles, des églises, des économats, voire des mairies et des hôpitaux, ensemble de bâtiments qui (peut-être hormis les économats, si l'on en croit les Hauts-fourneaux de la Chiers) pèsent sur les finances de l'entreprise. Il est significatif que nous n'ayons qu'un seul document relatif à un projet d'école pour la Manufacture Saint-Maurice⁴³⁵, et encore, une école libre de filles (ceci dit compte tenu du contexte de l'époque). Ce qui n'est pas étonnant, étant donné que cette entreprise multiplie les petits groupes de logements et ne constitue pas d'ensemble de taille importante.

Mais, sur la période qui va du Second Empire aux années 1905-1910, globalement, le logement ouvrier est considéré comme une affaire rentable. Cette rentabilité devait pourtant s'effriter peu à peu. Compte tenu de la politique choisie qui est de maintenir le niveau des salaires, il est quasiment impossible aux entreprises de faire suivre aux loyers l'augmentation du coût de la construction et de l'entretien des cités. Inévitablement, la marge bénéficiaire baisse. Passées les années 1905-1910, l'exploitation des cités est généralement déficitaire.

IV. Construction, production et productivité.

L'idée que les conditions de vie et donc, en premier chef, le logement, influent sur la productivité des ouvriers, n'est pas une

⁴³⁵ A.D.V. 93 J, Procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 septembre 1889.

idée nouvelle au moment où se multiplient les cités ouvrières en Lorraine. Dès les débuts du XIXe siècle, Owen, à propos de sa cité de New Lanark, l'avait développée. D'autres l'ont reprise ensuite et Menier, pour prendre un exemple célèbre, semble en avoir appliqué le principe dans sa cité de Noisiel⁴³⁶. Ce thème se retrouve aussi dans les discours, conférences et ouvrages des réformateurs sociaux de l'époque quand ils cherchent à convaincre le patronat industriel du bien-fondé de l'amélioration du bien-être de la classe ouvrière. Aux traditionnelles sollicitations du devoir moral de l'entrepreneur s'ajoute généralement une évocation, que l'on sait mobilisatrice, des bienfaits que peut retirer l'usine d'une main-d'oeuvre entourée d'oeuvres sociales et bien logée. Émile Cheysson a fréquemment recours à la comparaison entre les deux ateliers peuplés de deux catégories différentes d'ouvriers. Dans l'un, la main d'oeuvre laissée à elle-même, est la proie des pires maux, de l'alcoolisme au socialisme, et ne rêve que de destruction de l'outil de travail. Dans l'autre, les ouvriers, profitant des bienfaits dispensés par leur direction, travaillent à l'amélioration du profit commun...⁴³⁷.

Or, en Lorraine, sur l'ensemble de nos documents, nous ne trouvons pratiquement rien sur un possible lien entre le logement et la productivité des ouvriers avant les années 1906-1910. Les houillères de Petite-Rosselle font entrer le coût de la construction dans le prix de revient de la tonne de charbon. Mais ce n'est pas

⁴³⁶ La plus grande partie des ouvrages sur Noisiel reprend ce thème. Voir : PIGANOL Jean-Michel, *"Émile Justin Menier (1826-1881), "Baron chocolat" ou capitaliste éclairé et républicain radical."*, Mémoire de Maîtrise, Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne, 1983, dact., 169 p. et annexes.

⁴³⁷ Notamment dans : CHEYSSON Émile, *Le Patron, son rôle économique et social*, Paris, V. Giard et E. Brière, 1906, 27 p. (on remarquera la conjugaison de l'économique et du social). Dans *"Le rôle social de l'ingénieur"* (Paris, Librairie Guillaumin, 1897, 17 p.), Cheysson va jusqu'à évoquer le sabotage des "mauvais ouvriers".

vraiment lier la production par mineur à l'amélioration du logement.

Le seul élément pouvant être cité provient de la verrerie de Portieux mais il ne s'agit pas de productivité à proprement parler :

"Depuis longtemps, Messieurs, votre Conseil d'Administration se préoccupe de la question des développements, des moyens de production de Portieux qui doivent bientôt s'imposer comme une nécessité qui n'admettrait point d'atermoiement; aussi comme dans cet établissement la question des logements domine toutes les autres avez vous vu figurer dans les travaux en cours d'exécution la construction de 28 logements qui avant la fin de la présente campagne devront être terminés ou à peu près."⁴³⁸

Cette façon de présenter l'effort de construction fait du logement, de la cité ouvrière, un des moyens de production de l'entreprise. C'est donc supposer qu'elle y joue un rôle nécessaire et partant, contribue à la productivité de l'ouvrier. Mais cette dernière n'est pas directement évoquée. Hottenger, dans son enquête sur le pays de Briey⁴³⁹, pourtant immédiatement postérieure à la césure des années 1906-1910, soulève la question des efforts patronaux envers les ouvriers et rapporte les réponses des cadres qu'il a rencontrés. Elles vont dans le même sens. L'ouvrier est un instrument de travail nécessaire à la bonne marche de l'entreprise et par conséquent son logis l'est aussi. L'analyse ne va pas plus loin. Les ingénieurs insistent davantage sur le poids de la concurrence et l'instabilité de la main d'oeuvre. Est-ce à dire que la situation du marché de l'emploi est telle que l'idée de productivité sociale est vraiment superfétatoire ou que les instruments de réflexion, de gestion manquent ?

⁴³⁸ A.D.Mos. 37 J 32 Vallérysthal/Portieux, rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 18 septembre 1882.

⁴³⁹ HOTTENGER Georges, *Le Pays de Briey hier et aujourd'hui*, Bibliothèque du Musée social, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1912, 235 p., tableau et carte. Voir notamment la page 145.

Dans les procès verbaux des Conseils d'administration de Pont-à-Mousson⁴⁴⁰, tout ce qui touche à la construction de logements ouvriers figure, cela se passe de commentaire, à la rubrique "marche des usines", sous-rubrique "travaux à faire". Il en va de même pour Joeuf. Donc, sans ambiguïté, la cité est un des éléments de l'usine, au même titre que le haut-fourneau ou le laminoir. Selon Engels, les grands fabricants ruraux anglais (et nous sommes en Lorraine dans cette situation) ont compris "depuis longtemps" que la construction de logements est "un élément indispensable des investissements de la fabrique."⁴⁴¹ Or, le rendement d'un haut-fourneau, ou de tout autre élément productif de l'usine, est calculable. Ce qui manque, si l'on accepte cette logique, c'est une réflexion quantitative, à défaut d'être qualitative, sur les bénéfices de la cité ouvrière pour la production de l'entreprise. Ceci peut faire sourire et paraître présomptueux ; les conditions de vie englobent un nombre tel de paramètres indépendants qu'appréhender leurs effets de cette manière semble vain. Pourtant, les entreprises se sont efforcées, après 1905, à faire le lien entre leurs logements, le nombre d'ouvriers hébergés dans les cités et la production. En 1924, un rapport interne de la société Pont-à-Mousson⁴⁴² estime à 10 % le gain de productivité obtenu par une main d'oeuvre logée.

Ce travail n'a pas été fait partout. C'est une approche de la question que l'on ne retrouve que dans les mines de fer et la sidérurgie. Pour être vérifiable, il devrait également englober le niveau de qualification de la main d'oeuvre logée par rapport au reste des ouvriers. Or, il y a une répartition inégale des ouvriers par rapport au logement. Si la distinction ne se situe plus entre ouvriers

⁴⁴⁰ Archives de la Société Pont-à-Mousson, à Blois.

⁴⁴¹ ENGELS Friedrich, *La Question du logement*, Paris, Éditions sociales, 1976, 123 p., page 67.

internes et externes, les entreprises, quand elles favorisent l'ancienneté dans l'accès à la cité, ce qu'elles font toutes, explicitement ou non, donnent une prime à la qualification. En l'absence de données sérieusement utilisables, le gain de productivité est davantage lié au fait que ce soit un ouvrier qualifié qui est de préférence logé qu'à la cité en elle-même. Les résultats présentés sont une sorte d'auto-justification de l'acte de construction pris comme un investissement productif.

⁴⁴² P.A.M. Blois 25 653, note de service du 11 décembre 1924.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME 1

AVANT-PROPOS.....	3
INTRODUCTION.....	6
I. CADRES ET LIMITES DE LA RECHERCHE	6
1.1 <i>Les objectifs</i>	6
1.2 <i>L'objet</i>	13
1.3 <i>Le temps : 1850-1940</i>	19
1.4 <i>-L'espace</i>	31
1.5 <i>Quelle histoire ?</i>	39
II. MÉTHODOLOGIE PRATIQUE.....	43
II.1. <i>Le problème des sources</i>	43
II.1.1 <i>Des sources lacunaires</i>	43
II.1.2 <i>Des sources hétérogènes</i>	47
II.2. <i>La gestion des données</i>	51
II.2.1 <i>Le choix de l'informatique et de la base de données</i>	52
II.2.2 <i>Création des fichiers et des fiches</i>	53
II.2.3 <i>Manipulation des données</i>	58
III. HISTOIRE GÉNÉRALE DES CITÉS OUVRIÈRES - ÉCOLES ET COURANTS.....	61
III.1. <i>Les cités ouvrières du XVIIIe siècle</i>	62
III.2. <i>Le premier XIXe siècle</i>	70
III.3. <i>L'essor des cités et le "logement social"</i>	75
III.4. <i>Le modèle de la cité-jardin</i>	80
III.5. <i>Le modernisme de l'Entre-Deux-Guerres</i>	83
POURQUOI CONSTRUIRE ? - ANALYSE DES MOTIVATIONS.....	90
I. LE POIDS DE LA NECESSITE.....	90
1.1. <i>Des capacités d'accueil réduites</i>	90
1.2. <i>Le poids des héritages</i>	103
II. ATTIRER ET RETENIR - CONCURRENCE ET INSTABILITE	107
II.1. <i>Lutter contre la concurrence</i>	107
II.2. <i>Stabiliser l'ouvrier</i>	113
III. LA JUSTIFICATION MORALE.....	119
III.1. <i>Paternalisme et fonctionnalisme</i>	119
III.2. <i>Justification morale et édifices culturels</i>	129
IV. LE CONTEXTE DU SECOND EMPIRE - L'ACTION DE L'ÉTAT.....	141
IV.1. <i>Le rôle incitatif de l'État</i>	141
IV.2. <i>Deux exemples : Ars-sur-Moselle et Stiring-Wendel</i>	146
CONSTRUIRE LES CITÉS.....	154
I. LE PROCES DE CONSTRUCTION.....	154
II. ÉQUIPER LA CITE.....	190
II.1 <i>Les économats</i>	190
II.2 <i>Les écoles</i>	198
II.3 <i>Lieux de culte</i>	204
II.4 <i>Les gendarmeries</i>	205
II.5 <i>Les hôpitaux</i>	205
II.6 <i>Les jardins</i>	210
III. LES LOYERS DES LOGEMENTS OUVRIERS, UN "RETOUR SUR INVESTISSEMENT" ?	214
III.1 <i>La question de la gratuité</i>	215
III.2 <i>Trouver le juste prix</i>	222
III.3 <i>Des revenus intéressants</i>	228
IV. CONSTRUCTION, PRODUCTION ET PRODUCTIVITE.....	235